This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad y
75 f (142

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1891

CXLII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME IX

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE NORMALISATION
S. I. N. F.
Vente du 28-10-1938

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 Z (142

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1891

CXLIIe ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME IX

SOCIÉTÉ LINN... DU NORD DE LA FR...
1038
S.L.N.F.
Vente du 28-10-19

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1892

Wet/62/1

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT
SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. JULES LEJEUNE

Messieurs,

Vous auriez aimé à garder secret, de longues années encore, le nom du fondateur de vos prix de vertu, parce que vous saviez qu'il ne vous serait pas permis de le révéler tant que vivrait le bienfaiteur anonyme.

Aujourd'hui, depuis que la mort, en vous ravissant un confrère que vous entouriez de la plus affectueuse vénération, vous a déliés de cette obligation d'une discrétion absolue, vous pouvez donner le nom de M. Jules Gouÿ à une fondation qui est un grand honneur pour l'Académie.

Vous tenez à le proclamer, non pas seulement pour obéir à un sentiment de reconnaissance envers votre regretté confrère, mais encore pour vous rappeler la part qu'il prenait, chaque année dans notre commission, à l'examen des titres des candidats.

Digitized by Google

En donnant ces prix pour la première fois en 1876, M. Gouÿ avait pris soin de déterminer les conditions dans lesquelles vous deviez chercher les lauréats : mères de famille restées veuves ou abandonnées par leur mari « luttant courageusement, pour élever leurs enfants, contre l'adversité par le travail et par une bonne conduite » ; — enfants qui auront « soutenu du produit de leur travail leurs vieux parents malheureux et leur auront prodigué les soins les plus tendres et les plus dévoués ». Il ajoutait l'obligation du domicile à Nancy depuis douze années, pour que ces vertus se soient exercées en quelque sorte sous vos regards. Les mêmes dispositions ont été consignées dans son testament.

Sa généreuse volonté ainsi fixée, il pouvait d'autant plus se dispenser d'en suivre l'application, qu'il tenait à ce que son nom fût ignoré même de vous, et que, privé de la vue, il lui était plus difficile de diriger lui-même ses pas. Cependant, il fut toujours le membre le plus exact et le plus attentif de votre commission. Il voulait se rendre compte des titres des candidats, et, s'il en avait présenté lui-même, il ne les appuyait qu'autant qu'ils ne soulevaient pas d'objections sérieuses. C'était la manière dont s'exerçait toujours sa grande générosité, avec modestie, sans prétendre ne pas se tromper, mais après enquête, en connaissance de cause aussi complète que possible. Il avait d'ailleurs, — l'homme excellent, — parmi ces candidats, bien des clients de sa charité, et il est certain qu'il venait aux réunions de votre commission aussi pour apprendre à en connaître d'autres. La façon dont il interrogeait vos rapporteurs, la manière dont il discutait ensuite prouvaient le grand intérêt qu'il

Digitized by Google

portait à ces braves gens, et on pouvait se dire que, avant de recevoir le prix qu'on leur destinait, s'ils eussent été présents, ils auraient déjà trouvé une récompense dans cette affectueuse sympathie.

Maintes fois, quand un mérite sérieux n'avait pu trouver sa place dans la répartition faite par votre commission, un avis discret, aussi anonyme qu'il était possible, vous apprenait qu'un accessit, dont la valeur égalait celle d'un prix, vous permettait d'augmenter le nombre des lauréats. Ce qui n'avait été d'abord qu'exceptionnel finit par devenir habituel, et, en vous délivrant le legs destiné à assurer la permanence de ces prix de vertu, la famille de M. Gouÿ y a généreusement ajouté ce qui est nécessaire pour que vous ayez à perpétuité à votre disposition toute la somme que votre regretté confrère vous remettait chaque année.

L'exemple donné par M. Gouÿ devait avoir plusieurs imitateurs. Déjà en 1893, vous pourrez disposer d'un nouveau prix de piété filiale, grâce à une libéralité de M^lle^ Mangeon, qui l'a fondé en mémoire de son père, Conservateur des hypothèques en retraite, décédé à Nancy au mois de mai 1891.

Ceux même d'entre vous, Messieurs, qui ne connaissaient pas M. Mangeon, se rappellent avoir rencontré, ces dernières années, un promeneur qui, sans être très âgé, marchait assez difficilement, accompagné par une jeune fille. Il devait souffrir, mais rien n'en paraissait sur son visage calme et bon. L'impression que vous a laissée cette douce image sera votre meilleur guide pour l'attribution de ce nouveau prix.

Digitized by Google

I.

Il y a, Messieurs, dans toutes ces existences qui retiennent votre attention, pour exciter bientôt votre admiration, des traits communs, desquels leur élévation écarte la banalité, et qui, se diversifiant suivant les caractères et suivant les positions, constituent des qualités excellentes.

Dans toutes ces familles, vous trouvez vivante la pensée de Dieu, et constante la pratique d'une religion qu'on a reçue avec la vie.

La permanence des engagements est aussi une règle généralement observée. Jamais un emploi ou un atelier n'aura été quitté sans des raisons majeures ; et l'ancien patron comprendra lui-même ces motifs. Aussi, peut-on, sans appréhension, s'adresser à lui pour obtenir des renseignements : il les donnera toujours avec des détails prouvant l'intérêt qu'il continue de porter à son ancien ouvrier, à son ancienne apprentie. On n'entendra pas non plus, chez ces derniers, de parole de dénigrement à l'égard du patron.

La même observation peut être faite relativement au logis. On en change bien rarement. Il y a six ans, dix ans, plus encore, qu'on occupe le même petit logement ; et, auparavant, on habitait, dans la même rue, une maison voisine. Avant de quitter cette dernière, on a hésité longtemps, on ne s'y est décidé qu'à grand'peine, parce que, la famille étant moins nombreuse, les ressources ayant diminué, la charge du loyer était devenue trop

Digitized by Google

lourde. C'est dans ces circonstances qu'on entend cette parole : « Je ne sais ce que je deviendrais, si je n'avais un bon propriétaire. »

Cette assistance, on la trouve aussi dans les sociétés de secours mutuels ; et il faut que vos lauréats aient été bien malheureux pour ne pas faire partie d'une de celles que renferme notre ville ; les meilleures des associations, parce qu'elles sont *amicales,* suivant le nom adopté par une de nos vieilles sociétés messines, parce qu'elles ont un but et un règlement précis, parce qu'on y entre et qu'on en sort librement, et que, tout le temps qu'on en fait partie, la famille entière y jouit des mêmes avantages.

Tant que la santé ne fait pas défaut, on compte sur soi-même. On veut, suivant une expression très juste, « faire honneur à ses affaires », et, quand on ne pourra payer comptant, on se privera. La mère s'imposera des heures de travail supplémentaires, — et je défie aucune volonté tyrannique, aucune loi même de le lui interdire, c'est pour élever ses enfants.

S'il faut qu'elle se sépare de l'un d'eux, elle ne veut pas s'en débarrasser, et l'éloignement ne saurait durer en aucun cas ; elle l'a jugé nécessaire, à cause de certaines dispositions mauvaises qui réclament une discipline plus sévère que celle de la famille. Elle ne perdra pas de vue son enfant, elle étudiera les modifications produites dans son caractère par le milieu nouveau ; si elles ne sont pas telles qu'elle les attendait, elle opérera des changements de maison, plusieurs fois même, jusqu'à ce qu'elle ait atteint, en partie au moins, le résultat cherché. Elle n'a pas couru après la gratuité ; la

Digitized by Google

brave femme a toujours payé la pension de son enfant. Les dispositions modifiées d'une façon notable, elle saura faire le reste par sa vigilance et par sa fermeté.

Ailleurs, la fille s'imposera des veilles prolongées, parce que sa mère ne peut plus travailler, parce qu'il faut élever aussi ses frères. Quand l'occasion se présentera pour elle de fonder une famille, — et elle ne manquera pas, Dieu merci, à cette habile couturière, sage, modeste, aux traits distingués, à l'âme élevée, — elle la repoussera, elle ne croira pas se sacrifier; elle a sa famille qui ne saurait se passer d'elle.

On veut faire durer ces situations. Je dirais qu'on se raidit contre les maladies, contre les infirmités, contre le malheur, si ces dévouements n'excluaient l'idée de contrainte. On se donne de tout cœur avec toutes ses forces. Il arrive pourtant un jour où l'on ne peut plus. Une maladie cruelle qui s'est prolongée a brisé les forces de la mère de famille : il lui est impossible de mettre en mouvement la machine à coudre. Le médecin a prescrit un traitement qu'il faut suivre à l'hôpital. Et ses filles, que deviendront-elles ? — Voilà aussi que, dans une autre maison, la jeune couturière, qui entourait sa mère des soins les plus tendres, a dû céder devant l'ordre du médecin, qui a déclaré nécessaire une opération, qui doit se faire à l'hôpital, ajoutant qu'en tout cas, il faut absolument un régime spécial, impossible à suivre dans ce très modeste intérieur. Et les séparations douloureuses doivent avoir lieu. Quand on a vu le courage avec lequel sont supportées ces grandes épreuves, on n'oserait dire que le malheur aigrit. Et il ne serait pas plus vrai de soutenir que le bonheur pervertit. C'est dans les jours

Digitized by Google

heureux, ou dans les jours d'insouciance, qui comptent pour des jours heureux, que le caractère a dû se tremper pour résister aux malheurs qui ont suivi et conserver malgré tout la plus entière sérénité. On n'a pas de défaillance, parce qu'on ne s'est jamais abandonné et qu'on s'est toujours maintenu soi-même sous une sévère discipline.

Ce dernier trait est celui que l'on retrouve chez tous vos lauréats.

II.

Vous en avez, cette année, distingué trois pour le prix de dévouement maternel.

Mme Schmitt a un intérieur qui rappelle l'aisance relative dans laquelle elle a grandi. Elle a deux filles, âgées l'une de 19 ans, l'autre de 16 ans, qui travaillent avec elle. Trois machines à coudre sont rangées en ligne : c'est un atelier de famille. Une seconde chambre meublée avec plus de soin ajouterait à l'illusion et ferait croire que le calme et l'ordre, qui règnent dans le petit appartement de trois pièces, sont le résultat facilement acquis du travail. Cependant le mérite de la mère ne vient pas seulement de sa sollicitude de tous les instants pour la bonne éducation des deux filles qui lui restent. Elle a, de bonne heure, dû être chef de famille à côté d'un mari habile ouvrier, mais d'un caractère instable, fantasque, qui l'abandonna après avoir exercé une mauvaise influence dans la famille et apporté le désordre

Digitized by Google

dans les affaires. Elle devait travailler bien avant dans la nuit pour faire face aux dépenses du ménage. Elle sentait bien que c'était au détriment de sa santé, et une sage prévoyance la fit entrer dans une société de secours mutuels, la *Société de Saint-François-Xavier*.

Son père, déjà âgé, a épousé la personne qu'il avait à son service. Il en a eu quatre enfants. Un beau jour, ces quatre enfants, dont l'aînée a 13 ans, arrivent chez Mme Schmitt. Elle les accueille sans la moindre objection, mais aussi sans savoir comment elle arrivera à remplir cette augmentation de sa tâche. Il faut bien qu'on lui soit venu en aide, mais, elle-même, que de soucis elle a dû avoir, que de peine elle a dû prendre jusqu'à ce que les nouveaux arrivants fussent convenablement placés. Elle les eut à sa charge durant une année. Il en fut de même pour son père qui, s'ennuyant au village, arriva chez elle et y resta jusqu'à ce qu'il s'ennuyât à la ville. Voilà la vie tourmentée de Mme Schmitt, mère vigilante et ferme, exerçant même en dehors de la famille son dévouement, mais absorbée par une pensée unique, celle de la bonne éducation de ses filles.

Autant peut-on dire de Mme Flament, la pauvre malade, chez qui tout ce qui reste de vie semble s'être concentré dans l'énergie douce du regard. Elle a été bien vaillante quand, pendant quatre années, elle a soigné son mari atteint d'une cruelle maladie, suffisant à tout autour de lui, et surtout lui apprenant, — ce que les hommes savent si peu — comment on doit supporter la douleur. Elle eut du moins la consolation de le voir mourir calme et résigné. Son père mourut aussi chez

Digitized by Google

elle, après y avoir été longtemps aveugle et incapable de travailler. Elle-même travaillait pour tout le monde. Aujourd'hui, elle ne peut plus faire quoi que ce soit : on ne voit plus, dans le petit logement, de salaire que les gains de la fille aînée, âgée de 15 ans, qui a appris la profession de lingère dans laquelle sa mère était habile. Mais les soins du ménage absorbent la plus grande partie de son temps. La deuxième fille a 13 ans, elle est apprentie à l'école ménagère, rue Clodion, où l'a placée le bureau de bienfaisance. Il y a deux ans, Mme Flament entrait dans la *Société des Familles*. Elle pouvait encore alors espérer faire quelques épargnes, en même temps qu'elle recherchait le patronage de la Société pour ses filles. Oh ! comme on s'est défendu soi-même avant d'être secouru. Il faut ajouter que les secours sont arrivés spontanément ; ils ne sont que trop justifiés.

La vie de Mme Weber est plus paisible : les grandes agitations lui ont été épargnées ; mais les témoignages qui vous l'ont fait connaître prouvent que son mérite est grand. — Est-ce que les enfants s'élèvent tout seuls ? Est-ce que ce n'est pas la mère qui donnera une profession à ses filles, qui, par sa sollicitude de tous les instants, écartera d'elles les mauvaises influences et leur apprendra, par son exemple surtout, à être honnêtes et modestes ? Là où ces vertus se rencontrent, avec l'amour du travail, il faut en faire honneur à la mère. Des deux jeunes filles, la dernière commence à peine à gagner un salaire ; l'aînée, qui a 18 ans, travaille dans un magasin, où elle s'occupe en même temps de la vente. Elles sont placées dans des maisons très honorables, où elles tra-

Digitized by Google

vaillent avec la famille du patron. Mme Weber a perdu, il y a sept ans, son mari, dont elle ne parle qu'avec respect et affection. Elle a conservé chez elle son père infirme jusqu'au jour où on le lui a, pour ainsi dire, enlevé de force, à l'âge de 80 ans, pour le placer à l'hospice Saint-Julien. Mme Weber devait, par son travail, pourvoir à tout, mais c'est au grand détriment de sa santé. Elle fait partie de la *Société de Saint-François-Xavier.*

III.

Le prix de piété filiale est partagé entre quatre des concurrents.

Mlle Anne-Marie Fix peut difficilement être isolée de la nombreuse famille dont elle est l'âme depuis treize ans. Deux de ses frères sont un peu plus âgés qu'elle ; les deux autres sont plus jeunes. A peine avait-elle 14 ans qu'elle s'occupait d'eux, de leur entretien, remplaçant sa mère, qu'elle soignait en même temps avec la plus grande tendresse. La pauvre femme, atteinte de paralysie en 1879, ne pouvait se mouvoir sans aide. En 1886, le père tomba malade à son tour, réclamant des soins plus difficiles encore.

Toute cette famille est venue à Nancy du canton de Sarralbe, après la dernière guerre. Le père trouva tout de suite du travail à l'usine à gaz où travaillaient déjà ses deux frères. Les jeunes gens ne cherchèrent pas un autre atelier. On avait apporté un petit pécule. L'ambi-

Digitized by Google

tion de la famille était d'avoir sa maison. Dès qu'on l'eut élevée en planches, on s'y logea : peu à peu la baraque devint une maison en pierres. Mlle Fix avait travaillé à l'édifier, comme son père, comme sa mère, comme ses frères. Ce labeur avait été l'occupation d'une partie des heures de repos. C'était trop pour M. Fix et pour Mme Fix.

Atteints par la maladie à sept ans d'intervalle, tous deux sont morts l'année dernière, après avoir été soignés par leur fille avec le plus grand dévouement. Pour se consacrer exclusivement à ces soins et à la tenue du ménage, elle avait dû renoncer à la profession de tailleuse qu'elle apprenait.

Les parents morts, deux frères entrés au service militaire, un troisième marié, c'est la dispersion de cette famille qu'on a pu justement appeler une famille patriarcale. Il reste Mlle Fix et un de ses frères, étroitement unis ; mais pour combien de temps encore ? — Avant que tous ne soient partis de la maison de la famille, vous avez voulu, Messieurs, qu'un de vos prix, accordé à Mlle Fix en récompense des soins donnés à ses parents, la désignât, en même temps, à la reconnaissance de ses frères et les aidât à conserver le souvenir du temps où tous étaient réunis dans leur maison et où ils ne se séparaient pas même dans le travail.

Mlle Anna Kelsch est aussi, pour ainsi dire, la mère de ses deux frères; et, là encore, on constate l'heureuse influence de la sœur bonne, douce, aimante et ferme. Une vertu ne marche guère seule : il n'y a pas à croire qu'on en pourra dédaigner une pour se parer d'une

Digitized by Google

autre. C'est parce qu'elle est une fille modèle que Mlle Kelsch est une sœur modèle. Il y a cinq ans que son père, ancien douanier, est mort. Depuis lors, c'est sur elle que tout a reposé dans la famille : gain, soins à la mère malade, tenue du ménage. Quand Mlle Kelsch perdait une demi-heure à l'atelier, on savait que c'était pour courir près de sa mère, dont la santé la réclamait. Quand elle sortait le dimanche, c'était pour aller à l'église avec ses frères et pour se promener avec eux. L'état de Mme Kelsch est devenu si grave, qu'il a fallu l'arracher à l'affection et au dévouement de sa fille qui protestait qu'elle pouvait la soigner. — Il fallait plus que les soins du jour et de la nuit. Et la promenade du dimanche a eu l'hôpital pour but. Le jeudi, on s'est arrangé de façon à trouver le temps d'y aller encore. Il y a bien des années que Mlle Kelsch connaît le secret des heures de travail supplémentaires. On peut craindre qu'à ce régime, ce qui, jusqu'à présent, est seulement une fatigue excessive, ne devienne un état maladif.

Mlle Kelsch trouve heureusement de bons appuis dans la *Société de secours mutuels des jeunes ouvrières,* où, sans le lui laisser voir, on admire son courage, sa modestie et sa simplicité. Elle vient d'avoir une grande joie : elle a repris possession de sa chère malade, rentrée chez elle depuis quelques jours.

Il faudrait une bonne santé à Mlle Aline Favier. Le travail ne l'effraie pas. Si elle veille, c'est pour sa mère, frappée de cécité le jour même de la mort de son mari, le 9 juin 1887. Il y a 20 ans qu'on est dans le même logement : le prix en est trop élevé, aussi, on le quitte-

Digitized by Google

rait, quoique la profession de tailleuse oblige à prendre un appartement convenable, mais la mère est accoutumée à ces deux grandes pièces, elle les a vues jadis. On restera donc. M^lle^ Favier travaillera davantage. — Vous remarquez toujours, Messieurs, cette résolution. Trop souvent elle va se heurter à des obstacles insurmontables. Il en est ainsi pour M^lle^ Favier, qui souffre de névralgies et, fréquemment, est contrainte de s'arrêter.

N'accusons pas la Providence : elle aurait beau étendre indéfiniment les forces humaines, il y a des bonnes volontés qui chercheraient à aller toujours plus loin. Admirons plutôt les forces morales qu'elle donne à des êtres faibles en apparence, pour se surmonter soi-même, pour passer au milieu de tous les périls sans y rien laisser de leur dignité, pour pratiquer l'oubli de soi-même, pour se sacrifier à tous les moments et s'élever à mesure que le fardeau devient plus lourd.

M^lle^ Marie-Céleste Masson est dans un autre milieu de travail. Depuis près de vingt ans, elle est occupée à la manufacture des tabacs, où elle se fait remarquer par son assiduité et par sa conduite. Avec son salaire, elle fait vivre sa mère. Il vaut mieux ne pas parler du père, dont le souvenir rappelle l'abandon après les plus mauvais jours. Il est mort en 1888. De deux sœurs qu'a M^lle^ Masson, l'une est à l'étranger, l'autre a une nombreuse famille. Tous les devoirs de la piété filiale reposent sur elle. Elle ne se plaint pas. Elle s'inquiète seulement pour le bien-être de sa vieille mère malade, quand elle-même est atteinte dans sa santé. Après avoir été retenue dans son lit durant six semaines, elle se demandait quand elle

Digitized by Google

pourrait retourner à la manufacture et comment elle pourrait reprendre son travail? On comprend que les dignitaires de la *Société de secours mutuels des jeunes ouvrières*, dont elle est une des associées les plus zélées et les meilleures, partagent ses angoisses, sachant qu'elle ne pense qu'à sa mère et aux soins qu'elle veut être en état de lui prodiguer.

Tels sont, Messieurs, les lauréats appelés par vous à recevoir les prix dont voici la répartition :

Dévouement maternel.

Mme Schmitt, née Madeleine Niederlænder	1er prix et 250 fr.
Mme Flament, née Léonie Seitz . .	2e prix et 200 fr.
Mme Weber, née Stéphanie Ancelle.	3e prix et 150 fr.

Piété filiale.

Mlle Anne-Marie Fix	1er prix et 200 fr.
Mlle Anna Kelsch	1er prix et 200 fr.
Mlle Aline Favier	2e prix et 100 fr.
Mlle Marie-Céleste Masson.	2e prix et 100 fr.

Vous devez, Messieurs, vous rendre le témoignage que vous avez bien rempli la mission qui vous est confiée, et, cependant, il vous reste un regret : vous n'avez pu atteindre un mérite qui s'est dérobé à une récompense qui eût été justement accordée. La vertu que vous avez rencontrée là est-elle supérieure à celle de vos lauréats, parce qu'elle est rehaussée par une excessive modestie? Non, Messieurs, ni d'un côté, ni de l'autre, il

Digitized by Google

n'y a d'orgueil. Chez tous, on constate le sentiment ferme, réfléchi qu'on fait son devoir, avec un peu d'étonnement d'être loué ; ici plus d'ouverture, de simplicité, de naturel; là une sorte de fierté, très légitime d'ailleurs. La délicatesse de ces consciences droites a beau se révéler sous des aspects divers, à côté de caractères communs, c'est toujours la même énergie sans défaillance dans l'action, je n'ose dire la lutte, tant apparaît peu l'effort dans ces vies qui semblent se dérouler dans le calme et comme par suite d'un enchaînement naturel des faits. L'ordre a été établi au début et une constante discipline en assure le maintien.

Dans les enquêtes qui précèdent vos délibérations, on n'entend pas de plaintes : ni les mères ne se plaignent de leurs enfants, ni les fils, ni les filles ne se plaignent des parents infirmes; ni les uns, ni les autres ne se plaignent de la dureté de leur sort. La résignation, dans laquelle il reste toujours de l'amertume, n'est pas le propre de ces âmes fortes. Leur force est dans l'acceptation spontanée des décisions de la Providence et dans leur volonté de se conformer à ses lois. C'est vraiment leur force, parce que Dieu les récompense déjà en les soutenant.

Dans un temps où règnent à la fois un amour déréglé de l'égalité et une avidité dominante de classement entre les hommes, serait-il permis de proposer une classification, — dont on ne se souciera peut-être guère, parce qu'elle est de celles qui ne rapportent de privilège dans l'État ni aux individus, ni aux associations, — mais qui repose sur la vérité, tout en étant profondément chrétienne, ce serait simplement le départ entre les braves

Digitized by Google

gens et ceux qui ne sont pas dignes de ce nom. Vos lauréats seraient des premiers et, parmi eux, des meilleurs. Ils accepteraient avec joie cette qualification, que le généreux fondateur de vos prix aurait ratifiée avec empressement.

Digitized by Google

L'ÉCOLE MILITAIRE

M. le Général HANRION

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

Parmi les marques d'affectueux souvenir qui m'ont été données, depuis mon retour dans votre ville, et qui, pour moi, font de *Nancy* une *patrie d'élection,* nulle ne m'a été plus sensible que le vote par lequel vous m'avez agrégé à votre éminente compagnie.

Ce témoignage d'estime de votre part est si flatteur que je me sens comme embarrassé du grand honneur que vous me faites.

J'ai besoin, comparant tout ce qui me manque aux qualités charmantes qu'apporte ici chacun de vous, de rechercher ailleurs que dans mon propre mérite la cause déterminante de votre choix.

Peut-être ma qualité de *soldat* a-t-elle décidé de vos suffrages ; peut-être, en me nommant, avez-vous songé à honorer l'armée que j'ai, si longtemps, et dans des conditions si douces à mon cœur, modestement représentée au milieu de vous.

Digitized by Google

S'il en était ainsi, je ne saurais trop reconnaître cette inspiration patriotique et gracieuse et je m'en sentirais plus à l'aise, au moment d'affronter la redoutable échéance du *discours de réception.*

Laissant de côté une tradition qui vous est chère et qui consiste, d'ordinaire, à rappeler, ce jour-là, à vos esprits quelque personnage célèbre ou quelque fait glorieux de la Lorraine, j'ai résolu de vous parler des choses *de l'armée.*

L'armée est devenue *la chose* de tous, et il m'a paru sur ce terrain, j'avais toutes chances de trouver en un auditoire bienveillant et favorable.

C'est que j'en ai bien grand besoin, Messieurs; je ne suis *orateur* ni par carrière, ni par habitude; si, parfois, j'ai manifesté mon goût pour les discours, ce ne fut jamais que pour les discours des autres; et pourtant je me sens tout rassuré.

Convaincu de cette vérité que le bon vouloir de ceux qui écoutent entre pour une grosse part dans l'éloquence de celui qui parle, je viens à vous dépouillé de toute appréhension et de toute crainte.

Je voudrais, dans une causerie succincte et rapide, vous dire quelques mots de nos *Institutions d'éducation militaire* et vous signaler les progrès, qu'à mon avis, on pourrait peut-être réaliser pour elles.

Vous ne serez pas surpris, Messieurs, que semblable sujet ait été, par moi, jugé digne de mes préférences.

Au terme de ma carrière, j'ai pu en étudier les détails dans une *mission* toute récente, à laquelle m'avait relativement préparé déjà le commerce éclairé d'un

Digitized by Google

frère qui, longtemps, a gouverné Saint-Cyr et y a laissé, j'en suis très fier, les plus honorables souvenirs.

La question mérite d'ailleurs qu'on s'y arrête. Elle intéresse, à la fois, l'*Université et l'Armée;* elle se rattache aux problèmes les plus sérieux de notre *enseignement secondaire,* elle met en cause toute notre *instruction nationale,* dont les écoles militaires constituent un facteur d'importance croissante. Enfin l'*école militaire* est le fondement et la base de notre édifice militaire et c'est dans nos *amphithéâtres militaires* qu'il nous faut chercher l'avenir de la France.

J'essaierai, dans un tableau sommaire, d'exposer à vos yeux, dans ses grandes lignes, aux périodes marquantes de l'histoire, la marche logique qu'a suivie l'*enseignement militaire,* variable, à travers les temps, avec les progrès de l'art, avec le degré d'organisation de l'armée, avec son rôle social.

Peut-être, s'il est exact que la compréhension du passé soit la condition première d'une saine intuition de l'avenir, ce retour en arrière nous aidera-t-il à discerner les nécessités de demain; peut-être nous autorisera-t-il à poser, sinon à résoudre complètement cet important problème: *Que doivent être, dans la nation armée, le recrutement et les procédés d'éducation du cadre des officiers? Que doivent être nos institutions d'éducation militaire?*

Cette question, Messieurs, qui n'est indifférente à personne, ne saurait, je crois, déplaire à une *Académie.*

Certes, je ne voudrais pas exagérer ici le rôle que peut jouer une assemblée comme la vôtre, dans le grand mouvement de faits et d'idées qui se produit autour de

Digitized by Google

nous. Je sais que c'est ailleurs que dans votre milieu paisible que s'agitent et se résolvent d'ordinaire les grands intérêts du pays; mais je sais aussi qu'une part très large peut vous être réservée dans *la grande œuvre du bien public. La morale, l'histoire, la philosophie, l'économie politique* constituent votre domaine. Ce sont autant de sciences appelées à servir les intérêts généraux de la nation. Habitués aux spéculations philosophiques, vous savez faire porter de préférence vos méditations sur toutes les questions qui semblent préoccuper les esprits; toujours en possession de vous-mêmes, vous vous maintenez dans une sphère supérieure aux orages et vous savez vivre de cette vie sereine, ordonnée et régulière qui vous est propre et qui vous assure au dehors une grande autorité. C'est donc une grande joie pour moi, Messieurs, en même temps qu'un grand honneur, de parler aujourd'hui devant une assemblée qui, toute consacrée qu'elle soit aux pacifiques travaux de l'esprit, a sa place si bien marquée dans notre grand *travail de régénération*.

Messieurs,

On raconte que, sollicité un jour par un jeune présomptueux de ses amis qui voulait obtenir une place militaire, *Socrate* lui aurait fait cette réponse que ce serait une honte que *celui qui veut être le chef des autres fût incapable de commander*. Il mériterait d'être châtié à l'égal de l'homme qui entreprendrait de faire une statue sans avoir appris le métier de sculpteur.

Cette parole était sage et juste. *Socrate* avait été soldat; il avait combattu à *Potidée*, à *Délium*, à *Amphipo-*

Digitized by Google

lis, à côté d'*Alcibiade* et de *Xénophon,* auquel il avait, dit-on, sauvé la vie. Il était l'ami de *Dyonosodore* qui professait alors la tactique avec la plus grande distinction, dans les *écoles d'Athènes.* Lui-même, il se faisait parfois entendre dans les *gymnases* de cette ville. Mieux que personne donc, il savait les obligations que comporte l'état militaire.

S'il y a une carrière dans laquelle les droits de l'intelligence soient sacrés et où cette capacité particulière qui se compose d'heureux instincts développés par une éducation libérale soit un précieux élément de force pour le pays, c'est la *carrière des armes.* Il n'en est pas qui exige plus d'études et plus de travaux de toute espèce. *Les connaissances de l'officier sont universelles. Dès ses débuts,* on a dû l'initier aux sciences mathématiques et physiques, à l'histoire et aux *belles-lettres;* il sait les *manœuvres* et comprend la tactique. Déjà de graves responsabilités lui incombent; que de fois en effet, les combinaisons les plus belles à la guerre n'ont-elles pas échoué par le fait seul d'un subalterne! *Plus tard,* il s'élèvera à son tour et les horizons de la science iront grandissant autour de lui. Elle confine alors à la *politique,* au *gouvernement des États,* à la *teneur et à la confection des traités,* etc., etc.

La *connaissance des hommes* lui sera familière; un officier a le devoir de connaître sa troupe et de se faire aimer d'elle. S'il veut acquérir la confiance de ses soldats, il faut qu'il leur donne le sentiment vigoureux de sa supériorité et pour cela il faut que, lui-même, élève son âme par une forte éducation. Si, partout, *la bonne éducation* est une grâce, elle est encore une grande

Digitized by Google

force pour ceux qui ont à manier des hommes, car *elle est la moitié de l'autorité.*

L'étude de toutes les parties qui ont trait à la *science militaire* ne saurait se comparer à rien de ce qui se fait dans *les arts de la paix.* Pour ceux-ci, des expériences, certaines, multipliées à loisir, nous révèlent des *principes certains.* Pour l'art de la guerre, au contraire, l'occasion d'expérimenter est rare. C'est la guerre elle-même, qui, seule, nous fournit le moyen de fixer les *principes,* et, si l'on en vient à l'*application* de ces derniers, le travail le plus assidu nous donne à peine les lumières nécessaires pour les réaliser avec succès *tant* les circonstances de *temps,* d'*espace* et de *lieux* se modifient à l'infini. Dans *les arts de la paix,* l'artiste, pour réaliser son idéal, est aux prises avec la seule matière inerte; *le talent lui suffit.* La guerre, au contraire, se fait avec des hommes contre des hommes; l'homme de guerre trouve en face de lui une volonté adverse qui lui oppose ses propres ressources et déroute tous ses calculs. Chez le guerrier, *le talent ne suffit plus;* il faut que le génie se double du *caractère* et c'est là, Messieurs, la caractéristique, la dominante *de l'art militaire.* Cet art, ce grand art existe; il demeure toujours le plus puissant et le premier facteur de la victoire, en dépit des exagérations qu'ont fait naître autour de nous les *conquêtes de la science.* Des esprits éminents, des paroles autorisées, me semblent, de nos jours, avoir, à tort peut-être, exagéré le *côté scientifique de la guerre.* Pour eux, le *soldat* qui se dévoue ne serait plus qu'un *rouage passif; ce chef,* dont la décision en suspens porte en elle l'avenir du pays, ne serait plus que le *simple machiniste*

Digitized by Google

d'un engin formidable et savamment agencé. Cette théorie, qui traite la guerre en science positive, aurait pour résultat de donner aux facteurs matériels une prépondérance à laquelle l'*art* seul a droit. *Il est essentiel de le proclamer.* Assurément l'art militaire fera toujours et de plus en plus appel à toutes les sciences, mais celles-ci ne peuvent que *le servir sans jamais l'absorber;* avec elles, il pourra modifier ses procédés; mais les principes et l'essence même de son génie demeurent immuables.

L'art ainsi conçu, Messieurs, ne s'acquiert point dans l'*école.* C'est là une loi pour tous les arts et pour toutes les écoles. Le génie ne se donne point et échappe aux formules. Mais, à défaut du génie, et au génie même qui ne peut tout improviser, l'*enseignement de l'école* fournit les procédés matériels; il fait bénéficier de l'expérience du passé; il forme le coup d'œil et le goût par la lecture des maîtres. Si vous ajoutez que, dans la pratique de cet art, les *sciences auxiliaires, la mécanique, la physique, la chimie* tiennent une place *toujours croissante,* vous mesurerez toute l'étendue *du programme de nos écoles, toute l'importance qu'elles acquièrent dans nos institutions militaires.*

Il n'en a pas toujours été ainsi dans notre France. L'art y était nul ou fort simple dans ses manifestations à l'origine. Il n'a affirmé véritablement son existence qu'à une date relativement récente. C'est la même date qui marquera aussi chez nous les *débuts de l'école.*

Les Anciens ont été nos premiers maîtres dans l'art de la guerre : on peut dire que les Grecs ont les premiers donné de cet art une *définition qui en dégageait de façon*

Digitized by Google

remarquable l'essence philosophique. Xénophon le définissait ainsi : « *L'art de conserver sa liberté.* » Tout se trouve dans ces quelques mots qui veulent dire, à la fois, que *les seules nations sont assurées et dignes d'être libres* qui savent faire la guerre et que les seuls *généraux sont assurés du succès* qui, par leur talent, leurs finesses et leur art, savent demeurer *toujours libres de leurs mouvements,* dans cette lutte de deux volontés hostiles, que, tout à l'heure, je mettais sous vos yeux. On ne saurait mieux rendre et la *fin dernière de la science du général* et le *sens idéal donné à la guerre* que cette définition semble sanctifier.

L'art était arrivé chez les *Grecs et les Romains* à un haut degré de perfection. Ces peuples connurent en effet différents modes de formations *organiques ;* ils établirent une *hiérarchie* de commandement; la *tactique* accuse chez chacun d'eux le génie propre de sa race. La *phalange grecque* reflète le souci des formes, de l'unité, de l'ordre, des propriétés géométriques. *La légion romaine* plus souple, plus maniable, est mieux conçue en vue du bon emploi des forces. *Légion et phalange,* ordre mince, ordre profond, nous retrouverons désormais, dans l'histoire des guerres, ces deux types tour à tour en faveur et parfois en conflit, ainsi qu'il arriva dans les champs d'*Héraclée* et d'*Asculum.*

Convaincus des nécessités d'une théorie, les Grecs avaient des *écoles publiques* où l'on enseignait, par principes et par règles, la science de la guerre. *La tactique* en faisait alors la partie principale, mais on y enseignait aussi la *science de commander les armées* et, loin de soumettre cette science au *calcul,* c'est par des exemples

Digitized by Google

et des faits savamment étudiés qu'ils arrivaient à formuler ces *maximes,* ces *principes* que leur littérature nous a transmis, et qui sont devenus le germe fécond de notre art moderne.

L'étude des anciens n'est donc pas seulement le fait d'un certain dilettantisme militaire, et je regretterai toujours, pour ma part, qu'on l'ait retranchée de notre enseignement militaire, qu'on ne l'ait pas restaurée du moins dans notre Académie de guerre. Les campagnes d'*Alexandre,* de *Pyrrhus,* de *César,* celles surtout d'*Annibal,* ce titan qui fut le véritable précurseur de *Bonaparte,* y offriraient, ce me semble, de précieux sujets de méditation.

Du Bas-Empire jusqu'à la fin du *moyen âge,* l'*art militaire,* ainsi que tous les arts, subit une éclipse complète. La Barbarie envahit l'occident ; la littérature se réfugie dans les cloîtres. L'homme de guerre ne sait ni lire ni écrire et n'a cure d'aucune science. Il se bat, mais ne combat point.

Les batailles ne sont que des luttes individuelles, que des mêlées sans ordres et des combats sans manœuvres, où les chroniqueurs mêmes vantent moins l'habileté des capitaines que l'étonnante force de leur bras. Ainsi, dans les deux *batailles de Nicée, Godefroy, Tancrède* et les *deux Robert* portent la terreur dans les rangs des *infidèles* et paraissent plus préoccupés de tuer que de commander. A *Crécy,* Philippe et ses officiers ressemblent tous à ce vieux roi de Bohême qui, quoique aveugle, se fit conduire au fort de la mêlée et ne cessa de frapper que lorsqu'il tomba mort.

Digitized by Google

C'est l'époque de la chevalerie. En même temps que l'art militaire, l'*organisation fait défaut,* ou plutôt l'organisation réside dans la chevalerie elle-même, qui est une institution avec ses lois et ses règles. *L'éducation militaire* est toute dans l'éducation de l'individu : *le château du seigneur est la seule école militaire.* Les jeunes gens qui se destinent au métier des armes sont retirés des mains des femmes à l'âge de sept ans. Ils sont envoyés, quels que soient leur rang et leur fortune, chez quelque suzerain ou chez un compagnon d'armes de leur père. Là, ils prendront successivement les fonctions de *page,* puis d'*écuyer* vers quatorze ans, pour chausser à vingt et un ans les éperons de *chevalier, initiation héroïque, éducation morale,* dont les récits du *Loyal serviteur* nous permettent d'apprécier les beaux côtés. L'enfant courait avec son seigneur les guerres et les chasses ; il veillait aux palefrois et aux armures ; dans les vastes cours, il s'exerçait à manier la lance et l'épée. Le soir, auprès de l'immense cheminée noire, il écoutait les dires du chevalier ; il apprenait la guerre, car toute la guerre était dans les souvenirs et les récits des preux[1].

Il nous faudra atteindre la fin du XVI^e^ *siècle* pour voir se produire, avec l'épopée guerrière de *Henri IV,* les premières manifestations sérieuses de l'art de la guerre. Pendant cette longue période, au contraire, *l'organisation de nos forces nationales s'affirme.* L'édit de 1445, par lequel *Charles VII* crée les *compagnies d'ordonnance,* en marque le début. La création des *francs*

1. Joachim Ambert. *Esquisses.*

Digitized by Google

archers vient ensuite. Puis, avec Louis XII, les bandes de *fantassins dauphinois,* recrutées par *de Molard,* forment le noyau d'un corps national à la tête duquel se mettent *Bayard* et les plus illustres capitaines.

Notre infanterie régulière était créée : François Ier la groupe en *légions*. La légion est le moule d'où vont sortir nos *régiments,* nos vieux corps de *Picardie* et de *Champagne,* de *Piémont* et de *Navarre,* suivis, en 1563 du régiment des *gardes françaises*.

Nous touchons à la fin du XVIe *siècle*. Une armée permanente et régulièrement organisée a succédé aux levées tumultueuses de la *Féodalité;* l'infanterie a conquis une place honorable sur les champs de bataille ; l'organisation et le rôle social de l'armée ont subi de profondes modifications qui suffisent pour que la nécessité se manifeste *d'imprimer une direction nouvelle à l'éducation militaire. La noblesse* ne représente plus l'armée à elle seule ; elle va, à son tour, être soumise à des règlements impérieux ; on voit les jeunes gentilshommes entrer à l'envi, comme *surnuméraires* dans les corps disciplinés et y combattre, en attendant que des places d'officier se fassent pour eux.

Des châteaux seigneuriaux *l'école* du commandement *s'est transportée dans les corps de troupe. L'archer* ou l'*anspessade* qui sont comme les premiers *cadets* de la cavalerie et de l'infanterie, succèdent au jeune *écuyer;* déjà l'on entrevoit *le cadet, évolution logique qui enrégimente la noblesse dans l'armée du roi et prépare un cadre à celle-ci*.

Cette *école des corps de troupe* était, en somme, appropriée aux nécessités du commandement, ou pouvait

Digitized by Google

sembler l'être, *aussi longtemps que se prolongerait la lente incubation de l'art militaire.*

Cet art sommeille encore durant les guerres d'Italie. Sa littérature se borne aux récits historiques de *Machiavel,* de *Guichardin,* de *Paul Jove.* Mais les ferments d'une *renaissance militaire,* rapportés d'outre-monts, vont rapidement germer. Le soldat, comme l'artiste, a retrouvé les *Anciens,* et bientôt un maître illustre, *le duc de Rohan,* qui avait profondément médité ces derniers, recommandera à la jeunesse, dans son *Parfait Capitaine,* de se pénétrer de leur tactique. *Gustave* et *Nassau* vont paraître; tous deux ont cherché dans la poussière du passé les vestiges épars de la *tactique* et de la *discipline.* Sous eux, l'art militaire brille d'un vif éclat et l'Europe étonnée crie au miracle quand elle voit les troupes, les camps et les succès de *Gustave.*

Peut-être, Messieurs, ces succès, à mon sens, ont-ils fait la part trop large *au Suédois?* Peut-être une critique impartiale devrait-elle replacer en France, à nos *guerres de religion,* le *berceau de la renaissance militaire.* C'est dans la journée de *Dreux* qu'on peut en discerner les premières manifestations. L'ordre de bataille du Connétable amorce des progrès que Nassau et Gustave n'ont fait que développer. Au lieu de réunir au centre de la ligne toute l'infanterie et de placer sa cavalerie aux ailes, il forme de son *infanterie cinq corps* séparés, appuyés à deux villages, et remplit les intervalles avec la *cavalerie.*

Il est vrai que ces cavaliers formés sur un seul rang ne peuvent résister aux reîtres allemands qui combattaient à *trente* de front sur *quinze* de profondeur, mais c'était le *mélange des armes* tant recommandé par les

Digitized by Google

auteurs anciens. C'était un passage de l'ordonnance de la phalange à l'ordonnance de la légion, un acheminement des lourdes masses de *Bouvines et de Crécy* à nos *brigades et régiments,* enfin c'était un moyen d'utiliser et de mobiliser l'infanterie.

Après *Dreux,* c'est à *Saint-Denis,* à *Jarnac,* à *Coutras,* à *Arques,* à *Ivry,* dans maints autres combats, qu'on pourrait discerner la même étincelle. Je n'insisterai que sur la bataille d'Arques où le *Béarnais* se révéla homme de guerre. Sa résolution de livrer bataille au lieu de se laisser enfermer dans les murs de Dieppe; son utilisation du terrain, l'ordre de bataille adopté, avec peu de monde dans les tranchées et de *fortes réserves* habilement réparties en arrière, tout est parfait et donne la mesure des destinées que la France eût pu attendre d'un tel soldat doublé du politique que nous révèlent *les économies de Sully. Henri était en avance sur son époque,* et c'est peut-être à tort que l'on fait honneur aux Hollandais et aux Suédois de progrès qui ne sont dus qu'à nous. Mais je ne veux retenir de ce débat qu'un seul point: *l'art militaire prend naissance à la fin du* XVI^e^ *siècle;* cette époque est une époque de crise ; on sent que l'on touche à de nouvelles formes de la guerre, que les vieux moules ne conviennent plus. *L'art restauré va exiger un enseignement conforme à ses développements; il réclame de nouvelles institutions d'éducation militaire,* on sent, suivant l'expression de LA NOUE, « *qu'il faut quelque chose de nouveau* ».

Messieurs, j'ai nommé *La Noue;* je vous demanderai la permission d'esquisser quelques traits de cette noble et sympathique figure du *Bayard huguenot.*

Digitized by Google

La Noue est un précurseur en matière d'éducation. Il appartient à cette robuste et philosophique famille des *Montaigne,* des *d'Aubigné* qui s'entendaient si bien à toutes les questions de pédagogie. Devançant d'un siècle ses contemporains, il a conçu, le premier, les *nécessités et le plan des écoles militaires.* A cheval sur deux époques remarquables de notre histoire, marquant le point précis où s'accomplit une vaste évolution de l'art de la guerre, son œuvre prend un relief considérable qu'il me paraît utile d'accentuer davantage encore, en vous disant *ce que fut l'homme.* Je n'essaierai pas d'ailleurs d'analyser cette œuvre par le menu ; aussi bien dans *les 25 discours politiques et militaires de La Noue,* un seul, le cinquième, concerne spécialement l'*éducation des jeunes gentilshommes,* c'est-à-dire le sujet qui nous occupe. Mais de l'ensemble, quel parfum d'honnêteté, de sereine sagesse, de bon sens gaulois, de patriotisme éclairé, se dégage et vous captive.

L'homme qui, *dans les cachots espagnols,* écrivit ces pages empreintes d'une si haute philosophie, était un vaillant soldat. L'admiration de ses contemporains, les éloges que lui décernent les partis les plus opposés, *Montaigne à la fois et Montluc ;* son nom glorieux de *Bras de fer,* sa mort même au siège de *Lamballe* et le regret qu'en manifeste Henri IV[1], dont il était

1. La Noue fut tué en 1591 au siège du château de Lamballe. « C'é-
« tait un grand homme de guerre, dit Henri IV, en apprenant sa mort,
« et encore plus un grand homme de bien. On ne peut assez regretter
« qu'un petit château ait fait périr un capitaine qui valait mieux
« qu'une province. »
Parole qui rappelle celle du cardinal de Lorraine s'opposant à l'é-

Digitized by Google

l'ami, témoignent de ses vertus guerrières. A lire ses écrits, on reconnaît sans peine que la bravoure s'alliait chez lui avec les qualités du chef, *coup d'œil, érudition* et *science tactique*. Ses *chapitres* intitulés : *Paradoxes,* et notamment le second, donnent aux gens de métier la perception très exacte de ce qu'était alors la *rénovation de l'art militaire. On y constate sur le vif l'influence des traditions grecques.*

En d'autres discours, comme le *13e* relatif à la *constitution de l'infanterie,* le *14e* relatif aux *légionnaires,* les *16e* et *17e* relatifs aux *punitions et récompenses,* le militaire se montre organisateur perspicace. Parfois même sa clairvoyance porte bien au delà de son temps, alors, par exemple, qu'il préconise pour la *cavalerie* l'usage des *escadrons* au lieu des anciennes formations « *en haye* ou *en file* » et dans ce discours encore qu'il consacre à préconiser les *fortifications en terre,* au lieu de nos murailles coûteuses, « *vraies robes de mariées, dit-il, où se gâte la moitié de la dot* ».

Mais chez *La Noue,* Messieurs, le soldat cède le pas au patriote, qui s'élève à la véritable éloquence pour nous dépeindre les maux de la France, pour flageller les vices qui la rongent et pour discerner avec une rare pénétration les remèdes les meilleurs à y apporter. Être patriote en ces temps troublés des derniers Valois, suivre la droite ligne entre tant de partis furieux, demeurer sujet loyal et réserver sa foi, ce n'était pas chose facile ni commune ; *La Noue y réussit.* Songeant

---

change de La Noue contre Strozzi, sous prétexte qu'il y avait plusieurs Strozzi en France, tandis que les protestants n'avaient qu'un La Noue.

Digitized by Google

à la France et aux cruelles misères qui l'accablent, « le cœur lui saignait à voir dépérir *ce grand arbre à qui le monde avait demandé si longtemps son salutaire ombrage et ses fruits savoureux* », et il trouvait les accents indignés de l'honnête homme, pour flétrir les *trois vices principaux* qui s'attaquaient à *ses racines, l'impiété, l'injustice et la licence.* Mais, et c'est là le côté le plus touchant de ce cœur vraiment français, les objurgations, les reproches, les satires que de lui-même il adresse à la France coupable, il ne veut pas les accepter venant de l'étranger. C'était déjà la mode à cette époque de dauber en Europe sur notre incurable légèreté et sur la corruption de nos mœurs, de décrier « *un estat où il n'y a ni piété, ni justice, ni concorde, ni ordre, ni discipline* ». Nos malheurs n'étaient que trop visibles, hélas! et notre déclin apparent ne disposait pas, vis-à-vis de nous, les peuples à l'indulgence. Ceux-là mêmes qui avaient le plus largement profité de nos élans généreux et parfois irréfléchis ne se faisaient pas faute de gloser sur nos défaites. « *Ce grand et excellent royaume, s'écrie La Noue*[1], *qui a été par cy devant le refuge des oppressez et une école de toute science et honnêteté, à cette heure est appelé spélongue de dissolution* ». Prenant alors à partie *ces censeurs étrangers,* il affirme bravement qu'il « *n'y a encore estat de la chrétienté où il y ait de meilleures matières que dans le nostre* », il énumère nos richesses, rappelle l'antique splendeur de nos institutions, la vaillance et la courtoisie de notre noblesse, l'industrie économe de la nation. « *Ceux donc, conclut-il, qui disent*

1. 1er Discours.

Digitized by Google

que le Roy de France est à l'hôpital sont mal informés, car, encore qu'il doive 50 millions de francs, il en sera quitte en dix ans, en gagnant le cœur de ses sujets, car qui a le cœur a aussi les biens[1]. »

Belle et touchante parole, qui peint bien l'âme généreuse de notre pays et résume aussi cet *appel constant à la concorde,* cette *mansuétude,* cette *indulgente* et aimable *philosophie* que j'aime surtout à retrouver presque à chaque pas, chez *La Noue.*

Montaigne, bien fait pour apprécier ces qualités, distingue déjà « *la consolante bonté, douceur de mœurs et facilité consciencieuse* de M. de La Noue, *en une telle injustice des partis armés où toujours il s'est nourri grand homme de guerre et très expérimenté.* »

Ce soldat qui déplore en termes énergiques et émus les excès de la guerre, les horreurs de la guerre civile[2]; ce huguenot qui ne va chercher dans l'évangile que des leçons *d'amour et d'indulgence*[3], qui cite *saint Augustin* pour nous rappeler « *que celui qui est persécuté est de Dieu*[4] »; ce politique qui prêche la *loi d'oubliance et de tolérance,* compose, je l'avoue, une physionomie qui m'est singulièrement sympathique, un type de philosophe éclairé et libéral en pleine tourmente du XVI^e^ siècle.

Mais je reviens au *discours sur l'éducation militaire de la jeunesse.* Divination du patriotisme, qualités de

1. 20^e^ Discours.
2. 4^e^ Discours.
3. 3^e^ Discours.
4. 2^e^ Discours.

Digitized by Google

l'organisateur et du soldat, sagesse du philosophe, tout s'y rencontre à la fois et tend à faire de ce *petit traité* un véritable monument.

Tout d'abord *La Noue* y critique cette *éducation des pages* donnée chez les seigneurs, qui n'offre plus, dit-il, de garanties sérieuses. Cette vieille, cette vénérable coutume féodale s'est presque entièrement pervertie ; on ne trouve plus de grands seigneurs qui s'acquittent comme il convient de cette tâche confiée à leur honneur, de ce *devoir d'amitié*. Abandonnés à eux-mêmes, jouant « avec les laquais et les garçons d'étable, les pages *contractent des habitudes d'oisiveté et toutes sortes de vices* ».

Même note pour les jeunes gens que leurs familles envoyaient plus ou moins longtemps servir dans une armée étrangère. « *Ces voyages aux pays estranges,* dit La Noue, *sont pratiqués par quelques-uns dans l'opinion qu'ils ont que les drogues d'autrui sont meilleures que celles de leur pays.* » Il n'approuve pas cette méthode. Ceux qu'on envoie en *Allemagne* en reviennent grossiers ; en *Italie,* ils se raffinent en toute espèce de débauches.

Restent *les cadets ou apprentifs aux armes dans les régiments d'infanterie,* qui composaient la grosse majorité de la jeune noblesse. Le vieux soldat démontre que pour toute cette jeunesse, les corps de troupes sont généralement une école de mauvaises mœurs. La discipline est renversée et ne se rencontre plus guère que dans quelques rares régiments. Et puis, « *est-ce donc tout,* dit-il, *que d'apprendre à tirer une arquebusade, savoir ce que c'est que gardes, sentinelles et escarmouches, voire montrer une brave contenance de soldat ?* » *La Noue*

Digitized by Google

conçoit d'autres nécessités dans l'instruction. Lecteur assidu de *Plutarque,* guerrier relativement érudit, il rêve une sorte de *prud'homie pour l'homme de guerre.*

« *Certes, ce n'est pas peu,* dit-il, *d'être estimé soldat, mais c'est beaucoup plus quand la prud'homie y est adjointe*[1]. » Il a, pour l'officier, l'instinct juste d'un ENSEIGNEMENT SPÉCIAL, *venant après l'éducation des Universités, et distribué dans de véritables écoles militaires.*

« Il suffirait, à son advis, que les enfants y fussent envoyés à l'âge de quinze ans pour ce qu'alors ils commencent à être plus propres aux exercices du corps auxquels il convient de la force. Et auparavant qu'ils eussent atteint cet âge, les pères les feraient entretenir en leurs maisons ou aux universités. »

De ces collèges militaires qu'on appellerait *Académies, La Noue* voudrait en mettre un dans la capitale de chaque province, ou, tout au moins, d'abord, si c'était trop, en fonder *quatre seulement,* dans *quatre maisons royales* où les rois vont peu ou point, à *Fontainebleau, Moulins, Plessis-les-Tours* et *Cognac.*

On y exercerait, à la fois, le *corps* et l'*esprit,* « *on apprendrait à manier chevaux, à courir la bague, en pourpoint, et quelquefois armé, à tirer des armes, voltiger et sœuter et, si on y adjoustait la nage et le lutter, il ne serait que meilleur.* » Les *exercices de l'esprit* comprendraient des *lectures* faites, en notre langue, des meilleurs *livres de l'antiquité sur la morale, sur la politique* et *sur la guerre; l'étude de l'histoire ancienne et moderne,* les *mathématiques,* la *géographie,*

1. *La Noue,* page 200.

Digitized by Google

l'*art de fortifier* les places et quelques *langues vulgaires, de manière surtout à pouvoir les parler*. Enfin, pour les moments de loisir, quelques arts d'agrément, la *musique* et le *dessin*.

La Noue pense que huit ou dix professeurs suffiraient pour ces divers enseignements. Il les placerait sous la direction d'un *gentilhomme* de valeur éprouvée, à qui maîtres et disciples, dans chaque académie, « *porteraient révérence*. Nul doute que quand un jeune gentilhomme aurait demeuré quatre ou cinq ans en telle école, il ne fût capable de comparaître en telle cour de prince qu'on voudrait. On aurait là d'ailleurs une pépinière d'excellents officiers tels qu'il n'en faudrait pas plus de six, dans une compagnie de gens d'armes, pour y mettre le meilleur ordre ».

Enfin, pour justifier son projet, La Noue émet discrètement une pensée qu'il nous faut retenir, parce que nous la retrouverons plus tard à *la fondation de l'École militaire*. « *La noblesse,* dit-il, *s'est ruinée en partie au service du roi, le souverain doit en toute équité la soulager pour la nourriture et l'éducation de ses enfants.* »

C'est là, Messieurs, le point de vue que les frères *Pâris* reprendront et c'est vraiment là la *note caractéristique des institutions militaires de l'ancien régime*.

II.

Ce que La Noue avait proposé, en somme, c'était *un plan très complet d'écoles spéciales* où seraient élevés gratuitement les jeunes nobles, au sortir de leurs huma-

Digitized by Google

nités, où ils recevraient *la solide instruction militaire dont la nécessité commençait à se faire sentir.*

Mais les réformes, d'ordinaire, sont lentes à se réaliser. Il faudra encore *cent cinquante ans* avant que les idées du compagnon d'Henri prennent corps et aboutissent, en 1751, à la belle fondation de Louis XV.

Les progrès de l'art militaire et de l'organisation des armées aidant, on va s'y acheminer *par étapes* et *par essais successifs,* avec les *cadets de régiment,* avec le *corps des cadets,* enfin, avec l'*école militaire.*

Il serait intéressant, Messieurs, de dire ici ce que furent *ces cadets* dont l'existence est mêlée à une longue portion de notre histoire militaire. *Les cadets étaient de jeunes nobles, qui venaient, à défaut d'établissement d'éducation,* faire leur noviciat dans les régiments. Appartenant presque tous à la noblesse militaire, ils étaient généralement pauvres, et plus particulièrement ceux du midi, venus de la province natale de Henri IV, qui n'en fournissait guère d'autres[1]. Les *cadets de Gascogne* sont restés célèbres.

Pontis, l'auteur des curieux *mémoires* dont la lecture enchantait Mme de Sévigné, et dont la série interminable d'aventures inspira jadis à A. Dumas son personnage célèbre de *d'Artagnan, Pontis est le type achevé du cadet de Gascogne.* Le récit qu'il nous trace de son séjour au *régiment des gardes* suffit à nous faire connaître l'esprit déplorable qui régnait dans cette jeunesse turbulente, peu disciplinée et tapageuse.

Au temps de Louis XIII, l'*insuffisance de l'institution*

1. Achille Taphanel.

Digitized by Google

était devenue si manifeste que les idées de *La Noue* reprirent tout à coup faveur. En 1636, Richelieu fonda une *académie royale militaire* « *pour y être les jeunes gentilshommes instruits aux disciplines convenables à leur sang* ». Cette académie ne dura guère. Sa création était prématurée sans doute. Elle disparut à la mort de son fondateur, après avoir eu comme élève *Louis de Bourbon*[1], duc *d'Enghien,* qui devint le *grand Condé,* et il est à regretter que l'œuvre de Richelieu n'ait pu lui survivre; elle eût rendu à notre armée d'inestimables services.

De nouveau, la France restait avec son institution insuffisante des *cadets de régiment.* Ce n'est que quarante ans après, *en 1682,* que Louvois réunit entre eux les cadets disséminés jusque-là dans toute l'armée et en forme des *compagnies spéciales* dites : *compagnies de cadets.* La nouvelle de cette importante décision publiée par tout le royaume fut accueillie avec un tel empressement que le nombre des postulants s'éleva, dans les trois premiers mois, à plus de 4,000.

L'édit de création était *muet* sur les *preuves de noblesse* à fournir. *Louis XIV et Louvois* n'étaient pas gens

1. Louis de Bourbon, auquel, selon l'euphémisme de La Bruyère, « il manquait les moindres vertus », fut le prince le plus lettré de son temps, le plus doté, le plus avide des plaisirs de l'esprit, celui que l'Académie française songeait à se donner pour protecteur, rendant ainsi un hommage signalé à sa capacité, à son goût passionné pour les lettres. Il avait préludé par les couronnes du collège aux lauriers de Rocroy. Dès l'âge de 14 ans, il soutenait une thèse de philosophie avec un éclat sans exemple et ne fut pas indigne d'entrer en lice dans les épreuves de la Sorbonne contre Bossuet lui-même.

Digitized by Google

à subordonner aux seules nécessités d'une classe, si considérable fût-elle, les besoins de l'État. Ce furent, chez le monarque, les instincts d'un intérêt supérieur et, chez le ministre, quelques secrètes inclinations vers le *Tiers-État,* qui présidèrent à cette réforme. Les instructions de Louvois aux intendants portaient que l'on pourrait y recevoir des jeunes gens *de toutes classes et de bonne famille.*

Les jeunes cadets recevaient, dans la compagnie, l'instruction strictement nécessaire alors aux grades subalternes, dont ils ne pouvaient guère espérer sortir. La démarcation était en effet très nette entre les *enfants de la noblesse pauvre de province* qui faisaient leur éducation dans les cadets, et les *nobles* de la cour, issus de grande famille, qui commençaient leur carrière dans les *mousquetaires.* Les premiers arrivaient au grade de capitaine et obtenaient la croix de Saint-Louis. A moins de circonstances exceptionnelles, ils ne pouvaient porter leurs prétentions plus haut que les emplois *de major* et de *lieutenant-colonel.* Les seconds achetaient une compagnie, après leur noviciat d'un an, puis un régiment qu'ils pouvaient commander à 18 ans, comme *Saint-Simon,* le régiment du prince Paul, et ils attendaient plus ou moins patiemment leur tour pour parvenir au *grade de brigadier,* qui ne se vendait ni ne s'achetait, mais se donnait au choix.

Les compagnies de cadets ne réalisaient donc qu'imparfaitement la pensée éducatrice de La Noue, mais elles constituaient un progrès sur l'ancien ordre de choses et pouvaient devenir l'*embryon de véritables écoles militaires. Louvois* y avait songé, mais sa création avait une

Digitized by Google

sorte de tare originelle imputable aux complaisances excessives des intendants. S'il faut en croire *Vauban,* des gens de basse naissance et de basses mœurs avaient eu accès dans les compagnies et y avaient développé un mauvais esprit. Elles tombèrent en discrédit et, à la suite de graves mutineries, furent supprimées en 1696.

Reconstituées en *1726* par le cardinal Fleury, elles disparaissent définitivement en *1733* et *ne sont plus remplacées par rien,* de telle sorte que, dans la longue période de 1733 à 1751, pendant les guerres de la succession de Pologne et de la succession d'Autriche, nous avions fait *table rase de toutes nos institutions d'éducation militaire.*

C'était précisément le moment où des peuples moins éclairés reprenaient nos essais antérieurs et réussissaient, là où notre *versatilité* avait abouti à des échecs. *Munich* fondait en Russie une école de 400 cadets. *En Prusse,* les institutions du *Roi-Sergent,* développées et coordonnées par *Frédéric,* prenaient la forme où nous les trouvons presque encore aujourd'hui.

Cette versatilité, Messieurs, nous avait fait oublier ou méconnaître que les temps parcourus avaient été remarquables entre tous, pour *l'histoire de notre art et de notre organisation militaires.*

Louvois nous avait donné une armée admirable et *d'Argenson,* qui fut aussi un grand ministre, marchait sur ses traces et achevait, en ce moment, l'œuvre de son devancier. *L'art s'est affirmé* de plus en plus; *Condé,* avec les illuminations de son génie; *Turenne,*

Digitized by Google

avec son immense bon sens, ont gagné de grandes victoires avec de *petites armées ;* le génie de *Luxembourg,* les talents de *Berwick,* la sage application de *Catinat,* les dons naturels de *Vendôme,* ont réussi à nous faire employer avec gloire des *armées de 80,000 hommes* sur les frontières de Flandre, du Rhin et de l'Italie. Il leur a fallu manier de *grosses masses ; c'est une ère de difficultés nouvelles qui vient de naître ; Frédéric* occupe déjà l'opinion, et le maréchal de *Saxe,* par ses magnifiques victoires de *Fontenoy,* de *Raucoux* et de *Laufeld,* inaugure en France une sorte de renaissance militaire. Tout, jusqu'aux *écrits* multiples qui paraissent à ce moment, nous affirme l'existence d'une *science nouvelle de la guerre* et, avec cette science, la *nécessité d'un enseignement. Turenne, Berwick, Montecuculli,* dans leurs *Mémoires,* nous apprennent un art qu'ils pratiquaient si bien; puis, quarante ans après, c'est *Feuquières* qui consacre les loisirs d'une disgrâce imméritée à écrire, pour son fils, un *cours complet d'art militaire.* Je ne peux que vous nommer ici, *Puységur, Guichard,* si profond dans la connaissance des anciens, *Folard,* le *maréchal de Saxe,* qui fut comme le précurseur de notre illustre *Bugeaud.*

Le moment était propice. Nous touchions à l'une de ces phases où les réformes longtemps rêvées s'imposent et prennent corps. Déjà à deux reprises, l'initiative privée avait devancé celle du pouvoir. Le *chevalier de Lussan* venait de créer une académie, rue de Tournon, et M. de *Kergus* avait fondé à Rennes l'hôtel des *gentilshommes bretons.*

Ce concert d'opinion n'enlève rien au mérite de

Digitized by Google

l'homme de bien, du véritable patriote qui, *reprenant* les *idées de La Noue,* fit enfin aboutir, en 1751, la réforme désirée. J'ai nommé *Pâris-Duverney,* le troisième et le plus distingué des *quatre frères Pâris,* qui si longtemps exercèrent, au grand scandale de Saint-Simon, une influence prépondérante dans les conseils de l'État.

III.

Messieurs, la date du 22 janvier 1751 mérite de prendre une grande place dans les annales de notre pays. Ce jour-là, le roi Louis XV signait l'*édit de création d'une école militaire en France.* Ce fut un grand triomphe pour la marquise de *Pompadour,* triomphe sur le monarque dont elle avait vaincu les résistances, triomphe sur le ministre de la guerre, comte d'*Argenson,* qui avait pour elle une haine profonde et qu'elle réussit à gagner à sa cause.

La résistance du roi était tout honorable. Le *principe* d'une école était bien agréé par lui, mais cette école allait coûter fort cher et le trésor était obéré ; des impôts nouveaux, créés tout exprès, ne manqueraient pas de rendre, dès le premier jour, l'œuvre impopulaire..., et puis, le roi voulait que la fondation fût durable, et qu'un trésor spécial lui fût affecté.

Ce problème si délicat fut résolu par *Pâris-Duverney* qui, le premier, avait conçu avec son frère l'*idée de l'école,* et avait présenté à M^me^ de Pompadour un projet établi de toutes pièces. Une grande affection l'unissait à la favorite et c'est de leur action commune au-

Digitized by Google

près du roi et auprès du ministre d'Argenson que naquit l'édit de création.

Ce fut un grand événement qui impressionna vivement la cour et la ville... ; la popularité de d'Argenson s'en accrut ; on exalta les mérites de celle qui, déjà, se faisait appeler la *protectrice des arts et des lettres*. Les gens d'esprit parlaient tout bas de *Cupidon*, de *Mars* et de *Minerve*[1]. *Voltaire* disait que ce serait l'œuvre capitale du règne et cette œuvre semblait à *Marmontel* suffisamment importante pour qu'il la célébrât dans un poème.

Les origines de l'école sont intéressantes et méritent qu'on s'y arrête. Les négociations entre Mme de *Pompadour* et *Pâris-Duverney* durèrent près d'un an. La correspondance commence, en avril 1750, par une lettre de la marquise qui avertit « *son cher nigaud*[2] », c'est ainsi qu'elle appelait familièrement *Duverney*, que le roi a grande envie de réaliser le projet, mais qu'il veut, auparavant, savoir ce qu'il faudra de fonds extraordinaires pour le bâtiment.

Duverney, dans sa réponse, datée du 5 avril, promet

1. J. Ambert. *Esquisses*.

2. M. de Maurepas avait pour surnom *Faquinet*, le comte d'Argenson, la *Chèvre*, la belle Mme de Flavacourt, sœur de MMmes de Mailly et de Châteauroux, la *Poule*. On voit par les lettres du chevalier de Boufflers et celles si singulières et si divertissantes de Mme de Graffigny qu'à la cour de Lunéville régnait la même mode. Le surnom de *Pampan* est si bien resté à celui à qui il fut donné qu'on sait à peine qu'il s'appelait *Devaux*, lecteur du roi Stanislas. Les sobriquets s'étendaient quelquefois à une société tout entière. On appelait les personnes de qualité qui composaient celle de la *duchesse du Maine*, les oiseaux de Sceaux et les *bêtes* de Mme de Tessin étaient les gens de lettres qui se réunissaient chez elle. (*Mémoires du marquis d'Argenson*, page 116.)

Digitized by Google

de satisfaire au désir du roi et ajoute que « *l'idée qu'il s'est faite d'un aussi grand monument* pour la gloire du roi et pour les grands avantages qui en résulteront excite en lui le plus vif désir de la voir accomplir ».

Les négociations se poursuivent en secret, et *Duverney* rédige de longs mémoires dans lesquels il signale l'obligation morale qui s'impose au roi d'élever les fils de sa vaillante noblesse qui s'est si généreusement appauvrie à son service. *La thèse des progrès de l'art et des nécessités de l'instruction y est spécialement soutenue et, citant notre vieux La Noue,* il insiste sur l'utilité d'*écoles spéciales*, où les futurs officiers recevront les éléments de leur éducation technique. Il y déploie toutes les ressources d'une dialectique serrée, d'un sens politique et financier hors de pair, enfin, ce qui ne gâte rien, d'une grande expérience des hommes et *des cours*.

A la suite d'une visite faite à la *maison royale de Saint-Cyr,* avec le roi qu'elle a habilement entraîné avec elle, la favorite écrit au financier, « je ne peux vous dire combien j'ai été attendrie de cet établissement. Ils sont tous venus me dire qu'il faudrait en faire un pareil pour les hommes. Cela m'a donné envie de rire, car ils croiront, quand notre affaire sera sue, que c'est eux qui ont donné l'idée ». Duverney répond que le récit de cette visite à Saint-Cyr a attendri son cœur. « Si on pouvait, ajoute-t-il, comparer en parfaite connaissance de cause tout ce que la marquise a vu, avec les propositions que nous faisons, il n'y a pas à douter que le roi accorderait une protection éclatante à un établissement propre à honorer son règne. »

« J'ai été dans l'enchantement, dit encore la marquise

Digitized by Google

dans une autre lettre, de voir tantôt le roi entrer dans tous les détails. *Je brûle de voir la chose rendue publique* afin qu'il ne soit plus possible de la rompre. Je compte sur votre obligeance, mon cher nigaud, pour que l'*univers en soit bientôt instruit.* »

Peu de jours après, le roi se faisait relire l'*édit de création des Invalides et de Saint-Cyr* et arrêtait le décret de fondation de l'école royale militaire.

La joie de la marquise déborde et ne peut se contenir. Dès le 3 janvier 1751, elle annonce cette grande nouvelle à son amie la comtesse de Lutzelbourg. « Je vous crois déjà fort contente de l'édit que le roi a donné le 10 novembre, pour anoblir les militaires. Vous le serez bien davantage de celui qui va paraître pour l'établissement de 500 gentilshommes que Sa Majesté fera élever dans l'art militaire. Cette école royale sera bâtie auprès des Invalides. Je vous enverrai l'édit dès qu'il sera imprimé. »

Vous savez tous, Messieurs, quelle grande allure fut donnée à l'école et quel admirable édifice fut créé tout exprès pour elle. *Belle-Isle et Saint-Germain,* tous deux ministres, dotèrent successivement la maison d'admirables *règlements* que ne désavoueraient pas aujourd'hui nos grands éducateurs de la jeunesse.

Il semblait, après les soucis qui avaient présidé à sa première installation, que l'école dût échapper à cette instabilité, à ce besoin de réformes hâtives, qui ont caractérisé la fin du XVIII^e^ siècle. Pourtant, dès l'année 1777, le ministre *Saint-Germain* modifiait de fond en comble l'œuvre de Duverney. Le grand principe subsis-

Digitized by Google

tait néanmoins ; *c'était toujours l'école militaire,* mais constituée, cette fois, par *dix collèges royaux militaires* établis en province, dans lesquels les élèves du roi recevaient jusqu'à quinze ans les éléments de l'instruction universitaire. A ce moment, ils étaient incorporés dans une *compagnie de cadets gentilshommes,* créée tout exprès, avec *des cours spéciaux,* et installée dans *l'hôtel de l'ancienne école.* On en sortait officier. Cette combinaison, empruntée encore à *La Noue,* semblait devoir être heureuse et féconde. Disparue dans la tourmente révolutionnaire, elle avait, durant sa courte existence, eu le temps de faire ses preuves. C'est sous ce régime que se formèrent *Clarke, Macdonald, Marmont, Davout* et, le plus illustre de tous, *Bonaparte,* élevé à Brienne de 9 à 14 ans, et reçu ensuite aux *cadets gentilshommes de Paris. Duroc,* élève de l'*école royale militaire de Pont-à-Mousson,* suivit la même marche, et, puisque l'occasion s'en offre à moi, j'aime à rappeler ici la haute estime dans laquelle était tenu *notre collège lorrain* que Raynaud, *inspecteur des écoles en 1784,* classait hors de pair ; « collège parfait, disait-il, et, sous tous les rapports, le meilleur de tous ».

La Lorraine eut d'ailleurs sa place dans l'histoire de la fondation de Louis XV. Sur la demande de Stanislas, *12 gentilshommes lorrains* étaient, chaque année, admis comme boursiers dans l'école, et l'officier général qui, le premier, eut l'honneur de gouverner l'hôtel, fut un Lorrain, *le chevalier de Croismare,* officier de fortune, qui n'avait dû son avancement qu'à son mérite ; homme modeste, faisant petit bruit et grande besogne, et très estimé du roi. « *Les élèves de l'école royale militaire*

Digitized by Google

sont les enfants de l'État », disait-il un jour au duc de Choiseul.

Le mot était vrai et caractérisait *l'école militaire de 1751 ; il la différencie* de celles qui vinrent après, *Fontainebleau* et *Saint-Cyr*. De nos élèves du *premier Empire* et de la *Restauration,* on eût pu dire qu'ils étaient, eux, *les enfants de leurs œuvres,* nuance qu'il faut retenir et qui s'explique par la différence des *régimes* et des *conditions sociales* dans lesquelles vivait la France. Les droits de l'intelligence et du travail se sont substitués à ceux de la naissance ; *l'examen de capacité* est devenu la loi commune et *obligatoire pour tous,* avec cette remarque toutefois que, *avec l'Empereur,* les droits du souverain militaire absolu ont été réservés à son profit par le fondateur de l'école, *tandis que la Restauration,* plus libérale au contraire, abandonne toute prérogative en faveur du *concours,* qui seul va établir les droits[1].

---

1. *L'Extrait suivant d'une notice écrite par M. le commandant Paris, retraité chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur, ancien élève de Saint-Cyr en 1813, immatriculé sous le n° 4142 de l'école,* pourra paraître intéressant.

« Les examens d'admission à Saint-Cyr consistaient en un programme « bien moins complet que celui établi depuis. — J'en fus pour mon « compte quitte à bon marché, par l'examinateur *délégué du préfet,* « un savant abbé, un peu philosophe, qui venait souvent à mon collège, « dont j'étais connu, et qui aussi connaissait ma famille. — Aussi, « lorsque je me présentai à lui, accompagné de mon père : « Ah ! vous « voilà, futur guerrier, me dit-il, je vous attendais, sachant votre désir « d'aller rejoindre votre oncle le général. (En effet, le frère cadet de « mon père était alors général de brigade à l'armée du maréchal Suchet, « en Aragon, et c'était assez l'usage, en ce temps-là, comme depuis, du « reste, dans les familles ayant un des leurs dans l'armée qu'un des « fils fût tenté d'aller rejoindre ce parent.) — Je ne vous interrogerai « pas, ajouta l'abbé ; je sais comment vous avez fait vos classes, que « vous êtes ferré sur l'arithmétique, que vous êtes moins fort en géo-

Digitized by Google

IV

Telle est la règle dernière, Messieurs, *qui, depuis près de quatre-vingts ans,* a régi le recrutement de l'École. Est-ce donc à dire que ce qui a longtemps duré doive durer toujours? et ne peut-on se demander si le *service obligatoire* et la *nation armée,* si le fait si considérable surtout *de la création du cadre auxiliaire,* si les *progrès de la science militaire enfin,* ne sont pas de nature à modifier, une nouvelle fois encore, le mode de recrutement de l'École. En un mot, les vieux moules, qui jusqu'à ce jour ont suffi, en s'élargissant, aux besoins de notre armée, suffiront-ils encore à une armée de *2 millions d'hommes,*

« métrie, faible en dessin, mais que déjà vous avez appris le manie-
« ment du fusil et du fleuret et en voilà bien assez pour vous mesurer
« un jour avec l'ennemi. — *Je vous délivre donc votre exequatur,*
« *pour être joint à l'appui de votre demande.* » Ce qui fut fait le
« jour même, et, sans plus tarder, mon père et moi partîmes pour
« Paris, où nous ne doutions pas que l'avis de mon admission nous
« serait bientôt adressé. — Effectivement, nous le reçûmes presque im-
« médiatement et meilleur même que nous ne l'avions prévu, car mon
« oncle avait fait de son côté ce à quoi mon père n'avait pas songé ;
« il avait sollicité et obtenu en ma faveur d'être admis comme *élève*
« *du Gouvernement.*

« Point n'est besoin d'ajouter qu'à cette époque de guerres conti-
« nuelles il n'y avait pas de *concours,* et que *chaque postulant admis*
« *se présentait individuellement.*

« Le 15 février donc, je me présentai, toujours accompagné de mon
« père, au général commandant l'École qui nous accueillit avec
« bonté...., etc. »

La promotion du commandant Paris ne resta que dix mois à l'École. Elle fut de 200, comme les précédentes, et répartie dans tous les dépôts du Nord, jusque même à *Luxembourg* et à *Trèves.* Ceux envoyés à *Mayence* ne purent y atteindre, les alliés ayant déjà passé le Rhin.

Digitized by Google

encadrée par *80,000 officiers?* ou bien devons-nous, *comme La Noue,* à une autre époque de crise, juger *qu'il faut quelque chose de nouveau?* Très intéressant problème, dont je veux vous montrer l'urgence, et quelques possibilités peut-être, sans prétendre à le résoudre.

Entre le général du XVIII^e^ siècle, tenant sa petite armée dans la main, ayant sous ses yeux, à quelques centaines de toises, qui étaient la portée maxima des armes d'alors, une armée ennemie déployée en position, étalée, suivant l'expression de *Clausewitz,* « *comme une toile sur le métier* », et le général des temps modernes dont l'horizon embrasse des lieues, dont le commandement comporte des centaines de mille hommes, *quel abîme!* Vainement, ce dernier interroge l'espace ; son œil n'y discerne même plus les indices de la canonnade et de la fusillade que la poudre sans fumée a supprimés. Pour ausculter le champ de bataille, pour imprimer sa pensée directrice aux éléments divers qui y gravitent hors de sa portée, il lui faut des *auxiliaires, des officiers d'un mérite croissant* et éprouvé. Ces difficultés du commandement ont agrandi *le rôle de l'état-major.* Et ce n'est là qu'une des fonctions multiples de cette *élite d'officiers;* il faut y ajouter encore *la mise en mouvement des masses, les questions* de *cantonnements* et d'*étapes, la marche des pions* sur l'échiquier stratégique rendue difficile par le *grossissement démesuré des effectifs,* les calculs compliqués de la *mobilisation* et des *transports de concentration,* le maniement délicat des *chemins de fer,* etc., etc. Comment encore mesurer l'étendue du *champ ouvert* à l'activité des *officiers d'armes savantes,* par les

Digitized by Google

merveilleux progrès de la *science :* les *cuirassements,* les *tourelles,* les *poudres perfectionnées,* les *petits calibres,* etc., etc. *L'officier de troupe,* enfin, a vu, lui aussi, s'étendre rapidement le cycle de ses connaissances. Son instruction générale et professionnelle a des exigences qui se sont démesurément accrues et ne sauraient se comparer à rien de ce qui se fit en aucun temps.

Ne peut-on dès lors se demander si des réformes ne seraient pas à introduire dans notre enseignement militaire? N'y aurait-il pas lieu, pour rendre cet enseignement plus fécond et mieux approprié aux exigences nouvelles, de le coordonner, de le hiérarchiser en quelque sorte, avec des *écoles d'importance variable et ascendante,* ainsi que cela se pratique dans les *études universitaires,* c'est-à-dire, à *l'échelon inférieur* des *écoles normales militaires de 1^er^ degré,* en nombre suffisant, où *l'aspirant officier* recevrait une solide instruction professionnelle, telle qu'elle convient à l'officier subalterne, et où se formerait, en quelque sorte, le *bachelier ès art militaire; au degré suivant,* des *écoles d'application d'armes,* jouant dans l'enseignement militaire le rôle que jouent les cours de licence dans les carrières libérales. L'*école supérieure de guerre* enfin, couronnant le tout, soit le baccalauréat, la licence et le doctorat.

Un des faits les plus importants peut-être de notre évolution militaire, Messieurs, c'est l'apparition de *l'officier de réserve.*

Si riches que soient les nations, elles ne sont plus à même d'entretenir constamment l'effectif d'officiers qui est indispensable pour les encadrer tout entières au jour

Digitized by Google

de la *levée en masse,* et pour *réparer* les pertes, énormes peut-être, des premiers contingents livrés au sort des batailles. On a donc dû, à côté du *cadre permanent,* créer un *cadre de réserve,* destiné à compléter le cadre de première ligne, et à l'alimenter pendant toute la campagne ; destiné aussi à prendre le commandement direct des troupes de seconde ligne. Ce *cadre auxiliaire,* vous le voyez, Messieurs, *est un véritable cadre de guerre.* Le succès dépendra, dans une large mesure, de ses qualités techniques et morales. D'autre part, vous le savez aussi, mêlé directement à la société civile, *l'officier de réserve* donne à celle-ci, par le rang qu'il y occupe, la mesure de la considération à accorder au grade.

Ne peut-on se demander dès lors si le recrutement de ce cadre est convenablement assuré ; s'il ne serait pas à la fois avantageux et pratique de lui donner, avec le cadre permanent, une *origine commune,* l'*École.* Profitant de la mainmise par le service obligatoire sur toute la jeunesse instruite du pays, on pousserait cette jeunesse vers les écoles militaires du premier degré, organisées par *régions,* comme le voulait *La Noue.* L'accès de ces écoles lui serait largement ouvert et serait rendu à la fois équitable et facile par la *suppression du concours* auquel on substituerait la simple *présentation de diplômes* universitaires.

Le concours est aléatoire et parfois aveugle ; il ne laisse pas deviner la vocation. *La sélection à la sortie de l'école* donnerait, après deux années de travail et d'épreuves sérieuses, une *liste de mérite* exacte qui établirait le droit de chacun à devenir, à son choix, soit *officier de carrière,* soit *officier de réserve,* ou déciderait de

Digitized by Google

l'envoi dans la troupe des derniers classés pour y achever le temps de service auquel *la loi les oblige.*

Mais quel devrait être ce *diplôme universitaire* à fournir par nos aspirants officiers pour avoir le droit d'aller ainsi dans nos écoles normales y puiser les premiers principes de l'enseignement militaire ?

Toutes nos carrières libérales, Messieurs, celles qui donnent au pays ses chefs dans l'ordre social et politique, celles qui forment l'ingénieur, le médecin, le magistrat, le législateur, ont un point de départ commun, l'*enseignement secondaire* avec sa sanction, le *baccalauréat.*

Cette sanction ne saurait-elle donc suffire aussi pour la carrière des armes ? et pourquoi la production du *diplôme de bachelier ne deviendrait-elle pas la condition nécessaire et suffisante aux débuts de nos officiers ?* Assignant ainsi aux carrières libérales et à la carrière militaire *le même point initial,* on y gagnerait de les ranger toutes au même niveau dans le pays et l'on réaliserait ce résultat fécond de donner, *comme cadre à la nation armée,* l'élite instruite et éclairée tout entière qui, dans la vie ordinaire, dirige son activité pacifique.

Ainsi s'étendrait *à tous* ce jugement de *La Noue,* dont vous m'avez, en m'appelant au milieu de vous, fait peut-être, je le crains, Messieurs, une trop flatteuse application. « *Ce n'est pas tout d'être estimé soldat ; mais c'est beaucoup plus quand la preud'homie y est adjointe.* »

Messieurs, au moment d'achever cette trop longue étude et de vous remercier de la si grande bienveillance que vous avez mise à m'écouter, j'aime à retrouver une dernière fois, sous ma plume, ce nom de *La Noue.* J'ai

Digitized by Google

eu raison de vous dire qu'il fut un précurseur. Vous avez vu comment, à chaque étape que parcourt notre enseignement militaire, son nom revient à l'esprit de tous ; qui sait si son grand bon sens, ses instincts d'éducateur, ne seront pas invoqués un jour encore, dans *notre œuvre de l'avenir?*

Lorsque Mme de Pompadour obtint du roi l'*édit de création,* je vous ai dit combien fut grande sa joie enthousiaste. Cette joie lui avait fait oublier ses plus vives rancunes. Réconciliée avec *d'Argenson*, elle songea à lui offrir, *en souvenir du grand événement,* un *cachet symbolique* gravé de sa propre main d'après un dessin de Boucher et représentant le *génie militaire.* N'oubliez pas que d'*Argenson* était, *comme Louvois,* un ministre civil ; la flatterie était délicate. C'était un *Amour* appuyé au fût d'une colonne, ayant à ses pieds des attributs militaires, canons et étendards, et en exergue ces mots qu'elle eût bien voulu, dit-on, inscrire au fronton de la nouvelle école : *Pompadour fecit*[1].

Si, quelque jour, devait paraître quelque dessin allégorique propre à nous retracer les *bienfaits et la marche de l'enseignement militaire,* la belle et noble figure de *La Noue* devrait y apparaître en relief, couronnée par un génie qui dirait : *La Noue fecit.*

1. Achille Taphanel.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. AUDIAT

AU RÉCIPIENDAIRE

MONSIEUR,

L'Académie de Stanislas, fidèle à l'esprit de sa fondation, soucieuse d'accueillir tous les genres de mérite, pour les réunir dans une heureuse harmonie, a été frappée à la fois, quand elle vous a donné ses suffrages, de vos glorieux services militaires et du culte éclairé que vous avez toujours professé pour les lettres et les arts. Vous venez de nous montrer une fois de plus qu'il n'existe aucune incompatibilité entre les hautes dignités de l'armée et l'éloquence, non pas seulement cette éloquence véhémente par laquelle certains grands capitaines ont entraîné leurs soldats à la victoire, mais même notre paisible éloquence académique. D'ailleurs, si l'histoire générale ne nous en fournissait déjà tant d'exemples célèbres, le passé de notre Compagnie lorraine suffirait à rappeler à nos souvenirs plus d'une alliance entre les armes et les lettres.

Elle s'honore d'avoir compté dans ses rangs les trois

Digitized by Google

maréchaux de Belle-Isle [1], de Choiseul-Stainville [2] et de Contades [3], quatre lieutenants-généraux ou généraux de division, le comte de Tressan [4] qui fut l'un de ses fondateurs et de ses membres les plus laborieux, le comte [5] et le marquis de Caraman [6], l'illustre général Drouot [7], enfin trois autres officiers généraux, l'aimable et brillant chevalier de Boufflers [8], maréchal de camp sous Louis XVI, le général marquis de Pange [9], commandant la subdivision de Nancy sous la Restauration, et le savant général Didion [10]. Le duc de Belle-Isle, fondateur de l'Académie de Metz, le comte de Tressan et le chevalier de Boufflers furent de l'Académie française [11].

Vous n'occuperez pas l'une des moindres places, Monsieur, parmi ces nobles soldats qui voulurent se remettre des fatigues et des dangers de la guerre, des soucis du commandement, en s'associant à nos pacifiques labeurs. Vous avez en effet parcouru une brillante carrière militaire, et votre modestie me pardon-

---

1. 1751. — 2. 1783. — 3. 1789. — 4. 1751. — 5 et 6. 1751. — 7. 1817. — 8. 1757. — 9. 1823. — 10. 1872.

11. D'autres membres de l'Académie de Stanislas appartinrent à l'armée, mais sans devenir officiers généraux. Citons, entre autres :

1751. Le marquis de Saint-Lambert, mestre de camp de cavalerie, auteur du poème des *Saisons,* membre de l'Académie française;

1751. M. de Beauchamp, colonel d'infanterie, lieutenant du Roi à Nancy, auteur d'une étude sur *la Tactique;*

1752. Le comte de Bressey, mestre de camp, commandant des gardes du corps de Stanislas;

1826. Le baron Guerrier de Dumast, ancien sous-intendant militaire, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à qui ses nombreux et importants travaux linguistiques, lotharingistes, littéraires, ainsi que les services éclatants par lui rendus à la Lorraine et à Nancy, ont mérité le titre exceptionnel de *Président d'honneur à vie* de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

nera de la rappeler, puisque, méconnaissant les exemples parfois donnés dans des assemblées qui ont à l'immortalité plus de titres que nous, vous n'avez pas parlé de vous-même.

Originaire d'une cité guerrière, de l'infortunée ville de Metz, classé dans les premiers rangs au lycée Saint-Louis et à Saint-Cyr, vous n'avez fait usage du droit que vous donnait votre numéro de sortie que pour choisir un régiment appelé à faire immédiatement campagne, et vous êtes allé rejoindre au 19e léger, à Sétif, votre frère, depuis général et commandant distingué de l'École spéciale militaire. C'était encore l'époque héroïque de la conquête de l'Algérie. Chaque jour était marqué par de nouveaux combats. Vous fîtes là un rude apprentissage de la guerre, pendant cinq années de campagnes, de 1844 à 1848. Le 19e léger, qui s'était couvert de gloire en Afrique[1], fut rappelé en France pour prendre part aux sanglantes journées de juin. Quelques années après, vous faites avec lui, comme capitaine, la campagne de Crimée. Proposé en Orient pour le grade de chef de bataillon, vous l'obtenez en 1858, au 21e de ligne, à l'âge de trente-quatre ans. C'est avec le 21e que vous combattez à Marignan et à Solférino, où vous êtes blessé d'un coup de feu à la tête. Le lendemain, vous receviez la croix de chevalier de la Légion d'honneur, première décoration, gagnée sur le champ de bataille, la mieux accueillie sans doute de toutes celles que

1. C'est ce même régiment qui, devenu le 94e de ligne, sous la conduite du colonel de Geslin, défendit vaillamment, contre des forces écrasantes, dans la terrible journée du 18 août 1870, le village de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Digitized by Google

vous ont values vos éclatants services. Bientôt vous passiez avec votre grade au 2e régiment de voltigeurs de la garde, puis vous deveniez lieutenant-colonel du 3e d'infanterie ; enfin, le 15 juillet 1870, jour de la déclaration de guerre à la Prusse, vous étiez nommé colonel du 26e.

Vous commandiez, à l'armée du Rhin, ce brave régiment, qui avait inscrit sur son drapeau, entre autres noms glorieux, celui de Beni-Mered. Le corps du maréchal Canrobert, dont vous faisiez partie, prit une grande part aux batailles de Rezonville et de Saint-Privat. Dans cette dernière journée, il forma l'extrême droite de l'armée française et défendit héroïquement les hauteurs de Saint-Privat contre les attaques furieuses de l'armée allemande, qui avait dirigé sur cette position son principal effort. Que serait-il arrivé si, après de longues heures d'une résistance désespérée, quand ses forces et ses munitions étaient épuisées, le maréchal Canrobert eût été secouru par la garde, tenue, bien malgré elle, inactive, ou si déjà la veille, l'armée française n'eût pas reçu l'ordre d'abandonner les positions conquises ? L'issue de la guerre et les destinées de notre patrie n'eussent-elles pas été changées ? C'est ce qu'il vous appartient, bien mieux qu'à moi, de décider.

Je me borne à rappeler que le 26e perdit, dans les deux journées des 16 et 18 août 1870, plus de 900 hommes, et que vous-même, la main droite brisée par une balle, ne pouvant plus tenir votre épée, vous fûtes transporté dans l'église de Saint-Privat, transformée en ambulance. Les obus pleuvaient sur le village en flammes, et la toiture de l'église, à demi-consumée, menaçait de

Digitized by Google

s'écrouler sur les blessés, quand l'ennemi, maître enfin du terrain, les fit enlever et transférer en arrière. Quelques jours après, vous étiez échangé contre un officier supérieur allemand et reconduit aux avant-postes français. Vous ne deviez malheureusement pas tarder à être associé à l'infortune de cette vaillante armée de Metz, si digne d'un meilleur sort.

La douloureuse paix qui termina la guerre étrangère ne vous assura même pas le repos. La guerre civile, suscitée sous les yeux de l'ennemi victorieux dont elle aggravait les exigences, vous attendait au retour des forteresses allemandes. Il fallut reprendre Paris à cette Commune qui épouvanta la France et le monde par ses haines sauvages et ses destructions insensées, dont on voudrait croire le retour à jamais impossible! A la tête des débris de votre régiment, promptement réorganisé, vous prenez une part active à la répression de l'insurrection qui faillit porter le dernier coup à la patrie mutilée.

Le 26e, après tant d'épreuves, méritait un poste de choix. Vous fûtes chargé de l'amener à Nancy, encore à l'avant-garde. C'est votre beau régiment qui, après toutes les humiliations d'une occupation étrangère de trois ans, donna à notre patriotique population la joie tant désirée de revoir enfin l'uniforme français. Quand vous en avez quitté le commandement, nous avons été assez heureux pour vous conserver comme général de brigade, puis de division, jusqu'au jour où, appelé au commandement du 17e, puis du 10e corps d'armée, à Toulouse et à Rennes, vous avez obtenu la plume blanche, insigne des plus hautes dignités auxquelles puisse aspirer un soldat.

Digitized by Google

Ce que vous avez été comme militaire, il n'appartient pas à l'Académie de l'apprécier. Ce qu'elle sait, c'est qu'aux jours des victoires comme à ceux des revers, vous avez toujours donné les plus nobles exemples. Elle a été témoin, sur cette frontière de l'Est, de vos efforts pour aider à la réorganisation de nos forces, pour former cette 11e division, la *Division de Nancy,* que nulle autre ne surpasse dans l'estime publique. Nous ne craignons pas de nous tromper, en attribuant une grande part des résultats obtenus à votre ardent patriotisme, à votre préoccupation constante de tous les perfectionnements de l'art de la guerre, enfin à cette fermeté de caractère qui seule assure la bonne exécution des ordres et l'accomplissement des longs desseins, sans exclure la bienveillance native qui, en gagnant les cœurs, rend toutes les tâches plus faciles.

Le commandement tempéré par la bonté, telle a toujours été votre devise, et vous la développiez en termes excellents, quand vous disiez aux élèves du Prytanée militaire de la Flèche : « Obéir et commander, cela s'appelle *la Discipline,* expression sublime, qui ne s'applique pas aux seules armées, et qui contient en elle le secret de la grandeur et de la décadence des peuples.... « Les violents et les révoltés se ramènent souvent par la « raison, et vous donnerez toujours vos préférences à cette « autorité bienveillante et juste, qui s'exerce sans dureté « ni orgueil. » Aux funérailles du général de Contamines, le souvenir des vertus militaires du défunt vous inspirait encore ces paroles : « La bonté, chez celui qui com« mande, est la meilleure conseillère. Je ne parle pas de « cette bonté facile et vulgaire qui procède de l'inertie

Digitized by Google

« et de la faiblesse, mais bien de cette bonté charmante « et quasi divine qui procède du cœur, et sans laquelle « souvent les autres qualités ne sont rien. N'hésitons « pas... dans la conduite et le maniement des hommes, « à faire aussi large que possible la part du cœur ». Il vous a suffi, Monsieur, de suivre les inspirations du vôtre pour vous conformer aux préceptes, à la fois chevaleresques et chrétiens, que vous avez si bien formulés.

La spontanéité de votre bienveillance explique le charme que vous avez su répandre autour de vous, dans cette ville de Nancy, que vous appelez justement « votre patrie d'élection ». Nous avons eu en effet la bonne fortune de vous voir choisir notre ville, où vous vous saviez entouré de tant de sympathies, pour vous y reposer d'une grande carrière militaire dignement parcourue.

Mais pourquoi parler de repos? Vous ne pouvez vous décider à en prendre. Votre esprit toujours attentif à tout ce qui peut contribuer à restaurer la grandeur de la France et la puissance de son armée, a voulu s'associer aux principales institutions qui favorisent à Nancy le développement intellectuel et moral. Tel est le sentiment qui vous a dirigé dans l'emploi de vos laborieux loisirs, et dont nous retrouvons l'expression dans tous vos actes et dans tous vos écrits. Vous vous êtes demandé s'il n'y avait rien de fondé dans le reproche qu'on nous a fait d'ignorer la géographie : vous avez été porté à la tête de la *Société de géographie de l'Est,* et vous en dirigez les travaux avec une remarquable compétence.

Une autre association s'est fondée pour préparer à Nancy l'établissement d'un grand corps enseignant, doté

Digitized by Google

de ressources croissantes, mieux organisé que nos facultés isolées pour retenir parmi nous les élèves et les maîtres. N'est-il pas à désirer que les jeunes gens s'entassent moins à Paris, où leur nombre produit l'encombrement et rend l'accès de l'enseignement pratique plus difficile? Ne feraient-ils pas souvent des études plus complètes, moins superficielles, près de professeurs qui les connaissent, qui s'intéressent à leur conduite, à leurs progrès et veillent à ce que les moyens d'instruction soient toujours à leur portée? Est-il à souhaiter, pour l'équilibre des forces nationales, qu'une centralisation excessive éteigne de plus en plus la vie intellectuelle en province? Une révolution si complète ne saurait s'accomplir en un jour; mais tout effort tenté pour créer, dans les diverses régions, de grands foyers d'activité scientifique et littéraire, semblables à ceux qui ont fait leurs preuves dans notre ancienne France, ou que nous voyons prospérer dans les pays voisins, ne mérite-t-il pas d'être encouragé par le législateur? Vous êtes, Monsieur, de ceux qui ont foi dans cette idée, analogue à celle qui vous a fait le partisan d'écoles militaires régionales, et vous avez accepté la présidence de la *Société des amis de l'Université de Nancy*.

L'Académie de Stanislas, à son tour, s'est empressée de vous ouvrir ses portes, et je me félicite de l'honneur qui m'est échu de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue en son nom. Chacun de nous, comme l'ouvrier d'autrefois, tenu de produire son chef-d'œuvre pour être admis dans la corporation, a dû présenter au jugement de la Compagnie ses écrits littéraires ou scientifiques. Vous vous êtes conformé à cette règle. Je n'entrepren-

Digitized by Google

drai pas d'apprécier la partie technique et spécialement militaire de vos œuvres[1]; vous me taxeriez à bon droit d'incompétence. Je me borne à prendre note de la remarque que j'ai entendu faire par des confrères plus versés que moi dans les choses de l'armée, c'est que vous n'avez pas craint de vous dégager de traditions peut-être surannées, en grandissant le rôle des capitaines trop amoindris par les envahissements progressifs des officiers supérieurs, c'est que vous avez cherché à développer ainsi l'initiative des chefs de compagnie, et à introduire dans le commandement cette sage décentralisation que nous voudrions voir se réaliser dans l'enseignement universitaire. Le capitaine, aux termes de vos prescriptions, « doit connaître tous ses hommes par « leurs noms, et s'assurer, par un examen individuel « fréquemment renouvelé, de la valeur de chacun. Il « doit développer en eux l'esprit d'émulation, le respect « de l'uniforme, le sentiment de la dignité personnelle, « de l'honneur de la compagnie, l'amour du pays, « l'amour du numéro ». J'ai entendu dire aussi que vos instructions sur la tactique avaient reçu les approbations les plus autorisées, qu'elles avaient été, succès rare et significatif, spontanément adoptées dans d'autres corps d'armée. Je dois ajouter que vous ne tracez les règles de l'art de la guerre qu'avec une extrême prudence. « Elles « ne sont données, dites-vous, que comme des conseils, et

1. *Résumé des prescriptions adressées à la* 11e *division d'infanterie sur l'instruction des recrues et des cadres; Observations critiques sur les manœuvres de brigade et de division au* 17e *et au* 10e *corps d'armée; Ordre d'inspection générale laissé aux troupes du* 10e *corps en* 1889.

Digitized by Google

« avec cette restriction encore, qu'en matière d'art mi-
« litaire, les conseils les meilleurs peuvent parfois deve-
« nir funestes, s'ils ne sont accompagnés de certaines
« réserves. Il n'y a pas de règles absolues. » Ne venez-vous pas de nous dire que « le génie ne se donne pas et « échappe aux formules » ?

Les qualités littéraires de votre esprit ont pu se donner plus librement carrière dans les discours ou allocutions que vous avez eu l'occasion de prononcer, soit en présidant à des distributions de prix, soit en rendant les derniers devoirs à des compagnons d'armes. Quand vous adressez les adieux de l'armée aux généraux Abbatucci, Pourcet, de Contamines, Loysel, vous évoquez la grande image de la Patrie, dont ils ont été les serviteurs vaillants et fidèles, et vous élevez les cœurs de la jeune génération en l'encourageant à imiter leurs glorieux exemples. Quand vous parlez aux élèves, le constant intérêt que vous portez à la jeunesse vous dicte le langage le plus propre à gagner leur confiance. Vous vous entretenez familièrement avec eux du travail, du devoir, de la France, et l'émotion communicative de vos paroles, la grande autorité dont vous êtes revêtu, aident à fixer vos conseils dans leur mémoire. Aux élèves du lycée de Nancy[1], vous recommandez surtout les *humanités,* les grands enseignements de l'histoire ancienne et de notre histoire : « Si utiles que soient les sciences à l'art militaire,
« leur dites-vous, elles n'en sont que les auxiliaires...
« C'est dans l'étude des lettres que le militaire doit cher-
« cher cette partie morale et élevée de l'art, qui en est

1. 5 août 1884.

Digitized by Google

« l'essence même... Dans l'art militaire, le caractère « domine la science. » Aux élèves du lycée de Rennes[1], vous donnez de précieux avis sur l'emploi de leurs vacances, qu'ils doivent passer à développer leur esprit et leur corps, à courir les champs, à faire des lectures dont vous leur tracez le programme. Vos conseils s'adressent aussi à leurs pères, qui devront, selon l'expression de Montaigne, que vous aimez à citer, « les faire trotter « devant eux pour juger du train de leur esprit ». Aux élèves du Prytanée militaire[2], vous tracez les devoirs du soldat et de l'officier; mais ici encore, après avoir entretenu ces pupilles de l'armée de la mort héroïque du maréchal de Guébriant et de la Tour-d'Auvergne, vous n'omettez pas de leur rappeler que ces deux guerriers cultivèrent les lettres. « Vous n'ignorez pas, ajou- « tez-vous, la féconde influence que l'étude des lettres « exerce sur les caractères. C'est par les hautes pensées « qu'elles nous suggèrent et par les exemples qu'elles « livrent à nos méditations, que les lettres développent « en nous la volonté, la fermeté, l'énergie, la douceur, « toutes les qualités enfin qui doivent être l'attribut du « commandement. »

C'est à cette pensée féconde de l'union des vertus militaires et de la culture intellectuelle que nous devons le remarquable discours que vous venez de nous faire entendre, étude complète où la recherche de la meilleure éducation des jeunes officiers s'éclaire des lumières de la philosophie et de l'histoire. « Il n'est point, dit

1. 1er août 1887.
2. 22 juillet 1888.

Digitized by Google

« Montaigne, d'utilité ny plus juste ny plus universelle « que la protection du repos et grandeur de son païs [1]. » Pour préserver de toute atteinte ces biens inestimables, menacés par les États qui ont fait de la guerre une industrie lucrative, le service militaire universel, destiné à viriliser toutes les classes de la nation, nous fournit des troupes nombreuses de première et de seconde ligne, douées des qualités guerrières héréditaires dans la race française. Mais ces masses de combattants ne seront qu'une cohue, si elles ne sont encadrées, instruites et dirigées. On ne croit plus aux armées torrentielles. Vous nous le rappeliez à l'instant : la guerre n'est plus le choc aveugle de deux peuplades brandissant des armes primitives. Nous sommes loin du siège de Troie et des croisades, où le mérite des héros et des chefs les plus renommés consistait à porter d'estoc et de taille les plus rudes coups. L'invention de la poudre à canon, les progrès constants de la science ont bouleversé les règles de la stratégie, ou plutôt elles en ont fait renaître l'art, perdu dans l'oubli du moyen âge avec les traditions d'Alexandre, d'Annibal et de César, avec les savantes formations de la phalange macédonienne et de la légion romaine. Gustave-Adolphe, Condé, Turenne, Maurice de Saxe, Frédéric II, Napoléon Ier ont semblé réaliser l'idéal du génie militaire. Mais aujourd'hui les découvertes scientifiques se succèdent si vite que la guerre se transforme chaque jour. La portée des armes à feu est devenue si longue, leur tir si rapide, que l'on ne combat plus que de très loin et qu'il devient très difficile de s'abor-

1. *Essais*, livre III, chap. XIII.

Digitized by Google

der. Où s'arrêtera la lutte entre l'artillerie d'une part, les forteresses ou les vaisseaux cuirassés de l'autre, chaque nouvelle défense faisant naître un explosif plus puissant, un projectile plus destructeur? L'appel aux armes de nations entières concentre des masses tellement innombrables qu'elles couvrent toute une contrée. En face des mille préoccupations résultant de la nécessité de les faire vivre, de les diriger en temps utile vers le point opportun, de pressentir et de déjouer les mouvements de l'ennemi, de profiter sans hésitation des incidents de la bataille, de frapper les grands coups au moment décisif, pour suffire à une si lourde tâche, pour ne pas succomber sous le poids de si diverses et si redoutables responsabilités, le chef doit réunir aux aptitudes les plus variées, le caractère le plus fortement trempé. Il lui faut, suivant la belle expression de Bossuet « une âme guerrière, maîtresse du corps qu'elle anime [1] ».

L'expérience du passé paraît établir que les revers éprouvés à diverses époques par les armées françaises doivent être moins attribués aux défaillances des soldats qu'à des défauts d'organisation ou d'ensemble, à la routine qui s'est refusée à adopter certains perfectionnements, à l'impéritie ou à la frivolité de certains chefs, souvent à des fautes politiques. C'est ainsi que nos désastres de la guerre de Cent ans sont dus à l'entraînement irréfléchi qui précipitait notre valeureuse chevalerie, alourdie par ses armures de fer, sous les coups des archers des communes anglaises qui, solidement embusqués, l'atteignaient sûrement. Son courage était

1. Oraison funèbre du prince de Condé.

Digitized by Google

aussi aveugle que les yeux de ce brave roi de Bohême, qui se fit tuer dans ses rangs avec notre duc Raoul de Lorraine. Ce n'est pas la bravoure mais une direction intelligente qui fit défaut dans cette guerre de Sept ans, œuvre d'une favorite dont l'influence, si souvent néfaste, ne servit les intérêts de l'armée que le jour où elle aida Pâris-Duverney à fonder l'École militaire. Quand, au contraire, le soldat français se sent bien conduit, quand ses chefs ont su lui inspirer de la confiance, ils peuvent l'entraîner au bout du monde. C'est ainsi qu'ils l'ont mené à Rocroi, à Fontenoy, à Hohenlinden, à Austerlitz, à Iéna.

Votre expérience de la guerre et votre connaissance approfondie de notre histoire militaire, Monsieur, vous ont convaincu que, pour parer aux nécessités nouvelles, il faut des hommes nouveaux, que le courage individuel ne suffit pas, et que nous avons plus que jamais besoin d'une abondante pépinière d'officiers instruits, dévoués, capables d'inspirer à leurs hommes le sentiment de leur supériorité intellectuelle et morale, assez nombreux pour fournir des cadres solides à nos réserves comme à nos troupes actives. Vous voulez un corps d'officiers propre à produire les grands conducteurs d'hommes que suivront les armées de l'avenir. Ces officiers, vous entendez les demander à un système gradué d'écoles militaires, qui forment à la fois l'esprit et le caractère des jeunes gens, et qui garantissent aussi, par des épreuves réitérées, non seulement les connaissances acquises, mais aussi la vocation. Un concours à l'entrée vous paraît inutile ; il ne révèle que le bon élève, sans faire la preuve de la valeur de l'homme. Vous le remplacez,

Digitized by Google

afin de pourvoir aux vastes besoins que vous prévoyez, par le simple diplôme de bachelier, et vous fondez, pour recevoir cette jeunesse studieuse, à qui les grades universitaires tiendraient lieu des quartiers de noblesse autrefois exigés des cadets, un certain nombre d'*Écoles militaires régionales*. Ce système, emprunté au brave La Noue, votre héros et votre précurseur, a été appliqué en France dans les dernières années de l'ancienne monarchie et fonctionne avec avantage chez des nations voisines. Il constituerait une sorte de volontariat, mais dans le bon sens du mot, un volontariat qui ne serait plus un privilège, puisqu'il ne s'achèterait pas à prix d'argent et n'abrégerait pas la durée du service obligatoire. Après deux ans d'études et d'exercices, auxquels pourrait encore s'appliquer, presque sans y rien changer, le programme de La Noue, une liste par ordre de mérite, dressée d'après l'ensemble des notes des deux années d'école, éliminerait les élèves décidément insuffisants, sans autre consolation que celle d'avoir accompli les deux tiers de leur temps de service. Elle permettrait aux élèves maintenus de choisir, en raison composée de leur rang et de leurs préférences, entre la position d'*officier de carrière*, appelé à passer encore un an dans une *école d'application*, probablement à Saint-Cyr ou à Saumur, et celle d'*officier de réserve*, dont une année de stage dans un régiment compléterait le temps de service réglementaire. L'*École supérieure de guerre*, réservée à une élite d'officiers déjà éprouvés par quelques années de services distingués, couronnerait, comme aujourd'hui, l'édifice de l'éducation militaire.

Ici encore, Monsieur, je suis obligé de reconnaître

Digitized by Google

mon incompétence. Je ne hasarderai qu'une objection : les notes données dans les diverses écoles régionales seront-elles toutes pesées dans la même balance? Les erreurs du concours actuel ne sont dues qu'au hasard, surtout celles du concours écrit, où les noms des candidats restent secrets. Les inégalités d'humeur ou de tempérament entre les commandants ou professeurs des diverses écoles régionales ne pourraient-elles pas conduire à de véritables injustices, si elles n'étaient corrigées par l'institution d'épreuves communes, appréciées pour toute la France par les mêmes examinateurs? A part ces détails, qu'il serait facile de régler, les avantages de l'organisation que vous projetez me paraissent devoir frapper les yeux les plus profanes. Elle permet aux vocations sérieuses de s'affirmer, aux vocations hésitantes de rentrer dans la vie civile avec un titre honorable. Elle assure un excellent recrutement des officiers de seconde ligne, trop souvent choisis, soit parmi des jeunes gens inexpérimentés, soit parmi d'anciens officiers qui ont pu rendre de bons services, mais dont les forces physiques secondent mal le dévouement. Enfin par la prédominance accordée aux études littéraires et historiques, par l'émulation toujours entretenue en vue du classement final, par la sélection que détermineront non seulement le résultat des interrogations, mais les premiers débuts des élèves dans le métier des armes, l'élévation et l'énergie des sentiments dont ils auront fait preuve, vos écoles régionales sont appelées à fortifier les caractères, et vous venez de le dire excellemment : « Le caractère sera toujours le premier facteur de la victoire. »

Digitized by Google

Puissiez-vous, Monsieur, faire prévaloir ces saines idées dans les conseils où la confiance du Gouvernement, préoccupé du perfectionnement de nos écoles militaires, vous a récemment appelé ! Votre cause serait déjà gagnée, s'il suffisait, pour la faire triompher, des sympathies de notre Académie lorraine. Prenez place au milieu de nous, et dans cet échange courtois d'idées et d'égards qui fait le charme de nos réunions, vous trouverez toujours la déférence qui vous est due. Notre Compagnie fait appel à toutes les manifestations de l'intelligence, aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts, à la jurisprudence, à l'art militaire. Vous serez parmi nous l'un des représentants de l'Armée : elle ne pouvait nous en déléguer un plus digne. Vous savez que nous aimons l'Armée, cette école de toutes les mâles vertus, cette sauvegarde de tout ce que nous avons de plus cher. L'Armée, c'étaient nos pères, ce sont nos enfants. L'Armée, c'est la Discipline, à laquelle il importe de plier les jeunes générations, quand le sentiment du respect s'efface. L'Armée c'est l'Honneur dont la passion survit dans les cœurs, quand tant de croyances se sont affaiblies. Ce sera la Sécurité, tant que le rêve décevant de la paix universelle ne se sera pas réalisé. Enfin, dernier don du Ciel qui nous sourit encore après tous ceux que la fortune des armes nous a ravis, l'Armée, c'est l'Espérance !

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1891-1892

PAR

M. L'ABBÉ VACANT

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez choisi pour votre secrétaire annuel, vous m'avez fait un honneur auquel j'attache un grand prix et dont je tiens à vous témoigner ma reconnaissance. Il m'a été agréable de rédiger le procès-verbal de ces séances intéressantes et cordiales qui nous réunissaient chaque quinze jours. En finissant l'année, je suis heureux aussi de vous rappeler, dans ce compte rendu, les confrères que nous avons eu la douleur de perdre et ceux auxquels nous avons eu la joie d'ouvrir les portes de l'Académie.

I.

De membres titulaires, M. *Liégeois* et M. *Viansson* sont devenus vos associés correspondants. Tous deux

Digitized by Google

vous appartenaient de longue date : ils ont présidé votre Compagnie, le premier en 1881, le second en 1885, et ont toujours pris à vos travaux une part des plus actives [1]. Aussi n'est-ce pas sans une peine sensible que vous avez accepté la démission de M. Liégeois, et que vous avez vu le départ de M. Viansson, qui allait jouir à Fillières d'un repos bien mérité.

C'est la mort qui nous a pris un autre membre titulaire, M. *Jules Gouy,* le fondateur de nos prix de vertu. En lui adressant notre dernier adieu, votre président a retracé avec éloquence la vie et les travaux de cet homme de bien dont le nom est désormais inséparable de celui de notre Académie. A la mission qu'elle tient du roi Stanislas, il en a ajouté en effet une autre plus noble encore.

Ce fut en 1877 que M. Gouy s'ouvrit à vous de son projet. Votre Compagnie s'empressa de répondre à des propositions qui l'associaient à une excellente œuvre et lui donnaient un nouveau trait de ressemblance avec l'Académie française. Le Montyon lorrain constitua d'abord le prix des mères de famille ; deux ans après, en 1879, il établit celui de piété filiale. Ces deux prix furent constamment décernés depuis lors ; mais, dans sa modestie, le généreux fondateur ne permit point que son nom fût prononcé de son vivant à nos séances publiques. Ce silence ne nous est plus imposé ; vous avez décidé à l'unanimité que ces deux prix seraient appelés à l'avenir *prix Jules Gouy.*

C'est par testament que notre regretté confrère assura

1. M. Viansson a même rédigé les Annales de l'Académie depuis sa fondation et dressé une liste complète de ses membres, travail considérable, entièrement distinct d'un travail semblable de M. Panigot.

Digitized by Google

la perpétuité de sa fondation. Il a légué à l'Académie une rente annuelle de 500 fr. pour récompenser la piété filiale et une autre rente de 600 fr. destinée aux mères de famille les plus méritantes. La fille de M. Gouy, Mme la vicomtesse de Chambrun, et son fils, M. Gouy de Bellocq, ont voulu faire, en outre, donation à l'Académie d'une rente annuelle de 100 fr. qui s'ajoute au prix de piété filiale fondé par leur père.

Un si bel exemple a déjà trouvé des imitateurs, auxquels nous devons aussi témoigner notre reconnaissance.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé le 12 décembre 1887, vous a légué, en souvenir de sa fille Jeanne Bourgon, un capital de 10,000 fr., avec la mission d'en consacrer tous les cinq ans le revenu à doter une jeune personne pauvre de la ville de Nancy qui l'aura mérité par sa conduite et sa piété filiale [1].

A votre séance du 5 juin 1891, vous avez encore reçu de Mlle Mangeon, en mémoire de son père, M. Mangeon, ancien conservateur des hypothèques à Toul, un don de 3,400 fr. Conformément au désir de la donatrice, vous avez résolu d'en affecter les arrérages à un prix annuel de piété filiale qui portera le nom de M. Mangeon.

Je n'ôterai rien au mérite de M. Bourgon et de Mlle Mangeon en reportant sur M. Jules Gouy l'honneur de leur avoir ouvert la voie à eux et à ceux qui les imiteront. Aussi, lorsque votre président vous eut fait part de sa mort en termes émus, avez-vous tenu à manifester

1. M. Bourgon a laissé l'usufruit de cette somme à sa veuve, Mme Bourgon.

Digitized by Google

votre douleur en levant immédiatement la séance en signe de deuil.

Vous avez perdu, en outre, Messieurs, quatre associés correspondants, M. le baron Misson, M. Bretagne, M. Chapellier et M. Clesse, qui tous avaient mérité vos suffrages par des recherches historiques.

M. le baron *Misson* a reconstitué l'histoire de la noblesse du pays de Liège et de Namur.

M. *Bretagne* était surtout archéologue et numismate. Les trésors de nos églises, les médailles et les monnaies de nos musées lui ont fourni la plupart de ses sujets d'étude. Ces travaux ne l'empêchaient point de remplir avec zèle et distinction les fonctions de directeur des contributions directes, ainsi qu'en témoigne un remarquable ouvrage sur *le Cadastre et les abornements,* qu'il donna au public en 1870 et dont votre Académie avait eu les primeurs en 1869.

C'est aux chartes poudreuses de nos archives que M. *Chapellier* demandait les secrets du passé. Une monographie sur Beaufremont, son village natal, lui ouvrit en 1861 les portes de l'Académie de Stanislas. Il y fut accueilli avec une faveur d'autant plus marquée qu'il appartenait au corps estimé de ces maîtres modestes qui se dévouent à l'instruction primaire des enfants du peuple. Ce fut pour ce travailleur infatigable un encouragement précieux. Pendant trente ans, il explora avec persévérance le vaste champ des détails de notre histoire locale. Il eut le bonheur de découvrir des documents inédits sur Domrémy et la famille de Jeanne d'Arc. Ils lui servirent à montrer par de nouvelles preuves que la libératrice de la France était barrisienne et lorraine.

Digitized by Google

M. *Clesse* était né à Fillières, dans le canton de Longwy. Son premier maître de latin fut le curé de son village, prêtre zélé et instruit qui avait transformé son presbytère en une sorte de séminaire où il réunit de 30 à 40 élèves. Pendant qu'il étudiait les éléments des langues classiques dans cette modeste école, M. Clesse continua à parler le patois, dont l'usage était encore universel dans nos campagnes. Son attention s'éveilla-t-elle dès lors sur les formes grammaticales de cet idiome populaire? Je ne sais; mais lorsqu'en 1877 l'Académie de Stanislas ouvrit une vaste enquête sur nos patois du Nord-Est, M. Clesse s'empressa de répondre à votre appel. Sa grammaire du patois de Fillières fut remarquée: de 268 travaux qui vous avaient été adressés, elle eut seule l'honneur d'être imprimée dans vos mémoires. Après avoir terminé ses humanités et fait son droit, M. Clesse choisit la carrière du notariat et se fixa à Conflans. Ce fut une bonne fortune pour ce bourg et ses environs. Notre confrère écrivit une excellente histoire de l'ancienne châtellenie de Conflans; il pensa ensuite aux autres villages du canton et leur consacra un second ouvrage en deux volumes. Il publia encore un résumé intéressant de l'histoire générale des duchés de Lorraine et de Bar; car il aurait voulu que personne n'ignorât le passé de son pays.

II.

Les candidats que vous avez élus associés correspondants, M. de Lannoy de Bissy, M. Brunot, M. Riston,

Digitized by Google

M. le baron d'Hamonville, M. Thoulet, vous avaient présenté à l'appui de leur demande des titres et des travaux fort divers.

Officier distingué du génie, M. *de Lannoy de Bissy* est le petit-fils par alliance de M. le baron de Saint-Vincent, que nous avions la douleur de perdre l'an dernier. En 1874, au lendemain de la mort de Livingstone, M. de Lannoy se mit à réunir méthodiquement les résultats de toutes les explorations entreprises en Afrique. Il fut peu après attaché au service géographique de l'armée, et continua par devoir le travail qu'il avait commencé par goût. Au bout de quatorze ans, notre laborieux confrère avait terminé, en soixante-trois feuilles, une carte de toute l'Afrique, dont les diverses parties juxtaposées couvriraient une surface de plus de douze mètres carrés. Cette carte, publiée aux frais du ministère de la guerre, est fort appréciée des géographes et c'est le premier monument cartographique de cette envergure qui ait paru non seulement sur l'Afrique, mais encore sur aucune partie du monde.

L'Académie a été heureuse d'ouvrir aussi ses rangs à un jeune professeur plein d'avenir, qui n'était pas non plus un étranger pour elle, M. *Brunot,* maître de conférences à la Sorbonne. Parmi ses nombreuses publications, trois ouvrages importants vous ont été signalés par votre savant rapporteur : une étude neuve qui tend à démontrer que le *de Moribus Germanorum* faisait primitivement partie des *Historiæ* de Tacite, une grammaire historique de la langue française, qui comble une lacune regrettable et qui a été couronnée par l'Académie française, enfin une brillante thèse de doctorat ès lettres

Digitized by Google

sur la doctrine de Malherbe. Le célèbre réformateur du goût ne nous a point laissé d'art poétique, ni de cours de littérature ; mais il a annoté un exemplaire des œuvres du poète Desportes, le rival des mains duquel il arracha le sceptre du Parnasse. C'est à l'aide de ces annotations que M. Brunot, érudit aussi patient que critique sagace, a su reconstituer les doctrines grammaticales et littéraires de Malherbe.

M. *Victor Riston* est un esprit sans cesse en éveil, qui butine partout et toujours. Sa thèse de doctorat sur le *droit coutumier lorrain* révélait déjà ces qualités et ouvrait, suivant le témoignage autorisé de M. le doyen Lederlin, une voie nouvelle et féconde. M. Riston a traité depuis lors avec compétence plusieurs problèmes de droit et prêté sa collaboration au supplément de la *Jurisprudence générale de Dalloz*. Ces sujets n'ont pas suffi à son activité. De nombreuses notes d'une allure plus vive, qu'il a consacrées à l'Algérie, aux grottes de Sainte-Reine et à des matières diverses, témoignent de la souplesse de son talent et de la facilité de son style.

M. le baron d'*Hamonville* ne semble connaître que les oiseaux, tant il les a étudiés. Il a parcouru l'Europe et pénétré jusqu'à l'Atlas et au Sahara, pour les mieux observer dans l'infinie variété de leurs instincts. Des trésors recueillis dans ces pérégrinations lointaines, il a formé une des plus riches collections ornithologiques qui soient possédées par un particulier. Les observations sans nombre consignées sur son carnet de voyage se sont transformées en articles qui alimentent les revues savantes. Elles l'ont aidé à dresser un catalogue de tous les oiseaux de l'Europe. Elles lui ont fourni enfin les

Digitized by Google

éléments d'un ouvrage de vulgarisation sur la vie des oiseaux, ouvrage qui lui a assuré devant le grand public une légitime renommée. Ses travaux sont plus estimés encore dans le monde des spécialistes. Notre confrère a représenté notre pays avec distinction au second congrès ornithologique tenu l'an passé à Buda-Pesth, et cette assemblée lui a donné place dans le bureau du comité qui agit en son nom entre les sessions.

M. *Thoulet* est l'un des membres les plus distingués de ce groupe brillant de facultés qui aspire si légitimement à devenir l'Université de Nancy. Vous connaissez depuis longtemps le savant professeur de minéralogie, l'ardent promoteur des études océanographiques, qui, jeune encore, a visité le Far-West à peine entr'ouvert à la civilisation, qui a parcouru Terre-Neuve et l'Espagne, qui a été chargé de missions en Suisse, en Norvège, en Écosse, et qui partout a fait honneur à la science française. Élève d'Élie de Beaumont et de Henri de Sainte-Claire Deville, M. Thoulet tient de ces maîtres la passion des recherches, le scrupule de l'exactitude et l'horreur de l'à-peu-près. Cependant rien d'aride dans son style : l'austère poésie de la nature déborde dans ses écrits et trahit son enthousiasme. Aussi, lorsque le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* publia son *voyage à Terre-Neuve,* eut-on vite reconnu dans ce savant de marque un fin littérateur et un conteur charmant.

III.

Vous avez eu à élire deux membres titulaires, et votre choix s'est porté sur deux de vos associés correspon-

Digitized by Google

dants, M. le commandant Maurice de Vienne et M. Émile Gallé.

En donnant vos suffrages à M. *de Vienne,* il vous a été agréable de témoigner une fois de plus votre sympathie à notre belle armée; mais vous avez voulu aussi manifester votre estime pour les travaux dont notre confrère enrichit les mémoires de l'Académie, depuis qu'il nous appartient. Ces travaux sont d'un mathématicien, d'un économiste et d'un érudit. D'ingénieuses recherches sur l'*antiquité de la connaissance de la mesure exacte de la terre* nous ont montré que la coudée des Babyloniens, des Égyptiens et des Grecs se rapportait, comme notre mètre, à la minute géographique, que l'idée mère de notre système décimal avait, par conséquent, présidé à la détermination des mesures, dès la plus haute antiquité, et que dès lors aussi l'on connaissait les véritables dimensions de notre globe terrestre. Il est bien difficile de ne pas éprouver quelque incrédulité en présence de conclusions aussi inattendues; et cependant notre savant mathématicien les établit chiffres en main.

Dans plusieurs autres mémoires il nous a fait pénétrer le mécanisme des anciens procédés monétaires et signalé les erreurs qui règnent sur ces matières. Il donnait en même temps aux revues de numismatique des articles consacrés à des questions analogues, à l'*établissement et à l'affaiblissement de la livre de compte,* aux *transformations successives du sou* et au *rapport de l'or à l'argent.* Un principe fécond préside à ces études sur les anciennes monnaies : c'est, si je ne me trompe, que la valeur réelle de ces monnaies ne s'est jamais pliée

Digitized by Google

aux réglementations variables des princes qui les émettaient ou en fixaient le cours.

« Voici enfin dans notre morne république de la division du travail, un homme qui nous fait comprendre la folie de l'art, telle que Vasari la décrit chez les maîtres florentins, alors que, tourmentés par des formes trop nombreuses, ils en délivraient leur imagination avec tous les instruments, sur toutes les matières, dans un besoin de création universelle et continue. »

C'est en ces termes que M. le vicomte Melchior de Vogué présentait aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre 1889, p. 208), M. *Émile Gallé,* le candidat qui, le 20 novembre dernier, prenait le titre d'artisan pour solliciter vos suffrages. Artisan, il l'est, en effet, puisqu'il a un atelier d'ébéniste, de verrier et de céramiste ; mais quel artisan ! ou plutôt quel ouvrier ! Il ne laisse à la nature aucun secret, et on croirait qu'il veut égaler son art à celui du Créateur.

Il a appris de la chimie moderne à fixer dans les diverses couches de ses émaux les teintes, les nuances et les reflets des pierres précieuses les plus riches. Il s'est fait botaniste et paléontologiste, pour mieux comprendre les formes élégantes et majestueuses de la végétation contemporaine et des flores fossiles. Il emprunte tour à tour des motifs d'ornementation à toutes les plantes de nos divers climats et jusqu'aux cycadées du terrain jurassique et aux gigantesques fougères de la période houillère ; mais ses préférences sont pour nos fleurs de France, pour nos fleurs de Lorraine et pour les ravissantes chimères qui hantent jour et nuit son imagination et le supplient de leur donner la vie.

Digitized by Google

Le plus souvent, c'est une élaboration lente et progressive qui prépare la pâte siliceuse du verre à incarner ses visions ; d'autres fois, une taille savante les fait jaillir du chaos informe des teintes mêlées et bizarres qu'amène le hasard de la fusion.

« Je fais, dit-il (*Notice remise au jury de l'Exposition de 1889,* groupe III, classe 19, p. 22), des semailles brûlantes ; je vais cueillir ensuite à la molette mes floraisons paradoxales, tout au fond des couches obscures, où je sais qu'elles sont disposées et m'attendent. N'est-ce pas pour nous que le poète a dit :

Je récolte en secret des fleurs mystérieuses ! »

De ces semailles germent ou bien une couronne de pensées sauvages et des larmes d'argent, triste parure de la Seille éplorée, ou bien « le tourbillon nocturne des phalènes qu'attire la couleur éclatante du feu », ou bien Eurydice qui s'évanouit dans des vapeurs infernales, ou bien vingt autres tableaux non moins vivants qui fascinent les yeux en éveillant des sentiments indéfinissables au fond des âmes.

Notre enchanteur du cristal et de l'argile éprouve donc la joie de contempler ses rêves gracieux ou terribles dans la matière où il les emprisonne ; il a un autre bonheur moins profond peut-être, mais ordinairement plus convoité, celui de les voir admirer avec enthousiasme.

Pour me servir d'une expression du vicomte de Vogué, M. Gallé a été le triomphateur de l'industrie mobilière à notre grande Exposition de 1889.

Digitized by Google

Les barrières séculaires qui séparaient la production industrielle des créations purement artistiques se sont abaissées devant lui. Le salon du Champ de Mars lui a été ouvert en 1891 et aujourd'hui il y a droit de cité. Ses camées, achetés en 1892 par le gouvernement français, vont prendre place à notre musée national du Luxembourg, ce sanctuaire fermé jusqu'ici avec un soin jaloux aux chefs-d'œuvre eux-mêmes, lorsqu'ils avaient la moindre destination utilitaire.

Il semble qu'une révolution s'opère. L'art tend la main à l'industrie et l'industrie se transforme en art. On abandonne les principes reçus depuis quatre siècles, pour revenir, si je ne m'abuse, à cette croyance chère à nos yeux du moyen âge, qu'il n'y a point d'arts supérieurs, ni d'industries inférieures par nature, mais que sous l'action du génie de l'homme, tout objet fait de matière peut recevoir la vie, prendre une voix et chanter des hymnes ravissants.

IV.

Si les travaux de vos élus de cette année honorent l'Académie, elle est aussi en droit de se glorifier des distinctions accordées à plusieurs de ses membres par d'autres sociétés savantes. M. Edmond Marchal a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique ; M. Léon Germain a été choisi par la Société d'archéologie lorraine pour remplacer M. Bretagne dans les mêmes fonctions ; M. Émile Michel a été élu membre

Digitized by Google

libre de l'Académie des Beaux-Arts ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé un de ses prix à M. Lucien Adam pour l'ensemble de son œuvre linguistique, à laquelle vous vous êtes jadis si vivement intéressés; enfin le grand prix Gobert a été décerné à M. Paul Fournier pour son remarquable ouvrage sur le *Royaume d'Arles et de Vienne*. Nous avons adressé à nos confrères nos cordiales félicitations.

Le cercle considérable des Sociétés savantes avec lesquelles vous échangez vos publications vous honore également. Il s'est encore étendu depuis un an. A la liste des 191 recueils qui, par votre intermédiaire, viennent enrichir périodiquement notre belle bibliothèque de Nancy, se sont ajoutés ceux de la *Société botanique de Bavière,* ceux de la *Société archéologique de Bruxelles* et ceux de la *Société des sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.*

Les mémoires que vous échangez contre les productions parfois volumineuses de tant de centres intellectuels ne renferment pourtant qu'une partie des études qui font le charme de vos séances.

M. Guyot a réservé au *Journal de la Société d'archéologie lorraine* l'intéressante notice qu'il nous a lue sur M. Bretagne; l'émouvante étude de M. le doyen Benoît sur les origines historiques du roman de *Paul et Virginie* était destinée aux *Annales de l'Est,* ainsi que le beau travail de M. Grucker sur le *Laocoon* de Lessing, et M. l'abbé Demange fait paraître en un volume ses patientes recherches sur les écoles du village de Trondes.

Du reste, alors même que notre recueil imprimé reproduirait toutes les lectures que nous avons enten-

Digitized by Google

dues à nos séances, il ne donnerait qu'une idée incomplète de l'activité que vous déployez. Cette activité apparaît mieux dans cette longue liste d'ouvrages offerts à la Compagnie par ses membres, qui, cette année encore, remplira plusieurs pages de vos *Mémoires*. Si éloquente qu'elle soit déjà, cette liste est cependant muette sur les doctes recherches que vos obligations professionnelles vous imposent, aussi bien que sur les articles importants que vous publiez dans les recueils périodiques de Paris et de la province.

L'Académie de Stanislas est vraiment un foyer puissant d'où rayonnent au loin la chaleur et la lumière.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 12 février 1892

AUX OBSÈQUES DE M. JULES GOUY

PAR M. AUDIAT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Le confrère vénéré à qui je viens adresser ici, au nom de l'Académie de Stanislas, un dernier adieu, n'a passé parmi nous que la fin de sa longue carrière, nous laissant le regret de n'avoir pas su plus tôt en quelle estime devaient être tenues l'élévation de ses sentiments, l'étendue de son esprit, la sûreté et l'aménité de son caractère. Son extrême modestie, en dérobant, autant que possible, ses travaux à la publicité, et en le détournant de solliciter les suffrages de notre Compagnie, a été l'unique cause de ce retard, dont nous avons été les premiers à souffrir. M. Gouy, imperfection rare à notre époque, avait trop peu de confiance dans son propre mérite, attesté cependant par les titres les plus sérieux et les plus divers.

Né en 1805, fils d'un ancien avocat au Parlement de

*

Digitized by Google

Nancy, il avait fait ses humanités au collège de notre ville et ses études de droit à la Faculté de Paris. Il s'était destiné d'abord à la magistrature et avait obtenu successivement, vers la fin de la Restauration, les fonctions de juge auditeur à Épinal et de juge suppléant au tribunal de Nancy. Il fit même paraître à cette époque, dans la *Revue d'Austrasie,* publiée à Metz, une *Étude de législation comparée sur le Code français et le Code napolitain.* Toutefois, il ne tarda pas à se démettre de ses fonctions judiciaires, emportant dans la vie privée les regrets de ses collègues et de ses chefs. Il acquérait ainsi plus de loisirs pour se consacrer à la gestion d'un patrimoine immobilier considérable, sans doute aussi pour approfondir les grandes questions vers lesquelles son esprit se sentait attiré.

Son expérience personnelle lui acquit bientôt une compétence spéciale pour toutes les affaires agricoles, surtout pour la sylviculture, et lui inspira divers rapports très remarqués, soit à la *Société centrale d'agriculture de Nancy,* soit au *Congrès central d'agriculture,* sur l'*Aménagement des forêts,* sur les *Dangers des défrichements,* sur les *Moyens de favoriser les reboisements,* sur les *Encouragements à donner à la propriété forestière privée.*

L'intérêt qu'il portait à la terre, cette mère nourricière des populations saines et des armées solides, ne le détournait pas du goût éclairé des arts, et avant tout de notre archéologie lorraine. Propriétaire de l'ancien bois de Jarville, à l'abri duquel le duc René II, dans la mémorable journée du 5 janvier 1477, avait massé son armée avant de se jeter sur les Bourguignons, M. Gouy

Digitized by Google

voulut à la fois rendre hommage au nom glorieux du vainqueur de Charles le Téméraire, et conserver à la Lorraine un monument remarquable de l'art lorrain. La façade de l'hôtel du marquis de Lunati Visconti, capitaine des gardes du duc Léopold, œuvre de l'architecte et sculpteur Florent Drouin, allait être démontée et transportée à Paris, quand notre confrère en fit l'acquisition et l'éleva de nouveau, habilement restaurée, sur l'une des faces de son château de Jarville, auquel il donna le nom de Renémont. A l'intérieur est une galerie, convertie en un musée consacré aux tableaux et autres œuvres émanant d'artistes lorrains. Ce n'est donc pas sans raison qu'il a pu dire, avec une patriotique fierté : « *In patriæ artis memoriam monumentum exegi.* »

Il est une autre patrie, plus illimitée, plus mystérieuse que la Lorraine et que la grande patrie française. Le secret de cette région inconnue, M. Gouy le possède aujourd'hui, après l'avoir laborieusement cherché pendant toute sa vie. « Mon étude favorite et à peu près continue pen-« dant un demi-siècle, nous dit-il dans son discours de « réception, a été celle de la philosophie scientifique. » Il ne m'appartient pas d'apprécier les opinions politiques ou religieuses de notre confrère. Ses œuvres philosophiques, connues seulement de quelques amis, furent-elles toujours d'une irréprochable orthodoxie ? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider. Quelles qu'aient été, à telle ou telle époque, ses opinions sur les redoutables mystères de Dieu et du monde, de la vie et de la mort, de la nature de l'âme, de la destinée humaine, des limites de la foi et de la raison, ces opinions furent sincères, et dès lors elles doivent être respectées. Ce

Digitized by Google

qui est certain, c'est que M. Gouy resta fidèle au principe de la monarchie traditionnelle, à laquelle il s'était attaché dès sa jeunesse ; c'est qu'il la tempérait par un libéralisme persévérant qui le déterminait, en 1840, à coopérer avec MM. de Foblant et Vagner à la fondation du journal *l'Espérance,* sous le drapeau de la liberté d'enseignement ; c'est que sa philosophie fut toujours spiritualiste, quand, par exemple, il proclamait, avec l'illustre Dumas, de l'Institut, « qu'au-dessus des phé-« nomènes que nous étudions, il y a une sphère supé-« rieure que nos méthodes ne peuvent atteindre ». Jamais il ne cessa de rendre hommage, par un culte public, à la religion dans laquelle il était né, et si sa loyauté a pu se refuser parfois à des pratiques peu en harmonie avec des convictions qu'il jugeait encore insuffisantes, ce scrupule ne lui fait-il pas honneur? Cette conviction complète qui lui manquait, on peut dire qu'il passa sa vie à la poursuivre, d'abord peut-être inconsciemment, comme Colomb voguant vers le Nouveau-Monde en cherchant la route des Indes. Toujours est-il qu'à force de demander à sa raison la solution du problème des fins dernières, il rencontra la Foi qui la lui donna, en même temps que le calme et la sécurité de ses derniers jours. Comme son héros René II, il avait un héritage à reconquérir, héritage précieux entre tous, celui des croyances de ses pères et de son enfance. Pour lui aussi, la lutte s'est terminée par la victoire, victoire d'autant plus sûre qu'il ne la dut pas à une surprise, mais à de longs efforts et à la libre décision de sa volonté.

Si la philosophie, cette synthèse des autres sciences,

Digitized by Google

fut l'étude préférée de sa maturité, le culte des lettres lui était également familier et fit le charme de sa vieillesse. Il lisait et relisait les grands écrivains anciens et modernes. Devenu à peu près aveugle, il se faisait encore relire, tous les jours, pendant de longues heures, ses auteurs favoris ; il s'en récitait à lui-même, pendant les insomnies qu'amène l'âge, les fragments les plus remarquables.

Ainsi cette belle intelligence s'était appliquée aux branches les plus variées des connaissances humaines, et il est d'autant plus juste de dire que rien d'humain ne lui est resté étranger, qu'à cet esprit si ouvert, si cultivé, s'unissait un cœur accessible à tous les sentiments élevés, compatissant à toutes les disgrâces. Possesseur d'une grande fortune, notre confrère en faisait le plus noble usage, cherchant constamment quelque œuvre utile à assister quelque misère, intéressante à secourir, tandis que personnellement il vivait avec la plus austère simplicité. Je ne tenterai pas de rien divulguer de ses innombrables libéralités, certain que j'agirais contrairement aux intentions du donateur. C'est bien chez lui que la main gauche ignorait ce que donnait la main droite. Cependant, il est un voile dont ses œuvres ne peuvent plus se couvrir. Déjà soulevé discrètement plus d'une fois par la reconnaissance, il vient de tomber de lui-même. Le testament de notre généreux confrère assure à l'Académie, ou plutôt au dévouement des mères de famille, à la piété filiale, la perpétuité des prix de vertu qu'un bienfaiteur anonyme mettait tous les ans notre Compagnie à même de décerner. Exemple précieux, bien fait pour inspirer des imitateurs ! Association fé-

Digitized by Google

conde de la bienfaisance éclairée du riche et des efforts courageux du pauvre !

Recommandé à nos suffrages par des mérites aussi nombreux et aussi incontestables, notre confrère prit au sérieux sa qualité d'académicien et porta le plus grand intérêt à nos travaux. Il assista régulièrement à nos séances, malgré son âge, malgré sa cécité, et nous prêta un concours efficace par plusieurs études insérées dans nos Mémoires. En 1882, il nous donna un *Examen critique des Esquisses d'une philosophie* de Lamennais ; en 1884, une *Appréciation de l'œuvre de Le Play,* dont il critique le système de liberté testamentaire, en objectant que « le respect des enfants doit s'obtenir d'une éducation « morale et religieuse, et non par la crainte d'une exhé- « rédation » ; enfin, en 1887, une *Notice sur les anciens fiefs de Villers-le-Prud'homme et des Francs,* aujourd'hui propriété de la famille Gouy, dernier asile où doivent reposer les restes mortels de notre regretté confrère. Tous ces écrits, d'un style clair et précis, d'un intérêt constant, démontrent que l'intelligence du philosophe, de l'économiste, de l'archéologue, ne s'était pas affaiblie, qu'elle avait même conservé une étonnante verdeur.

Mais les années, en s'accumulant, aggravaient ses infirmités physiques. Nous eûmes la tristesse de constater, dans les derniers temps, que la place de M. Gouy à l'Académie demeurait souvent vide. Il était parvenu à un grand âge ; il avait subi de douloureuses épreuves ; il avait perdu deux enfants, souvenirs cruels, dont l'affection même de ceux qui restent ne suffit pas à dissiper l'amertume ; il y a deux ans, la compagne dévouée de

Digitized by Google

sa vie lui fut enlevée. Il ne devait pas tarder à la suivre. Il s'est éteint, en pleine possession de lui-même, laissant à ses enfants et petits-enfants éplorés le meilleur adoucissement aux déchirements de la séparation, le double souvenir d'une vie consacrée au bien et d'une fin chrétienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D'après une photographie de M. Barco, de Nancy.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

AUGUSTE MATHIEU

SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR M. FLICHE

Cette notice était primitivement destinée à l'organe habituel du corps forestier français, mais elle n'a pas tardé à dépasser par son étendue le nombre de pages que cette publication peut allouer à ses collaborateurs. Comme le sujet avait assez d'intérêt, m'a-t-il semblé, pour n'être pas traité d'une façon écourtée, puisqu'il s'agit non seulement d'une étude biographique, mais d'un chapitre important de l'histoire de l'École forestière de Nancy, j'ai dû songer à demander une plus large hospitalité à une compagnie heureuse de compter M. Mathieu parmi ses correspondants ; ses Mémoires renferment déjà une excellente notice sur un autre maître qui a enseigné à côté de lui, et dont l'œuvre est aussi de celles qui honorent une École[1].

Les pages qui vont suivre empruntent à ma position le caractère d'un hommage de l'École au maître qui l'a

1. *M. Meaume, sa vie et ses œuvres*, par M. Guyot, professeur à l'École forestière. (*Mém. Acad. Stan.*, 1886.)

Digitized by Google

si grandement servie et honorée, mais il est à peine besoin de dire qu'elles ne constituent à aucun titre une œuvre officielle ; que seul je les ai rédigées ; que seul je demeure responsable des appréciations qu'elles renferment.

Antoine-Auguste Mathieu naquit à Nancy, le 14 mars 1814, d'une honorable famille ; il était Lorrain par son père et par sa mère. Celle-ci était la fille d'un avocat mort à 42 ans, dans tout l'éclat d'un talent qui lui assurait une des premières places au barreau de la ville natale. Il avait tenu à ne pas la quitter, alors que certains de ses contemporains, restés avec lui dans les termes de la plus intime amitié, avaient été chercher à Paris la renommée et parfois de hautes positions. Tels étaient le naturaliste Sonnini et le grand juge Régnier. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à l'influence de l'hérédité, quand il s'agit des facultés intellectuelles, il est permis de voir dans le remarquable don de parole d'A. Mathieu, dans son exposition si parfaitement limpide, un héritage des qualités qui avaient valu à son grand-père ses succès à la barre ; c'est ce qui m'engage à en rappeler le souvenir.

Le petit-fils ne parut pas appelé d'abord à faire usage de son talent de parole. Dans ces années où la pensée de l'adolescent flotte bien souvent incertaine de ce que sera l'avenir, il parut se diriger du côté de l'industrie. Le 2 octobre 1827, ses humanités faites au collège royal de Nancy, il entrait à l'École des Arts et Métiers de Châlons, poussé par le désir de se faire plus tôt une existence indépendante, sans doute aussi par les inci-

Digitized by Google

tations de ses parents qui pouvaient légitimement entrevoir pour leur fils, dans une carrière industrielle, une position convenablement rémunérée.

A Châlons, Mathieu fut ce que nous le retrouvons dans toute sa carrière : possédé du culte du devoir, du désir de l'instruction, attirant par suite l'attention de ses égaux et de ses chefs. J'ai eu entre les mains ses bulletins qui témoignent de l'estime dans laquelle le tenait le directeur de l'École. Si j'ai rappelé son séjour à Châlons, c'est non seulement parce que je tiens à être un historien complet et fidèle de la vie de mon maître, c'est aussi parce qu'il a exercé sur lui une action dont nous retrouverons la trace lorsqu'il sera question des magnifiques collections qu'il a créées. Il était doué naturellement d'une très grande habileté de doigts; celle-ci s'accrut pendant son passage par les ateliers de l'École des Arts et Métiers en même temps qu'il acquérait, sur les différentes formes du travail manuel, des notions qui lui donnaient une autorité toute particulière, lorsqu'il s'agissait de commander à des ouvriers et de les diriger.

Le 2 août 1832, il sortait de l'École, mais ce n'était pas pour entrer dans l'industrie ; les forêts exerçaient sur lui cette attraction invincible sous laquelle il devait rester toute sa vie ; alors que d'autres auraient été heureux de se sentir débarrassés pour toujours du labeur des écoles et des examens, lui se remettait courageusement au travail et le 4 novembre 1833, après un an de préparation, il était admis à l'École forestière, où il commençait ses études le 15 novembre suivant.

L'École n'était point encore sortie de la période d'incertitudes qui caractérise presque toutes les créations

Digitized by Google

nouvelles. Malgré la bonne volonté de tous les professeurs, la valeur de certains d'entre eux, un seul cours pouvait être considéré comme réellement fondé, c'était celui de sylviculture.

Professé avec un incomparable talent par l'homme supérieur qui ne devait pas tarder à prendre la direction de l'École, il séduisait et passionnait les jeunes auditeurs qui le suivaient. Les défauts mêmes de cet enseignement, les généralisations excessives, l'exposition trop théorique ne serrant pas toujours d'assez près les faits d'observation, le ton trop dogmatique, n'étaient pas de nature à lui nuire. Ils nous apparaissent clairement aujourd'hui à nous qu'une expérience, parfois chèrement achetée, a déshabitués de croire à la puissance des formules, qui avons été davantage aussi à l'école des sciences d'observation; non seulement l'ardente jeunesse qui vivait aux environs de 1831 ne les apercevait pas, mais c'étaient pour elle des qualités. Elle retrouvait dans la sylviculture ainsi entendue ce qu'elle recherchait dans toutes les branches de l'activité humaine. Mathieu fut sous le charme comme tous ses camarades; dès le premier bulletin envoyé par le directeur de l'École à son père, il était signalé comme un des plus brillants élèves de Parade, en même temps qu'on rendait pleine justice à son travail dans les autres cours.

Parmi ces derniers, il en était un qui, à raison de ses goûts, de la tournure particulière de son esprit, ne tardait pas à attirer son attention; c'était celui d'histoire naturelle. Aussi dans son second bulletin, je relève cette mention : « Le zèle tout particulier qu'il apporte à l'étude des sciences naturelles, l'a porté au premier rang

Digitized by Google

dans le cours. » Il fallait une réelle vocation pour devenir naturaliste, en entendant ces leçons restées longtemps légendaires dans le corps forestier ; les hommes de ma génération, qui ont été élevés dans ce milieu peuvent se le rappeler. Le professeur qui les donnait n'était pas sans valeur, mais il était de ces hommes, devenus rares, qu'on rencontrait assez fréquemment autrefois, qui non seulement ne se spécialisaient pas, mais dispersaient leur activité dans une foule de directions sans devenir vraiment maître dans aucune. Au cas particulier, le professeur était même plutôt un médecin et un helléniste qu'un naturaliste. En outre, il ne savait pas prendre de l'autorité sur ses élèves, qui l'aimaient à cause de sa bonté, mais le respectaient fort peu. Il n'était pas jusqu'à ses vêtements d'un autre âge qui ne fussent un objet d'étonnement d'abord, bientôt d'amusement pour la jeunesse, toujours disposée à sourire, sans y mettre d'ailleurs beaucoup de malice. Les leçons tournaient bien souvent à une conversation qui n'était pas sans argument, mais dont le profit, au point de vue de l'instruction, était fort problématique.

Le professeur avait toutefois un grand mérite ; s'il n'était pas doué d'une science profonde en zoologie, en botanique ou en géologie, c'était un esprit curieux qui aimait l'histoire naturelle, et c'est par là que Mathieu se sentit attiré vers lui. Ses relations personnelles avec lui, les entretiens qu'ils avaient, remédiaient en partie à ce que le cours avait de défectueux, et puis surtout, l'élève avait une telle valeur qu'il se donnait à soi-même des leçons supérieures à celles qu'il recevait. Il n'est pas étonnant, dès lors, que non seulement le Directeur de

Digitized by Google

l'École lui attribuât des notes comme celles que l'on a lues plus haut, mais que Mathieu devînt le répétiteur attitré de ses camarades, leur providence même, dit-on, à la veille d'un examen insuffisamment préparé. Quant au professeur, il était dans l'admiration : « C'est un Mathieu », disait volontiers le bon docteur Lamoureux, lorsqu'il voulait parler d'un jeune homme distingué, laborieux, chez lequel il croyait découvrir un penchant vers les sciences naturelles.

Ses études brillamment poursuivies et terminées, Mathieu sortait de l'École en 1835, avec le n° 1 de la liste de classement et le grade de garde général, mais, suivant le règlement, il était envoyé en application à Colmar, où il était attaché au service de M. de Thoury, sous-inspecteur. Jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à rappeler cette initiation à la vie pratique du forestier qui a toujours exercé sur lui une si grande séduction, à rappeler aussi les excellentes relations qui existaient entre lui et M. de Thoury, en qui il avait rencontré un de ces chefs dont l'heureuse influence s'étend à toute la carrière du jeune fonctionnaire qui débute sous leurs ordres.

Le 5 mai 1836, il était chargé de l'intérim du cantonnement de Guebwiller, et le 28 mai suivant, un arrêté l'appelait à diriger un des cantonnements de la forêt de Haguenau. Là, il trouvait un chef et un collègue, MM. Zœppfel et de Larminat, appartenant à des familles forestières encore représentées honorablement dans nos rangs. Les relations les plus cordiales s'établirent entre eux, et Mathieu put jouir de la façon la plus agréable de cette existence de la forêt qui avait été le rêve de toute sa vie.

Il n'oubliait pas toutefois les sciences naturelles. La

Digitized by Google

flore et la faune entomologique si riches de l'Alsace, sa géologie, qui offre au chercheur tant de problèmes à élucider, une si grande variété de terrains à étudier, attirèrent vivement l'attention de ce jeune naturaliste qui jusque-là n'avait exploré que les environs de Nancy. Les insectes en particulier, pour l'étude desquels il a eu toute sa vie une prédilection spéciale, lui ménageaient constamment des surprises et des admirations dans ce grand massif de Haguenau où ils sont si nombreux et si variés, si différents, surtout alors où les plantations de pins commençaient à peine en Lorraine, de tout ce qu'il avait récolté jusqu'alors. Dans son ardeur il cherchait même à faire de ses gardes les associés de ses chasses entomologiques. Mais à la suite d'un premier essai dans lequel les hannetons et quelques autres espèces de grande taille jouaient un rôle d'une importance désespérante pour un entomologiste, il reconnut, comme il est arrivé à d'autres naturalistes, que la bonne volonté ne suffit pas pour constituer un collaborateur, et qu'on ne peut attendre d'utiles récoltes, en général, que de confrères, ou de ceux qui sont destinés à le devenir. Ses propres chasses suffisaient d'ailleurs à fournir d'amples matériaux à ses études, la riche collection qu'il a laissée suffit à le prouver.

Il avait trouvé à Haguenau un naturaliste qui n'était pas sans présenter avec lui de grandes analogies soit intellectuelles, soit morales, Billot, alors modeste professeur au collège communal, à peu près inconnu dans le monde botanique, auquel il devait laisser une excellente collection d'*exsiccata* devenue classique et destinée à lui assurer une place parmi les botanistes connus de ce siècle.

Digitized by Google

Il s'établit entre le jeune garde général et le professeur d'affectueuses relations qui ne devaient jamais cesser et furent profitables à la science, car le premier devint un des meilleurs collaborateurs de l'œuvre scientifique dont je viens de rappeler l'existence.

Mathieu, d'ailleurs, tout en goûtant la satisfaction d'observations et de récoltes faites dans un pays nouveau pour lui, tout en entrant, grâce à Billot, en relations avec les naturalistes alsaciens, n'oubliait pas son vieux maître de Nancy ; il songeait toujours aussi aux insectes et aux plantes de Lorraine qu'il n'avait pu encore recueillir et étudier. Sa correspondance avec son père nous montre ses préoccupations à cet égard ; elle nous fait voir comment un système d'échanges s'établissait, auquel tenaient à prendre part même des naturalistes nancéiens que Mathieu ne connaissait pas encore, mais qui, sachant sa haute valeur, désiraient entrer en relations avec lui.

Aimé de ses chefs et de ses collègues, trouvant à Haguenau, avec la pleine satisfaction de ses instincts de forestier et de naturaliste, d'agréables relations mondaines, Mathieu aurait volontiers gardé cette résidence jusqu'au jour où l'avancement l'aurait conduit à un autre poste. Il ne devait cependant pas y rester bien longtemps. Malgré une assez forte résistance de sa part, il allait occuper la place pour laquelle tout le désignait, son caractère, sa science, son talent d'exposition.

Ses examens n'avaient pas fait seulement le bonheur de son professeur d'histoire naturelle, ils avaient été remarqués par deux grands connaisseurs d'hommes, habiles à découvrir les aptitudes de chacun, à les employer au mieux des intérêts du service de l'État, M. Legrand,

Digitized by Google

alors directeur de l'administration des forêts, et M. Parade, sous-directeur de l'École.

Un homme considérable du département de la Meurthe[1] écrivait au père de Mathieu, après une visite au Directeur de l'administration, qu'il qualifie d'homme froid et sévère, ce qui ne sera contesté, non plus que l'expression d'habile administrateur, par aucun de ceux qui ont connu celui-ci : « Il s'est parfaitement rappelé votre fils, son instruction, son sang-froid et son calme, qualités, m'a-t-il dit, qui lui ont donné la pensée de l'attacher un jour à l'École forestière. »

Parade avait éprouvé la même impression ; sous-directeur alors, il prévoyait l'époque prochaine à laquelle il serait appelé à diriger l'École et il songeait à s'assurer une collaboration dont il appréciait la haute valeur. Aussi faisait-il faire des ouvertures dans ce sens à Mathieu par l'intermédiaire de son père dès la fin du printemps de 1838. Non seulement elles furent accueillies avec peu d'enthousiasme par le jeune garde général, mais il les déclinait et il allait jusqu'à indiquer, pour remplir les fonctions qui lui étaient proposées, son ami Billot. Je crois utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet, parce qu'il s'agit d'un fait peu connu, intéressant non seulement pour l'histoire de Mathieu, mais aussi pour celle de l'École ; singulier au premier abord, mais qui, on va le voir, est fort à l'honneur de celui qui refusait une proposition, laquelle ne semblait comporter que des avantages pour lui, en même temps qu'elle lui faisait

1. M. Moreau, alors député et premier président de la Cour royale, depuis conseiller à la Cour de cassation.

Digitized by Google

entrevoir des occupations en rapport avec sa passion pour les sciences naturelles.

Les objections que Mathieu mettait surtout en avant étaient : son goût pour la vie de la forêt, les incertitudes de l'avenir ; l'École forestière déjà battue en brèche était alors menacée d'un transfert à Saverne, ce qui lui aurait enlevé un des avantages de la position que ses parents appréciaient par-dessus tout, on le comprend, celui de la résidence de Nancy. En réalité, ces objections, qu'il plaçait en première ligne lorsqu'il écrivait à son père, n'avaient pour lui qu'une importance secondaire ; les vraies, celles dont il fut quelque peu difficile à Parade de triompher, étaient les suivantes. J'ai dit que toute sa vie il eut une prédilection marquée pour l'entomologie ; jeune homme, c'est à cette branche de la science qu'il avait presque entièrement consacré son activité ; la botanique avait été constamment au second plan dans ses préoccupations. Avec son esprit si juste, il comprenait que dans l'enseignement dont on voulait le charger, les rôles seraient complètement intervertis ; que la science des végétaux devait occuper une place absolument prépondérante. Avec une conscience délicate à l'excès, il se croyait insuffisamment préparé, — lui seul ayant une semblable opinion de lui-même ; c'est pour cela qu'il proposait aux suffrages de l'École et de l'administration supérieure le botaniste Billot. Cette objection, si singulière puisse-t-elle paraître à ceux qui ont suivi son cours de botanique à l'École forestière, à ceux qui ont fait usage de son admirable *Flore forestière*, Mathieu la considérait comme très sérieuse. Ce ne fut pas cependant celle dont il fut le plus difficile d'avoir raison : celle

Digitized by Google

derrière laquelle il se retranchait le plus solidement était la peine qu'il éprouvait à remplacer son maître, à paraître avoir sacrifié l'intérêt de Lamoureux au sien propre.

Parade ne se tenait pas facilement pour battu; il voulait voir son ancien élève occuper la chaire des sciences naturelles à l'École; il profita d'une tournée d'instruction des élèves qui le conduisit à Haguenau, pour triompher des résistances qu'il rencontrait. Avec son expérience plus grande des choses de la vie, le talent qu'il possédait pour traiter les questions difficiles, et, il faut s'empresser de l'ajouter, la remarquable séduction personnelle qu'il exerçait, il n'eut pas de peine à renverser les objections ostensibles, à démontrer que les autres, si honorables qu'en fussent les motifs, n'avaient pas de base sérieuse, et il revint à Nancy avec le consentement qui lui était nécessaire pour réaliser le but poursuivi. A son retour, il voyait M. Mathieu père et il avait avec lui une conversation dont je trouve, dans une lettre [1], un résumé qu'il me paraît intéressant de reproduire textuellement, parce qu'en confirmant tout ce que je viens de dire, il montre le rare discernement des hommes que possédait Parade, et la haute estime dans laquelle il tenait le futur professeur : « Votre fils est capable de remplir l'emploi que je lui ai proposé; il est d'ailleurs riche d'avenir, en continuant à travailler comme il l'a fait jusqu'à présent, et si je ne l'avais pas jugé ainsi, malgré l'intérêt que je lui porte, je ne lui aurais pas fait de proposition.

« Quant à son avantage, je l'aime trop pour lui pro-

1. Lettre de M. Mathieu père, en date du 25 juillet 1838.

Digitized by Google

poser une chose qui lui serait contraire. Je suis convaincu que, professeur, sa position sera plus convenable, et il sera susceptible d'un avancement plus rapide même qu'en restant dans le service actif. Sa conduite et ses travaux le feront connaître plus particulièrement de l'administration, et si un jour la partie de l'instruction lui était moins agréable, il pourrait rentrer dans le service actif avec le grade qu'il aurait acquis à l'École. Relativement au siège de l'École, il sera transféré à Saverne ou restera à Nancy; l'un ou l'autre cas ne peut être un obstacle sérieux, qui puisse avoir de l'influence sur sa détermination, et la considération que le titulaire actuel serait *chassé par son élève* ne peut être d'un grand poids; il est bien certain que (celui-ci) ne peut être cause de sa mise à la retraite, et que si cela doit être, peu lui importe quel sera son successeur. »

Fort du consentement de Mathieu, Parade le proposait comme successeur de Lamoureux dont la mise à la retraite était en effet chose décidée. D'après ce qui a été dit des sentiments de M. Legrand, on peut prévoir que la proposition ne devait soulever aucune difficulté, et le 29 octobre 1838, un arrêté du ministre des finances Lacave-Laplagne appelait Mathieu à la chaire d'histoire naturelle de l'École forestière.

Dès le début de ses leçons, il conquérait pleinement le premier des suffrages pour un professeur vraiment digne de ce nom, celui de ses élèves, non pas une popularité misérable achetée par des complaisances ou des flatteries, mais l'estime accordée à la science, au talent et au caractère. Ses jeunes auditeurs pouvaient bien trouver que le cours tel qu'il l'inaugurait exigeait des efforts

Digitized by Google

inconnus jusqu'alors à l'École, dans cette branche de l'enseignement. Mais tous rendaient justice dès lors, et les nombreuses générations qui se sont succédé autour de cette chaire ont rendu le même témoignage, à la science déployée par le professeur, à son élocution facile, à son exposition tout à la fois serrée et parfaitement limpide, à sa parfaite justice dans ses examens, justice faite non seulement d'impartialité, ce dont il y aurait à peine lieu de le louer, mais encore d'un rare discernement dans l'appréciation des réponses qui lui étaient faites. Au début, le jeune professeur avait fait entrer dans le cadre de ses leçons quelques notions qui ne rentraient pas rigoureusement dans le domaine des sciences naturelles appliquées à la gestion des forêts. L'expérience venait bientôt corriger ces légers défauts, et rapidement le cours devenait un modèle achevé de ce que doit être un semblable enseignement, basé sur la science la plus élevée, mais donné en vue d'une application déterminée. Il aimait à rappeler que c'étaient des gérants d'un grand domaine forestier qu'il formait, des serviteurs de l'État et c'est ici le cas de dire qu'à l'enseignement de la science il ajoutait pour ses élèves l'incitation à l'accomplissement du devoir, au sentiment très élevé de l'honneur professionnel.

La tâche assumée par le maître était énorme; je ne crains pas d'être démenti par aucun professeur de l'enseignement supérieur en disant que bien peu d'hommes auraient été capables de l'accomplir même dans les bornes assignées par le but à poursuivre. La minéralogie et la géologie, la botanique et la zoologie exigent des aptitudes si variées, une telle dépense de temps pour se

Digitized by Google

tenir au courant des progrès accomplis, qu'elles dépassent ce qu'on peut attendre des forces physiques et intellectuelles d'un seul homme. En fait, dans toutes les grandes écoles allemandes, elles sont confiées à des spécialistes. Nous n'en sommes pas encore là en France, mais un progrès a été accompli depuis le moment où Mathieu acceptait la chaire d'histoire naturelle à Nancy; pendant 29 ans, seul il suffisait à ce triple enseignement, moins lourd, il est vrai, alors qu'il ne le serait aujourd'hui, mais déjà écrasant. Non seulement il le donnait, mais à entendre des leçons si parfaites, si pleines de choses, toujours au courant de l'état actuel de la science, on aurait pu croire que chacune des trois branches formait l'objet exclusif de ses études.

Ce n'était pas là cependant toute la tâche du professeur; non seulement il avait à diriger des excursions d'enseignement beaucoup plus longues alors, à cause de la difficulté des communications, qu'elles ne le sont aujourd'hui, pour le même cours, mais encore, avec l'aide d'un jardinier, il devait tenir en état le jardin de l'École; avec de très modiques crédits pour l'acquisition d'échantillons, la préparation au dehors des pièces de zoologie et des morceaux constituant la collection de bois, il devait, aidé surtout de ses doigts, avec l'assistance éventuelle d'un domestique, enlevé pour quelques instants au service des salles ou des chambres des élèves, constituer et entretenir des collections qui, pour être moins considérables que celles dont plus tard il a doté l'École, n'en eurent pas moins rapidement une réelle importance. En même temps, il était parfois chargé par l'administration de certaines études spéciales, il publiait

Digitized by Google

quelques articles dans les *Annales forestières,* et il donnait à ses élèves et au public deux ouvrages importants, sa *Zoologie* et sa *Flore forestière.* On voit si l'administration avait eu une heureuse chance, en mettant la main, pour lui confier une pareille tâche, sur un des hommes les plus vigoureux qui se pussent voir physiquement et intellectuellement. Comment Mathieu pouvait-il suffire à ce qui lui était demandé et à ce qu'il s'imposait volontairement? Cette habileté des doigts dont j'ai déjà parlé lui faisait un jeu de la partie matérielle de ses travaux. Quant au labeur intellectuel, il pouvait le supporter pendant une durée quotidienne qui aurait vite fatigué la plupart des hommes; en même temps il avait pour l'accomplir une facilité singulière. Ses familiers se rappellent encore que dans les premières années qui suivirent son mariage, son cabinet de travail pouvait servir de lieu de réunion à sa famille, à quelques intimes, sans qu'il fût pour cela empêché de prendre des notes pour la préparation de ses leçons.

J'ai dit que, pendant la période qui nous occupe, Mathieu avait fait différentes publications, qu'il avait été chargé par la confiance de l'administration de quelques études ou missions spéciales. Des publications, je ne dirai rien quant à présent, me réservant d'y revenir lorsque je chercherai à faire ressortir ce que la science doit à leur auteur. Quant aux études ou missions, je m'arrêterai sur deux d'entre elles, à raison de l'importance qu'elles eurent non seulement dans la vie de Mathieu, mais aussi dans celle de l'École : l'exposition forestière de 1860 et la mission relative au reboisement en 1864.

Digitized by Google

Le Gouvernement avait décidé qu'une exposition agricole s'ouvrirait à Paris en 1860 : le directeur général de l'administration forestière, M. Vicaire, toujours jaloux de l'honneur du corps auquel il appartenait déjà avant d'être appelé à l'honneur de le diriger, décida que les forêts y seraient représentées et il chargea Mathieu, dont il connaissait et appréciait hautement la valeur, de préparer une exposition forestière. La tâche était nouvelle alors; le professeur d'histoire naturelle de Nancy avait tout ce qu'il fallait pour la remplir, science et don de la mise en œuvre; il s'y donna avec d'autant plus d'ardeur qu'il y vit l'occasion, grâce aux crédits mis largement à sa disposition, d'augmenter d'une façon notable les collections d'enseignement et d'études de l'École forestière. Le succès fut très grand. Dans les galeries de l'exposition, les hommes compétents furent frappés des résultats scientifiques qui se dégageaient de l'examen des objets soumis à leurs études; en même temps, le grand public admirait le goût parfait avec lequel tout était disposé. L'exposition finie, la collection formée par Mathieu revenait à Nancy, où elle constituait le premier accroissement important de ces musées au développement desquels il ne devait cesser de travailler et que l'École peut montrer avec une légitime fierté à ses visiteurs.

M. Vicaire fut heureux de saisir cette occasion pour faire décerner à l'auteur de l'exposition la croix de la Légion d'honneur. Si je parle de cette récompense, c'est que celui qui en fut l'objet y attacha toujours un très grand prix; il l'a montré par l'expression de ses dernières volontés. C'est aussi parce que le corps forestier accueillit cette mesure d'une façon qui prouvait l'estime

Digitized by Google

profonde en laquelle il tenait le professeur de Nancy; je me rappelle encore les éloges dont elle fut l'objet dans le centre forestier si important où je me trouvais alors : une liasse de lettres qu'il m'a été donné de parcourir m'a montré que l'impression avait été la même dans toute la France, et ce n'était pas d'une façon banale qu'on parlait de cet « acte de justice ».

L'exposition de 1860 avait donné à l'École des collections qu'elle n'avait pu constituer jusqu'alors : la mission confiée à Mathieu l'année suivante devait, dans la pensée de M. Vicaire, lui assurer un autre avantage de non moins grande importance. Jusque-là, en effet, l'École de Nancy avait un peu trop concentré son attention sur les forêts du nord-est de la France. Ce fait regrettable s'était produit d'une façon inconsciente, presque fatale, sans qu'on puisse le reprocher à personne. Pendant longtemps en effet, pour des raisons diverses que ce n'est point ici le lieu d'exposer et de discuter, les forestiers, pleins d'admiration pour les grands massifs du nord et du centre de la France, n'avaient pas, dans leur généralité au moins, senti tout l'intérêt que présentent les forêts du Midi qui, pour être autrement constituées, n'en ont pas moins une très grande importance. Parmi ces forêts du Nord et du Centre, celles du Nord-Est, en particulier celles de la Lorraine et de l'Alsace, avaient toujours eu le don d'attirer sur elles l'attention, à raison de l'étendue de la surface boisée dans ces deux provinces, à raison aussi de l'intérêt que les populations y portent aux questions forestières. Il n'est pas étonnant que l'École, établie précisément au centre de cette région privilégiée, ait partagé le sentiment général, auquel elle était ame-

Digitized by Google

née encore par d'autres raisons: les directeurs et les professeurs de ses cours les plus importants au point de vue de la culture forestière avaient tous servi dans les Vosges et en Alsace avant d'entrer dans l'enseignement. Il n'était point venu jusqu'alors à l'administration supérieure la pensée de leur confier des missions pour leur permettre de connaître dans son ensemble la France forestière. Enfin, l'influence incontestable exercée, à l'origine, par les écrivains allemands sur notre enseignement forestier, contribua encore à y faire régner la préoccupation presque exclusive des essences et des forêts du Nord-Est, puisqu'elles retrouvaient leurs analogues, ou même leurs similaires de l'autre côté du Rhin.

L'homme aux idées larges, à l'esprit progressiste, qui dirigeait l'administration forestière en 1864, était frappé des inconvénients que présentait un semblable état de choses, au moment surtout où l'application des lois sur le reboisement amenait l'attention publique à se fixer sur les forêts du Midi, et sur celles à reconstituer dans ses montagnes, où, par suite aussi de la pacification complète de l'Algérie, des forêts de même nature que celles de la région méditerranéenne dans la mère patrie prenaient pour nous une très grande importance. Déjà M. Vicaire avait confié une mission dans les Alpes à Parade; en 1864, il résolut de continuer son œuvre en en donnant une semblable à Mathieu, et dans son esprit, il s'agissait de premiers pas faits dans une voie qu'il comptait poursuivre. Que telles fussent bien ses idées, j'en trouve la preuve dans deux documents officiels. En notifiant à son collaborateur la mission dont il était chargé par la confiance de l'administration, le

Digitized by Google

directeur de l'École lui disait : « En me faisant part de la décision ministérielle qui vous concerne, M. le Directeur général s'exprime ainsi : « Indépendamment des lu- « mières que ce savant et consciencieux professeur ne « manquera pas d'apporter dans la question spéciale du « gazonnement des montagnes, ses études dans les Alpes « ne pourront que tourner au profit de l'enseignement des « élèves. » Je suis heureux, Monsieur l'Inspecteur, de vous dire que je partage pleinement la confiance honorable que M. le Directeur général vous témoigne en cette occasion. »

Nul n'était mieux préparé que le professeur de Nancy pour étudier sous toutes ses faces, mais spécialement au point de vue de l'aide que devaient lui donner les sciences naturelles, la question du regazonnement et du reboisement des Alpes; nul ne pouvait mieux rendre compte des causes qui avaient amené les dégradations, des végétaux qui devaient servir à rétablir le sol en bon état, des procédés susceptibles d'assurer le mieux la réussite des travaux. Naturaliste consommé, il était le seul dans l'administration forestière qui pût donner un avis entièrement compétent sur toute la partie de la question qui rentrait entièrement dans le domaine des sciences naturelles, en même temps qu'esprit pratique, éminemment sensé, homme habitué aux travaux, il était complètement à même d'apprécier et de juger les efforts déjà considérables faits en vue de passer de l'étude à l'application.

A son retour, il rédigeait un rapport considérable qui, après avoir reçu l'approbation de l'administration supérieure, était publié sur son initiative, et devenait l'important mémoire sur le reboisement et le regazonnement des Alpes que connaissent tous les forestiers.

Digitized by Google

Les travaux de plantation et de semis n'étaient pas restés confinés dans les hautes régions, ils s'étaient étendus jusqu'au bord de la Méditerranée, où le reboisement du mont Boron, auprès de Nice, poursuivi avec un plein succès par l'homme qui était destiné à devenir en France la plus haute autorité en fait de semblables travaux, devait attirer l'attention de Mathieu: ce fut donc non seulement sur les Alpes, mais encore sur la région méditerranéenne qu'il put faire porter les études recommandées dans la lettre du Directeur général. Avec les résultats de copieuses herborisations, il rapporta de cette utile, quoique trop rapide, excursion, de nombreuses notes, des souvenirs; il en profita pour ses leçons et on en retrouve la trace très évidente dans la dernière édition de la *Flore forestière*.

En le remerciant, avec des éloges bien mérités, de son rapport et de la façon dont il s'était acquitté de sa mission, le Directeur général, fidèle à la pensée qui l'avait dirigé, lui annonçait qu'il lui en confierait de semblables, dès l'année suivante, dans les Pyrénées et dans les montagnes du centre de la France. Ces projets ne devaient pas avoir de suite. Quelques mois après, M. Vicaire mourait presque subitement, en même temps qu'une autre mort, survenue peu de temps auparavant, venait modifier considérablement la position de Mathieu à l'École. Un arrêté ministériel le chargeait de la sous-direction en remplacement de M. Nanquette, appelé lui-même à la direction, rendue vacante par la mort de Parade.

Au premier abord, la situation qui était ainsi créée pouvait sembler singulièrement délicate. Les deux hom-

Digitized by Google

mes qui se trouvaient chargés des deux fonctions les plus élevées de l'École étaient à peu près de même âge et c'était le plus jeune qui devenait le chef; des mérites considérables, quoique divers, avaient appelé depuis longtemps l'attention sur eux, leurs noms avaient souvent fait l'objet des conversations des forestiers, lorsqu'on songeait à la succession que l'état de santé de Parade faisait, depuis quelque temps déjà, entrevoir comme prochaine : chacun avait ses partisans; tout se réunissait donc, semblait-il, pour que, étant données les petites misères de la nature humaine, les difficultés vinssent à surgir et le service eût à souffrir. Ce fut exactement le résultat contraire qui se produisit. Les deux hommes appelés à une étroite collaboration avaient l'âme haute, profondément pénétrée du sentiment du devoir; le sous-directeur avait en outre le plus grand respect de la hiérarchie, en même temps que le directeur comprenait qu'il trouvait dans l'homme qui lui était adjoint, non pas un subordonné, mais un collaborateur méritant tous les égards et digne de sa plus absolue confiance. Aussi leur amitié, qui datait du jour où Mathieu avait, pour la première fois, accompagné une promotion dans la forêt de Haguenau, loin de souffrir de la nouvelle situation qui leur était faite, ne tardait pas à devenir, au contraire, de plus en plus intime, et l'École vit commencer cette période de quinze années qui fut pour elle un temps de parfaite sécurité et de grande prospérité. Alors qu'elle se vit pour la première fois dotée de champs d'étude bien complets, de bâtiments convenables, au lieu de ceux que Parade avait édifiés ou conservés au milieu de difficultés parfois considérables, d'un laboratoire de

Digitized by Google

chimie, de collections considérables, alors aussi que les élèves étrangers lui vinrent plus nombreux que jamais : l'Angleterre, en particulier, lui confiant la moitié d'abord, la totalité ensuite des jeunes gens qu'elle destinait à son service forestier des Indes.

Cette œuvre féconde ne pouvait s'accomplir sans l'assistance de l'autorité supérieure, dont le directeur et le sous-directeur surent immédiatement obtenir l'entière confiance. Il n'est que juste de le rappeler ici, bientôt ils virent arriver à la direction générale un homme d'initiative ; avant même le revirement qui, à la suite des désastres de 1870, s'est fait dans l'opinion publique française en faveur de l'enseignement supérieur, il avait compris le rôle que doivent jouer, dans la vie d'une nation, les écoles où, soit dans le domaine de la pure spéculation, soit dans celui de l'application, la science est étudiée et enseignée d'une manière approfondie. Dès le début de son entrée en fonctions, il tint à ce que l'École, où se recrutait le personnel qu'il était appelé à diriger, fût pourvue de tout ce qui devait lui assurer un bon fonctionnement et un niveau scientifique élevé. De bonne heure aussi, il comprit la valeur des deux hommes qui en constituaient la plus haute représentation ; il en fit ses amis, et dans les limites permises par les crédits mis à sa disposition, il était toujours disposé à faire droit à des demandes qu'il savait mûrement étudiées et dignes de la plus grande considération.

La première conséquence pour le nouveau sous-directeur du changement de titre qui lui était conféré était une augmentation de travail ; il se trouvait en effet appelé à diriger, comme inspecteur, le service forestier,

Digitized by Google

heureusement attaché alors à l'École. Il ne s'en effrayait pas et même, d'après ce qui a été dit plus haut, ces nouvelles fonctions n'étaient pas faites, il s'en faut, pour lui déplaire. Il y était si bien préparé d'ailleurs par les observations auxquelles il s'était livré, qu'immédiatement il s'en acquitta en montrant toute l'expérience d'un praticien consommé. Bientôt il était chargé d'autres attributions qu'il voyait arriver avec moins de plaisir. Lors des très vives discussions provoquées par le projet de grandes aliénations de forêts domaniales soumis aux Chambres par le Gouvernement, on avait vu se produire des idées fort contraires à celles qui jusqu'alors avaient eu cours sur le rôle météorologique des forêts. Il devint rapidement visible qu'amis et adversaires des forêts partaient de conceptions *à priori,* qui ne pouvaient s'appuyer que sur des observations fort incomplètes et fort imparfaites. L'administration des forêts conclut de ces discussions sans issue qu'il y avait lieu de recourir au seul procédé qui permette, dans les sciences d'observation, de former un jugement sérieux, et le Directeur général décida que des observations comparatives seraient faites en forêt et hors forêt; il lui parut que le soin de les conduire, dans un premier observatoire, devait être confié à l'École forestière et spécialement au professeur qui, par la nature de son enseignement, se trouvait le plus naturellement amené à s'occuper de semblables questions. C'est ainsi que Mathieu devint météorologiste, un peu malgré lui, mais on pouvait s'en rapporter à ce maître du soin de mener à bien une tâche dont il était chargé, alors même qu'elle lui agréerait peu, et nous verrons plus tard, lorsque j'examinerai, dans son en-

Digitized by Google

semble l'œuvre scientifique de Mathieu, ce qu'il produisit sur ce terrain nouveau pour lui.

Bientôt, comme si les charges n'étaient pas assez fortes sur ses épaules, on lui donnait mission de préparer les collections destinées à représenter l'administration forestière à l'Exposition universelle de 1867. Si grande fût sa capacité de travail, si grande aussi sa faculté d'assimilation, le fardeau, qui avait toujours été trop lourd, devenait excessif, et il ne pouvait songer sans sourire à la boutade humoristique dont son prédécesseur avait été l'objet[1].

Un arrêté en date du 25 octobre 1866 vint le décharger quelque peu en lui donnant un adjoint avec le titre de répétiteur. Mathieu n'en travailla pas une heure de moins par jour, mais il eut plus de temps pour accomplir certaines parties de la lourde tâche qui lui incombait. En dehors de ses cours qu'il maintenait rigoureusement au courant des progrès de la science, de la direction du service forestier annexé à l'École et de ses observations météorologiques, il devait successivement diriger la préparation de deux grandes expositions, reprendre cette exploration de la France forestière qu'il avait commencée lors de son voyage dans les Alpes, remplir diverses

1. Il y a encore une chaire de botanique à l'École forestière, ou plutôt une chaire *de omnibus rebus et quibusdam aliis*. L'infortuné attaché au boulet de cette chaire doit apprendre et enseigner : 1° la chimie minérale, végétale et animale, expérimentale, atomistique et moléculaire; 2° la physique générale, particulière et météorologique; 3° la géologie, géognosie, paléontologie et oryctologie; 4° la minéralogie et cristallographie; 5° la géologie, physiologie....., l'agriculture, l'horticulture, le jardinage et l'hippiatrique, mais cela mènerait trop loin. (Hussenot, *Chardons nancéiens*, p. 131.)

Digitized by Google

missions spéciales qui lui étaient confiées par l'administration supérieure, enfin donner quelques publications nouvelles et procéder à la troisième édition de sa *Flore forestière*. Je reviendrai sur cette question des publications lorsque j'examinerai l'ensemble de l'œuvre scientifique de Mathieu, mais dès à présent il convient d'entrer dans le détail de ce que furent pour lui les expositions, les voyages et les missions spéciales.

On a vu que sa participation à l'exposition agricole de 1863 avait fortement attiré l'attention sur lui; il n'est donc pas étonnant qu'en 1867 et en 1878 l'administration supérieure ait songé à lui pour la préparation des collections qui devaient figurer dans de grandes exhibitions universelles, pour la rédaction des catalogues et d'une œuvre considérable qui devait accompagner celle de 1878, la statistique forestière. C'était d'ailleurs un travail qui lui plaisait, en même temps qu'il ne pouvait être exécuté par personne mieux que par lui. Ce n'était pas seulement une satisfaction personnelle qu'il recherchait en l'accomplissant, il y voyait un moyen d'accroître les collections de l'École, de les mettre à la hauteur de ce qu'elles devaient être pour satisfaire aux exigences de l'enseignement, aux travaux aussi des professeurs. C'est ainsi qu'il a formé notamment une admirable collection de nos bois indigènes, dans laquelle chaque espèce étant représentée par de nombreux échantillons convenablement choisis quant à leur provenance, peut être étudiée d'une façon très complète dans toutes les modifications que son bois subit suivant les différentes conditions de climat, de sol, d'altitude, d'exposition, de peuplement dans lesquelles elle se trouve. Ce ne sont pas seulement

Digitized by Google

les essences indigènes ou naturalisées qui sont ainsi largement représentées dans les collections de l'École, elle possède aussi de fort belles séries de bois exotiques; Mathieu ne fut pas étranger à l'entrée de plusieurs d'entre elles dans ses galeries. Citons en particulier le magnifique ensemble formé par les forestiers de l'Inde anglaise. En le donnant, le ministère des Indes a ajouté un témoignage à beaucoup d'autres, de l'estime dans laquelle il tenait l'établissement où un si grand nombre de ses élèves avaient reçu leur éducation forestière; mais on ne saurait oublier que les forestiers anglais dans leur travail avaient songé à l'ami ou au maître, dont ils avaient même sollicité l'avis pour lui constituer une collection répondant entièrement à ses vues d'études. Il n'est pas étonnant dès lors que les catalogues de semblables richesses soient autre chose qu'un sec inventaire, que le professeur y ait consigné quantité d'observations intéressantes, fruit de ses études et de sa longue expérience. De celle-ci on retrouve également la trace, comme je le montrerai, dans la statistique forestière, où, quel que soit le mérite de ses collaborateurs, sa part n'en est pas moins considérable.

Cette étude de nos essences, il eut l'occasion de la faire sur le terrain en parcourant quelques-unes de nos grandes régions forestières. M. Faré, en effet, avait, sur ce point comme sur d'autres, repris les traditions de M. Vicaire. Il chercha même à faire connaître, non seulement aux professeurs, mais aux élèves, la France forestière. Adoptant les propositions qui lui avaient été faites par le directeur de l'École, il avait décidé que ceux-ci passeraient à Nancy un cinquième semestre pendant

Digitized by Google

lequel, tout en recevant des compléments à une instruction théorique pour laquelle deux années étaient devenues bien courtes, ils s'initieraient plus spécialement à la pratique des opérations forestières. Un sixième semestre était consacré à l'étude sur place d'un service dans les forêts résineuses, dans les futaies feuillues et dans les reboisements. Cette organisation était calquée sur celle d'autres écoles, celles des mines et des ponts et chaussées en particulier, où elle a donné et continue à donner les meilleurs résultats. Elle a eu à peine le temps de faire ses preuves : attaquée presque dès le début, elle a disparu avec ceux qui en furent les auteurs. Pourquoi? Ce n'est point ici le lieu de le rechercher. Constatons cependant que ce n'est pas la première fois que notre tempérament national a fait échec à de sérieuses réformes, parce qu'elles contrariaient des habitudes prises, parce que aussi, en dépit de leurs heureux résultats, elles ne produisaient pas immédiatement et en tout ce qu'on leur demandait. Quoi qu'il en soit de ce point de l'histoire de l'École, comme je viens de le dire, M. Faré profita de cette occasion, comme de quelques autres, pour faire faire plus ample connaissance des grandes régions naturelles de France au corps enseignant. C'est ainsi que Mathieu fut délégué trois fois pour inspecter les élèves dans les services où ils se trouvaient, qu'il revit les Alpes, qu'il parcourut tout le Jura central et septentrional, qu'il visita les belles forêts du Centre et de l'Ouest, de la conservation de Moulins à celle d'Alençon, en passant par les célèbres futaies du Blésois et de la Touraine. Avec quel soin il préparait ces voyages, de quelles nombreuses observations, au point de vue de la culture et de l'éco-

Digitized by Google

nomie forestière, aussi bien qu'en matière de sciences naturelles, ils étaient pour lui l'occasion, ses carnets sont encore là pour en témoigner ; ce qu'ils montrent aussi, c'est le soin avec lequel il recueillait les fruits de l'expérience des forestiers qu'il aimait à rencontrer sur sa route. Des pages, par exemple, sont consacrées à noter ce qui lui était communiqué par un d'eux, auquel une carrière presque entière passée dans le Jura donnait une compétence particulière pour le traitement des futaies résineuses de ces montagnes.

L'administration supérieure ne lui confiait pas seulement les missions qui se rattachaient très directement à son enseignement, elle fit appel à plusieurs reprises à ses lumières, lorsqu'il s'agit d'examiner des projets de modification, soit dans l'organisation et l'enseignement de l'École, soit dans le corps forestier tout entier : ce fut enfin à lui qu'elle s'adressa dans une occasion où il s'agissait de représenter la France à de grandes assises forestières tenues à l'étranger.

Dans les commissions réunies pour examiner les projets que je viens de rappeler, Mathieu se montra peu porté aux changements radicaux. Conservateur dans le sens grammatical du mot, bien plus encore que dans sa signification politique, s'il était disposé à faire bon accueil aux réformes partielles bien étudiées, il répugnait singulièrement aux mesures qui devaient subitement modifier d'une façon complète le fonctionnement d'une administration. En même temps, son esprit très juste, habitué par la nature de ses études et la manière dont il les avait conduites, à se tenir rigoureusement sur le terrain des faits, le rendait peu accessible aux avantages

Digitized by Google

problématiques d'une proposition basée uniquement sur des idées générales, très sensible au contraire aux inconvénients immédiats que son adoption était susceptible de produire. Combien même parmi ceux qui ont pu alors le taxer d'une prudence exagérée en est-il pour le blâmer aujourd'hui?

En 1873, une exposition universelle avait lieu à Vienne; comme cela s'est reproduit l'année dernière, un congrès agricole et forestier international s'organisa, à cette occasion, sous le patronage du gouvernement austro-hongrois. La Direction générale des forêts jugea, avec raison, qu'elle devait y être officiellement représentée et son choix se porta sur Mathieu. Son intention était même de lui faire attribuer une des vice-présidences du congrès; mais après quelques négociations, elle dut s'incliner devant les prétentions du ministre de l'agriculture qui, jaloux de réserver cet honneur à son administration, avait choisi pour le représenter un inspecteur général plus ancien même de services que le délégué des forêts. Mathieu n'en joua pas moins un rôle considérable au congrès.

Nul choix, en effet, ne pouvait être meilleur en vue d'une semblable mission. Par sa *Flore forestière,* par ses observations météorologiques, par la part même qu'il avait prise aux expositions universelles de Paris, aussi bien que par sa haute situation dans l'enseignement forestier, le sous-directeur de l'École de Nancy était fort connu et apprécié au delà des Vosges et du Rhin; j'ai pu encore le constater récemment à Vienne même. Il n'est pas étonnant dès lors que le ministre de l'agriculture austro-hongrois, le comte Chlumecki, lui ait, dans une

Digitized by Google

lettre très flatteuse, proposé de remplir auprès d'une section du congrès les fonctions de rapporteur, si importantes dans ces sortes de réunions, en Autriche-Hongrie et en Allemagne, pour fixer les points de la discussion. A tous égards, d'ailleurs, Mathieu eut à Vienne la place que lui méritaient sa position de représentant de l'administration forestière française et sa notoriété personnelle. Il en rapporta, ainsi que de ses visites à l'exposition, des observations nombreuses dont il fit profiter le public forestier français par la publication d'une forte brochure. Il en rapporta aussi, pour lui personnellement, d'agréables souvenirs. Jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à rappeler l'accueil qu'il avait reçu à Vienne, la courtoisie et l'affabilité qui sont de tradition dans la capitale de l'Autriche, les relations qu'il avait nouées avec plusieurs des forestiers les plus éminents dans l'enseignement et dans la pratique de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne.

L'administration supérieure savait, on le voit, utiliser la capacité de son fonctionnaire ; elle savait aussi reconnaître ses mérites, par des élévations de grade, par des distinctions honorifiques, par des lettres de félicitations, et M. Girerd, sous-secrétaire d'État au ministère de l'agriculture, suivait les traditions de ses prédécesseurs les Directeurs généraux, lorsqu'il annonçait à Mathieu son admission à la retraite ; il le faisait dans une lettre des plus élogieuses, contenant notamment le passage suivant : « Au moment où vous allez prendre un repos bien mérité après une longue et laborieuse carrière, je viens vous remercier, au nom de l'administration, des services très distingués que vous lui avez rendus. »

Digitized by Google

Peu après la lettre officielle, le sous-directeur en recevait une autre dans laquelle M. Faré, lui rappelant leurs années de collaboration, leur amitié, apprécie d'une façon aussi juste que précise les mérites de Mathieu à l'École forestière, en disant que son nom méritait de figurer à côté de ceux des fondateurs de l'établissement : fondateur, ne l'était-il pas au sens le plus rigoureux du mot, puisqu'il avait créé l'enseignement d'une des chaires les plus importantes et rassemblé des collections de la plus grande valeur ?

Cette cessation de fonctions qu'il aimait[1], alors que, grâce à sa robuste constitution physique et morale, il était encore en possession de toutes ses forces, lui fut d'abord quelque peu pénible à supporter ; mais bientôt il se faisait une vie nouvelle : il reprenait avec plus d'ardeur que jamais cette étude des insectes qu'il avait toujours préférée et qui, pendant plusieurs années, avait dû céder le pas à d'autres travaux. Il entretenait de plus fréquentes relations épistolaires avec plusieurs des entomologistes les plus distingués de France, et il faisait profiter de sa science tous ceux qui avaient recours à son inépuisable obligeance, notamment quelques-uns de ses élèves anglais séduits par la riche faune de l'Inde, et un Français qui réunissait les éléments de celle du Cap de Bonne-Espérance.

En été, il donnait un aliment à ce goût du travail manuel et de la mise en ordre qui l'avait toujours caracté-

1. Au moment de sa mise à la retraite, le corps enseignant de l'École lui offrit une médaille d'or en témoignage de son affectueux souvenir et de la haute estime en laquelle il le tenait.

Digitized by Google

risé, en transformant sa propriété de Liverdun; il aimait à y recevoir, comme dans sa maison de Nancy, avec sa famille, ses anciens collègues, les forestiers de passage, ainsi que les gardes et les brigadiers de la forêt de Haye, notamment son fidèle Noirtin, son modeste et dévoué collaborateur à la pépinière de Bellefontaine.

Les années s'écoulaient ainsi et sa verte vieillesse semblait les défier; deux événements survinrent à peu d'intervalle, qui lui portèrent des coups rapidement mortels. Il avait suivi d'un œil attentif, inquiet et attristé certaines modifications qui s'étaient produites dans l'École et l'administration forestière; le décret qui, le 9 janvier 1888, changeait le mode de recrutement de l'École l'émut bien davantage. Il avait toujours combattu la mesure adoptée, dans les commissions dont j'ai parlé; il lui sembla qu'à raison des conditions dans lesquelles cette modification se produisait, avec les commentaires dont elle était accompagnée dans une publication forestière, il y avait là une menace à la fois pour l'autonomie de l'École à laquelle il était si profondément attaché et pour les intérêts de sa ville natale dont il avait toujours été le fils dévoué. A ces raisons d'ordre général qui suffisaient à le toucher profondément, s'en joignait une d'ordre privé qui l'atteignait dans un sentiment profondément respectable: le décret entraînait à un changement dans ses projets d'avenir un petit-fils qui lui donnait l'espoir légitime et depuis longtemps caressé d'avoir un forestier dans sa descendance.

Des émotions qui le troublaient alors datent les premières atteintes du mal qui devait lui être mortel; deux ans après, la mort presque subite de M^me^ Mathieu

Digitized by Google

mettait fin à une longue et heureuse union. A partir de ce moment, parents et amis du maître eurent le chagrin de constater, avec sa profonde douleur, les progrès rapides du mal qui le minait. Cela ne devenait que trop visible, la fin de sa vie approchait. En vain il était l'objet des soins affectueux de ses enfants, en vain il cherchait à reprendre ses anciennes études, ou à s'occuper de sa chère propriété de Liverdun ; il était toujours bon et obligeant, mais on sentait que l'objet de sa pensée n'était plus sur cette terre. Le 13 novembre dernier, il s'éteignait subitement. A son convoi, très simple, suivant ses dernières volontés, le corps forestier et la ville de Nancy montrèrent qu'ils avaient conscience de la perte qu'ils faisaient, alors que disparaissait ce bon citoyen, cet excellent naturaliste, ce forestier passionné et éminent.

La ville de Nancy et le département de Meurthe-et-Moselle lui avaient des motifs spéciaux de reconnaissance : jamais ils n'avaient fait en vain appel à sa bonne volonté, lorsqu'il s'était agi de disposer de son temps ou de profiter de sa compétence spéciale. C'est ainsi qu'il donna ses soins à un établissement hospitalier, qu'il fut membre et rapporteur de commissions importantes, nommées par l'administration préfectorale pour étudier des questions d'eau soulevées par le grand développement pris récemment en Lorraine par l'industrie minière.

Mathieu a donné aussi une part de son activité aux sociétés fondées en vue de l'étude des sciences et de leurs applications ; il avait tenu à honneur d'être attaché par le titre de correspondant à la plus ancienne de celles qui existent à Nancy : il était sensible à l'estime que lui avaient témoignée plusieurs autres, la Société d'agricul-

Digitized by Google

ture de France tout particulièrement, en le choisissant comme membre titulaire ou associé ; mais il prenait peu de part à leurs réunions, à leurs travaux. Se faisant une idée quelque peu exagérée des obligations créées par leurs règlements, très sensible, avec la charge énorme qui avait de bonne heure pesé sur ses épaules, à tout ce qui pouvait lui enlever quelque chose de la libre disposition de son temps, il ne se rendait peut-être pas suffisamment compte de la puissance de l'association, quand il s'agit de science, comme dans toute autre direction de l'activité humaine.

C'est pour la même raison qu'il ne prenait point part à ces réunions de botanistes chez Soyer Willemet dont j'ai parlé dans un autre travail. Il n'en avait pas moins les meilleures relations avec tous les naturalistes qui habitaient Nancy : il était lié en particulier avec Godron qui, très différent de lui sous plus d'un rapport, avait une physionomie scientifique qui n'était pas sans analogie avec la sienne. L'un et l'autre étaient beaucoup plus préoccupés de constater des faits que soucieux de théories sujettes à objection.

Mais avant d'examiner la façon dont Mathieu envisageait la science, ce qui viendra à sa place naturelle lorsque j'examinerai ses œuvres, je ne saurais passer sous silence les traits de sa physionomie morale. Tous ceux qui l'ont approché se rappellent ce qu'il était physiquement, ils voient cet homme vigoureux dans sa taille moyenne, d'une singulière résistance à la fatigue, dont le pas régulier et soutenu pendant de longues heures était susceptible de lasser même de robustes marcheurs ; ils voient encore ce regard serein, franc et bienveillant.

Digitized by Google

Le moral, chez lui, tenait les promesses du physique. C'était par un travail régulier, parfois d'une effrayante continuité, qu'il menait à bien les tâches les plus difficiles et les plus lourdes ; dans la vie, il voyait avant tout le devoir entendu dans le sens le plus strict ; sa franchise l'éloignait de toute intrigue et il éprouvait une répulsion instinctive d'une rare intensité, pour tout ce qui lui semblait tortueux et louche ; il portait le culte de l'honneur jusqu'au scrupule. Quant à sa bienveillance, elle était extrême, sans provenir d'une faiblesse de nature qu'il ne connut jamais ; elle s'étendait tout particulièrement à sa famille, au corps forestier et dans celui-ci, aux plus humbles serviteurs de l'État comme aux plus élevés en dignité, à ses amis qui savaient pouvoir compter sur sa fidélité et qui le voyaient s'échauffer parfois pour leurs intérêts beaucoup plus qu'ils ne faisaient eux-mêmes. C'était le même sentiment qui lui dictait une obligeance dont tous ceux qui l'ont approché ont gardé le reconnaissant souvenir. Qu'on fût un débutant dont il fallait diriger les premiers pas dans la voie des sciences naturelles, ou bien un naturaliste désireux de profiter de sa vaste érudition, de ses riches collections, de sa profonde connaissance des insectes en particulier, on pouvait aller à lui sans crainte. Jamais un geste, un mot ne venait trahir l'ennui, la crainte de perdre quelque chose de ce temps dont il était si avare quand il s'agissait de le consacrer à des choses inutiles.

Un des traits de sa nature morale, qu'on ne saurait passer sous silence sans faire de sa physionomie un portrait incomplet, c'était l'amour de l'ordre en toute chose, aussi bien dans la disposition des objets qui l'entouraient

Digitized by Google

que dans la conduite de la vie, des individus comme des nations. Cette manière de voir, dans le domaine des choses temporelles, le rendait peu sympathique aux mouvements brusques, de quelque côté qu'ils vinssent ; dans ce qui touche à l'âme, elle commença à lui faire entrevoir la religion, vis-à-vis laquelle il s'était toujours montré respectueux, sous une face un peu différente de ce qu'elle avait été d'abord pour lui, comme pour la plupart des hommes de sa génération. Plus tard, le chagrin lui en fit mieux sentir le sens profond et les divines consolations.

De tout homme qui a occupé une chaire dans une grande école, on a le droit de demander ce qu'il laisse après lui. C'est ce qui me reste à examiner au sujet de Mathieu. Sa première, sa principale œuvre, mais nous verrons que ce n'est pas la seule, il s'en faut, a été de fonder d'une façon définitive l'enseignement des sciences naturelles à l'École forestière. Non seulement il était, comme je l'ai dit plus haut, un incomparable professeur, par la facilité de l'élocution, l'exposition limpide des faits, mais rapidement il sut comprendre parfaitement ce que doit être l'enseignement dans un cours tel que celui dont il était chargé.

En se tenant sur le terrain de la science la plus rigoureuse et la plus élevée, il sut ne jamais oublier que si les goûts ou les aptitudes de quelques-uns de ses élèves devaient les conduire à être des géologues, des botanistes ou des zoologistes, tous devaient avant tout envisager les sciences naturelles au point de vue des applications dont elles sont susceptibles en culture forestière, qu'ils devaient y voir la base de tout enseignement sé-

Digitized by Google

rieux de la sylviculture. Tout dans le cours était dirigé vers ce but; c'est ce sentiment de son devoir, vis-à-vis de ses élèves, qui l'avait porté à faire rentrer dans la botanique plusieurs questions qui sont en réalité du domaine de la technologie forestière, qui n'a été qu'à une date relativement récente l'objet d'un enseignement spécial à l'École de Nancy. D'une extrême prudence en matière scientifique, il était difficile dans l'admission des faits nouveaux, mais il se tenait très exactement au courant de tout ce qui paraissait, aussi bien en Allemagne qu'en France, et dès qu'une observation, une théorie lui semblaient suffisamment justifiées, il les introduisait dans son enseignement qu'il n'a cessé de remanier jusqu'à la dernière heure de son activité professorale, si bien que son successeur n'a eu qu'à faire subir des modifications de même ordre à ce cours si bien étudié, si parfaitement tenu au courant des progrès de la science.

C'est à son enseignement qu'il faut rattacher une autre œuvre considérable du professeur, la création et le développement des belles collections qu'il a formées, qui fournissent à la fois des objets de démonstration pour l'instruction des élèves et de précieux matériaux de travail pour les maîtres. Les collections de bois sont tout particulièrement remarquables à ce double point de vue. Je n'insiste pas sur ce sujet, parce que j'ai déjà eu occasion d'en parler précédemment, à propos de la part prise par Mathieu à la préparation des expositions universelles.

C'est aussi à l'enseignement que se rattachent, avec une brochure destinée à exposer les caractères que présentent à l'œil ou à la loupe les bois de nos essences in-

Digitized by Google

digènes, les deux ouvrages les plus considérables de Mathieu, son *Cours de zoologie forestière* et sa *Flore forestière de France*.

Le premier fut d'abord simplement autographié ; la première édition imprimée comprenait des notions sommaires d'anatomie et de physiologie ; elle était, en ce qui concernait les vertébrés, un essai de faune de France, tandis que pour les insectes, la seule classe qui y fût traitée en dehors de celles des vertébrés, elle répondait presque rigoureusement au titre de l'ouvrage. La seconde est allégée des notions préliminaires, de tout ce qui, pour les vertébrés, n'était pas nécessaire à des forestiers : quant aux insectes, ils offrent le retranchement de quelques genres ou espèces, mais surtout on sent, dans les considérations relatives au moyen de prévenir les invasions d'insectes, de les combattre ou d'y remédier, une expérience personnelle beaucoup plus étendue que chez l'auteur de la première édition. L'ouvrage est clair, méthodique, comme tout ce qui sortait de la plume du maître, il a rendu de grands services et reste notre seul manuel de zoologie forestière. Malgré cela, si Mathieu s'était décidé à en donner une nouvelle édition, il aurait eu des remaniements, des compléments à y apporter et il aurait pu y introduire quelques curieuses observations personnelles dont la trace est restée seulement dans les collections qu'il a formées. Ajoutons, pour être un historien complètement véridique, qu'il regrettait de n'avoir pas eu la possibilité d'en faire un plus grand nombre, de n'en pas trouver davantage non plus dans les publications forestières en France.

La *Flore forestière* est une œuvre de beaucoup plus

Digitized by Google

grande importance, conçue sur un plan différent de celui de tous les ouvrages similaires publiés auparavant, soit en France, soit en Allemagne ; elle renferme une telle abondance de renseignements puisés aux meilleures sources, d'observations, fruits d'une longue expérience personnelle, qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait été très appréciée à l'étranger aussi bien qu'en France, qu'elle ait été citée par de bons juges comme un modèle. On peut dire que tout ce qui concerne la végétation forestière du centre et du nord de la France est aussi définitif que peut l'être un ouvrage de ce genre. Les seules additions ou corrections de quelque importance dont la *Flore forestière* soit susceptible, en ce moment, concernent les régions méridionales et occidentales de la France. Comme je l'ai dit plus haut, la troisième édition du livre porte la trace heureuse des voyages que l'auteur avait faits dans les Alpes et dans la région méditerranéenne. Mais ces excursions avaient été trop peu nombreuses et trop rapides pour permettre à l'auteur d'étudier la végétation ligneuse, si riche et si curieuse, si mal connue alors, de ces contrées. On peut dire que cette œuvre, dans son ensemble, est de celles dont le corps forestier de France a le droit d'être fier.

En dehors de ces deux travaux de longue haleine, Mathieu a encore pris une part importante à la rédaction d'un ouvrage considérable, la *Statistique forestière,* publiée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Dans la préface de ce livre, il a rendu justice à ses collaborateurs, parmi lesquels le Directeur actuel de l'École forestière mérite une mention spéciale pour la part prépondérante qu'il a prise à l'établissement du plan

Digitized by Google

d'ensemble. Mais on ne saurait oublier qu'indépendamment de la direction générale donnée à l'œuvre par Mathieu et d'une quantité d'observations introduites çà et là par lui dans une révision générale du texte, des chapitres entiers sont de sa main, ainsi l'Introduction, tout ce qui est relatif aux sols, aux essences forestières, à l'histoire de l'École. On ne peut donc lui refuser l'honneur d'être l'auteur principal d'une œuvre qui, malgré des imperfections, inséparables d'une première tentative de ce genre, fournissait, pour la première fois réunis sous une forme commode, une foule de renseignements indispensables à tous ceux que les questions forestières intéressent.

Quant aux travaux imprimés de moindre étendue, ils se divisent en deux groupes : les articles publiés dans les périodiques ou les recueils des sociétés savantes et les brochures rédigées pour répondre à une initiative officielle.

En dehors d'une note destinée à signaler un fait intéressant relativement à la flore forestière de la France, la présence jusqu'alors méconnue du pin de montagne (*Pinus montana Mill.*) dans la chaîne des Vosges, les articles du premier groupe sont exclusivement des œuvres d'enseignement et de vulgarisation, dans le sens le plus élevé du mot, des œuvres de discussion aussi, pour défendre, sur des questions controversées, ce que l'auteur jugeait être la vérité. Notons que le style, toujours clair, précis, rigoureusement adapté à des sujets d'ordre scientifique, prend dans ces dernières une allure qui rappelle les meilleures traditions de la polémique française et prouve quel redoutable adversaire eut été Mathieu sur

Digitized by Google

un terrain qui l'aurait entraîné à de fréquentes discussions.

Les œuvres qu'on pourrait qualifier d'administratives, à raison des conditions dans lesquelles elles ont vu le jour, comprennent deux rapports de missions; celles qu'il remplit dans les Alpes et au congrès de Vienne, la statistique forestière dont il a déjà été question, les catalogues des expositions auxquelles il a pris part, enfin les divers rapports relatifs à la météorologie forestière.

Le rapport sur le reboisement et le regazonnement des Alpes présente le meilleur et le plus complet exposé de la question, au moment où il a été rédigé, en même temps qu'il renferme les plus sages avis au sujet des moyens préférables pour mener à bonne fin l'œuvre de restauration entreprise. Avec son esprit éminemment juste, l'auteur avait très bien saisi ce qui, dans les essais déjà tentés, méritait d'être développé, ce qu'il convenait, au contraire, de rejeter définitivement: en même temps ses connaissances spéciales lui permettaient d'éclairer les parties encore obscures de la voie à parcourir.

Dans le rapport sur l'exposition et le congrès de Vienne on trouve avec l'indication de ce qui était offert à l'admiration des visiteurs du Prater, de ce qui s'est passé dans les réunions de la section forestière du congrès, les études les plus complètes et les plus exactes sur la production et l'administration des forêts, sur les écoles et les stations de recherches, chez les divers états représentés à l'exposition. Sans cesse, en lisant ces pages, on voit que l'auteur ne perd pas de vue un instant la France, qu'il songe toujours à elle, qu'il la trouve

Digitized by Google

supérieure sur certains points ou qu'il soit d'avis que, sur d'autres, elle aurait à s'inspirer de ce qui se fait à l'étranger.

Quant aux catalogues dont je viens de rappeler l'existence, ce n'étaient pas de simples énumérations des objets soumis au public, celui-ci y trouvait quantité de renseignements intéressants, tout spécialement dans celui de 1867. C'est là notamment que Mathieu a consigné le plus complètement les résultats de ses études personnelles sur les bois de nos espèces indigènes, sur l'influence qu'exercent en particulier sur leur densité, leurs propriétés mécaniques, les conditions de climat, de sol, de traitement, etc., dans lesquelles les arbres ont vécu et aussi des considérations sur les régions forestières de notre pays.

Si, dans une partie des travaux qu'il a publiés, Mathieu a laissé la trace de son expérience, de ses observations personnelles, les rapports dans lesquels il a consigné ses recherches relatives à la météorologie comparée des forêts et des champs, n'en constituent pas moins sa production la plus complètement originale. On a vu que c'était un peu malgré lui, pour obéir à un ordre administratif, qu'il avait abordé ce genre d'études. Là encore, son amour du devoir lui porta bonheur; il avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour réussir, un esprit net, sachant préciser le but à atteindre, la passion de l'exactitude et jusqu'à l'habileté manuelle pour l'installation des observatoires. Aussi le résultat fut des plus honorables pour l'administration forestière et pour lui. C'est avec une légitime fierté que, dans son rapport sur l'exposition de Vienne, il pouvait constater que les recherches

Digitized by Google

poursuivies à Nancy avaient été les premières entreprises dans cet ordre d'idées, et qu'elles avaient reçu une complète confirmation de celles qu'avait faites ensuite, en Bavière, un observateur éminent, M. le professeur Ebermayer.

On le voit, si Mathieu a eu le mérite, qui suffirait à honorer une vie d'homme, de fonder définitivement un ordre d'enseignement important dans une grande école, s'il a publié des livres qui se rattachent étroitement à l'accomplissement de son devoir professionnel, il a eu la satisfaction, toujours si grande pour un naturaliste, d'ajouter quelque chose au trésor des connaissances humaines. Si notable soit sa part de ce chef, au moins, en ce qui concerne la météorologie, aurait-elle pu être plus considérable, j'en suis persuadé. Il avait un sens remarquable des formes de la vie soit animale soit végétale. On ne pouvait trouver un guide et un conseiller plus sûr dans les études d'ordre descriptif. Je me souviens encore en particulier de l'admiration qu'excitaient chez un de ses plus distingués confrères en entomologie, à raison de l'extrême difficulté et de l'exactitude du travail, des déterminations de débris d'insectes qu'il avait bien voulu me faire lorsque j'ai étudié les lignites quaternaires de Lorraine. Pourquoi donc n'a-t-il pas fait profiter directement le public de cette science qu'il mettait si libéralement à la disposition de ses amis? Il faut chercher, je crois, la cause de cette abstention dans le labeur professionnel excessif dont il ne cessa d'être chargé depuis son entrée dans le corps enseignant de l'École jusqu'à la fin de sa carrière et aussi dans un désir quelque peu exagéré de la perfection. Il avait une telle hor-

Digitized by Google

reur de l'inexactitude, des descriptions qui faisaient double emploi avec d'autres que, dans la crainte de livrer à la publicité des résultats dont il ne se sentait jamais assuré, il préférait s'abstenir.

Arrivé au terme de cette étude, que je me suis efforcé de rendre complète et sincère, heureux serai-je si j'ai pu montrer ce qu'a été l'homme aussi bien que le naturaliste, dans le professeur que l'École forestière de Nancy a vu occuper longtemps avec honneur une de ses chaires les plus importantes, qu'elle peut revendiquer à bon droit comme un de ses fondateurs.

APPENDICE

Des relations suivies pendant une période de quarante années, une intime collaboration m'ont permis d'avoir recours bien souvent à des souvenirs personnels pour la rédaction de cette notice; ils ne pouvaient me suffire; les enfants de M. Mathieu ont bien voulu mettre à ma disposition les papiers de leur père, j'y ai trouvé non seulement les dates précises des principaux événements de sa carrière, mais encore de précieuses indications sur des faits non ou mal connus, je les remercie de leur amicale confiance. Je tiens aussi à remercier M. Nanquette, qui a connu si intimement Mathieu, et M. Boppe, sous-directeur de l'École forestière, dont les premiers souvenirs d'enfance, pour ainsi dire, se rattachent à son

Digitized by Google

regretté maître et qui n'a cessé de vivre avec lui dans la plus affectueuse intimité. L'un et l'autre m'ont fourni des renseignements dont j'ai été heureux de profiter.

Les notes suivantes complètent mon travail; elles donnent, la première (A), les principales dates de la carrière administrative de Mathieu; la seconde (B), la liste des sociétés scientifiques dont il a fait partie avec la date de son admission dans chacune d'elles; la troisième (C), la bibliographie aussi complète que possible de ses œuvres.

A

Élève à l'École forestière, 25 novembre 1833.
Garde général à Colmar, 1er novembre 1835; à Haguenau, 28 mai 1836. Garde général de 2e classe à la même résidence, 13 septembre 1837.
Professeur à l'École forestière, 29 octobre 1838.
Inspecteur de 5e classe, 12 février 1851; de 4e, 12 février 1856; de 3e, 10 août 1860.
Sous-directeur, 14 mars 1865.
Conservateur de 3e classe, 30 juin 1874; de 2e, 14 juillet 1876; de 1re, 1er janvier 1879.
Admis à la retraite, 27 septembre 1880.
Chevalier de la Légion d'honneur, décret du 1er août 1863.
Officier du même ordre, décret du 20 octobre 1878.

B

Correspondant de l'Académie de Stanislas, 18 mai 1846.
Membre honoraire de la Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg, 9 novembre 1854.
Membre de la Société botanique de France, 10 novembre 1854.
Membre de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 22 mai 1857.

Digitized by Google

Membre et administrateur de la Société d'acclimatation du nord-est, à Nancy, 8 février 1858.

Membre de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie), 18 octobre 1863.

Membre de la Société météorologique de France, 16 novembre 1875.

Membre associé de la Société centrale d'agriculture de France, 22 mai 1877.

C

1. L'hylésine du pin. — Annales forestières, p. 188-195, 1842.
2. Cours de Zoologie de l'École royale forestière. — Autographie de 314 pages, avec figures intercalées dans le texte et six planches coloriées, 1842.
3. Cours de Zoologie, comprenant l'histoire et la description de tous les mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes et l'entomologie ou traité des insectes forestiers. 2 vol. in-8°, avec atlas. Nancy, Grimblot et V^ve^ Raybois, 1847.
4. Cours de Zoologie forestière, comprenant l'histoire et la description de tous les mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes et l'entomologie ou traité des insectes forestiers. Nancy, Grimblot et V^ve^ Raybois et C^ie^, 1859, in-8°.
5. Réfutation de la théorie des assolements en sylviculture. — Annales forestières, p. 121-133, 1846.
6. Collections transversales de bois par Nordlinger. — Annales forestières, p. 265-268, 1854.
7. Description des bois des essences forestières les plus importantes. In-8° de 39 pages. Nancy, Grimblot et V^ve^ Raybois, 1855.
8. Flore forestière. Description et histoire des végétaux ligneux qui croissent spontanément en France. In-8° de xv-384 p. Nancy, Grimblot, V^ve^ Raybois et C^ie^, 1858.

Digitized by Google

Flore forestière, 2e édition. In-8°, Nancy, 1860.

Flore forestière. Description et histoire des végétaux qui croissent spontanément en France et des essences importantes de l'Algérie. 3e édition, entièrement revue et considérablement augmentée. In-8° de 618 p. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1877.

9. Notices sur l'exposition de l'École impériale forestière au concours général et national de l'agriculture à Paris, en 1860. In-8° de 63 pages (sans nom d'auteur). Nancy, Grimblot, Ve Raybois et Cie, 1860.

10. Réflexions à propos de l'accroissement des arbres. Réponse à M. Séguinard. — Revue des eaux et forêts, p. 354-362, 1862; p. 5-14, 1863.

11. De la teneur en sève des arbres suivant la saison. — Revue des eaux et forêts, p. 193-194, 1863.

12. Note sur le *Pinus uncinata* et ses congénères les plus voisins. — Bulletin de la Société botanique de France, T. X, p. 330-334, 1863.

13. Le reboisement et le regazonnement des Alpes. In-8° de 112 p. Paris, typographie Hennuyer et fils, 1865. — 2e édition (conforme à la 1re). In-4° de 92 p., Paris, Imprimerie nationale, 1875.

14. Météorologie forestière et agricole comparée. Rapport sur les observations météorologiques faites aux environs de Nancy par l'École forestière, conformément aux ordres de M. le Directeur général des forêts. — 1re année, 1866. In-8° de 11 p. — 2e année, 1867. In-8° de 12 p. — 3e année, 1868. In-8° de 13 p., avec une planche de tracés graphiques. — 4e année, 1869. In-8° de 28 p., avec une planche de tracés graphiques. — 5e année, 1870. In-8° de 27 p., avec une planche de tracés graphiques. — 6e année, 1871. In-8° de 24 pages, avec une planche de tracés graphiques. — 7e année, 1872. In-8° de 29 pages, avec une planche de tracés graphiques.

15. Exposition universelle de 1867. France. Administration des forêts. Catalogue raisonné des collections exposées

Digitized by Google

par l'administration des forêts. In-8° de 157 pages (sans nom d'auteur). Imprimerie nationale. Mai 1867.

16. Les forêts à l'exposition et au congrès international agricole et forestier de Vienne, en 1873. In-8° de 11-126 p. Paris, typographie A. Hennuyer, 1874. — Revue des eaux et forêts, p. 413-420, 1873.

17. Météorologie comparée agricole et forestière. Rapport à M. le sous-secrétaire d'État. Président du conseil d'administration des forêts (25 février 1878). In-4° de 70 p. Paris, Imprimerie nationale, 1878. (Rapports fournis par les membres du corps forestier pour l'Exposition universelle de 1878.)

18. Statistique forestière (de la France), 2 vol. in-4° avec un atlas in-folio de 27 planches. Paris, Imprimerie nationale, 1878. Fait partie de la collection des travaux fournis par les membres du corps forestier pour l'Exposition universelle de 1878. (En collaboration avec des correspondants des départements indiqués à la page v du T. I. Le travail de centralisation a été effectué sous la direction de M. Mathieu, par MM. Puton, Wéber, Majorelle, Zaepffel, Boppe et Guyot.)

19. Catalogue raisonné des collections exposées par l'administration des forêts. In-8° de 224 p. (sans nom d'auteur). Paris, Imprimerie nationale, 1878.

Digitized by Google

DES ANCIENS PRIX

ET DES

DIFFICULTÉS INHÉRENTES A LEUR ÉVALUATION ACTUELLE

PAR M. MAURICE DE VIENNE

APERÇU ET DIVISION DE LA QUESTION

Difficultés du sujet et échec des tentatives antérieures. — Évaluer un ancien prix, c'est énoncer en monnaie actuelle la somme autrefois dépensée, de manière à offrir à l'esprit une comparaison facile entre les deux époques.

Sans sortir de France, et en nous renfermant comme limites de durée entre le XIII^e^ siècle et les temps actuels, il n'y a pas à insister un seul instant, ce nous semble, sur l'existence des difficultés que l'on rencontre dans ces évaluations. Il n'est pas de lecteur faisant partie du public instruit, qui ne soit arrêté désagréablement dans la lecture d'un ancien document par l'énoncé d'une somme quelle qu'elle soit, ou mal satisfait des interprétations des auteurs plus récents qui s'en servent.

Dans certains ouvrages, on a cru pouvoir, pour plus de clarté, remplacer simplement les anciennes sommes

Digitized by Google

par de nouvelles, calculées à l'aide d'un certain barême sur la foi de quelque savant; et, pour peu que la question nous intéresse, nous nous demandons pourquoi ce barême a été choisi, et comment il peut se justifier. Il n'y a guère de problèmes cependant qui, depuis plus de cent cinquante ans, ait préoccupé davantage les chercheurs de toute sorte, les économistes d'abord, puis les érudits s'appuyant sur eux en toute confiance, enfin les archéologues et même les simples curieux. Il faut avouer malheureusement que le grand nombre des recherches n'a guère diminué les incertitudes du sujet au milieu d'un domaine mal limité, et que la question s'est embrouillée à mesure qu'on pensait l'éclaircir. La voie suivie jusqu'à présent n'a mené les plus persévérants qu'à des demi-résultats qui ne peuvent mutuellement s'accorder, tandis que les meilleurs esprits, découragés après la perte de grandes illusions, commencent à considérer le problème comme actuellement insoluble.

Ce serait une grande présomption de s'engager à la suite de tant d'illustres devanciers avec l'idée de réussir là où ils ont tous échoué. Mais qu'on veuille bien constater tout d'abord que cette vaste question n'a jamais été envisagée dans son ensemble, ni même traitée pour elle-même; qu'on a surtout cherché dans sa solution des points d'appui extérieurs pour des théories économiques, ou des accessoires de précieuse exactitude destinés à enrichir les travaux des antiquaires. Puis n'est-il pas permis de croire qu'en déblayant les abords obstrués de la question, nous pourrons découvrir une autre route meilleure que les dangereux sentiers uniquement fréquentés jusqu'ici? Cet espoir nous servira d'excuse, et,

Digitized by Google

sans prétendre embrasser dans cette étude un sujet qui participe aux plus difficiles problèmes de plusieurs sciences différentes, de manière à en traiter à fond toutes les parties, nous chercherons cependant à faire entrer en ligne tous les points de vue que nous pourrons aborder. Il faudra préalablement débarrasser notre chemin d'un fouillis de fausses opinions qui l'encombrent ; en somme, nous pensons que, si les solutions ont manqué, c'est qu'on a voulu chercher ce qui n'était pas dans la matière, en ne voulant pas y voir ce qui s'y trouve réellement, et que ces fausses opinions proviennent d'une étude incomplète des faits. Ce qui a été le plus négligé dans cet ordre d'idées, c'est la connaissance des monnaies, des conditions de leur fabrication, de leur émission, de la suite de leurs fluctuations et des spéculations auxquelles elles ont donné lieu.

L'inexactitude en cette matière fondamentale a permis de continuer à se payer de théories abstraites appliquées à un sujet qui devrait être tout d'observation ; c'est elle qui a empêché de constater le désaccord évident qui existe entre leurs conséquences et la réalité des faits.

Tout le monde sait que la plupart des savants qui se sont occupés des anciens prix ont considéré séparément ce qu'ils ont appelé la valeur intrinsèque de la somme représentée, et ce qu'ils ont défini le pouvoir de l'argent à cette époque.

Mais la valeur intrinsèque ne dépend pas seulement du poids de l'un des métaux précieux nécessaire pour solder la somme, elle dépend aussi du choix de ce métal.

Cette notion assez récente doit s'appliquer évidemment

Digitized by Google

aux anciens prix, et l'évaluation en monnaie actuelle d'un ancien compte se composera ainsi de trois évaluations partielles.

1° Quel est le métal et quelles sont les espèces à considérer?

2° Quelle est la valeur de la somme comme poids de métal dans ces espèces choisies?

3° Y a-t-il lieu d'affecter cette valeur d'un coefficient relatif au milieu, et, dans le cas de l'affirmative, quel sera ce coefficient et comment variera-t-il?

De ces trois fixations, la première ne dépend que d'une seule appréciation à motiver une fois pour toutes, mais qui touche à l'essence même de la monnaie.

La seconde est le résultat de données presque exclusivement matérielles, qui ont toutefois besoin d'être très définies pour ne donner lieu à aucune équivoque de mots ou de sens.

La troisième comporte surtout une étude comparative aussi exacte que possible d'un grand nombre de prix; mais ces comparaisons ne seront fructueuses que si elles sont faites en pleine connaissance des circonstances environnantes, et que si, grâce à elles, on peut grouper un assez grand nombre de faits mis en contact par leurs points communs.

Malgré tout le désir que nous avons de nous abstenir de toute théorie en restant dans l'exact domaine de l'observation, il nous faudra faire intervenir ici quelque discussion de doctrine que nous chercherons à réduire au plus strict nécessaire.

Du choix du métal commune mesure. — Le choix du

Digitized by Google

métal unité des prix a une importance matérielle considérable au point de vue des résultats ; il en a peut-être une autre plus grande au point de vue de l'intelligence d'ensemble des phénomènes monétaires, à tel point que si nous croyions devoir développer complètement le sujet, ce serait l'histoire raisonnée de la monnaie tout entière.

Sous le rapport des résultats, les écarts provenant de l'option pour un métal ou pour l'autre peuvent monter à plus du tiers de la valeur intrinsèque. Sans remonter plus haut que la fin du XVI^e^ siècle, une somme de 1,200 livres, payable vers 1580, aurait pu être payée en or au moyen d'écus-sols de 60 sous ou 3 livres, ou bien en argent au moyen de francs de 20 sous ou de quarts d'écu de 15 sous. On pourrait aussi imaginer que le paiement se serait fait partie en or et partie en argent, et le résultat varierait alors, entre les deux limites que nous allons calculer, suivant la proportion adoptée.

Si nous rapportons la somme à l'or, chaque écu pèserait actuellement 11 fr. 17 c. ; les 400 écus nécessaires représenteraient donc aujourd'hui une valeur intrinsèque de 4,468 fr. En nous servant de l'argent, chaque quart d'écu pèserait en notre monnaie 1 fr. 978 m. en argent ; les 1,600 pièces nécessaires feraient 3,164 fr. 80 c., ce qui montre que la première somme est plus grande que les 4/3 de la seconde.

Pour motiver notre choix entre les trois méthodes, il faudra étudier d'abord la manière dont les deux métaux se comportent vis-à-vis l'un de l'autre, et les causes des variations de leurs rapports ; chercher quel est celui qui règle les prix à notre époque et à celle que l'on consi-

Digitized by Google

dère, et les conséquences à en tirer relativement à la dépense réelle effectuée.

Vu les nombreuses altérations, les fréquentes augmentations successives qu'il faudra signaler dans les espèces, bases de ces prix, nous devrons montrer aussi quels furent la portée et les résultats de ces variations. Nous ne pourrons qu'effleurer un aussi vaste sujet, en bornant un horizon, trop étendu pour être fouillé comme il le mériterait, aux dimensions que comportent nos forces.

Il était utile toutefois de signaler dès le principe à quelles larges conceptions d'ordre général tient de très près la question plus pratique qui nous occupe actuellement.

Fausse opinion de la dépréciation des métaux précieux, à la suite de leur abondance. — L'évaluation du pouvoir de l'argent aux différentes époques a été la grande pierre d'achoppement des érudits dans cette matière. La considération de cette grandeur relative est née pour ainsi dire avec l'économie politique ; elle fut une sorte de réaction contre la doctrine monétaire du moyen âge prolongée en plein XVII^e^ siècle, qui faisait de l'ensemble de la monnaie du royaume une substance à part, principale source de la richesse des peuples, sorte d'héritage national dépendant de la prérogative royale, à charge d'être maintenue par le monarque sans perte et en quantité suffisante dans le pays.

Les économistes survenant virent dans les métaux précieux, non plus une richesse, mais un simple moyen d'échange entre les richesses que tout autre eut pu remplacer.

Digitized by Google

Cet intermédiaire n'étant lui-même qu'une simple marchandise, quels qu'en fussent les avantages particuliers, devait participer aux effets de toutes les lois qui affectent toutes les denrées, et particulièrement à toutes les fluctuations de valeur résultant du jeu de l'offre et de la demande. L'idée de la dépréciation des métaux en raison de leur affluence s'établit dès lors comme un axiome, et l'on eut immédiatement comme corollaire une variation de valeur de ces métaux, dépendant principalement des masses existantes ou apportées à chaque époque.

Comme toujours la réaction avait dépassé le but.

La science de fraîche date, prenant son essor sous la poussée puissante des grands esprits qui venaient de la créer, était encore toute faite de conceptions abstraites [1].

Elle ne prit pas garde alors aux propriétés véritablement uniques de ces métaux, à l'affection du vieux monde pour l'or et l'argent, affection invétérée dans l'humanité; à la facilité de les épargner, de les capitaliser à l'infini, de satisfaire grâce à eux à tous les anciens besoins, et même d'en faire naître de nouveaux, tout en trouvant toujours à leur rencontre des mains avides et des désirs inassouvis.

---

1. Il faut toujours en revenir à l'étonnante présomption de ces hommes du XVIII^e^ siècle bâtissant des systèmes entiers sur des tables rases, sans aucune étude des sources ni des origines, et hasardant les affirmations les plus étranges en toute conviction.

Les premiers économistes n'ont pu échapper à ces abus de l'intelligence que favorisait chez eux le manque de traditions de la nouvelle science.

Digitized by Google

Les faits démentent absolument l'idée d'un pouvoir de la monnaie fondé sur une dépréciation des métaux.

Cette notion de pouvoir pourrait intervenir en passant d'un groupe tranché de civilisation à un autre, soit dans la durée, soit dans l'espace ; mais les causes en seraient alors multiples et très variées, les quantités n'y jouant qu'un rôle discutable, bien loin d'être seules parties en cause.

En nous interdisant cette nouvelle digression, nous espérons montrer tout à l'heure que, dans notre Europe occidentale, et depuis que l'or y a fait sa réapparition dans la monnaie, c'est-à-dire vers le milieu du XIII^e^ siècle (époque qui coïncide avec celle où l'on est en mesure de se procurer des documents suffisants comme nombre et comme précision), il n'y a pas eu, dans le sens propre, de dépréciation des métaux précieux, mais bien des changements très importants dans le rôle de la monnaie, tant par suite de l'augmentation incroyable de ses emplois, que par celle des nouveaux besoins des hommes.

La connaissance exacte des monnaies par lesquelles une somme pouvait être payée, et qui sont la base essentielle des prix, comporte des développements assez considérables, et quelque peu spéciaux, d'autant plus qu'il faut nécessairement être familiarisé avec l'unité de compte qui servait à exprimer les prix.

Cette connaissance sera grandement facilitée par l'étude préalable de l'allure de la livre de compte et des relations entre les espèces d'or et d'argent.

Nous nous proposons donc de suivre précisément dans notre exposition la division et l'ordre qui se sont présentés naturellement à notre esprit, quand nous avons

Digitized by Google

énuméré les évaluations partielles qui devaient concourir à la formation de notre inconnue, c'est-à-dire l'énoncé du prix en monnaies actuelles. Nous traiterons donc successivement :

1° Du choix du métal auquel il faut rapporter les anciens prix, et d'abord de l'interprétation *de la valeur de la livre de compte comme expression des prix ;*

2° Des espèces, bases de ces prix, et de leur valeur en unité de compte ;

3° Du pouvoir de l'argent. Puisqu'il n'existe pas à l'état de coefficient basé sur la dépréciation des métaux, des facteurs qu'on pourrait introduire à côté des prix exactement calculés en valeur intrinsèque, pour tenir compte dans certains cas du rôle de la monnaie à l'époque considérée.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

DE LA LIVRE DE COMPTE ET DU CHOIX DU MÉTAL

I. — INTERPRÉTATION DES PRIX ÉNONCÉS EN UNITÉ DE COMPTE

Anciennes habitudes de la livre d'argent. — Quand le problème des prix a commencé à se poser, la question monétaire était encore complètement obscure, au moins dans ce qui concerne les rapports de l'or à l'argent.

Tout notre système monétaire, comme ceux des nations environnantes, était uniquement basé sur l'ancienne livre d'argent; le langage en était imprégné jusque dans ses moindres expressions; si bien que l'introduction violente du système métrique ne put changer des habitudes aussi invétérées, et, dans l'esprit des peuples au moins, la véritable base du système fut le métal argent qui fournissait la pièce fondamentale, unité du système.

Nous verrons plus loin du reste que les temps n'étaient pas encore venus en France pour un changement de métal comme mesure principale de la richesse, et le rapport fixe introduit par le système métrique n'avait pas pu communiquer à l'or un caractère qui est essentiellement unique.

Nous en concluons que ni les auteurs du XVIII^e^ siècle, ni ceux des cinquante premières années du XIX^e^ n'ont pu

Digitized by Google

songer, en France du moins, à tenter une évaluation dans un autre métal que l'argent.

Aujourd'hui les rôles sont changés, et si la transformation a été difficile à saisir au moment où elle s'accomplissait, les phénomènes les plus récents ne peuvent plus laisser aucun doute à ce sujet.

La grande hausse de l'or, qui s'est produite au XVII^e^ siècle sous la couverture de la même unité de compte, permettant de ne rien changer ni aux habitudes ni au langage, n'a pu avoir d'influence directe sur l'ensemble des prix qu'au moment où l'or est devenu la mesure principale de la richesse.

Ce transport d'importance a eu lieu pour l'Angleterre vers le milieu du dernier siècle. Retardé en France par le grand accident qui fut la Révolution et la ruine universelle de l'industrie, du commerce et de toutes les richesses qui en fut la conséquence, il ne se produisit dans notre pays qu'au moment de la transformation inouïe des moyens de communication et de travail survenue vers le milieu de ce siècle.

Cependant, quelques bons auteurs contemporains ont cru devoir encore s'en tenir à l'argent dans l'estimation comparée des anciens prix avec les prix actuels; le plus grand nombre, à la suite de N. de Wailly, a supposé une moyenne en adoptant l'idée que le paiement ayant pu se faire partie en or et partie en argent, il eût fallu en rapporter l'équivalent poids pour poids, métal à métal, dans notre évaluation; et qu'alors, pour rendre l'opération possible, il fallait simplement les supposer toujours par parties égales.

D'autres enfin ont compris que le seul terme commun

Digitized by Google

de comparaison était celui qui, existant à l'époque considérée, règle seul encore actuellement les prix, puisque c'est en fonction de ce métal que se sont fixés nos cours actuels, auxquels nous voulons comparer les anciens.

C'est l'équivalence en poids d'or qui détermine la valeur intrinsèque. — C'est donc à l'or qu'il faut maintenant rapporter les anciennes espèces pour nous en donner une valeur intrinsèque comparable avec ce que nous avons journellement sous les yeux; mais quoique la proposition ne soit pas nouvelle, nous ne croyons pas que la démonstration en ait été jamais faite; aussi demandera-t-elle quelques développements.

Nous serons amenés à chercher quelles relations existaient entre les espèces réelles et la livre de compte qui servait à exprimer les prix dans une unité variable, et aussi quels étaient les rapports réciproques de valeur entre l'or et l'argent, et comment ils se modifiaient.

Situation de la monnaie au XIII^e^ *siècle.*

La monnaie d'argent en France depuis saint Louis. — On sait que la réforme monétaire attribuée à Charlemagne a consacré la disparition de l'or de la monnaie, plutôt à la suite d'une désuétude graduelle que par un acte de la volonté du prince. La préférence marquée donnée à la monnaie d'argent avait déjà amené l'abandon de la frappe de l'or. Bientôt ce métal ne fut plus reçu comme monnaie courante, et les anciennes pièces ne purent plus être prises qu'au poids. La seule monnaie qui semble avoir alors existé, c'est le denier d'argent,

Digitized by Google

240e partie d'une livre voisine de l'ancienne livre romaine, sur laquelle tout le monde n'est pas d'accord [1].

Les grands désordres qui marquèrent le règne des successeurs de Charlemagne, la décentralisation extraordinaire qui s'ensuivit, et la prise de possession par les grands vassaux des attributs inhérents à la royauté, amenèrent une diminution arbitraire du poids de fin contenu dans le denier, chaque prince recourant à la frappe de monnaies de plus en plus altérées pour se procurer quelques ressources.

Les rois de France eux-mêmes n'échappèrent pas à la contagion, et la Monnaie de Paris, sous Philippe-Auguste, ne frappait plus qu'à $\frac{6}{12}$ de fin.

La grande réforme de saint Louis fut de restaurer la monnaie d'argent, non plus comme denier devenu trop faible, mais comme douzaine de deniers, ou *sou*.

Cette pièce d'argent, frappée très près du fin, c'est-à-dire à $\frac{23}{24}$, s'appela *gros,* et eut à côté d'elle le denier frappé au tiers du fin [2] environ ; il ne semble pas qu'il y ait eu alors de doubles, ni d'autres multiples intermédiaires entre le denier et le gros, mais seulement des *mailles* ou *oboles,* moitiés du denier, et des *pites,* qui en étaient le quart.

La monnaie d'argent en Angleterre. — En Angleterre,

---

1. Voir à l'appendice, la note A sur les livres du moyen âge.

2. Exactement $3^{d}18^{s}$ pour les tournois à 220 au marc (donc 704 pour un marc d'argent fin). C'était donc un poids de fin de $0^{gr},347$, actuellement près de 8 centimes en argent.

Le gros se taillait, croit-on, à 58 au marc, soit 60 $^{1}/_{3}$ dans un marc de fin.

C'était un poids d'argent de $4^{gr},045$, presque $0^{f},90$ de notre monnaie.

Digitized by Google

la situation est plus primitive et plus simple. Le pays, qui n'a pas été pénétré comme la Gaule par la civilisation romaine, qui, depuis l'invasion, a continuellement servi de parcours à tous les peuples du Nord et a subi trois conquêtes successives, le pays, disons-nous, ne possède que très peu de monnaies. C'est à peine si l'on a trouvé des types isolés pour toutes les dominations antérieures aux Plantagenets; sous les premiers rois Normands, on sait que toutes les rentes, même les revenus royaux, se payaient exclusivement en nature, bestiaux et grains.

Des monnayeurs étrangers y installent de toutes pièces un système venu de l'Orient et commun aux villes de la Hanse, avec un poids et un titre absolument originaux.

Il n'y a qu'une seule pièce, le denier ou penny, 240e partie d'une livre pesant 12 onces, dont les 8 onces ou le marc font presque exactement ce que nous avons appelé en France le marc de La Rochelle, et précisément les marcs de Cologne, Strasbourg, Bâle, etc. Elle pèse $349^{gr},95$ et prend le nom de livre ou poids de la Tour. Le titre est de $11^d\ 2^{gr}$ ou $\frac{111}{120}$; il s'est maintenu sans aucun changement jusqu'à nos jours, et, sauf une très courte période de 9 ans pendant laquelle la monnaie anglaise fut complètement malmenée, de 1543 à 1552, aucune pièce d'argent ne fut frappée à un autre titre.

Dans le principe, pour obtenir des moitiés et des quarts de deniers, il fallait couper ceux-ci en suivant les branches de la croix qui en marquait le revers[1].

1. On ne trouve de mailles et de farthings qu'à partir de la seconde moitié du XIIe siècle.

Le penny représentait alors un poids de fin de $1^{gr},352$, ou actuellement 0 fr. 301 en poids d'argent.

Digitized by Google

Réapparition de l'or dans la monnaie. — L'or, qui n'existait plus à l'état de monnaie courante en Europe, sauf dans l'empire d'Orient et dans les pays soumis à la domination arabe, jouait le même rôle que les objets précieux, destinés à être amassés dans les trésors, à être mis en gages ou à servir à la confection des vases et ustensiles de haut luxe. Tout le commerce de la Méditerranée continuait cependant à l'employer : le *marabotin* et le *besant,* l'antique sou d'or de Constantin, constituaient la monnaie supérieure dans ces contrées.

Frédéric II semble être le premier souverain de l'Europe occidentale qui ait restauré la monnaie d'or par ses Augustales, vers 1230, à son retour de sa prétendue croisade.

Florence dès 1252, saint Louis et Henri III d'Angleterre vers 1257, frappèrent des florins, des royaux et des pennys d'or.

L'essai ne réussit pas en Angleterre, malgré le très bas prix auquel avaient été émis ces deniers, et il fallut attendre près d'un siècle pour faire réussir le *noble* en 1345, après un second essai infructueux de doubles florins.

L'argent était alors le seul régulateur des prix. — Il est bien évident que la seule et unique base des prix dans les deux royaumes était l'argent, représenté en France par le denier et le gros, sans distinction de l'un à l'autre [1], et en Angleterre seulement par le penny courant officiellement en France pour quatre tournois.

1. Nous avons vu que le gros pesait $4^{gr},045$ d'argent fin, et le denier $0^{gr},347$; 12 deniers auraient donc pesé $4^{gr},164$. On voit que, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, le denier était légèrement favorisé.

Digitized by Google

Tous les paiements, grands et petits, se faisaient uniformément sur ce pied, l'or étant surtout réservé pour les transports à l'étranger, les dots des princesses et les munificences royales.

Quand Philippe le Bel commença à toucher aux monnaies du royaume, le trouble qui en résulta dans toutes les transactions compliqua singulièrement cette question des prix, et nous sommes forcés de nous occuper dès maintenant de la livre de compte qui servait à les exprimer, et à laquelle les nouveaux procédés du monarque imprimèrent en France un cachet particulier en la détachant complètement d'un poids fixe et certain d'argent fin.

De la livre de compte servant à l'expression des prix.

Ce qu'était la livre de compte. — Nous savons que la livre de compte est essentiellement la somme comptée de 240 deniers, dès que le montant de cette somme ne constitue plus une livre pesant d'argent fin. Elle sert alors de commune mesure entre tout ce qui se paie et la monnaie avec laquelle on doit payer, en indiquant à chaque instant pour combien de deniers doit compter chaque pièce de cette monnaie courante, et combien de deniers doit coûter la marchandise ou la dette à solder.

Il y a donc théoriquement deux prix en regard dans chaque transaction, celui des espèces avec lesquelles on paie, et celui du paiement à faire, tous deux exprimés respectivement en livres, sous et deniers, suivant les cas, comme si l'unité variable de compte était une de nos unités actuelles complètement immobiles. Mais, ce

Digitized by Google

qui est très différent, le poids de métal précieux n'était pas défini par le prix du paiement à faire, il dépendait du nombre de sous et deniers représenté par les espèces employées, et ce nombre dépendait lui-même soit du cours fixé par le roi pour l'émission, soit du cours libre auquel la spéculation avait fait monter cette monnaie au change, soit d'évaluations nouvelles prononcées par le Gouvernement[1].

C'est à cet état d'unité purement abstraite, de commune mesure, que la livre est promptement arrivée en France après les premières altérations. En Angleterre, elle s'est arrêtée longtemps à un état intermédiaire où le poids d'argent représenté par la livre était toujours certain à un moment donné, quoique non permanent pendant une longue période, et subissant des affaiblissements successifs. En étudiant la livre de compte dans un précédent travail, et ayant surtout la France en vue[2], nous avions émis l'opinion que l'existence de cette unité abstraite était un besoin des époques à circulation monétaire réduite, pour lesquelles l'élasticité qu'elle procure aux transactions est une sorte de nécessité. A la suite d'une étude plus complète de la monnaie anglaise, nous croyons devoir modifier quelque peu cette assertion, et nous dirons que la livre ne se détache tout à fait des poids d'argent que lorsqu'on cesse de fabriquer sur

1. De 1324 à 1328 par exemple, le gros tournoi à l'O de Charles le Bel monte de 12 deniers parisis à 20 (voir Leblanc, page 205), de 1348 à 1352, le denier d'or à l'écu monta de 13^{s},4^{d} parisis à 36^{s} parisis au change libre, malgré 3 édits successifs de défense (N. de Wailly, *Variations de la livre tournois*, page 202).

2. *Des Malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires*. Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}. 1890.

Digitized by Google

le fin ou très près du fin une partie appréciable de la monnaie, et que l'instabilité d'une pièce fondamentale échappe ainsi aux vérifications immédiates, en se soustrayant à un contrôle aussi simple que celui de la balance.

L'unité de compte devient une unité abstraite quand la pièce fondamentale devient incertaine en perdant le contact du fin. — La livre sterling, dont aucune division n'a jamais été frappée à un autre titre que celui de $\frac{111}{120}$ [1], est restée liée aux poids d'argent qui ont défini successivement le denier jusqu'à ce que la série des affaiblissements fût close en 1601, en arrêtant le poids du denier au tiers environ du poids initial.

En France au contraire, les titres de la menue monnaie ont parcouru toute l'échelle des valeurs possibles, jusqu'à ce qu'on en arrivât au cuivre pur en 1575 pour les deniers et pour les doubles. Non seulement les modifications fréquentes des types et des titres laissaient le public dans l'incertitude et l'ignorance, mais les divers multiples et les espèces supérieures contenaient des quantités de fin qui n'étaient pas en rapport avec la valeur de la pièce fondamentale. Même aux époques où les variations se succèdent moins rapidement, où elles se produisent dans le même sens, et où les proportions entre les diverses espèces d'argent sont à peu près exactement gardées, la concurrence des espèces usées et des espèces étrangères enlève à l'ensemble de la monnaie la régularité générale nécessaire pour définir une unité liée réellement aux poids.

1. Sauf pendant le très court espace de temps de 1543 à 1552.

Digitized by Google

Par défiance d'une confusion trop facile, par crainte de nouveaux changements, le peuple s'attacha naturellement pour le commerce intérieur à certains types bien connus, et à certaines espèces d'or pour les engagements lointains et le commerce international.

Par suite de ces préférences très bien motivées, il fallut ordinairement payer une prime au changeur pour obtenir du haut billon ou de la monnaie blanche contre un billon inférieur incertain et à la merci d'un édit, une prime pour échanger ce haut billon et cette monnaie blanche encore trop mal assurée contre des pièces d'or mieux sauvegardées à cause de leur caractère universel.

De plus, les pièces d'or entières et nationales faisaient également prime sur les pièces de même apparence étrangères et entamées.

Il en est résulté que même si l'équilibre avait pu complètement s'établir pendant une période suffisante pour rattacher la livre officielle à un poids défini d'argent, la variation des cours reparaissait chez le changeur, le banquier et même chez chaque négociant, où, suivant les moments, les besoins et les personnes, la surenchère constante des espèces supérieures ramenait la livre à l'état de véritable abstraction.

De 1447 à 1602, sans aucune mauvaise fabrication, le marc d'argent fin qui donnait en monnaie $8^{l}\ 15^{s}\ 4^{d}$ en 1447, a donné $21^{l}\ 17^{s}\ 8^{d}$ en 1602, uniquement par suite du jeu des espèces les unes sur les autres, amenant des cours de plus en plus surhaussés [1]. Devant cette folle en-

1. Pendant cette même période, la livre-poids anglaise au titre sterling qui produisait 30^{s} en 1447, fournit $58^{s}\ 1^{d}\ 1/_{2}$ en 1601. Nous tenons compte ici du changement du poids étalon survenu en 1527, par

Digitized by Google

chère, le gouvernement croyait devoir de temps à autre sanctionner une partie de l'augmentation par une nouvelle déclaration de valeur et par des refontes portant augmentation, pour pouvoir en profiter lui-même et empêcher les exportations sur une grande échelle.

En fait, la livre de compte vis-à-vis des espèces a toujours servi à exprimer leur valeur au change par rapport aux billons inférieurs.

Ce serait même une des parties délicates de notre travail que de faire entrer dans l'évaluation d'une somme à payer ce qu'il peut y avoir de plus-value pour les espèces dans leur cours libre chez les changeurs, toutes les fois qu'on pourra en avoir une notion suffisante.

Vers la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^, la livre anglaise n'échappa pas à son tour à cette situation d'unité abstraite, mais dans de beaucoup moindres proportions et sans conséquences durables par suite de la fixité de la monnaie réelle.

Jusque-là le jeu sur les espèces avait été complètement évité, d'abord à cause de la prohibition des espèces étrangères (mais leur introduction brave ordinairement toutes les défenses quand la spéculation y trouve son intérêt), et surtout à cause de l'absence de toute confusion entre les types, et de la permanence d'un seul titre réellement unique dans l'histoire [1].

---

lequel Henri VIII substitua la livre Troy actuelle de 373 grammes à l'ancien poids de la Tour de 349^gr^,95. La livre Troy produisait 62^s^ en 1601.

1. Le jeu sur les espèces ne pouvait pas avoir lieu davantage par suite des oscillations du rapport des valeurs de l'or et de l'argent. Ici la fixité est aussi absolument remarquable.

Depuis 1345, date véritable de l'introduction de la monnaie d'or en Angleterre, jusqu'en 1603, le rapport a varié de 11,01 : 1 à 10,95 : 1,

Digitized by Google

A la fin du XVII^e^ siècle l'or venait de monter très rapidement par rapport à l'argent, comme nous le verrons plus tard, et l'argent était encore la véritable mesure de la richesse. Mais la monnaie d'argent anglaise était dans un état déplorable, l'usure et le rognage avait tellement diminué les diverses pièces que l'on estime que la perte moyenne montait au moins au tiers du poids.

De ce côté, la livre avait perdu son point de liaison avec la monnaie réelle, en même temps que, par défaut d'habitude d'une part, et, de l'autre, par absence d'équilibre entre les prix de l'or au marché et dans les pièces monnayées, la livre ne pouvait pas encore se rapporter à un poids d'or.

Les conséquences furent aussitôt importantes quoique de peu de durée.

La *guinée* émise pour 20^s^ en 1663 monta bientôt à 25^s^, 26^s^ et jusqu'à 30^s^, et de bons esprits proposèrent de ne plus donner de prix fixe à la monnaie d'or, mais de la prendre seulement au cours journalier du marché[1].

La réforme complète de la monnaie d'argent et plusieurs autres mesures de prudence arrêtèrent à peu près l'excès de ce désordre inconnu jusqu'alors en Angleterre. Mais cette situation d'unité abstraite prise alors par la livre sterling a continué jusqu'à nos jours, même après l'importance prépondérante prise par la monnaie d'or,

---

en passant en 1347 par un plus haut de 11,58 : 1, et en 1414 par un plus bas de 10,33 : 1.

1. La guinée a été fixée à 21^s^6^d^ en 1710, puis définitivement à 21^s^ en 1717.

Ce serait encore exactement sa valeur, car le souverain qui l'a remplacée en 1816 avec la valeur de 20^s^ ou une livre, a été taillé de manière à peser précisément les $\frac{20}{21}$ de la guinée.

Digitized by Google

la restauration totale de cette monnaie en 1774, et le passage de l'argent à l'état de monnaie d'appoint. Elle permet encore à l'unité de compte vis-à-vis de l'or les faibles dénivellations dues aux transports et à la proportion des besoins aux quantités disponibles.

En France, après avoir conquis dès 1726 une véritable stabilité, notre livre tournois avait la même signification, et supportait de même les légères oscillations des cours. L'avènement du système métrique, qui a enlevé toute élasticité à l'unité monétaire en la définissant par un poids d'argent fin et par un rapport fixe de l'or à l'argent, nous force actuellement à reporter sur les unités étrangères plus souples, ou de mettre sous le nom de change les plus ou moins-values que subit notre monnaie d'or dans le grand négoce international.

C'est aux espèces courantes qu'il faut rapporter l'évaluation des prix exprimés en livres de compte. — Quel que soit le prix souvent arbitraire auquel les espèces en cours avaient été émises, c'était par elles seulement que pouvaient se solder les sommes énoncées en unité de compte, et ces espèces avaient plein pouvoir libérateur pour ce prix.

On comprend que l'immense généralité des contractants ait cherché de tout son pouvoir à échapper aux pertes qui devaient résulter de l'affaiblissement introduit dans les nouvelles espèces, ou, ce qui revient au même, de l'attribution aux anciennes d'un cours légal supérieur au précédent. Puis il est évident qu'en fait de monnaie le public a pour le moins autant besoin de simplicité que de sécurité, qu'il n'entend rien aux com-

Digitized by Google

plications ni aux abstractions, produites par des agissements des financiers.

La masse du peuple resta donc étrangère à cette conception de la livre, conception que nous avons été obligés d'imaginer pour expliquer les phénomènes que nous devons analyser.

Elle conserva ses habitudes des espèces réelles dégagées de leur valeur de compte, ne se fiant qu'aux anciennes ou à celles dont elle avait reconnu la bonté, et ce fut la contre-partie nécessaire de l'existence d'une livre abstraite, de telle sorte que le paiement du moindre salaire ou de la moindre acquisition domestique, tout comme le règlement des dépenses générales du royaume, se composa de deux parties distinctes pour nous qui les analysons, quoique confondues dans la pratique : D'une part l'acceptation de la somme à payer en espèces bien définies comme type et fabrication, à l'exclusion des pièces fausses ou similaires, usées ou rognées; de l'autre l'énoncé de la somme en livres, sous et deniers, quand il faut que l'inscription en soit faite, ou quand elle entre dans un compte d'ensemble, soit dans les engagements, tarifs ou aperçus de dépenses, soit dans les états de paiements, quittances ou récépissés, et dans toutes les pièces de comptabilité particulière ou publique.

Cette opération, qui n'est double que pour nous, offrait souvent quelques équivoques dont le public se débarrassa toutes les fois qu'il le put en adoptant de préférence les types à valeur bien définie représentant le sou, la livre et leurs fractions simples en unité de compte, quoiqu'il leur gardât seulement le nom imaginé à propos d'une particularité.

Digitized by Google

On disait un *franc* et non une livre, un *gros* et non un sou, un *teston* et non dix sous, etc.

Le besoin de simplification était si grand que, comme nous le verrons plus tard, les noms connus furent conservés avec leur signification, bien après que les coïncidences de valeur eurent effectivement disparu, et que pour les espèces intermédiaires qu'il avait également adoptées, le peuple continua à s'en servir avec la même dénomination, malgré leurs petites modifications successives. Ce fut la revanche effective de la monnaie réelle de devenir le véritable régulateur du marché, en dépit des édits, et en dehors même des périodes où l'on cherchait avant tout à échapper aux conséquences des mauvaises fabrications et du cours forcé. Nous aurons bientôt à le reconnaître, soit dans ces moments de trouble et pendant le régime de ce qu'on a appelé le faux monnayage, soit au milieu des variations moins brusques et plus acceptables qui ont affaibli les espèces sans renforcement ultérieur.

Ce sont les bonnes espèces qui règlent tous les prix, et c'est de leur valeur intrinsèque qu'il faut déduire leur évaluation, en ne tenant compte que de leur cours bien établi, et en négligeant les valeurs arbitraires qui ont pu leur être passagèrement attribuées.

Ne considérons pour l'instant que les périodes de bonne tenue monétaire qui est devenu l'état normal en France depuis l'établissement des impôts réguliers sous Charles VII[1]; les pertes auxquelles le public est alors

1. « Depuis qu'ils eurent un autre pré à tondre » a dit Louis XI. Voir la brochure des *Malentendus habituels*, pour l'influence de la hausse volontaire de toutes les espèces sur l'affaiblissement de la livre,

Digitized by Google

exposé ne sont que de loin et bien indirectement la conséquence du régime légal de la monnaie.

Celui-ci a seulement laissé la porte ouverte à la spéculation et à l'enchère continuelle des espèces supérieures qui résulte surtout de la concurrence des espèces étrangères de moindre bonté.

Pour toutes les transactions journalières, spécialement pour celles qui se traitent de la main à la main, le peuple ne connaît d'autre unité de prix que les blancs, gros, grands-blancs, testons, etc. [1], avec le menu billon comme appoint. Si l'unité de compte intervient, ce ne sera que pour l'inscription des sommes dans les comptabilités particulières, et le passage de la monnaie réelle à la monnaie de compte n'offrira aucune difficulté.

Le seul danger couru dans la transaction, c'est de recevoir des espèces mauvaises ou rognées qu'on ne doit pas prendre pour leur pleine valeur, et c'est sur ce point que s'exerce la sagacité du vendeur qui les contrôle effectivement.

Pour tous les marchés moins rapprochés, les engagements et les contrats, pour les sommes plus importantes où le compte en livre a été maintenu par les banquiers, non seulement les poids d'argent seront à vérifier à l'acceptation même, quand ils ne figurent pas explicite-

---

par suite des sanctionnements successifs par le roi de la hausse plus ou moins spontanée.

1. Le gros ou grand-blanc de Charles V et Charles VI ne contenait que pour $0^{f},55$ d'argent et a valu 15, puis 20 deniers.

Celui des rois suivants jusqu'à Louis XII contenait $0^{f},75$, et a valu 30, puis 33 deniers.

Le teston de 1513 à 1602 pesait 2^{f}, puis $1^{f},80$ et a commencé par le cours de 10^{s} pour finir à $15^{s}6^{d}$.

Digitized by Google

ment dans une clause, mais il faut se défendre contre la hausse possible des espèces, qui fait l'objet de l'industrie des changeurs et des marchands d'argent.

Puis le souvenir des mauvaises fabrications anciennes subsiste encore dans les habitudes et provoque une méfiance qui aboutit au même résultat comme précaution, c'est-à-dire, l'indication spécifiée du type devant servir au paiement, ou dont on devra recevoir l'équivalent, et souvent aussi celle du prix pour lequel ce type doit être compté.

Nous allons voir dans un instant que les espèces d'or échappaient habituellement au compte en livres quand elles figuraient seules dans les contrats et les paiements.

En définitive *l'énoncé d'un prix en livres ne définit pas généralement la valeur intrinsèque de la somme à payer, il faut y joindre la connaissance des espèces réelles qui ont dû servir au paiement, et du cours auquel elles ont été prises, ce qui a souvent fait l'objet d'une convention ou d'une indication dans les comptes.*

Si ces renseignements manquent, il faut choisir le meilleur type existant qui n'est pas toujours le plus neuf, et lui donner le cours légal initial qui est toujours le plus faible de ceux qu'il a pu prendre.

Ce sont les espèces d'argent dont le cours définit la livre de compte. — Avant d'aborder les points plus difficiles, c'est-à-dire la manière dont se comportaient les prix relativement à la monnaie réelle dans les périodes de trouble, ou dans les moments de transition, montrons encore que c'est toujours à la monnaie d'argent que se

Digitized by Google

rapporte l'expression d'une somme en livres, pendant les époques qui nous occupent actuellement, jusqu'au commencement du XVII^e siècle.

L'argent est le fondement même de la livre, comme nous l'avons déjà vu ; il l'a été exclusivement à l'origine, il le reste sans aucun mélange dans tous les affaiblissements de la livre qui ne se basent que sur ce métal, et dont le compte de 20 sous constitue toujours uniquement l'équivalent.

C'est l'argent seul qui intervient dans toutes les transactions journalières, qui fait l'objet de tous les paiements, par lequel sont stipulés les revenus fonciers comme tous les contrats qui règlent les opérations habituelles.

C'est la mesure principale de la richesse et le régulateur de tous les prix.

Quand, au XVI^e siècle, la progression du luxe, la centralisation des richesses dans les villes et l'extension considérable du commerce eurent créé de nouveaux besoins, c'est en argent que se frappaient les plus fortes espèces nécessaires, même avant l'afflux des métaux d'Amérique.

C'est alors que commencent les testons en France et en Angleterre, les thalers et tallards dans les États impériaux, bientôt après les couronnes anglaises et les grandes pièces espagnoles [1].

1. Le teston anglais valait invariablement un shilling, et quoique frappé d'abord sous Henri VII, ne commença à circuler réellement que sous Henri VIII.

La pièce française légèrement plus forte fut émise pour 10 sous.

L'Angleterre eut dès lors des couronnes de 5 shillings (près de 43 grammes). Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XIII que nous eûmes aussi en France une pièce d'argent importante, le louis de 3 livres pesant 27 grammes.

Digitized by Google

Importance particulière de l'or à cette époque. — L'or jouait un grand rôle dans la richesse publique, mais c'était à peine une monnaie, dans le sens complet du mot, et il n'intéressait pas directement la livre.

Les stipulations en espèces d'or sont très fréquentes, et la frappe en est très considérable dès le XIV^e^ siècle ; mais son rôle est bien tranché et restreint à un certain nombre d'emplois en dehors desquels la recherche de ce métal et sa faveur ne peuvent être attribuées qu'au désir de la sécurité, surtout pour les stipulations qui regardent l'avenir.

On emploie l'or dans tous les paiements qui nécessitent de lointains transports, les conventions internationales, les rançons des seigneurs, les dots et les douaires des princesses et les acquisitions de territoire. L'or devient ainsi le métal international, ce qui procure à sa monnaie une stabilité que ne connaissait pas l'argent d'alors, et qui crée en sa faveur un véritable monopole.

Grâce à cette fixité, l'or devient pour les grandes familles, et pour celles qui tendaient à les imiter, la *réserve mobilière* destinée à parer à tous les grands événements, et qui ne diminue ni ne s'augmente par la pratique journalière, car les revenus, comme les dépenses, ne comportent que la monnaie d'argent. L'or est le seul métal en question dans les héritages et les partages des fortunes territoriales, où il sert de compensation et d'appoint, dans les constitutions d'état des demoiselles de haut parage, dans les défis, les gageures et les emprunts[1].

1. On est souvent étonné de la petite somme de florins qui soulève

Digitized by Google

Les villes et les communautés s'en servent dans leurs traités, soit entre elles, soit avec les rois et les seigneurs du voisinage. C'est encore l'or qui sert aux cadeaux princiers, aux dépenses de grand luxe et à la solde des gens de guerre nationaux ou étrangers.

On comprend facilement pourquoi le cours de l'or en livres n'apparaît pas dans toutes ces stipulations et ne se montre que dans les reçus et les comptes de finances, puisque c'était pour échapper aux variations de ces cours que l'on contractait en espèces d'or bien définies, délivrées des interprétations des changeurs et des banquiers. Du reste ce rôle parfaitement tranché de l'or à ces époques lui a permis de subsister parallèlement à côté de la livre d'argent, sans que le rapport des deux métaux ait sensiblement varié, surtout en considérant la longueur des périodes que nous avons en vue. De 1343 à 1602, le rapport de l'or à l'argent est parti en France de 11,51:1 qui est le maximum pour arriver en 1602 à 11,18:1, en passant en 1430 par un minimum de 10:1[1]. Les varia-

---

de graves contestations d'États ou de villes. Il faut penser que tous les paiements étaient absolument réels, effectués en poids d'or, sans aucun mélange de titres, papiers, billets. C'était de l'or effectif qui ne pouvait se représenter, et qui ne restait pas dans la circulation. C'est ce qui donne à ces sommes, quelquefois faibles, une importance considérable. Dans les héritages, comme pour les dots, les paiements n'avaient habituellement pas lieu et l'on devait recourir à la rente en nature, ou au partage des terres.

1. Il n'y a pas bien entendu de rapport à tirer des fabrications fiduciaires de bas billon qui n'ont jamais représenté la valeur de l'argent. C'est une des nombreuses erreurs de N. de Wailly. Nous avons laissé de côté les rapports de la période antérieure à 1344, où, depuis le commencement du siècle, l'or avait été monté trop haut dans les émissions par rapport à l'argent. Ces anomalies dont nous ne devons pas plus tenir compte dans notre étude que des mauvaises fabrications d'argent étaient

Digitized by Google

tions sont, comme on le voit, légèrement plus fortes qu'en Angleterre, à cause des épouvantables désastres qui ont succédé à un grand état de bien-être, elles sont encore très faibles néanmoins et montrent que l'or a fidèlement suivi la marche de la monnaie d'argent dans ses affaiblissements définitifs. Si l'on voulait se servir de l'or au lieu de l'argent comme mesure des prix à ces époques, on ne commettrait qu'une bien faible erreur moyenne en adoptant le rapport uniforme de 11:1. En somme, directement ou indirectement, *c'est toujours aux bonnes espèces courantes d'argent qu'il faut s'en tenir pour évaluer la livre, et par son moyen les prix qu'elle sert à exprimer.*

Du prix du marc.

La livre ne doit pas se déduire du prix du marc non monnayé. — Puisque la livre ne représentait pas à coup sûr un poids certain d'argent, et qu'actuellement elle ne peut que se déduire *à posteriori* du cours légal ou facultatif des espèces au moment précis où l'on désire en connaître la valeur, que pouvons-nous penser des auteurs qui ont voulu en calculer l'équivalence en argent au moyen de ce qu'on appelle le *prix du marc?*

On nommait ainsi autrefois le prix de l'unité de poids

---

facilitées par la grande richesse alors accumulée en France et que la guerre de Cent ans allait faire disparaître.

En 1322 la proportion légale dépassait 15,5: 1, si l'on s'en rapporte uniquement à l'ordonnance exécutoire. Dans la pratique, le rapport était infiniment plus stable, car l'argent montait rapidement au change libre quand l'or était fixé trop haut.

Digitized by Google

de l'argent en lingot, ou en espèces et matières à refondre; les hôtels des monnaies en ont conservé la série exacte, et un savant des plus distingués notamment, N. de Wailly, s'en est servi pour calculer en francs avec un soin inouï la valeur représentée à chaque instant par la livre.

Il a fait le même calcul pour le marc d'or, et il a composé du tout des tables très complètes qu'il a publiées à la suite de son excellent mémoire sur les variations de la livre tournois.

Nous comprendrions que les auteurs en question aient négligé dans l'évaluation de la livre l'idée du cours variable des espèces, qui est cependant essentielle pour la précision du calcul; ils étaient en effet habitués de longue date à voir une pièce d'argent à poids exact servir d'unité monétaire.

Quelle a pu être par contre l'idée théorique qui les a conduits à supprimer la plus-value communiquée au métal par le monnayage?

Nous pensons qu'il y a eu malentendu complet de leur part, et qu'ils ont cru trouver dans ce prix du marc un prix marchand donnant le cours du marché libre et débarrassant la monnaie de la valeur arbitraire communiquée par le roi au moyen de la frappe.

Nous avons eu pour but dans le précédent travail que nous avons déjà eu l'occasion de citer[1], de démontrer ce que signifiait ce mot de prix du marc au moment des altérations. Nous prendrons ici la question à un point de vue plus général.

---

1. *Des Malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires.*

Digitized by Google

Le prix du marc est habituellement fixé par le pouvoir public. — Actuellement, dans un pays *à étalon monétaire unique,* le prix du kilogramme de métal étalon, au même titre que la monnaie, ne diffère du kilogramme d'espèces monnayées que par le montant des frais du monnayage, très faible fraction du prix.

Ce métal sert de principale mesure à la richesse aussitôt qu'il est monnayé ; *c'est donc sa monnaie qui mesure son propre prix,* et la différence entre les deux kilogrammes est la retenue du fabricant, c'est-à-dire du gouvernement.

C'est donc le gouvernement qui fixe la valeur qui doit être payée au bureau du change de l'hôtel des monnaies pour chaque kilogramme que l'on y porte, et qui peut réduire les frais ou même les supprimer s'il y trouve son avantage, en faisant supporter la dépense sur d'autres fonds. C'est ce qu'a fait l'Angleterre pour attirer et favoriser largement son commerce extérieur universel en donnant à l'or étranger et aux lingots la même valeur qu'à son or national, à la réserve des frais d'affinage. En France, le bureau du change retient 6 fr. 70 c. par kilogramme à $\frac{900}{1000}$ et c'est ainsi que l'on n'en donne que 3,093 fr. 30 c., tandis que les 155 pièces de 20 francs que l'on en tire valent exactement 3,100 fr. ; mais de tout temps comme maintenant ce prix du change a été fixé par le pouvoir, et c'est à ce prix que tous les établissements publics prennent ce métal, puisque c'est la quantité de monnaie qu'on en tirerait [1].

1. Il est évident que s'il n'y avait qu'un métal en jeu, il ne pourrait avoir d'autre prix que celui de la monnaie qu'il produit. C'est ce qui

Digitized by Google

Autrefois les frais de monnayage s'augmentaient d'un prélèvement, variable pour chaque fabrication différente, qu'on appelait droit de *seigneuriage;* chaque fois que le roi prescrivait la frappe d'un certain type, il fixait en même temps quelle serait la retenue à opérer sur cette frappe *et c'est à ce tarif qu'était calculée la somme inscrite sur le bon de monnaie que recevait le propriétaire des matières.*

Quel était le prix du marc pour cette frappe ? En nous restreignant toujours à la considération d'un seul métal, mesure principale de la richesse, le prix fixé par le roi était le seul prix marchand, car quand même le métal en question eût subi un moindre prélèvement dans un autre royaume, il était impossible d'y envoyer des sommes considérables, car il fallait à ces époques reculées braver les plus sévères défenses pour les exporter en courant les plus grands risques.

L'exportation ne pouvait donc porter que sur de trop petites quantités pour influencer les prix.

Si les détenteurs devaient trop perdre à faire monnayer leurs métaux, ils ne pouvaient que les resserrer ou les employer en vaisselles et autres objets précieux [1] et lais-

arrive pour l'or dans le grand commerce international ; aussi faut-il comprendre que ce qu'on appelle aujourd'hui la hausse de l'or, c'est la baisse du papier. Cependant dans les pays qui ont encore une unité de compte, on peut arriver par abstraction à considérer l'or comme au-dessus du pair.

Répétons que c'est une abstraction ; l'or ne peut pas monter vis-à-vis de lui-même, sauf pour la très petite fraction qui représente les frais de transport et de monnayage.

1. En employant l'or ou l'argent en orfèvrerie, le prix du métal se fond dans celui de la main-d'œuvre qui peut racheter l'infériorité du premier.

Digitized by Google

ser chômer les hôtels des monnaies jusqu'à ce que le roi renonçât à une prétention qui tarissait la source de son revenu.

Il n'est pas possible de croire que l'on put attribuer alors au poids brut du métal un prix différent de celui qu'il aurait eu à la monnaie. Disons encore qu'autrefois la somme à payer à celui qui portait des matières à frapper n'était payable qu'avec les espèces issues de la fabrication spécifiée, et que ce n'était que par exception prévue et motivée qu'il pouvait en être autrement.

Cas dans lesquels le prix du marc est celui d'un marché libre. — Lorsque l'on considère l'un vis-à-vis de l'autre les deux métaux précieux, si l'État frappe couramment les deux à la fois, et que le marché des métaux soit libre, il pourra résulter de grands inconvénients des fluctuations de leurs valeurs réciproques.

En tous cas, l'un des deux sera évalué non pas relativement à lui-même, mais en fonction de celui qui est alors la principale mesure de la richesse.

Pour peu que le gouvernement n'y ait pas assez porté son attention, ou que les modifications du rapport des valeurs soient trop rapides ou trop fréquentes pour que l'on puisse apporter en temps utile les remèdes convenables, il y aura alors, *mais seulement alors,* un prix de marché pour le second métal, qui peut-être ne sera pas celui du marc, tel que l'a fixé le pouvoir public.

La discordance peut provenir, soit d'un prélèvement trop considérable sur l'un des deux métaux à monnayer, détruisant la juste proportion établie pour les espèces,

Digitized by Google

soit d'une fixation fautive pour le prix des espèces lui-même.

Dans les deux cas, il y aura tendance à l'exportation du métal monnayé ou non monnayé, dont le prix légal est au-dessous de la valeur marchande, et afflux du métal surhaussé à la monnaie.

La spéculation et l'agiotage s'en mêleront immédiatement, quand bien même le commerce des métaux serait chargé d'entraves et quelque peu menacé par les édits, car ces fluctuations considérables du rapport des métaux n'ont lieu qu'après le développement des relations extérieures, et un trop grand désaccord fera braver les mesures coercitives et prohibitives qui, à ces époques, n'ont plus d'effet que pour les faibles différences de niveau.

Cette situation n'a rien de commun avec ce que nous offre le moyen âge.

Le prix du marc dans le cas de faible traite [1]. — Depuis l'abolition du droit de *seigneuriage* [2], et auparavant tout le temps que le prélèvement royal restait dans de justes limites, c'est-à-dire dans le cas général, le prix du marc suivait une marche à très peu près parallèle au produit du marc monnayé, en restant légèrement au-dessous.

Tout le temps aussi que le rapport des deux métaux conserve une stabilité suffisante, on peut acheter indiffé-

1. La traite est l'ensemble de toutes les retenues opérées à propos du monnayage.

2. Charles II, en Angleterre, a renoncé pour toujours au droit de seigneuriage en 1663.

En France il fut aboli à plusieurs reprises, mais ne le fut définitivement qu'au moment de la Révolution.

Digitized by Google

remment l'un avec l'autre, quoique le prix donné se rapporte seulement à celui des deux qui est alors la principale mesure de la richesse.

Dans ces conditions, l'erreur commise par les auteurs que nous avons en vue n'a que de faibles conséquences matérielles ; le poids d'argent auquel on rapporte la livre est un peu plus faible qu'il ne devrait l'être, puisqu'il y manque celui que l'on ne rend pas au marchand ; mais les variations successives de la livre n'en sont pas affectées, non plus que les rapports entre les deux métaux.

La gravité de l'erreur ne consiste plus que dans la fausseté de la conception théorique qui lui a donné naissance et qui attribue au prix du marc un caractère de marché librement débattu, débarrassant ce prix de l'arbitraire royal, et rendant la livre toujours comparable à elle-même.

Ce caractère n'a jamais existé pour le métal principal qui règle seul la valeur de la livre, et nous avons vu que c'est uniquement du cours des espèces que se déduit à chaque instant la livre ; si l'on parle d'arbitraire, le prix du marc l'est encore davantage que celui des espèces produites, puisque à l'arbitraire du cours fixé pour les pièces frappées, il faut joindre celui du prélèvement opéré par le roi.

Le prix du marc au moment des grands prélèvements. — Au contraire, quand, à bout de ressources, le roi en fut quelquefois réduit à exagérer l'écart entre le rendement en espèces et la somme à inscrire sur le bon de monnaie, tout en forçant l'ancienne monnaie décriée à repasser sous le marteau pour subir le prélèvement,

Digitized by Google

alors le prix du marc n'a plus aucun rapport avec l'évaluation de la livre.

Nous pensons avoir pleinement démontré ce fait dans une autre étude[1].

Qu'il nous suffise de rappeler que, ce prix du marc étant énoncé au moyen des espèces mêmes qui devaient sortir de la fabrication en cours, il participait à toutes les exagérations de valeur nominale attribuées à ces espèces, et que lorsque plusieurs fabrications étaient ordonnées en même temps pour plusieurs types, le prix du marc variait du simple au double dans la même ordonnance en passant d'une fabrication à une autre.

Répétons aussi que lorsque, malgré l'exagération de valeur attribuée aux espèces issues de la fabrication, les marchands n'y trouvaient pas une compensation à la perte de matière qu'ils subissaient, ils cessaient d'apporter des métaux à monnayer; les hôtels chômaient, et le roi, forcé de renoncer à une partie de la ressource tirée pour en conserver le reste, faisait proclamer *une crue du marc* qui augmentait la quantité des espèces rendues aux marchands, c'est-à-dire le prix du marc, en diminuant le prélèvement prévu dans le bail particulier à cette fabrication.

Il ne peut exister de doute à ce sujet, puisqu'on a encore un grand nombre de mandements, baux, exécutoires et autres titres où le prix du marc se définit ainsi, *sauf dans le cas où la frappe se faisait entre la main du roi.* Dans ce cas qui concerne plus spécialement la monnaie d'or, le roi achetait le métal précieux au mieux de

1. *Des Malentendus habituels.*

Digitized by Google

ses intérêts, et le prix du marc augmentait ou diminuait dans la même fabrication suivant les chances du marché de l'or[1], ouvert alors pour la circonstance aux places étrangères.

Les textes parlent d'eux-mêmes dans ces nombreux documents dont nous regrettons de ne pouvoir citer quelques extraits; mais quelque instructive que soit cette étude et quelque lumière qu'elle puisse jeter sur toute la question des mutations et des altérations de la monnaie, elle ne peut trouver place ici.

Nous donnerons seulement, dans un appendice, un très court résumé des *bénéfices tirés de la fabrication de la monnaie*[2].

Des altérations de la monnaie.

Des périodes d'altérations. — On appelle plus spécialement altération de la monnaie les expédients violents au moyen desquels le roi augmentait considérablement le prélèvement qu'il s'attribuait sur certaines fabrications nouvelles, et dont le résultat était la rupture de la proportion entre les différents types à la suite du grand affaiblissement de la quantité de fin contenue dans quelques espèces inférieures, avec augmentation de la valeur nominale attribuée à leurs multiples[3].

La première période des altérations commence en

1. On voit qu'ici le prix du marc d'or est exactement celui du marché.

2. Voir à l'appendice la note B sur les bénéfices tirés de la fabrication de la monnaie.

3. Augmenter, diminuer la monnaie, c'est augmenter ou diminuer la valeur nominale des espèces en cours.

Renforcer ou affaiblir la monnaie, c'est augmenter ou diminuer le poids de fin des mêmes espèces.

Digitized by Google

France sous Philippe le Bel vers 1293 et se continue avec des alternatives fréquentes de fortes monnaies jusqu'à la rentrée de captivité du roi Jean au mois d'avril de 1361.

Une seconde commence au moment des affreux désordres des premières années du XV^e^ siècle, après la défaite d'Azincourt et l'envahissement de la Normandie, pour finir vingt ans après, avec la rentrée du roi Charles VII à Paris.

Nous avons montré précédemment, dans notre travail déjà cité des *Malentendus au sujet des anciens procédés monétaires,* comment ce qu'on a appelé le faux-monnayage des rois incriminés provenait de l'exagération que l'on voulait donner au prélèvement royal, exagération qui entraînait celle de la valeur à attribuer aux espèces issues de la fabrication.

Le caractère essentiel des altérations au point de vue qui nous intéresse uniquement ici, c'est-à-dire au point de vue de l'évaluation des prix, c'est *leur peu de durée,* et *l'apparition ultérieure* d'une réaction complète ramenant la monnaie exactement à son état antérieur, quand les causes générales d'affaiblissement progressif n'agissaient pas. Cette nécessité s'explique facilement.

Idées des premières altérations. — Quand Philippe le Bel voulut chercher dans les monnaies les ressources qui lui faisaient défaut d'ailleurs, il crut d'abord que la rigueur du cours forcé serait suffisante pour assurer aux nouvelles espèces inférieures la valeur fiduciaire qu'il avait dû leur communiquer pour effectuer son prélèvement.

Digitized by Google

Précédemment il prenait environ le seizième pour l'argent et le billon en vertu des droits de *seigneuriage* et de *brassage;* pour doubler la somme, il augmenta d'un quart la valeur des deniers fabriqués en les faisant courir pour des *parisis*.

Il espérait que cette mesure toute temporaire serait suivie d'une restauration à la fin des guerres qu'il avait à soutenir, restauration dont il supporterait complètement la dépense, et il avait même dans ce but publiquement engagé les revenus du domaine et jusqu'aux biens de la reine.

Les marchands qui recevaient plus de valeur nominale, tout en subissant une plus grande retenue au poids de fin, pouvaient espérer écouler sans trop de résistance les nouveaux deniers dans le public, et tirer rapidement un bénéfice du change.

Mais le peuple témoigna de prime abord une répugnance insurmontable pour cette augmentation, car la menue monnaie occupait une trop large place dans la richesse publique pour pouvoir jouer le rôle de monnaie d'appoint, d'autant plus qu'on n'en limitait pas la quantité dans les paiements.

La valeur au change des bonnes espèces supérieures monta immédiatement à tel point qu'il fallut presqu'en même temps agir sur toute la monnaie, et même sur la monnaie d'or.

Ces premiers expédients en nécessitèrent bientôt de nouveaux plus iniques encore, pour décider les détenteurs de métaux à les apporter aux monnaies, en les séduisant par la grandeur du bénéfice apparent, et en leur faisant trouver dans l'énormité de la plus-value une

Digitized by Google

compensation aux risques de plus en plus étendus qu'ils couraient.

Bien loin donc de pouvoir s'arrêter, il fallut d'abord englober toute la monnaie dans cette désastreuse opération, et l'affaiblir ensuite de plus en plus jusqu'à ne plus donner au denier que le tiers du poids de fin, et par conséquent le tiers de la valeur réelle de l'ancien denier. Malgré tout, les marchands, ne trouvant plus à écouler dans le public les nouvelles émissions, cessèrent peu à peu d'apporter des matières, et il fallut en revenir à la forte monnaie.

Ces tentatives eurent une importance que les suivantes ne purent prendre, d'abord à cause de la première introduction du désordre au milieu d'une grande régularité de transactions, puis parce que les différentes classes du public, non prévenues, en subirent les effets sans avoir pu préalablement prendre aucune mesure pour en éluder les conséquences et en diminuer le dommage.

Les mauvaises fabrications qui suivirent ne purent prendre ce caractère, et ne portèrent plus que sur une beaucoup plus faible quantité de numéraire. La maladie, devenue chronique, n'agit plus que sur un terrain familiarisé avec ses atteintes, qui lui abandonna de moins en moins d'aliments. La plupart des bonnes espèces furent habituellement resserrées, malgré leur décri, et continuèrent à circuler par-dessous main, quelle que fût la rigueur des pénalités édictées contre les contrevenants.

Conséquences générales des altérations. — Nous ne voulons pas développer ici les déplorables consé-

Digitized by Google

quences produites par de telles mesures et par l'inquiétude répandue dans le public même quand elles avaient cessé.

Elles furent considérables sur l'état de la richesse générale du royaume, en arrêtant aussi bien le commerce intérieur que les relations internationales ; ce fut d'abord l'abstention générale des marchands et faiseurs d'affaires sur tous les lieux publics, marchés et foires où l'on pouvait être exposé à recevoir de force une monnaie dépréciée ; puis le mécontentement poussé à l'extrême et jusqu'à la rébellion du peuple des villes, irrité de l'injustice du procédé et des dommages causés par la substitution d'un commerce interlope aux relations régulières ; les grandes pertes pour toutes les fortunes assises sur des revenus réguliers, par conséquent pour toutes les fortunes territoriales ; enfin des profits exagérés pour toute la race des changeurs, lombards et autres usuriers, bénéficiant de tous les désordres et de toutes les ruptures d'équilibre.

Les retours à la forte monnaie causaient ensuite des pertes encore plus criantes d'injustice pour tous les débiteurs, les possesseurs de numéraire, et pour ceux qui avaient contracté, ou succédé à des contrats antérieurs, sous le régime de la faible monnaie.

Dès le principe, le roi décida que les sommes dues ne pourraient être exigées ni payées en une meilleure monnaie que celle qui existait au moment de la conclusion de l'arrangement[1]. *Nous allons voir que quelque grands*

1. Ordonnances de Philippe le Bel, Philippe de Valois, Charles VI. (Leblanc, *Prolégomènes*, chapitres IV et V, pages XXX et XXXI ; De Saulcy, *Recueil des documents inédits*...., etc.)

Digitized by Google

que fussent les inconvénients des altérations, celles-ci ne purent avoir de véritable influence sur l'évaluation des prix.

Conséquences relatives aux différents prix. — Connaissant déjà la force des habitudes et des intérêts sur lesquels s'appuyait la préférence du public pour la monnaie réelle, nous pouvons être assurés que ce n'est pas en présence des mauvaises fabrications que la masse du peuple aura changé d'usages pour obéir aux injonctions royales.

Si malgré les précautions prises, et à son corps défendant, il fallait recevoir du billon déprécié à son cours légal, il est évident que le prix des objets devait monter de manière à racheter largement l'affaiblissement des espèces; puis, que le plus tôt possible ce billon était échangé contre de meilleure monnaie, en sorte que chacun cherchant à s'en débarrasser sans trop y perdre, la plus grande partie de la fabrication rentrait bientôt entre les mains des changeurs, d'où il reparaissait à l'Hôtel des monnaies pour recommencer ensuite, sous une autre forme, son voyage circulaire.

Les bonnes espèces seules ont été émises en grande abondance[1], *et seules elles ont eu quelque durée.*

On le comprend aisément, puisque le prélèvement opéré pour le monnayage était alors très faible, et que chacun profitait de la bonne fabrication pour écouler

1. Leblanc dit au chapitre II de ses *Prolégomènes* que l'on frappa une énorme quantité de bons gros jusqu'au temps de Philippe VI, puis qu'on n'en frappa plus guère jusqu'à Charles V.

Digitized by Google

ainsi tous les résidus des mauvaises fabrications antérieures.

En somme, toutes les fois que dans une transaction les prix ont pu être débattus, il ne semble pas que la valeur intrinsèque des sommes représentées ait pu varier beaucoup pendant les périodes d'altérations; mais pour ce qui nous intéresse particulièrement, c'est-à-dire pour ce qui en était des livres et comptes à tenir, des pièces à fournir et par conséquent des documents à interpréter par nous, pouvons-nous croire que tous les prix habituellement fixes aient varié dans le langage populaire au gré de toutes les ordonnances?

Peut-on penser, d'autre part, que les comptes inscrits relatifs à ces prix aient pu être habituellement très différents des énoncés en usage? Cependant, non seulement certains paiements étaient probablement faits en mauvaise monnaie, mais pour plusieurs denrées, le blé par exemple, le marché comportait une trop grande publicité pour que les contractants ne fussent pas obligés de se conformer strictement aux édits, et l'élasticité des cours permettait de faire entrer dans le prix la valeur variable de la monnaie, sans bouleverser les habitudes[1].

Comment concevoir une comptabilité où certains articles obéiraient aux fluctuations de la monnaie et d'au-

---

1. De 1361 à 1382, période de stabilité parfaite dans la monnaie, le prix du setier de blé à Longchamps varia de 4^{s} 5^{d}, prix minimum en 1376, à 34^{s} 2^{d}, prix maximum en 1369.

Le prix moyen de la période est de 15^{s}, environ 10 fr. de notre temps en poids d'or, pour 120 kil. (*Mémoires de l'Académie des Belles-lettres*, année 1757, tome XXVIII, page 794.)

Digitized by Google

tres pas? Ou même comment, parmi ceux qui obéissent, apprécier la dépense véritable, si les variations sont assez fréquentes pour affecter la monnaie pendant la durée du compte?

Il faut supposer qu'à côté des écritures il y avait des usages traditionnels pour parer non pas seulement aux courtes périodes d'altérations, mais aussi aux tentatives perpétuelles des financiers de tout état cherchant à faire hausser le prix de leurs espèces.

Nous arrivons à établir comme indispensable l'existence d'une contre-partie essentielle dans la comptabilité réduisant tous les prix successifs à une commune mesure; il suffisait alors d'indiquer sur les livres le changement de monnaie en temps voulu, sauf à calculer ensuite le prix réduit, au moyen de l'indication des pièces reçues dans le paiement.

Quel pouvait être ce prix inscrit, réduit de telle sorte que la livre servît de commune mesure invariable? Nous allons essayer de montrer que ce ne pouvait être que le *prix correspondant à la forte monnaie,* et que les hausses observées ont seulement suivi les affaiblissements définitifs répartis sur une longue durée, que nous étudierons aussitôt après que nous en aurons fini avec les altérations passagères.

On en est toujours revenu à la forte monnaie. — Si l'on considère les salaires des journées, l'évaluation des rentes en terre, les soldes des gens de guerre par exemple, il est à peu près impossible d'admettre que la journée d'un ouvrier fût tantôt de 2 sous et tantôt de

Digitized by Google

6ᵉ ou de 8ᵉ; que la livre de rente en terre[1] représentât du jour au lendemain un arpent au lieu de quatre; que la solde du chevalier passât de 10ᵉ à 30ᵉ ou 40ᵉ.

D'un autre côté, il est interdit de penser que l'ouvrier et surtout le chevalier aient consenti à ne recevoir toujours que le même prix par jour, si la monnaie tombait au quart ou au tiers. Nous possédons un grand nombre de rôles, de monstres et d'états de paiement de gens de guerre pendant les plus mauvaises périodes pour la tenue des monnaies.

Les prix sont toujours sensiblement les mêmes sous Philippe le Hardi, Philippe le Bel et ses fils, et les premières années de Philippe de Valois.

Ils montent quelque peu ensuite et sont plus forts sous Jean II; ils reçoivent une augmentation plus sensible et définitive sous Charles V.

En 1272 et 1284, le banneret reçoit 20ᵉ par jour, le bachelier 10ᵉ, l'écuyer 5ᵉ. En 1294, mêmes prix; en 1326, banneret 30ᵉ, bachelier 10ᵉ, écuyer 7ᵉ; en 1340, banneret 30ᵉ, bachelier 15ᵉ, *écuyer monté au prix* 7ᵉ 6ᵈ, *à moindre prix* 5ᵉ; en 1351, banneret 40ᵉ, bachelier 20ᵉ, écuyer 10ᵉ; en 1385, mêmes prix, mais chacun a pour état mensuel un supplément fixe par mois[2]. En 129

1. Il y a à cette époque un très grand nombre de stipulations de rentes en terre exprimées en livres.

Le roi assure mille livres de rentes en terre à Jean de Beaumont. Un père livre 50, 200 livres de rentes à ses enfants. D'où le mot de *livrée de terre,* pour signifier l'étendue de terre qui rapporte une livre.

2. En rapportant ces prix aux poids d'or actuels, on voit que la solde était allouée sur le pied de 27 fr. pour un banneret, 13 fr. 70 c. pour un chevalier, 6 fr. 75 c. pour un écuyer.

Ce sont certainement de gros prix, en pensant qu'ils étaient nécessairement défrayés en outre de bien des choses, mais c'étaient des soldes

Digitized by Google

déjà, en 1326, 1340 et 1351, la monnaie était plus ou moins faible, et pour les deux dernières époques les variations étaient très fréquentes, cependant les prix en sont absolument indépendants, tandis qu'ils obéissent régulièrement aux affaiblissements définitifs des espèces principales, c'est-à-dire du gros qui s'est fixé d'abord à 15^{d} au lieu de 12^{d} en 1343, après bien des alternatives depuis 1317, et qui avec cette même valeur a été arrêté en 1370 à un poids de fin notablement inférieur à celui qu'il avait invariablement gardé pendant cent ans. Le marc d'argent fin produisait 60^{s} en 1284; il en produisait à peu près exactement 120^{s} en 1370; le sou contenait donc à ce moment la moitié du poids de fin qu'il avait contenu initialement.

Comme les soldes ont précisément doublé pendant cette période, on ne peut qu'être étonné d'une permanence et d'une régularité aussi remarquables.

Si l'on objectait que la solde des gens de guerre constituait une exception unique assez naturelle, vu que le roi, forcé de ne pas la diminuer réellement, ne voulait cependant point en augmenter le tarif avec le cours de la monnaie, ce qui aurait créé des précédents, et servi de base à des prétentions ultérieures, il faut cependant que l'on veuille bien reconnaître que les sommes dont il s'agit dans ces comptes montaient chaque fois à plusieurs

---

de guerre. Les prix indiqués plus haut sont tirés : les premiers de Boutaric (*Institutions militaires*); ceux de 1326 du rôle des gens d'armes pour aller en Viennois (La Chauvelais); ceux de 1340 des comptes de Flandres. (Kérwin de Lettenhove, édition de Froissard, mots historiques.) Ceux de 1351 de la grande ordonnance de cette année; ceux de 1385 des comptes de l'armée d'Ecosse. (*Histoire de Jean de Vienne,* par le marquis de Terrier de Loray.)

Digitized by Google

milliers de livres, et qu'elles composaient une grande partie des dépenses royales.

Si les comptes généraux avaient été établis en livres du moment, il fallait donc avoir des comptes spéciaux en forte monnaie pour les soldes, et cette nécessité, qui s'est présentée dans tous les cas semblables, montre alors que l'on a dû continuer en tout temps à parler et à écrire dans la forte monnaie, que les périodes d'affaiblissement exagéré n'ont jamais été assez longues pour faire oublier.

Les comptabilités des particuliers ont dû à plus forte raison conserver bien plus exclusivement encore cette tradition, et *si d'autres prix ont été influencés par les altérations,* il y avait certainement à côté une clef, permettant de faire rapidement sur les inscriptions les transformations nécessitées par les changements de monnaie, pour les réduire toutes à la seule base commune acceptée et ardemment souhaitée[1].

Plusieurs des états de paiement que nous avons portent la nature des espèces employées ; ce sont toujours des pièces antérieures à la période de mauvaise fabrication.

En comparant les différents documents, il faut croire que c'est ainsi qu'on doit comprendre les comptes en livres, toutes les fois que l'indication n'a pas été spécifiée, et que telle est la clef véritable de la difficulté dans la généralité des cas.

1. Nous avons de nombreux exemples de comptes ainsi tenus pour des époques beaucoup plus rapprochées. D'abord tous les comptes de banquiers qui affectent un cours particulier aux différentes espèces étrangères, puis surtout les comptes en assignats, mandats territoriaux, etc., — où le compte se fait chaque fois à des valeurs différentes.

Digitized by Google

Pour la première moitié du XIV^e^ siècle, la clef était encore simplifiée par la publication du taux momentané de la monnaie. Le marc d'argent le Roi était supposé contenir toujours soixante sous ou anciens gros ; mais chaque sou pouvait compter 12, 15, 18, 36, 48, etc., 240 et jusqu'à 500 deniers comme extrême exagération. Alors la monnaie prenait le nom de monnaie douzième, quinzième, dix-huitième, quarante-huitième, cinq-centième, et la réduction à la forte monnaie se faisait à vue. La monnaie douzième était l'ancienne forte monnaie. La monnaie quinzième avait lieu quand on faisait simplement courir les tournois pour des parisis.

Passage du compte en livres au compte en espèces réelles dans certains pays. — La meilleure preuve de la continuation de l'existence et de la prédominence de la forte monnaie en France, c'est la persistance même du compte en livres, qui eût certainement disparu s'il n'avait pu continuer à s'appuyer sur de bonnes espèces d'argent.

Si la durée des périodes d'altérations violentes eût été plus longue (ce qui est arrivé dans tous les pays où l'absence d'autorité et de responsabilité suffisantes laissa la porte continuellement ouverte aux mauvaises fabrications), nous aurions certainement partagé en France le sort de ces différents pays.

On n'eût pu continuer indéfiniment, sans aucune attache avec la réalité, à tenir plus ou moins ouvertement *et à part,* des comptes dans une forte monnaie oubliée, et on aurait été amené dès lors à abandonner le compte en livres pour se rapporter à certaines bonnes espèces d'or. La livre n'ayant plus aucune liaison avec un poids

Digitized by Google

fixe, le repère eût été pris dans le type le plus communément répandu et jouissant de la meilleure réputation.

C'est ainsi que dans toute l'Allemagne l'on a dû se mettre à compter en Florins ; en Maravédis d'or, puis en écus en Espagne ; en Roubles en Russie ; en Livres turques, etc. En effet, il faut penser qu'à ces mauvaises époques, c'était au cours du jour qu'il fallait traiter toutes les opérations commerciales, et chacun se trouvait ainsi à la merci des financiers peu scrupuleux, prêts à abuser de l'existence des comptes basés sur une autre monnaie que sur la monnaie présentement légale.

En rapportant toutes les sommes à des pièces réelles, on évitait ces dangers et on satisfaisait immédiatement la masse du public, ne pouvant ni ne voulant entrer dans les complications des différents cours et des différents comptes, et désireux avant tout d'échapper à ce terrain mouvant semé de pièges pour se retrouver en terre ferme.

Il est vrai que dans les pays que nous venons de citer, le choix d'une nouvelle unité n'a rien arrêté pour l'avenir. L'affaiblissement a continué son œuvre, et la pièce choisie d'abord comme unité invariable s'est vu altérer d'époque en époque, à tel point que dans certains d'entre eux, en Espagne par exemple, il a fallu changer plusieurs fois d'unité réelle, et que dans les autres, cette unité abaissée a dû passer de l'or à l'argent, et a fini par se fixer à une faible fraction seulement de sa valeur primitive.

Dans les uns comme dans les autres, on est retombé en fait sur une nouvelle unité de compte, et l'on a recommencé à nouveaux frais, sous un autre nom, l'his-

Digitized by Google

toire de la livre ; mais on reconstituait ainsi de temps à autre la base détruite, en la faisant porter sur une pièce définie, et pouvant servir pendant quelques années de commune mesure[1].

Les changements d'unités effectués en Espagne ont eu chaque fois pour but de chercher un contact plus immédiat avec les espèces réelles, en le prenant sur une pièce d'or ou d'argent frappée sur le fin ou près du fin, après que l'unité précédente en eut été réduite au billon et même au cuivre.

En France, la monnaie réelle a pu continuer jusqu'au bout à se baser sur le souvenir effectif de la livre, grâce à la bonté des espèces d'argent les plus répandues, ce qui n'eût pas eu lieu si les mauvaises fabrications avaient assez duré pour les atteindre plus complètement et les absorber à leur profit. Elles n'ont eu à subir comme atteintes durables que des affaiblissements successifs de poids qui leur ont laissé leur titre à peu près intact. C'est par elles que se réglait uniquement la livre de compte, et à sa suite tous les prix qu'elle servait à exprimer ; nous allons le voir d'abord en Angleterre, où les abaissements de la livre ne peuvent se prêter à aucune confusion, à l'opposé de ce que nous venons de reconnaître dans notre pays relativement aux altérations arbitraires et passagères avec cours forcé.

Des affaiblissements de la livre anglaise et de leur action sur les prix. — Nous savons déjà que la tenue de

1. Le mécanisme des affaiblissements est toujours le même dans tous les pays. La pièce type subsiste quelque temps intacte, mais on la fait

Digitized by Google

la monnaie anglaise se distingue par une netteté et une simplicité que nous n'avons pas connues en France.

En Angleterre, il n'y a qu'un seul titre pour l'argent très près du fin, et jusqu'au XVI[e] siècle, on ne trouve que des pennys, demi-pennys et quarts de penny, des gros de 4 pence et des demi-gros.

Ces 5 pièces sont toujours en exacte proportion de poids, et à chaque affaiblissement de poids que supporte la monnaie, les conditions de la refonte sont assez avantageuses pour que la masse des anciennes espèces disparaisse devant les nouvelles.

A partir du XVI[e] siècle, la création des shillings ou testons, des couronnes et demi-couronnes, ne change rien au bon ordre établi, et l'on voit que le soupçon même d'une confusion quelconque entre les types et les titres semble avoir été absolument écarté.

Il y a eu 9 affaiblissements. Le premier en 1300, puis en 1345, 1347, 1354, 1412, 1465, 1527, 1560, et le dernier eut lieu en 1601 [1]. En dehors de ces expédients momentanés et de durée exactement limitée, aucune mutation de types, ni variations de valeur, de telle sorte

---

valoir un nombre de plus en plus grand de monnaies inférieures que l'on diminue en même temps de bonté. On s'attaque ensuite à l'unité elle-même, et aussitôt qu'elle a perdu le contact du fin, elle tombe avec le billon de plus en plus bas dont elle ne représente plus qu'une certaine quantité.

Le denier et le sou n'ont pas dépassé le XIV[e] siècle en Espagne. Le maravédis est tombé ensuite à l'état de plus basse division. Puis le réal, et l'on en est arrivé à devoir prendre le duro, ou sa moitié l'escudo (2 fr. 60) qui vaut maintenant 10 réaux.

1. Sans parler, bien entendu, de la courte période de mauvaises fabrications de 1543 à 1552.

On voit que les réductions ont été décidées par les princes les plus absolus au milieu des plus grands succès militaires.

Digitized by Google

que la livre-poids reste la base vraiment réelle du système, quoique au lieu de 20ˢ elle produise successivement 20ˢ 3ᵈ, 22ˢ 2ᵈ, 22ˢ 6ᵈ, 25ˢ, 30ˢ, 37ˢ 6ᵈ (45ˢ, 60ˢ, 62ˢ) [1].

On voit que le plus fort affaiblissement a été celui de 1560, qui fut de 1/3 en plus; mais il terminait la restauration des monnaies nécessitée par les erreurs monétaires des dernières années d'Henri VIII et des premières d'Édouard VI. Les 3 mesures successives d'Édouard III donnent ensemble un abaissement du quart; de même celui d'Édouard IV en 1465. Celui d'Henri IV est du cinquième, et le dernier d'Élisabeth est beaucoup moindre.

Le but de ces affaiblissements a certainement été d'augmenter considérablement les ressources tirées du monnayage au moyen d'une refonte générale, en développant le prélèvement opéré par le roi au moment de l'opération.

C'était une levée extraordinaire d'impôts qui ne dépassait pas les limites de la durée de la refonte, et qui, sans parler du dommage des particuliers, avait le grand inconvénient de diminuer pour l'avenir tous les revenus royaux, et le rendement des autres impôts.

Il est impossible de penser qu'au moment où il a fallu recevoir sous le même nom une pièce amoindrie, les vendeurs n'aient pas refusé de s'en contenter et n'aient pas exigé un appoint.

Si quelques menues dépenses, ne comportant que les moindres monnaies, ont échappé peut-être tout d'abord à cette augmentation de prix, à une époque où l'usage

1. Ces trois derniers nombres se rapportent à la nouvelle livre Troy. Avec l'ancien poids de la Tour c'eût été : 42ˢ 2ᵈ 1/4, 56ˢ 3ᵈ, 58ˢ 1ᵈ 1/2.

Digitized by Google

de la monnaie était encore très peu répandu, on doit croire que la hausse générale des marchandises faite par les négociants a bientôt englobé les moindres salaires.

L'effet produit a été si immédiat que dès l'introduction de la monnaie d'or, il a fallu agir sur les espèces d'or en même temps que sur la monnaie d'argent, et retirer toutes les anciennes pièces.

Et cependant, sous ce rapport, l'Angleterre était encore si arriérée au XIV^e^ siècle que les salaires n'étaient que bien rarement évalués en argent, et que les denrées nécessaires à la vie étaient consommées sur place ou concédées en nature par les producteurs eux-mêmes.

Pour ce qui nous concerne, rien n'est plus simple que les conséquences des affaiblissements en Angleterre, sans aucune irrégularité du haut en bas de l'échelle des valeurs; de ce chef, les prix suivent exactement la même progression ascendante que l'augmentation de valeur nominale prise par la livre d'argent.

L'absence de différents types coexistants a empêché toute hésitation et tout retard dans le passage d'un prix à un autre, même pour les prix usuels les mieux établis; nous n'avons ici qu'à prendre à chaque instant le compte en livres, et calculer pour chaque époque le poids d'argent correspondant.

Nous ne pouvons pas agir aussi facilement pour la France.

Même action définitive en France, mais avec moins de netteté aux moments de passage. — C'est qu'une nouvelle fabrication de bonnes espèces n'entraînait pas avec elle tout le reste de la monnaie de ce côté-ci du détroit

Digitized by Google

Non seulement les types autres que ceux qu'on réformait continuaient à exister, quoique avec une plus grande disproportion que par le passé, mais les anciennes pièces qu'on avait voulu remplacer subsistaient, et souvent encore des pièces étrangères plus ou moins conformes aux nôtres en apparence.

Le passage d'un prix à un autre pouvait donc être assez longtemps tenu en suspens, et d'autant plus prolongé que la confusion continuelle obligeait souvent à recevoir d'autre monnaie que les espèces en faveur, mais sous la réserve d'un appoint en menu billon.

La présence des nouvelles pièces ne pouvait que compliquer pour plusieurs années la situation, jusqu'à ce que l'usage de parler et d'écrire en nouvelle monnaie devînt général, et tout l'ensemble du régime contribuait du reste à prolonger en France ces oscillations et fixations provisoires.

Sans parler des émissions arbitraires, nous savons que le manque habituel de proportion exacte entre les différents types favorisait au plus haut point l'agiotage sur les espèces.

Tantôt c'étaient celles-ci qui prenaient une nouvelle valeur légale, après avoir bénéficié pendant quelque temps d'une prime pour le change libre, tantôt c'étaient de nouvelles fabrications échelonnées, rendant incertaines les évaluations qu'on pouvait en tirer pour la livre.

En fait, tout nous démontre que l'obéissance des prix aux affaiblissements définitifs de la monnaie a été aussi complète en France qu'en Angleterre, mais retardée chez nous et souvent masquée par les procédés mo-

Digitized by Google

nétaires et les habitudes de spéculation sur les espèces qu'ils ont de tout temps favorisées.

Le peuple, beaucoup plus riche originairement qu'en Angleterre, était bien plus familiarisé avec l'usage de la monnaie, dont le rôle était déjà chez nous très important aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Les difficultés rencontrées de la part du gouvernement et la longue lutte de méfiance engagée contre les agissements des financiers rendent plus remarquable et plus caractéristique la dépendance parfaite des prix et leur progression en fonction de la valeur intrinsèque définitive de la monnaie. Elles montrent, de l'autre côté, leur indépendance vis-à-vis des cours arbitraires et des expédients temporaires.

Pour nous, nous sommes également assurés que nous pourrons généralement nous servir, pour nos évaluations des prix, de la valeur intrinsèque des bonnes espèces qui avaient cours à ce moment, sans être exposés à commettre d'autres erreurs que les légers écarts qui ont pu se produire aux moments de passage, par suite de la persistance du souvenir de la monnaie précédente.

Résumé de l'interprétation de la livre comme expression des prix. — Nous espérons avoir pleinement montré dans les pages qui précèdent, ce qu'il faut entendre par l'expression d'un prix en livres, et quelles sont les précautions indispensables à prendre pour arriver à des évaluations exactes en partant de cette expression.

Nous pensons avoir convaincu nos lecteurs que la livre de compte était seulement une unité abstraite, qu'elle n'était pas directement liée à un poids d'argent, et qu'on ne peut calculer ce poids au moyen du prix du marc.

Digitized by Google

Que pour en connaître la valeur à un moment donné, il fallait savoir avec quelles espèces d'argent ces sommes représentées avaient pu être payées, et le cours auquel ces espèces avaient été comptées alors.

Les espèces d'or, malgré l'incontestable importance de leur emploi, avaient un rôle parfaitement tranché et sans influence directe sur le compte de la livre.

A ces époques, le public parlait habituellement, comprenait et traitait en monnaie réelle, en s'attachant à certains types en faveur, mais il écrivait et comptait habituellement aussi en monnaie de compte, et c'est ainsi que les prix sont arrivés jusqu'à nous.

Quand les espèces usuelles ont changé progressivement de valeur légale, l'équilibre s'est fait peu à peu entre la nouvelle monnaie et les habitudes des prix quotidiens; par suite l'évaluation ne présente pas de difficultés de fond toutes les fois que les changements prescrits n'ont pas été violents, arbitraires et immodérés, mais par suite de peu de durée.

Pendant les mauvaises périodes, il faut continuer à se servir des bonnes espèces précédentes, toutes les fois que le document ne spécifie pas qu'il y a emploi de monnaie affaiblie, et le cours de cette monnaie est alors défini par comparaison, soit avec un poids, soit avec une bonne pièce.

Nous sommes amenés à cette certitude, d'une part, par la considération de la fixité nécessaire d'un grand nombre de prix, et de l'autre par l'impossibilité qu'il y aurait eu à tenir des comptes généraux sans l'hypothèse de cette continuité de la monnaie.

Digitized by Google

II. — DU CHOIX DU MÉTAL QUI DOIT SERVIR DE BASE AUX ANCIENS PRIX

Hausse de l'or à partir du XVII^e^ siècle. Proportions obtenues. — En nous arrêtant au commencement du XVII^e^ siècle dans nos considérations relatives aux rôles des deux métaux et à la permanence remarquable de leur rapport pendant près de 300 ans, nous avons séparé en réalité les deux sortes de difficultés que nous désirions résoudre avant d'aborder l'examen des valeurs intrinsèques.

Jusque-là, malgré le rôle bien tranché de l'or, il ne peut y avoir aucune hésitation dans la comparaison des sommes entre elles, qu'elles soient payées en or ou en argent.

Nous sommes également certains que c'est l'argent qui était vraiment alors la mesure principale de la richesse et le régulateur de tous les prix, et que par conséquent, dans les limites de durée que nous avons fixées, toute espèce d'énoncé de sommes, qu'il soit exprimé en livres ou en espèces réelles, doit être rapporté au métal argent avec plus ou moins de précautions dans la pratique.

L'or s'achetait à prix d'argent, comme nous en avons quelques exemples dans des baux particuliers de la monnaie, et les pièces d'or faisaient habituellement prime au change, malgré la stabilité du rapport, ce qui est le caractère bien net d'une marchandise recherchée, quoiqu'à cours général fixe.

Mais le terrain sur lequel nous nous engageons est

Digitized by Google

encore si peu connu que nous croyons nécessaire de mettre d'abord nos lecteurs en garde contre quelques confusions de mots et de sens habituellement rencontrées chez le petit nombre des auteurs qui ont abordé la question.

Pour qu'il y ait rapport entre l'or et l'argent, il faut avant tout que les deux métaux soient également entrés dans la circulation, qu'ils soient également acceptés par tous et en toutes circonstances comme jouissant de toutes les propriétés constitutives de la monnaie, et en particulier du plein pouvoir libératoire, non seulement devant la loi, mais dans l'usage général. Il n'y aura plus rapport, si le pouvoir libératoire d'un des métaux est limité soit comme emploi, soit comme quantité.

En Europe, par exemple, au commencement du XIII^e^ siècle, les prix du change de l'or chez les banquiers ne peuvent pas plus servir de base à l'établissement d'un rapport que les prix donnés à des diamants ou à d'autres pierres précieuses: tout au plus pourrait-il y avoir un cours momentané par entente mutuelle entre quelques grandes maisons.

Et de même en avançant dans ce siècle, ce n'est qu'avec la plus grande prudence qu'il faut accepter des renseignements de ce genre, car ce n'est guère avant le commencement du XIV^e^ siècle, que l'or a véritablement pris pied en France et en Italie. A plus forte raison chez les peuples dans l'enfance où ni l'un ni l'autre des deux métaux ne sert encore d'intermédiaire obligatoire dans les échanges, et où une bonne partie des transactions se passent encore en nature. Nous aurons, du reste, occasion d'y revenir plus loin.

Digitized by Google

Quand on veut déduire le rapport qui nous occupe des valeurs fixées pour chacun des deux métaux soit dans des émissions simultanées, soit dans des fabrications assez rapprochées, il faut encore se garder des inexactitudes que causent alors les variations des valeurs nominales des espèces dues à l'élasticité de l'unité de compte.

Sans même parler des mauvaises fabrications de bas billon sur l'importance et la durée desquelles nous sommes actuellement fixés, il faut absolument se rendre compte que toutes les fois que le prix des espèces d'or était fixé trop haut relativement à celui des bonnes espèces d'argent alors courantes, celles-ci montaient au change libre, en même temps qu'elles tendaient à sortir du royaume au prix légal. Ce fut même l'une des causes les plus efficaces à ces époques de la hausse continuelle des valeurs nominales des espèces [1].

De même, toutes les fois qu'une augmentation de prix était ordonnée pour la monnaie d'argent, ou qu'une nouvelle émission se faisait à un cours plus élevé que celui des types analogues, la hausse produite ainsi sur les es-

---

1. Remarquons en passant la tendance initiale à hausser le rapport de l'or à l'argent dans les ordonnances de fabrication (peut-être à la suite des anciens souvenirs de l'empire romain).

Quoique l'ordonnance de février 1269 soit perdue, il est difficile de ne pas admettre que la proportion douzième y était exactement ordonnée par saint Louis. Philippe le Bel et surtout ses fils haussèrent beaucoup encore la proportion légale, mais probablement à cause du bénéfice immédiat qu'ils voulaient faire. Car tout nous porte à croire que la proportion générale régulière du XIII^e^ siècle au commencement du XVII^e^ siècle a oscillé entre la dixième et la onzième sans dépasser beaucoup cette limite supérieure.

Digitized by Google

pèces supérieures d'argent se répercutait immédiatement sur la monnaie d'or.

Nous avons dit que c'est le commencement du XVII^e^ siècle qui, pour la France, l'Angleterre et les pays du Nord, marque les premières variations importantes depuis la réapparition de l'or dans la monnaie du moyen-âge dans le rapport des valeurs des deux métaux.

Philippe II d'Espagne avait, dès 1566, fait monter la proportion à 12,12 : 1, tandis qu'ainsi que nous l'avons exposé plus haut, la refonte de 1601 l'avait fixée à 10,95 : 1 en Angleterre, et que l'édit de 1602 l'avait mise à 11,18 : 1 en France.

Soixante ans plus tard environ, la fabrication des guinées de 1663 la donne en Angleterre comme résultant à 14,5 : 1, et en France les déclarations royales la mettent à 15 : 1 dès 1656, toutefois avec quelques oscillations dans les fixations ultérieures.

Au commencement du siècle suivant, le rapport se fixe définitivement à 15,21 : 1 en 1717 en Angleterre, en France un premier accord l'arrête en 1726 à 14,458 : 1, avant qu'une dernière refonte du louis ne hausse le rapport à 15,42 : 1 en 1785 : c'est là que le système métrique l'a pris et immuablement défini à 15,5 : 1.

Tous les autres pays de l'Europe ont suivi plus ou moins exactement les mêmes variations, mais aucun n'a pu, à l'exception de l'Angleterre, arriver aux taux actuels sans une série de remaniements des monnaies et sans tomber dans des mesures financières plus favorables aux intérêts des traitants de haut parage qu'au bien public et à la richesse nationale. Nous allons voir que la marche régulière observée en Angleterre n'a pas suffi à mettre

Digitized by Google

la monnaie de cette nation et les sources de sa richesse à l'abri des grands inconvénients produits par la rapidité et l'importance des changements du rapport.

C'est chez elle que nous étudierons d'abord ce remarquable phénomène qui n'y est masqué en rien ni par l'arbitraire royal, ni par l'agiotage immodéré sur les espèces. La fixité complète de la monnaie d'argent facilitera particulièrement notre étude, ainsi que la simplicité des mesures prises pour opérer la progression ascendante de la pièce d'or relativement à cette monnaie d'argent, sans laisser aucune place à la confusion entre les anciennes valeurs et les nouvelles.

C'est la gloire du gouvernement anglais d'avoir su sans faillir sur la pente des refontes et des réformes des espèces, traverser une terrible guerre civile, ainsi que les graves difficultés financières auxquelles il se trouva en prise après la révolution de 1688 et pendant toute la guerre de la succession d'Espagne. Nous n'en comprendrons que mieux ensuite ce qui s'est passé en France à la même époque, en saisissant ici sur le fait la hausse spontanée de l'or à laquelle Jacques I^er^, puis Charles II, cherchent à plier leur système monétaire.

Hausse de l'or en Angleterre depuis 1601 jusqu'en 1717. — En 1601, on taillait 33 pièces d'or et demie à la livre Troy au titre de $\frac{22}{24}$; en 1619 on en taille 41 ; les unes comme les autres valaient 20 shillings ou la livre sterling, et pour passer d'une taille à l'autre, on avait eu seulement deux hausses intermédiaires prescrites par les édits de 1604 et de 1611 et 1612.

C'était un saut presque immédiat de la proportion on-

Digitized by Google

zième à peine, à la treizième et un tiers. Les nombreuses délibérations qui eurent lieu au sujet de ces mesures dans le Conseil privé et au Parlement, et auxquelles prirent part plusieurs grands hommes, entre autres François Bacon, montrent que le mal nouveau auquel on cherchait un remède, et auquel cette hausse devait parer, c'était l'exportation de l'or devenue tout d'un coup assez considérable pour alarmer les financiers anglais.

C'était le moment où le commerce maritime auquel le règne triomphant d'Élisabeth venait de donner un immense essor aux dépens de l'Espagne, réclamait de plus en plus impérieusement la monnaie d'or. Les premières augmentations produisirent un réel soulagement en ramenant dans le pays une certaine quantité du métal plus précieux ; mais il faut que les besoins du négoce extérieur aient rapidement dépassé les nouvelles exigences auxquelles on avait voulu satisfaire, car l'édit de 1611 dit expressément que la pièce d'or appelée *unite* qui passait pour 20 shillings en Angleterre était montée à 22 shillings en Hollande et plus encore dans les ports du midi. C'est pourquoi on ordonnait que les valeurs de toutes les monnaies d'or seraient encore haussées de 10 p. 100.

Les conséquences de cette nouvelle augmentation semblent avoir été complètement inattendues. Pour nous, elles seront très instructives en nous montrant distinctement les deux courants qui ont sollicité contradictoirement la monnaie dans de telles circonstances, et qui donnent, à notre avis, la clef des variations de la proportion de l'or à l'argent.

D'un côté la population agricole et commerçante du royaume, depuis le petit fermier et le teneur d'échoppe

Digitized by Google

jusqu'au grand propriétaire et le riche banquier, résiste à cette hausse subite de l'or qui déroute les habitudes de plusieurs siècles, et n'admet pas le nouveau rapport. L'argent se resserre pour ne pas s'avilir en proportion ; il tend à être exporté dans les pays où le rapport est resté moindre. En fait, les hôtels des monnaies d'Angleterre n'en reçoivent plus que des quantités insignifiantes vis-à-vis des apports de matières d'or ; tandis que les changeurs amassant l'argent se refusent à donner la monnaie de l'or en argent, et qu'on trouve si peu de ce dernier métal dans l'intérieur du pays, que les fermiers et marchands de bestiaux arrivant au marché de Smithfield en 1628 stipulent à l'avance que les paiements seront faits en argent, et paient plus de deux pence par livre pour le change de leurs pièces d'or[1].

Au même moment, pendant que les écrits du temps sont remplis de doléances sur la pénurie de l'argent et sur les grands inconvénients qui en résultent pour le pays, la monnaie d'or est à nouveau soutirée et tend à disparaître. Pour éviter de nouveaux dommages, c'est-à-dire pour arrêter l'exportation, le roi décide, en 1619, de hausser encore ses *laurels* et autres espèces d'or de plus de 1 p. 100. Ce qui nous fait bien voir que le commerce extérieur de cette époque était sur ce point absolument indépendant de la situation intérieure et que le change sur l'étranger tirait encore, même à ce prix, des bénéfices de l'accaparement de l'or, probablement à cause du véritable monopole de ce métal dans le négoce international.

---

1. *Traité sur les monnaies du royaume,* par lord Liverpool, chapitre XII, *passim*. Londres, 1805.

Digitized by Google

Les lois les plus sévères furent édictées contre toute personne fondant ou exportant les métaux précieux, même en lingots et en espèces étrangères. On acheta de l'argent à l'Espagne ; enfin l'équilibre se rétablit peu à peu au moment de la grande reprise du commerce sous Cromwel, après la fin de la guerre civile. L'argent recommença à être apporté aux hôtels des monnaies à partir de 1649, tandis que l'or les délaissait à son tour et se raréfiait dans le pays, malgré la continuation des sévérités légales toujours tout aussi impuissantes.

Les motifs de la nouvelle augmentation de 1663 sont encore les mêmes, et au moment de la révolution orangiste, commencement des deux grandes guerres que l'Angleterre soutint presque sans interruption jusqu'en 1713, il est probable qu'il eût fallu hausser encore le rapport, si le déchet sur les espèces d'argent n'avait pas eu alors l'importance énorme qu'il avait prise, et qui affola complètement les cours des espèces d'or vis-à-vis de la monnaie d'argent.

Nous étudierons bientôt plus en détail les fluctuations de la pièce d'or à cette époque ; elle fut mise à 21^{s} 6^{d} au lieu de 20^{s}, après la refonte des espèces d'argent. Comme l'argent restauré s'exportait encore en grande quantité, la guinée fut portée définitivement à 21^{s} en 1717, après que la question eût été débattue sous toutes ses formes et reprise plusieurs fois par le parlement. C'est le rapport qui est resté définitif et qui a subsisté dans les monnaies anglaises jusqu'en 1816. La seule modification introduite alors est de pure forme, et a consisté à supprimer cette guinée pour frapper à sa place un souverain de 20^{s} représentant exactement la livre,

Digitized by Google

et à décharger la frappe de l'or des frais auxquels elle donnait lieu, tandis que l'argent devenu monnaie d'appoint continuait à les supporter. Le rapport introduit par cette modification est descendu à 14,29 : 1. Comme la nouvelle pièce contient précisément les $\frac{20}{21}$ de l'or fin contenu dans la guinée, il n'y a eu en fait rien de changé ni dans les poids, ni dans les rapports.

Observations sur les variations précédentes. — L'auteur anglais qui nous a presque complètement fourni cette exposition, lord Liverpool, est l'un des plus remarquables ministres de la fin du dernier siècle. Il vivait au milieu des théories économiques qui florissaient à cette époque, et se trouvait séparé déjà par de longues années des événements financiers auxquels nous nous attachons actuellement. Aussi explique-t-il exclusivement la raréfaction de l'argent dans le premier quart du XVII^e^ siècle par la trop grande valeur donnée à l'or en 1611 et 1612 ; mais il en est réduit alors à une hypothèse difficile à soutenir pour justifier la nouvelle augmentation de 1619. Puis il s'étonne encore que la grande quantité d'argent apportée surtout d'Amérique pendant le XVI^e^ siècle, n'ait pas modifié plus tôt le rapport des valeurs des deux métaux.

Il est cependant bien difficile d'assigner comme cause principale à la hausse du rapport les grandes masses d'argent disponible, puisque la moindre dénivellation en faveur de l'or a suffi pour faire disparaître le métal argent de la circulation.

Ces théories du XVIII^e^ siècle sont beaucoup trop simples pour être vraies ; elles ne comptent pas avec l'élément humain qui doit entrer en jeu au moins autant que la

Digitized by Google

matière. En tout cas, elles ne se sont pas vérifiées dans la pratique.

La règle même qui ne considère que le rapport des quantités disponibles d'or et d'argent pour en déduire leurs valeurs relatives, avec leurs hausses et leurs baisses, est habituellement démentie par les faits, pour peu qu'on veuille bien ne pas les déformer pour les besoins de la cause. On poussera bien plus loin l'analyse des phénomènes, en séparant les divers appels auxquels obéissent les deux métaux, au moment où les nouveaux besoins surgissent, et où l'équilibre antérieur se trouve rompu. En examinant les cours sans parti pris, on verra que l'état social et la situation commerciale ont certainement influé sur les rapports de l'or à l'argent, plus que les quantités respectives de ces métaux.

Chez les peuples très jeunes, où la majeure partie de la population est attachée à la terre, et où le commerce extérieur est pour ainsi dire nul, l'or ne s'introduit pas dans la monnaie, mais reste habituellement en quelques mains à l'état de réserve précieuse, et s'amasse dans certains trésors comme des joyaux ou des pierreries [1]. Pour que l'or puisse prendre pied dans la monnaie, il faut d'abord qu'il y en ait déjà beaucoup de répandu dans la nation; il faut ensuite qu'on prenne l'habitude de le voir changer de mains, et que ses emplois primitivement restreints prennent peu à peu une extension de plus en plus grande.

---

1. On trouve dans l'antiquité classique des exemples d'une situation tout à fait analogue de l'argent vis-à-vis du cuivre. Mais alors, c'est presque immédiatement que ce métal plus commun perd toute valeur propre après l'introduction généralisée de l'argent dans la monnaie.

Digitized by Google

C'est alors qu'interviennent les nouveaux besoins du commerce extérieur et lointain. On voit naître et monter ce développement d'emplois dans la période qui précède la grande hausse qui nous occupe et ce n'est qu'après cette hausse que l'or franchit encore un degré de plus, en se substituant généralement à l'argent dans tous les usages ; il devient progressivement la mesure principale de la richesse, d'abord chez le peuple dont l'activité et les relations commerciales ont le plus d'extension, et ensuite à de plus ou moins longs intervalles chez les autres nations par voie de contact et de pénétration.

A partir de ce dernier moment, l'or qui sert de principale mesure ne peut plus hausser par rapport à lui-même ; mais généralement alors, l'argent est peu à peu supplanté dans ses anciens emplois. Il baisse plus ou moins rapidement d'après l'ensemble des autres circonstances de richesse et de production ; ce n'est plus qu'une simple marchandise qui ne pourra relever notablement ses cours que si les événements lui permettaient de reprendre dans une certaine mesure sa situation de monnaie nécessaire. Tel est le courant fatal qui, depuis les temps historiques, semble entraîner sans conteste les deux métaux précieux, courant que l'on ne paraît pas pouvoir remonter et dont on n'est autrefois sorti que par les bouleversements dans lesquels les anciens empires ont sombré avec leur civilisation tout entière.

Coup d'œil rétrospectif sur les variations du rapport. — Quand après un certain développement de la richesse publique, ou bien par suite d'un contact plus ou moins

Digitized by Google

prolongé avec les peuples plus avancés, l'or commence à être communément frappé dans une nation, la valeur initiale de son rapport avec l'argent a été comprise entre les limites de 10 : 1 à 12 : 1 dans notre groupe de civilisation.

Cette règle n'a pas d'exceptions, — à notre connaissance du moins, — malgré les écarts quelquefois très considérables qu'ont voulu y trouver quelques savants. Nous croyons ces écarts basés sur une connaissance incomplète des espèces en jeu, et ne concernant d'ailleurs que des époques antérieures à celles qui nous occupent ici[1]. La discussion relative à la réalité de ces écarts serait des plus intéressantes, car ils ont été mis en avant pour appuyer l'idée d'une excessive instabilité du rapport des deux métaux, passant du simple au triple ou réciproquement, à la merci de quelque fantaisie officielle ou populaire, ou de renchérissements locaux pour l'or ou pour l'argent, comme s'il s'agissait de denrées quelconques de consommation. Cette opinion se rattache aussi à des théories aventurées sur les monnaies barbares en général, et en particulier sur les monnaies franques et arabes.

Nous pensons pour notre part qu'il n'y a pas lieu de

1. On a trouvé dans le Coran que la dîme était due à partir de 20 dinars et de 200 dirhems. (Le dinar est une pièce d'or, le dirhem, une pièce d'argent.) Les chercheurs de système y ont voulu voir la fixation d'un rapport entre l'or et l'argent chez les Koraïschites qui ne frappaient du reste aucune monnaie ; et vu le poids des deux pièces l'une gréco-romaine et l'autre perse, ce rapport eut été de 7 : 1. A ce moment le rapport était de plus de 14 : 1 dans l'empire grec, et toute la civilisation orientale tombée au pouvoir des Arabes continua à se servir exclusivement, pendant plus de cinquante ans, de la monnaie impériale.

On a cependant écrit des ouvrages basés sur le rapport de 7 : 1, chez les Arabes, rapport créé par Mahomet !

Digitized by Google

tenir compte de soi-disant systèmes chez des peuples où la monnaie est une sorte d'objet de luxe, et non pas une nécessité de la vie habituelle ; mais que s'il s'agit d'un état de civilisation assez avancé et assez ancien pour que les deux métaux monnayés aient pu s'employer couramment dans la pratique journalière, leur rapport mutuel touche à trop d'habitudes et à des intérêts trop nombreux et trop généraux pour obéir immédiatement aux fluctuations arbitraires ou locales d'un marché qui serait alors sans assiette ni équilibre. Quand elle se produit, la variation est continue et progressive ; elle dépend d'une cause générale et permanente. Mais il nous faut malheureusement renoncer ici à une pareille digression, quelque intéressante qu'elle soit, car elle comporterait à elle seule les dimensions d'un ouvrage.

En 1254, Henri III d'Angleterre émit un double penny d'or de tel poids qu'il en résultait entre l'or et l'argent la proportion de 9 1/3 ; cette pièce ne fut pas acceptée par le public et elle dut être refondue. Un siècle après, en 1345, Édouard III, vainqueur à l'Écluse et enrichi par ses premières expéditions, frappe un double florin d'or, donnant la proportion 12 1/2 ; il est obligé de le retirer et d'émettre à sa place le *noble* qui donne 11,04 : 1.

La quantité de métaux et surtout d'or tiré de France à cette époque par les Anglais, soit comme rançons, soit comme butin sur les tranquilles provinces de la Normandie, de l'Aquitaine et du Languedoc, dépasse toute imagination. Elle montre d'autre part pour la France un incroyable développement de richesse, et toutes les preuves, écrits et documents du temps le confirment. En 1326, le rapport officiel de l'or à l'argent tiré de la monnaie

Digitized by Google

dépasse en France 15,5 : 1, après avoir été établi sous Saint-Louis, paraît-il, exactement au douzième. Malgré cette riche situation que nous venons de signaler et qui ne semble pas contestée, les efforts persistants de nos rois pour élever le rapport au-dessus des environs du onzième n'aboutirent qu'à la fraude et à l'agiotage, aux transports des métaux malgré toutes les défenses et à la hausse immodérée de l'argent au-dessus de son cours d'émission.

Les termes de l'ordonnance de saint Louis[1] font penser que le rapport antérieur était encore moindre, mais le peu de sûreté des quelques textes que l'on possède de l'époque et la confusion qui peut exister entre les différents poids de marc d'alors, ne nous permettent pas de trancher la question. Nous avons déjà vu plus haut que le gros d'argent dit à l'O de Charles le Bel émis pour douze deniers parisis en 1322 est arrivé en 1326 entre 14 et 16 parisis, et qu'en 1329 il passait pour 20[2], ce qui prouve que le prix fixé pour l'or était beaucoup trop haut.

On trouve dans un avis au roi publié par M. Blancard dans l'annuaire de numismatique de novembre-décembre 1890, et rapporté par lui à l'année 1323, qu'en fixant la valeur du marc d'or à 14 marcs d'argent, il faudrait si bien garder toutes les issues du royaume *qu'il n'en ysse monnaie nulle se elle n'est d'or*. Le même avis espère que chaque marc d'or sorti étant ainsi remplacé dans le royaume par 14 marcs d'argent, « ledit royaume se rem-

1. Citée dans Boizard (*Traité des monnaies*, page 45) comme de février 1269.

2. Leblanc, page 205.

Digitized by Google

plira d'argent, et se videra d'or, en confondant ceux du dehors qui par leur cautèle, engin et soutivité ont introduit leur or pour 14 marcs d'argent au lieu de 10 comme autrefois[1] ». Notons que dans ces expressions de proportion il faut penser que le marc d'or est de métal fin, tandis que celui d'argent est d'argent le Roi, c'est-à-dire aux $\frac{23}{24}$ seulement.

Bientôt après le roi Jean en 1355, promettant de faire dorénavant de la forte monnaie, ajoute que pour un marc d'or il ne fera plus courir que onze marcs d'argent fin. C'est cette même proportion qui se rétablit sous Charles V; elle retomba aux environs du dixième dans la seconde période de nos malheurs au commencement du règne de Charles VII.

Tout le XV^e^ siècle et les premières années du XVI^e^ sont une époque de prix excessivement bas; il semble que les besoins nouveaux n'aient pu trouver de satisfaction suffisante dans les quantités de métaux existant alors et qu'augmentaient seules les nouvelles mines d'argent de la Bohême et de l'Europe centrale. C'est aussi l'époque du rapport le plus bas entre l'or et l'argent en France et en Angleterre. Ces deux métaux sont également réclamés. Le rapport oscille autour de 10 : 1.

On comprend que la tentation était forte pour les rois d'augmenter les valeurs nominales des espèces d'or plutôt que celles des espèces d'argent, puisque le bénéfice immédiat dû au prélèvement était beaucoup plus grand pour les mêmes quantités, tout en jetant moins de trouble

1. Il ajoute qu'une fois l'échange fait, on pourra bien laisser aller et vider hors du royaume ledit or, car encore y en demeurera-t-il assez.

Digitized by Google

immédiat dans les transactions communes; mais l'on voit que s'ils ont pu réussir à hausser le rapport, du moins en apparence, dans la France commerçante et riche du commencement du XIVe siècle[1], ils n'ont même pu y songer dans la France appauvrie du siècle suivant, même en s'appuyant sur les prohibitions et le cours forcé.

Pendant le XVIe siècle la fortune publique et le commerce général augmentent dans de larges mesures, les métaux précieux affluent d'Amérique et, malgré les guerres continuelles, l'abondance semble régner en France jusqu'au moment des guerres civiles. Le luxe prend d'incroyables proportions dans toutes les branches de l'industrie, le prix de toutes choses monte encore plus vite que la valeur nominale des espèces; mais il semble que plus les métaux abondent, plus ils sont recherchés; tout cet argent trouve son emploi dans les nouveaux besoins de l'intérieur du pays, tandis que l'or commence à être soutiré peu à peu pour les nécessités du commerce international.

La proportion de l'or à l'argent reste stationnaire aux environs du onzième, car l'un et l'autre s'utilisaient sans se pouvoir remplacer. Ce n'est qu'au commencement du siècle suivant que l'équilibre se rompt en faveur de l'or, d'abord dans les pays les plus maritimes, l'Espagne avec le Portugal et l'Angleterre; puis en France et dans le

1. Le haut prix officiel de l'or à cette époque en avait introduit d'énormes quantités en France, en échange de ses marchandises.

Nous avons signalé dans nos « *Malentendus habituels* » qu'en 1339, en 7 mois, Philippe de Valois fait frapper en or le poids de 22 de nos millions.

Digitized by Google

bassin de la Méditerranée où le rapport a toujours été plus élevé pendant le moyen âge. Toutefois, comme nous l'avons déjà remarqué, les nouvelles quantités d'argent ont été si bien employées que, dès la première exagération trop favorable à l'or, il se produit aussitôt une réaction et que l'argent se raréfie au point de disparaître momentanément du marché anglais.

En 1641, quand Louis XIII fit rechercher avec soin les proportions admises dans les pays voisins entre l'or et l'argent, pour fixer la valeur réciproque de ses nouveaux louis d'or et d'argent, on trouva que l'Empire et le Milanais gardaient la proportion douzième, la Flandre et les Pays-Bas la douzième et demie, l'Angleterre la treizième et un cinquième[1], et l'Espagne la treizième et un tiers. On adopta en France la treizième 3/4 de manière à y provoquer l'apport de l'or, tout en restant très voisin des deux grands pays avec lesquels les relations étaient les plus suivies et les plus importantes.

Remarquons le retard dans la hausse de l'or chez les nations sans commerce maritime; nous n'avons pas ici de renseignements pour la Hollande, qui commençait à succéder au Portugal dans son vaste empire colonial, et qui tenait à ce moment la tête du négoce universel et de la banque internationale. Nous avons déjà vu que dans le change libre avec l'Angleterre, l'agio sur l'or avait pris une importance assez grande pour forcer le roi Jacques I^er^ et son conseil à hausser outre mesure la valeur de ce métal.

---

1. Leblanc, p. 307. Lord Liverpool donne alors pour l'Angleterre la proportion 13 $\frac{1}{2}$: 1.

Digitized by Google

Continuation de la hausse de l'or en Angleterre et en France. Raréfaction de l'argent en Angleterre. — Nous savons que le rapport de l'or à l'argent continua à monter, en France et en Angleterre, pendant la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Traversons, sans nous y arrêter, la période qui, en France, termine ce siècle et commence le XVIII^e^ avec les réformes et les refontes, les augmentations et les diminutions de Louis XIV, les expédients financiers du Régent et les folies du système Law. A ce même moment, l'Angleterre traverse aussi une forte crise monétaire due au mauvais état de sa monnaie d'argent au milieu de ses graves difficultés politiques intérieures et extérieures. Nous pouvons y remarquer en passant l'importance du besoin de régularité de la monnaie en Angleterre, importance qu'il n'a jamais eue en France à ces époques, et qui indique non seulement les habitudes prises, mais aussi surtout l'énorme développement déjà donné au commerce lointain, entraînant par conséquent les paiements indirects et le crédit. L'agio sur l'or avait pris des proportions énormes ; il cessa d'abord à la suite de la restauration complète de la monnaie d'argent, terminée en 1697, puis par la fixation définitive du rapport de l'or à l'argent en 1717.

C'est le moment où l'horizon commercial de l'Angleterre s'agrandit encore et où cette nation commence à établir son incontestable suprématie sur les mers qu'elle remplit de ses vaisseaux et qu'elle enferme dans ses monopoles.

L'auteur que nous avons déjà cité[1] estime qu'à la fin

1. Lord Liverpool; *op. cit.* chap. 21, *passim*.

Digitized by Google

du dernier siècle il ne pouvait plus rester en monnaie d'or circulant dans le royaume qu'une somme notablement inférieure à 30 millions de livres sterling (750 millions de nos francs). A la même époque, d'après lui, il n'y avait certainement pas en Angleterre 3,960,000 livres sterling en espèces d'argent (99 millions de nos francs), c'est-à-dire qu'entre les deux sommes maxima possibles d'or et d'argent, le rapport était de 7 1/2 : 1. Toutes les inductions nous portent à croire que l'argent avait disparu encore plus que l'or à proportion. Dans les dernières années qui précédèrent la Révolution française, Necker estimait, dans son ouvrage sur l'administration des finances, que la somme du numéraire existant alors en France montait au total énorme de 2 milliards 200 millions de livres, dont les deux tiers au moins en argent. On peut croire que l'estimation d'ensemble a été forcée, quoique Calonne, dans sa réponse, la porte encore plus haut; mais même en réduisant le total aux deux tiers seulement, on se trouve en présence de ce double résultat bien caractéristique : 1° que le rapport des quantités existantes d'or à celles d'argent était plus de quinze fois plus fort en Angleterre qu'en France ; 2° qu'il y avait alors près de deux fois plus de numéraire en France qu'en Angleterre.

Non seulement cette disproportion entre les deux pays n'a soulevé aucune objection et n'a produit aucun malaise, mais la force des choses n'a fait que l'exagérer et les pouvoirs publics l'ont sanctionné définitivement. Aussi ne pouvons-nous pas nous ranger à l'avis de notre auteur anglais, qui veut attribuer la disparition de l'argent en Angleterre pendant la durée du XVIII^e^ siècle, au

Digitized by Google

mauvais état de la monnaie d'or avant la refonte de 1774, et à la fixation un peu forte, en 1717, du rapport de 15,21 : 1 entre les valeurs de l'or et de l'argent. Après la restauration des espèces d'or, l'argent a été réduit à l'état d'appoint légal, bien loin d'être redemandé par le public et de voir remonter en sa faveur la balance des prix. Et de même en France, personne ne se plaint et surtout ne désire rendre ses plaintes publiques, à un moment où l'on ne pensait qu'à critiquer le présent et à dauber les ministres. Le commerce ne tend pas davantage à réagir contre une trop faible proportion de l'or en quantité et en valeur relative. Si, en 1785, le ministre de Calonne remonte le rapport à 15,42 : 1 en affaiblissant les louis d'or, on ne peut y voir qu'un expédient de trésorerie, procurant quelques ressources accessoires par la refonte, et ajustant mieux le rapport des métaux sur celui qu'avaient adopté les nations voisines, mais jamais une mesure réclamée ni un remède longtemps attendu à une situation fâcheuse.

Les rôles des deux métaux apparaissent bien nettement séparés dans leur répartition en France et en Angleterre. C'est à la France que revient le métal de la circulation intérieure ; à la France, pays essentiellement agricole, et bien plus industriel alors qu'on ne le croit généralement. Mais c'est en Angleterre, dont les principales forces s'étaient tournées vers le commerce du monde entier et dont l'industrie déjà prospère et outillée servait surtout de base d'exportation vers tous les points de l'univers, que s'accumule le métal du grand négoce international, l'or, soutenu non plus déjà par l'argent et la valeur effective de ce métal, mais par une circulation

Digitized by Google

de papier remarquable pour l'époque et en tout cas alors inconnue en France. C'est la masse de ce papier qui explique l'infériorité relative de la quantité de numéraire existant à cette époque en Angleterre, malgré l'énorme développement de son activité financière. Mais déjà tout ce papier repose sur le stock d'or déposé dans les banques et surtout à la banque d'Angleterre, et ne représente plus d'argent.

En nous rapprochant de l'époque contemporaine, nous savons tous que la disproportion entre les usages des deux métaux n'a fait que s'aggraver et qu'elle est devenue complète en Angleterre. Les importantes quantités d'or qui ont afflué en Europe à partir du milieu de ce siècle, principalement depuis les découvertes des placers de la Californie et ensuite de l'Australie, ont été facilement absorbées par le développement plus étonnant encore de tous les besoins nouveaux venus à la suite de l'énorme augmentation des moyens de transport et des industries de toutes sortes.

Le marché de l'argent, devenu sans intérêt au point de vue du réglage des prix, s'est cependant maintenu en Angleterre tout le temps que l'ensemble des autres nations européennes a continué à utiliser ce métal en le frappant librement. Celles-ci s'en servaient de plus en plus exclusivement à l'intérieur, n'ayant pas encore amassé des quantités d'or suffisantes pour le remplacer, et n'ayant pas à satisfaire à d'aussi grands besoins de commerce extérieur.

Peu à peu il semble que tout ait concouru pour pousser la France dans la même voie, c'est-à-dire vers la préférence pour l'or, et, après la France, les autres pays

Digitized by Google

qui avaient jusqu'alors soit réagi contre la prédominance de ce métal, soit simplement retardé sur l'Angleterre ; de manière que, ouvertement ou non, l'argent fut chassé en fait du grand commerce universel en Europe et en Amérique. Dans quelques contrées même, à la suite de l'Angleterre, l'argent a nouvellement été réduit au rôle de monnaie d'appoint dans le trafic intérieur. A partir du moment où ces faits ont été acquis, le marché de l'argent s'est affaissé dans notre monde, et il reste aujourd'hui à la merci de toutes les circonstances passagères ou durables qui le peuvent influencer, comme une simple denrée d'échange ; ce n'est plus une monnaie complète.

Actuellement, sans chercher en aucune façon à analyser ni à expliquer les faits économiques de ces dernières années de manière à ne soulever aucune controverse, — ce qui serait absolument hors de propos dans ce travail, — on peut affirmer qu'en France et dans toutes les nations qui appartiennent à notre groupe de civilisation, l'or est aujourd'hui la mesure principale de la richesse et le seul régulateur des prix. L'argent jouit encore du pouvoir libératoire légal dans certaines circonstances et dans certaines limites, mais il a perdu sa qualité de mesure et, par là même, il est devenu une marchandise estimée en prix d'or et subissant les variations du marché.

Nous nous sommes abstenus avec le plus grand soin de toute théorie dans l'aperçu rapide que nous avons ouvert sur la marche parallèle des deux métaux au moyen âge et dans les temps modernes. Nous avons suivi pas à pas les phénomènes, et nos explications n'ont été que la traduction littérale des circonstances réellement connues au milieu desquelles ils se sont produits. Nous

Digitized by Google

nous garderons bien d'en déduire des lois absolues, mais avant de revenir au choix de notre métal régulateur dans l'évaluation des anciens prix, nous appellerons encore une fois l'attention sur l'erreur économique qui veut expliquer les variations du rapport des deux métaux par celle de l'importance respective de leurs quantités disponibles. Un homme d'esprit a dit à ce propos que ce n'était pas au moment où il y avait le plus de chemins de fer que haussait le prix des diligences. Nous voyons actuellement des pays très neufs, dénués de tout moyen de transport, demander à tout prix des chemins de fer, et ne vouloir passer en aucune manière par une organisation, même provisoire, de voitures publiques. Ces mêmes pays, pour ainsi dire sans capitaux, préfèrent se passer de numéraire et se servir uniquement d'une circulation de papier précaire et aventurée, plutôt que de chercher, à défaut d'or, à se procurer des ressources au moyen de la monnaie d'argent, même pour leurs besoins intérieurs.

Passage de l'argent à l'or comme mesure de la richesse en Angleterre. — L'Angleterre nous offre, dans toute sa simplicité, le spectacle du passage de l'argent à l'or comme mesure de la richesse, en présentant la filière complète et sans équivoque possible, par suite de la permanence de ses monnaies d'argent. Quand Jacques I^{er} porte en 1604 le prix de ses souverains de 20^{s} à 22^{s}; en 1611, de 22^{s} à 24^{s} 5^{d}, il n'y a aucun doute, et il ne peut y avoir aucune équivoque : il estime l'or en prix d'argent, et l'or continue à faire prime n'étant pas alors sa propre mesure, comme une marchandise dont le prix

Digitized by Google

varie. Quand la grande rareté du métale argent, survenu à la suite de cette hausse rapide, oblige à se servir fréquemment d'or à défaut d'argent, chacun se plaint, le commerce souffre, les édits se succèdent pour empêcher de fondre ou d'exporter l'argent; le gouvernement achète même de l'argent à l'étranger et en fait venir de grandes quantités d'Espagne. C'est donc toujours l'argent qui est le métal nécessaire et la monnaie principale. A la fin du XVII^e^ siècle la monnaie d'argent est dans un état pitoyable, rognée et usée. On estime que, en moyenne, les pièces ont perdu au moins le tiers de leur poids. L'accroissement de la perte dans la monnaie d'argent se reflète à chaque instant dans la hausse de la guinée et du reste des espèces d'or; la guinée arrive à être cotée 30^s^ au lieu de 20^s^, ce qui montre bien qu'elle est exclusivement payée en pièces d'argent, et que c'est la valeur de celles-ci qui détermine la sienne propre. Cette situation prédominante de la monnaie d'argent se confirme dans les changes étrangers, et la livre sterling perd au moins 4^s^ au change des Pays-Bas, et plus dans les autres places de commerce. C'est une perte d'au moins 20 p. 100. Dès que Guillaume III a refondu et restauré sa monnaie d'argent, la guinée tombe à 20^s^ 8^d^ sur le marché national, et aussitôt après le change se rétablit à l'étranger et devient même favorable à l'Angleterre.

Au siècle suivant, l'argent disparaît peu à peu du royaume, et il arrive à ne plus constituer que le neuvième au plus de la circulation métallique. Les espèces d'argent sont de nouveau usées et rognées, et de même toutes celles d'or. Mais tandis que le lingot d'or hausse de prix parce que la monnaie d'or est défectueuse, la

Digitized by Google

situation déplorable de la monnaie d'argent n'a plus aucun effet ni sur le change étranger, ni sur la valeur de l'or, ni même sur la valeur du lingot d'argent. Toutes ces choses s'évaluent exclusivement au taux de la monnaie d'or; et la preuve formelle en est que lorsque Georges III restaure, en 1774, toute sa monnaie d'or à l'état de perfection et laisse complètement défectueuse toute sa monnaie d'argent, tous les prix suivent exactement la hausse des espèces d'or, sans aucune attention pour la situation de l'ensemble de la monnaie d'argent. Le lingot d'or est et reste sensiblement au pair; les changes deviennent favorables et le lingot d'argent diminue immédiatement en proportion exacte du lingot d'or. Le shilling n'est donc plus un poids d'argent, mais un poids d'or; à ce moment la guinée restaurée continue à représenter exactement 21 des shillings d'argent de 1601; mais cette guinée est devenue la principale mesure de la richesse et le régulateur de tous les prix, et le shilling n'a de valeur de compte que comme vingt et unième partie de la valeur de la guinée. Pour le moment cette valeur de compte, sur laquelle se basent tous les prix, est sensiblement celle du poids d'argent du shilling estimé à sa valeur marchande; mais c'est un simple point de passage et certainement la pièce d'argent n'est plus qu'un signe dans l'ensemble de la monnaie, qui n'agit plus par sa valeur intrinsèque, mais seulement comme représentation utile de la vingt et unième partie de la guinée. Or la guinée de 1663, restaurée et continuée en 1774, n'est que les $\frac{33,5}{44,5}$ du souverain de 1601, qui équivalait alors sans aucune contestation à 20 shil-

Digitized by Google

lings d'argent. Donc le shilling de 1774 n'est que les $\frac{20}{21} \times \frac{33,5}{44,5} = \frac{67}{93,45}$ du shilling de 1601, et une marchandise quelconque dont le prix était de 15 shillings en 1601, doit coûter aujourd'hui $15 \times \frac{93,45}{67} = 20^{s}\ 11^{d}$ pour que la valeur marchande n'ait en rien changé ; tandis qu'elle eût continué à être de 15 shillings, si les prix avaient toujours dû être rapportés à l'argent. Comme aux époques antérieures à 1601, les poids d'or qui représentent le shilling sont sensiblement proportionnels aux poids d'argent qui le constituent, il en résulte qu'on peut affirmer avec certitude qu'en Angleterre, pour que la valeur d'un objet n'ait pas changé depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, il faut que les énoncés des prix soient inversement proportionnels aux poids d'or successivement représentés par le Shilling. C'est l'or qui est certainement la commune mesure ; par conséquent, quand la quantité d'espèces d'argent nécessaire pour solder un ancien prix sera connue, il faudra transformer cette quantité en un poids d'or, tel qu'on aurait pu le faire légalement à cette époque, et c'est ce poids d'or qui, rapporté à la monnaie d'or actuelle, constituera la valeur intrinsèque de la somme en question.

Période de transition en Angleterre. — Nous avons alissé volontairement de côté la période tourmentée qui va de 1603 au milieu du XVIII^e^ siècle. On peut facilement voir que, s'il s'agit de rapporter aux prix de cette époque ceux des époques antérieures, c'est à l'argent qu'il faut avoir recours ; tandis que, entre cette époque et la nôtre,

Digitized by Google

c'est l'or qui, là encore, est la commune mesure, avec la simple précaution de saisir exactement sa valeur en argent au moment considéré. Une somme de 10ˢ en 1630 se paie indifféremment par 10 shillings d'argent, ou par $\frac{1}{82}$ de livre d'or au titre de $\frac{22}{24}$. Une marchandise qui coûtait 10ˢ en 1601, ne doit pas coûter davantage en 1630, si sa valeur marchande n'a pas changé, puisque c'est toujours l'argent qui règle les prix. Mais ces 10ˢ correspondront à un moindre poids d'or en 1630 qu'en 1601, et si deux siècles plus tard la valeur marchande de l'objet n'a pas varié, ce ne sera pas 10ˢ qu'il faudra le payer, mais $10^s \times \frac{93{,}45}{82} = 11^s\ 4^d$, puisque le shilling actuel ne représente plus le même poids d'or.

Dans la première moitié du XVIIIᵉ siècle, au moment même où les deux métaux jouissent à peu près du même pouvoir libératoire, l'un plus recherché encore à l'intérieur, l'autre exclusivement admis pour l'extérieur, le choix entre les deux métaux pourrait être quelquefois délicat dans les comparaisons avec le passé. Il semble que pendant la plus grande partie de la période en litige, il soit bon de conserver l'argent comme métal fondamental, car dans toute question relative aux usages populaires, il y a toujours beaucoup de retardataires. Comme il n'y a aucune hésitation à avoir dans les comparaisons avec l'époque actuelle, il est difficile d'attacher beaucoup d'importance à cette incertitude momentanée. Nous ferons observer à cette occasion que ces périodes de passage seraient très curieuses à étudier au point de vue de l'augmentation graduelle des prix, et qu'elles mérite-

Digitized by Google

raient pour cela d'être examinées en détail. Ces augmentations ont eu lieu en France de 1846 à 1870 environ, mais alors elles ont pu se dissimuler sous les effets de trop d'autres causes pour être facilement remises aujourd'hui en lumière.

Période de transition en France, beaucoup plus longue qu'en Angleterre. — Il est heureux pour nous d'avoir pu trouver en Angleterre des démonstrations aussi claires ; elles nous permettront de comprendre facilement les phénomènes différents qui ont eu lieu en France, mais qui ont cependant suivi avec quelque retard une marche sensiblement parallèle. Nous pouvons déjà mettre hors de doute que, si la comparaison des prix des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et des 50 premières années du XIX^e^ siècle avec ceux des époques antérieures, demande quelque attention dans le choix du métal régulateur, il ne peut y avoir aucune difficulté quand on rapporte les anciens prix, soit ceux des époques antérieures, soit ceux des époques en litige, avec ceux de l'époque actuelle. Dans ce dernier cas, c'est toujours en poids d'or qu'il faut évaluer leur valeur intrinsèque.

La date de 1602, à laquelle nous nous sommes arrêtés comme terme des anciens rapports et pour commencement des nouveaux, a été choisie de manière à avoir un point de départ commun avec l'Angleterre, mais elle n'est pas celle d'une véritable fixation pour le système de nos monnaies. On ne fit cette année qu'une évaluation passagère, abolissant le remarquable système de 1577 trop peu appliqué, et accommodant par à peu près une hausse du franc et du quart d'écu d'argent à celle de

Digitized by Google

l'écu d'or, sans changer beaucoup la proportion de 1577 qui était presque exactement onzième. Cette date, par contre, est celle du rétablissement officiel du compte en livres, sols et deniers, abolissant le compte en monnaie réelle, écus et quarts d'écus. A partir de ce moment, la hausse des espèces supérieures, or et argent, prit des proportions inquiétantes, et fut livrée à une spéculation effrénée, par suite, dit Leblanc, de l'admission des espèces étrangères. On alléguait pour motif la pénurie des espèces françaises, cause de leur cherté, et c'est pourquoi on ouvrait la porte aux étrangères. Le haut prix de nos écus attirait en France les pièces similaires de moindre titre, et la comparaison de celles-ci avec les nôtres faisait progressivement monter ces dernières. Le gouvernement sanctionnait alors une partie de cette hausse pour empêcher l'exportation, et, pour attirer l'or étranger, Louis XIII en arriva, par sa déclaration du 28 juin 1636, à enjoindre de recevoir toutes les monnaies sans les peser. On conçoit à quel désordre on fut immédiatement en proie, et la prime qui devait être attribuée aux bonnes espèces.

En 1602, l'écu d'or avait été fixé à 65^{s}, le quart d'écu (d'argent) à 16^{s}, et le franc à 21^{s}. L'écu passe, en 1609, par l'évaluation de 72^{s}, et l'ordonnance du 5 décembre 1614 laisse les espèces d'argent aux prix de 1602 et porte l'écu à 75^{s}, ce qui établissait une proportion très voisine de la treizième. En 1630, on permet par provision l'écu à 4 livres; en 1631, 4^{l} 3^{s}; en 1633, 4^{l} 6^{s}; en 1636, par édit, l'écu est fixé à 4^{l} 14^{s}, et quatre mois après, à 5^{l} 4^{s}. Le franc d'argent fut alors mis à 27^{s} et le quart d'écu à 20^{s} 4^{d}. C'était le rapport de 14.83 : 1 entre

Digitized by Google

l'or et l'argent, complètement extraordinaire pour l'époque, et qui montre jusqu'à quel point le besoin de lutter contre le drainage de l'or avait entraîné le gouvernement à la suite de la spéculation. On ne peut pas, devant ces chiffres, s'empêcher d'un sentiment d'humiliation en comparant les tenues des monnaies, en France et en Angleterre.

A la création des louis d'or et d'argent en 1640 et 1641, la proportion à établir entre les deux métaux fut longuement étudiée et discutée, et, comme nous l'avons vu, elle fut définie à 13 3/4 : 1. Mais presque aussitôt le cours des espèces monta encore. Tout porte à croire que, depuis le commencement du siècle, la grande quantité de papier d'État lancé dans la circulation et presque toujours en souffrance, a beaucoup contribué à la hausse des espèces, avec lesquelles on rachetait souvent à bas prix les bons, promesses de paiement, assignations sur les revenus, etc. Cette source d'agiotage ne doit pas être négligée dans l'appréciation de la progression ascendante des cours ; il faut faire cependant remarquer que les finances excessivement engagées des vingt dernières années de Louis XIV et celles d'une grande partie du règne de Louis XV et de Louis XVI n'ont pas eu de répercussion durable sur le cours de la monnaie à partir de 1715. Celui-ci fut complètement bouleversé pendant la durée du *système* et n'a plus varié officiellement depuis 1726.

En 1648, le louis d'or fut pris pour 12^{l} au lieu de 10^{l}, et celui d'argent pour 3^{l} 10^{s} au lieu de 3^{l}, ce qui, en fait, dépassait le rapport 14,14 : 1. Plusieurs fois le roi chercha à réduire les espèces à leur valeur d'émission au

Digitized by Google

moyen de diminutions progressives, mais il fallut toujours céder, et comme dernier terme de cours régulier avant les exagérations arbitraires des refontes et réformes ultérieures, le louis d'or fut fixé à 12ᴵ 10ˢ le 15 décembre 1689, et le louis d'argent qui portait maintenant le nom d'écu d'argent fut mis à 3ᴵ 6ˢ, ce qui donne la proportion de 15 : 1. Ce rapport a été maintenu à travers les péripéties suivantes de la monnaie que nous venons de rappeler et qui ont été étudiées dans un précédent travail[1], puis après les folies du système de Law, nous savons que l'édit de 1726 a fixé pour 60 ans le rapport de l'or à l'argent à 14,46 : 1. L'or était donc moins cher alors en France qu'en Angleterre ; il y était aussi plus loin de son passage à l'état de mesure principale de la richesse, et l'on peut voir ici encore une corrélation entre la cherté relative de l'or et l'importance de son rôle dans l'ensemble de la monnaie. Ce rôle s'accroissait cependant rapidement en France vers la fin du XVIIIᵉ siècle, malgré les grandes différences signalées précédemment avec l'Angleterre ; et il est excessivement probable qu'il se serait substitué 50 ans plus tôt à celui que possédait encore l'argent, sans les désastres financiers qui furent le fait de la révolution.

La prime payée pour l'or est une conséquence du rôle de l'argent comme mesure principale de la richesse. — Si l'on suppose une somme de 4 livres en 1630, c'est avant tout en argent qu'elle sera représentée, et elle

1. *Des Malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires.*

Digitized by Google

pourra se payer avec 4 1/2 quarts d'écus, ceux-ci passant alors pour 17ˢ 9ᵈ. Si, par exception, le paiement devait se faire en or, alors quoique l'écu ait été fixé officiellement à 4ˡ, il faudrait certainement le compter à 82 ou 83 sous, en le changeant pour de l'argent. Remarquons cette prime à payer pour l'or qui donne bien le caractère essentiel de la période où l'or s'achète avec l'argent, comme une autre marchandise, où il est recherché pour les dépenses de grand luxe et les lointains transports, et où l'argent est incontestablement la mesure principale de la richesse pour la masse de la nation. Cette prime à payer pour l'or se maintiendra plus ou moins grande et toujours variable, jusqu'à ce que l'or se serve de propre mesure et ne puisse, par conséquent, plus faire l'objet d'une prime. Elle peut donc nous servir de critérium infaillible à défaut d'autres documents; elle cesse d'exister en France vers le milieu de notre siècle et, dans la période presque contemporaine où s'effectue peu à peu le transport des deux rôles, l'argent qui n'est pas encore complètement dépossédé mais qui est déjà devenu une marchandise a pu être à son tour l'objet d'une prime momentanée jusqu'à ce que sa déchéance soit complète et qu'il n'ait plus aucune action sur l'ensemble de la monnaie du pays. Nous trouverons une autre sorte de constatation matérielle du rôle des deux métaux en France pendant le XIXᵉ siècle, en remarquant que depuis l'année 1800 jusqu'en 1850, il a été frappé en argent *4 milliards 152 millions* contre *1 milliard 243 millions d'or*. Sous le règne de Louis-Philippe encore, nous trouvons 1 milliard 757 millions d'argent contre 216 millions d'or. De 1850 à 1870, au contraire,

Digitized by Google

il a été frappé *6 milliards 451 millions d'or* contre seulement *603 millions d'argent*. Il faut considérer de plus que l'ancien régime et la révolution avaient légué à notre siècle plus de 100 millions de pièces de 5 francs et une assez forte quantité d'écus de six livres et autres monnaies, et, en regard, un très petit nombre de louis d'or en dehors de ceux qui furent absorbés par la première frappe de pièces de 20 francs.

Passage de l'argent à l'or et difficultés concernant les points de passage. — Admettons que nos quatre livres de 1630 servent à payer un demi-setier de blé (78 litres ou 61 kilogr.); si nous voulons comparer ce prix à celui d'une égale quantité de blé en 1820, il nous semble évident que la comparaison doit être faite au moyen des deux poids d'argent fin aux deux époques, puisque à l'une comme à l'autre, l'argent était la principale mesure de la richesse. La somme à mettre en présence pour 1630 sera donc de 8 fr. 89 c. qui correspond à 4 1/2 quarts d'écus. Si, au contraire, il fallait comparer ces 4 livres au prix de 61 kilogrammes de blé en 1890, il nous paraît également indiscutable que l'or étant actuellement la mesure incontestable de la richesse, nos pièces d'argent ne valent que par le poids d'or contre lequel elles peuvent et doivent être échangées, et que, par conséquent, c'est l'écu d'or passant en 1630 pour 4 livres qui doit intervenir dans la comparaison en monnaie actuelle, soit 11 fr. 17 c. Nous trouvons dans ce simple calcul une constatation que nous ne cherchions pas de la part que le passage d'un métal à l'autre a eue dans la hausse de tous les prix depuis un peu plus de 40 ans, et

Digitized by Google

aussi de ce que, par ce seul motif, tous les prix ont dû monter insensiblement d'environ 33 p. 100 sur les anciennes fixations.

Nos principes sont évidents, leur application toutefois est souvent assez délicate, car elle présente deux sortes de difficultés, l'une provenant de l'incertitude relative à la période moderne de transition, de 1848 à 1860 environ, où le passage est presque impossible à saisir ; — l'autre causée par les primes dont nous avons déjà parlé qui haussaient autrefois le cours de l'or et qui, pour la période de 1602 à 1656 s'ajoute à l'enchère pour ainsi dire légale de l'or évalué à prix d'argent. Ce manque de stabilité dans le rapport à faire intervenir entre les deux métaux rend douteux le poids d'or qui aurait pu être employé indifféremment pour payer alors une somme estimée en argent.

La première de ces difficultés nous semble à peu près insurmontable, si on voulait lui trouver une solution générale ; il faudra tenir compte essentiellement du genre des denrées, du lieu de leur marché, grande ville ou campagne et des prix similaires des années précédentes. La question de la prime paraît devoir être négligée en ce moment dans nos évaluations comme le seraient toutes celles des agios de la banque et de l'usure dans lesquelles il nous est impossible d'entrer actuellement. Il faudrait toutefois en tenir compte dans les expressions qui concernent les taux de l'intérêt et de l'escompte, des retenues et commissions diverses exigées, des pertes subies à chaque époque sur les effets publics, etc. Quant à la hausse officielle intermittente de l'or pendant la première moitié du XVII^e^ siècle, il faut retarder sur la hausse de

Digitized by Google

l'or plutôt que la devancer et se tenir habituellement légèrement en arrière, pour trouver pour cette époque le poids d'or correspondant à la somme d'argent considérée. Ici, encore, il semble impossible de donner des règles générales.

Résumé. — Nous sommes arrivés finalement à des résultats semblables en France et en Angleterre. Le problème à résoudre était plus facile chez nos voisins, non seulement à cause de la permanence de leur monnaie d'argent, et de la netteté des augmentations de la monnaie d'or, mais aussi parce que la prépondérance du rôle de l'or y a succédé de très près au point culminant de la hausse de ce métal. La période délicate d'équivoque y est mieux tranchée, et la méthode générale ne paraît pas devoir y subir d'exceptions, sauf au moment de la pénurie d'argent qui a sévi de 1614 à 1640 environ. En France, la pratique rencontrerait plus de cas particuliers; puis l'argent y a gardé sa situation de mesure principale de la richesse pendant plus d'un siècle encore après l'établissement final du nouveau rapport plus élevé entre les valeurs des métaux. Pendant ce siècle, certains prix semblent s'être plutôt réglés sur l'or que sur l'argent, mais ce n'est là qu'une bien faible minorité. Revenons aux lignes générales.

Depuis le XIII^e^ siècle, jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle [1], le rapport des deux métaux est assez stable pour que l'un ou l'autre soit indifféremment pris pour

1. Nous ne tenons pas compte en France de la plus-value anormale attribuée par les ordonnances à l'or.

Digitized by Google

unité, quoique l'argent seul soit la véritable base de la livre et le régulateur de tous les prix. Mais avec l'époque actuelle, c'est l'or qui est le seul terme commun de comparaison pendant cette durée de 3 siècles. Pendant la période de transition, la comparaison des prix avec les nôtres doit encore se faire en or, tandis qu'il faudrait prendre l'argent pour commune mesure si la comparaison avec les prix antérieurs se faisait vers le passé. Le point de passage de l'argent à l'or qui termine la période de transition coïncide avec la hausse de tous les prix, hausse qui s'est trouvée en partie masquée par d'autres augmentations provenant de bien des causes différentes, et qui ne s'est pas arrêtée après le complet achèvement du changement de rôle des deux métaux. C'est ce qui explique comment elle a pu passer inaperçue pour bien des yeux, et qu'elle sera probablement niée par une partie des doctrinaires qui, ne voulant voir que les quantités en présence, attribueront uniquement cette hausse à la surproduction de l'or à la même époque. Voilà pourquoi l'exemple de l'Angleterre nous était ici nécessaire : après nous avoir beaucoup aidé dans l'analyse du phénomène, cet exemple nous sert ici de preuve indispensable. Au XVIII^e^ siècle, il n'y a eu ni Californie, ni Australie, et cependant la hausse des prix s'y est produite avec le passage de l'argent à l'or. L'argent a perdu dans ce pays son rôle de métal régulateur, quoique le rapport de sa valeur à celle de l'or ait pu se soutenir, à cause de la persistance de son ancienne situation dans les pays voisins.

Nous pensons avoir terminé ici la première partie de l'étude que nous avons entreprise. Nous avons mis en

Digitized by Google

lumière, autant que nous l'ont permis nos moyens et nos forces, quel doit être le métal à choisir dans les diverses évaluations, et comment il faut comprendre l'énoncé d'un prix en monnaie de compte pour passer aux espèces réelles à chaque époque différente. Il nous reste à montrer quelles seront chaque fois les espèces à choisir, les écueils à éviter et les équivoques à résoudre, et ce sera l'objet d'un travail ultérieur.

Rendons hommage, en finissant, à l'excellente conduite de l'Angleterre en fait de monnaie. Arrivée plus tard que la France à un certain degré de richesse, elle a évité complètement la première période d'altération par introduction d'alliage, au bout de laquelle toutes les autres nations sont arrivées à ne plus avoir qu'un billon plus ou moins bas en fait d'espèces monétaires, en telle sorte que, dans la France de saint Louis, la livre de compte ne représentait plus qu'un poids d'argent fin qui n'atteignait pas le quart de la livre romaine. En 1301, en Angleterre, la Livre Sterling était encore la livre-poids usuelle d'argent très près du fin. La participation de la nation au gouvernement et la possession de ressources relativement régulières ont préservé dans la suite la monnaie, même affaiblie, de la hausse indéfinie des espèces, résultat du désordre et de la confusion. Au moment où les grands apports d'Amérique, et surtout l'extension extraordinaire prise par le commerce maritime et international, amenèrent de graves perturbations dans le rapport habituel entre les valeurs des deux métaux, les mesures nécessaires furent étudiées avec le plus grand soin, et de grands hommes furent appelés à les conseiller et à les diriger. On peut citer Bacon au com-

Digitized by Google

mencement du XVII^e siècle, Locke et Newton à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e. D'autres personnages politiques moins connus, mais très versés dans la matière, ont donné de remarquables travaux sur la question. Tous ensemble ont présenté, reconnu et fait adopter les principes essentiels pour la bonne tenue des monnaies, la fixité absolue des poids et des types, et la conservation permanente en parfait état des espèces d'or et d'argent. Ils ont obtenu comme conclusion l'obéissance des règlements monétaires aux grands courants spontanés que l'on doit endiguer et non faire refluer vers leur source, et par conséquent la reconnaissance opportune à un seul métal des propriétés complètes de la monnaie, la suppression des frais de monnayage pour ce métal, etc., etc.

Nous avons été heureux de pouvoir montrer dans deux pays voisins, liés par d'étroites relations malgré leurs longues querelles, et soumis aux mêmes influences générales, les diverses actions des causes et des milieux aboutissant à des résultats presque diamétralement opposés. Nous ne connaissons pas de meilleur moyen de découverte et de critique que cette méthode de comparaison prolongée.

Nous aurions beaucoup désiré développer en même temps un autre exemple de conduite absolument différente en fait de monnaie, celui de l'Espagne. Ici, le denier primitif semble disparaître dès le XIII^e siècle comme pièce fondamentale, tellement les affaiblissements successifs l'ont réduit à peu de chose ; les princes frappèrent alors différents multiples, qui prenaient aussi le nom de denier accompagné d'un surnom. Le mélange forcé de

Digitized by Google

civilisation arabe qui avait conservé l'or, lui donne de très bonne heure une pièce d'or, le Maravédi; bientôt la nouvelle pièce d'argent prend aussi le nom de Maravédi et, au bout d'un certain temps, devient elle-même une petite pièce de billon. Un troisième type d'argent, le Real, fut alors créé, dont les valeurs successives s'exprimaient en Maravédis, devenus la base de la monnaie inférieure. Les rois catholiques Ferdinand et Isabelle restaurèrent bien les monnaies du royaume ; Charles-Quint et Philippe II ne leur firent subir que des modifications régulières. Mais, dès les premières années du XVII^e^ siècle, la petite monnaie (devenue cuivre pur) subit à chaque instant des soubresauts incroyables. Ce cuivre, non limité dans les paiements, devint l'objet d'une contrefaçon inouïe. Les espèces supérieures disparurent. Le Real, équivalant à un certain compte de billon, se sépara de l'ancien Real d'argent et arriva, dans la première moitié de ce siècle, à ne plus valoir que le tiers du Real de 1598. Malheureusement, nous n'avons pu mettre la main jusqu'ici que sur un trop petit nombre de documents et de renseignements précis, pour pouvoir tenter même une étude sommaire de cette monnaie. L'exactitude des rapports entre les différentes espèces nous manque, ainsi que bon nombre des modifications successives des pièces les plus importantes.

Digitized by Google

1er APPENDICE

DES MARCS ET DES LIVRES-POIDS DU MOYEN AGE.

L'on sait qu'au moment de la rupture définitive des barrières de l'Empire romain, sous la poussée de plus en plus puissante des contingents barbares d'abord appelés, puis travaillant pour leur propre compte, c'était l'ancienne Livre romaine de 327gr,3 qui servait d'unité officielle de poids pour toutes les provinces, et qui était donc, dans les limites du monde romain, la seule base des poids pour toutes les administrations, pour le clergé et surtout pour la définition des monnaies. Nous savons, d'autre part, qu'un certain nombre d'anciennes unités subsistaient encore dans les provinces, provenant des anciennes habitudes commerciales d'abord des peuples de l'Orient et de la Phénicie, premiers initiateurs de l'Europe, puis du monde grec, qui s'était assimilé les systèmes de la civilisation asiatique, et qui avait supplanté les Phéniciens dans leurs innombrables colonies. Ces unités provinciales avaient même plié parfois jusqu'à elles l'unité officielle en en comprenant un nombre variable de sous-divisions. C'est ainsi que dans les provinces latines de l'Italie et de la Gaule, on se

Digitized by Google

servait beaucoup d'une mine de 18 onces, dite italique, de près de 490 grammes (la future livre de Paris). C'est aussi de cette manière qu'on se servait beaucoup, dans les provinces grecques du centre de l'Empire, d'une livre de 12 onces 1/2, se rapportant presque exactement à l'ancienne mine phénicienne, et dont se rapprochaient les mines contemporaines de la Syrie et de l'Égypte. Cette livre s'appela Nouvelle mine attique romaine, car elle formait la somme de 100 deniers de Néron, comme la mine attique était la somme de 100 drachmes. Ces deniers de Néron avaient été ramenés à 96 à la livre de 12 onces, ou de 8 à l'once. 100 deniers faisaient donc 12 onces et demie. Cette livre était donc de 341 grammes.

Au XIII^e^ siècle de notre ère, au moment où nous commençons à distinguer de nouveau avec quelque précision les nouveaux éléments nés de l'ancien état de choses, nous trouvons dans l'Europe occidentale 5 principaux poids, qui seront dits de Marc ou de Livre, suivant que l'usage est dans chaque endroit de prendre 8, 12 ou 16 onces pour unité fondamentale.

1° L'ancienne mine de compte attique romaine, dite quelquefois néo-romaine, servant à toute l'Italie et aux provinces méditerranéennes; c'est une livre de 12 onces, de 339 grammes à 341 grammes. En en prenant 16 onces, elle donne à l'Angleterre et aux pays du Nord la livre « Avoir du poids » de 453^gr^,5. Les 8 onces donnent le Marc de Limoges de 226^gr^,5.

2° Le Marc de La Rochelle, intermédiaire entre le précédent et le suivant. Il est de 230 grammes, et sert à l'Espagne et aux grandes îles qui en dépendent jusqu'à

Digitized by Google

la Sicile [1], à l'Aquitaine maritime et au commerce barbaresque. L'influence arabe est certaine. Les 16 onces de 460^{gr},1 sont encore la base de l'Arrobe, quart du quintal, de 11^{kil},500. C'est aussi l'ancienne livre dite de 15 onces. Ce marc devint officiel en France depuis les derniers temps de saint Louis jusqu'au commencement des Valois.

3° La livre de 12 onces anglaise, de 350 grammes, dite Poids de la Tour (Tower pound), officielle en Angleterre jusqu'à Henri VIII, et se confondant dans la pratique avec le poids de La Rochelle. Les 8 onces font les marcs excessivement voisins de Cologne, de Strasbourg et de Bâle de 233^{gr},5 en moyenne, et les livres modernes de la moyenne et haute Allemagne de 467 grammes, que l'on a par la suite accommodées au poids du 66^{e} de pied cube d'eau du Rhin.

4° Le Marc de Paris ou de Troyes de 244^{gr},75, dont les 16 onces font la livre de Paris de 489^{gr},5. Le marc de Paris est exactement les 3/4 de la livre romaine, et semble issu directement de l'ancien poids du palais des rois et des empereurs. Les 12 onces, en passant en Angleterre sous le nom de Livre-Troy, s'y sont accommodées à l'ancienne mine phénicienne de 746 grammes, dont elles donnent exactement la moitié à 373^{gr},2. Elle est donc ainsi un peu plus forte que les 12 onces du

1. Toutefois le marc et la livre de Catalogne étaient légèrement plus forts que le marc et la livre royaux de Castille et se rapportaient exactement au marc de Cologne de 233^{gr},40, qui est très souvent en jeu dans les plus anciennes archives espagnoles comme terme de comparaison, et qu'on prend habituellement comme équivalent.

Digitized by Google

marc de Paris qui n'eussent donné que 367gr,21. C'était aussi le marc des Pays-Bas.

5° Le Marc de Tours, le plus faible de tous, de 224 grammes, servant à toute l'ancienne Celtique, entre la Seine et l'Aquitaine, et qui semble une dépendance de la livre néo-romaine légèrement affaiblie. Il n'a d'importance que pour l'origine de nos monnaies tournois, dont il a été originairement le fondement.

---

1. Le Marc employé au Pays-Bas comme Marc de Troyes fut étalonné en 1529 sur le poids original conservé à Paris par ordre de Charles V. Il se trouvait de 24 grains plus fort que celui de Paris; il était donc de 246 gr., ce qui eût donné 369 gr. pour la correspondance de 12 onces.

Digitized by Google

2e APPENDICE

APERÇU SUR LES BÉNÉFICES DE LA FABRICATION DE LA MONNAIE DANS L'ANCIENNE FRANCE

1° Les bénéfices à tirer de la fabrication de la monnaie sont de deux sortes.

Les profits à tirer en général de la conversion des lingots en espèces monnayées résultent, soit de l'opération commerciale et industrielle elle-même, soit des droits perçus sur cette fabrication par l'autorité qui a pu se les arroger. Les premiers ont existé de toute antiquité et ont varié presque sans limites, suivant que l'action des magistrats ou préposés chargés de surveiller la production de la monnaie s'exerçait plus ou moins rigoureusement. Dans les périodes de troubles civils, tels que ceux qui ont bouleversé l'empire romain au IIIe siècle de notre ère, on est arrivé au véritable faux monnayage permanent, le pouvoir contrôleur ayant disparu au milieu de l'anarchie. De même dans le monnayage mérovingien, surtout à partir de la fin du VIe siècle. On peut encore en trouver un exemple en France dans le monnayage royal pendant les dernières années du règne de Charles VI, où le

Digitized by Google

Dauphin régent passa des baux généraux sans forfait qui semblent exclure tout contrôle, pour la partie du royaume qui lui obéissait.

La seconde source de profits est essentiellement féodale; c'est un impôt de consommation du genre de ceux que l'on pratiquait au moyen âge sous la forme de droit *de mesurage,* où l'idée impopulaire d'impôt se réduisait à celle de services réciproques, et où le paiement du droit correspondait à la protection garantissant la sécurité et la sincérité de l'opération. Seulement, vu l'importance et l'universalité de la monnaie, ce droit de frappe n'a pu se départir qu'aux vassaux, aux églises et aux communautés qui dépendaient directement du suzerain.

En laissant de côté toute discussion sur le sou par livre retenu par Pépin, le prélèvement s'opère régulièrement depuis l'établissement de la féodalité entre les mains de celui au nom duquel se frappe la monnaie, et peu à peu au profit du roi tout seul.

Ce droit, dit de *Seigneuriage,* a persisté en France jusqu'en 1789, après une interruption de 10 ans sous Louis XIV, et un certain nombre d'abandons partiels au moment de quelques frappes. Il avait disparu en Angleterre sous Charles II en 1663. Au point de vue de l'élévation, le droit avait été du seizième sous saint Louis, y compris *le Brassage,* c'est-à-dire les frais de fabrication. Après avoir passé par toutes sortes d'exagérations momentanées, il fut du 30e pour l'argent et du 40e pour l'or sous Louis XIV. En 1789, il était devenu bien moindre et Necker estimait, un peu légèrement peut-être, que le produit annuel de toutes les monnaies ne dépassait pas 25,000 livres.

Digitized by Google

2° Bénéfices tirés de la frappe même.

Chez tous les peuples arrivés à un certain degré de civilisation, la conversion des métaux en monnaie s'est faite par les mains de particuliers habituellement réunis en corporation. La partie commerciale de l'opération, c'est-à-dire l'apport des matières et la reprise des espèces monnayées, a presque toujours été laissée aux particuliers dans les États civilisés. La partie industrielle y a le plus souvent été confiée à un entrepreneur plus ou moins indépendant ou plus ou moins lié par les clauses du bail, mais toujours exactement surveillé; quelquefois elle a été prise partiellement ou complètement en *régie directe,* c'est ce que les anciennes ordonnances appellent fabriquer *entre les mains du roi.*

Coup d'œil rétrospectif. — Le monde grec et romain ne nous offre aucune exception importante à cet ordre de choses. Des associations de riches orfèvres se procurent les métaux précieux, provenant soit de la production des mines et des lavages, soit du commerce étranger, soit de la banque et du change. Ils emploient de nombreux ouvriers qui exécutent les différents métiers que comporte cette profession, embrassant la mise en œuvre des objets d'art, leur fonte et leur ciselure, aussi bien que la gravure des coins et tout le travail de fusion ou de frappe qui se rapporte à la monnaie. A Rome ils forment un quartier de la ville, véritable ghetto, que soulève un décret d'Aurélien. Dans certaines villes, comme Smyrne, Éphèse et Antioche, ils semblent vérita-

Digitized by Google

blement faire la loi [1]. Quelquefois le travail de la monnaie se fait dans un bâtiment de l'État, et les magistrats chargés du contrôle y sont aidés par des esclaves publics; la plupart du temps, le travail se fait à domicile, et la surveillance n'apparaît qu'au moment où les espèces frappées reçoivent le poinçon, c'est-à-dire la légende, du ou des magistrats qui en répondent.

Dans la France mérovingienne, rien n'est changé tout d'abord aux institutions romaines. Peu à peu cependant, la scission s'accentue ; dès le temps des petits-fils de Clovis, la barbarie semble reprendre le dessus, et les rois font convertir en or affiné et amasser dans leurs trésors les produits des collectes et des tributs. Cependant le monétaire y est toujours un entrepreneur et un marchand, intendant local des finances royales sous l'autorité du comte ; seulement le magistrat, contrôleur indépendant, a disparu, et c'est le monétaire, officier royal, qui est devenu son propre contrôleur comme fabrication et émission.

Les incroyables abus de la seconde moitié de la période mérovingienne amenèrent une réaction nécessaire qui se fit jour avec la seconde race. C'est alors qu'après Pépin, Charlemagne interdit tout monnayage en dehors du palais. Lorsque par son édit de Pistes (864), Charles

1. On a trouvé à Smyrne des productions signées de la συνεργασια τῶν αργυροκοπων καὶ χρυσοχοων. Polybe parle des mœurs d'Antiochus Épiphane : Μάλιστα δέ πρός τοῖς αργυροκοπειοις ευρισκετο καὶ χρυσοχοειοις, ευρεσιλογων καὶ φιλοτεχνων πρός τοὺς τορευτας καὶ τοὺς ἄλλους τεχνιτας. Émeute des Éphésiens contre saint Paul à propos des statuettes de Diane que la corporation des orfèvres prétend qu'il empêche de vendre. Ces exemples sont tirés *passim* du *Traité de la Monnaie dans l'antiquité* de Fr. Lenormand.

Digitized by Google

le Chauve rouvre avec précaution un certain nombre d'ateliers permanents dans la partie de la Gaule qui lui obéit, on voit que le monétaire est une sorte de fermier assez important pour mériter la caution de deux riches propriétaires du comté, et qu'il agit sous la surveillance du vicomte. C'est ce même personnage qui prend le nom de *maître de la monnaie, Dominus monetæ,* après l'achèvement de la révolution féodale et les premiers essais de régularisation royale. Le partage des bénéfices suivant une convention définie entre le monétaire et celui qui a le droit de battre la monnaie se transforme en un droit perçu et affermé, comme nous l'avons énoncé en commençant ce résumé.

Transformation d'une partie du bénéfice en droit. — Auparavant, les bénéfices réguliers, de même que les gains illicites, étaient le profit direct du fabricant commerçant. Le droit fut une limitation prescrite des gains possibles, et le roi en afferma la perception au fabricant lui-même.

Organisation des hôtels des monnaies. — Peu à peu l'administration se centralise et se spécifie. Dans chaque hôtel, à côté du maître particulier entrepreneur en vertu d'un bail, il y a des officiers locaux nommés par le roi et presque toujours héréditaires. C'étaient les juges-gardes, le contre-garde, l'essayeur, le tailleur, et jusqu'aux ouvriers monnayeurs, tailleresses et enfants de tailleresses. Au-dessus d'eux d'autres officiers, dits généraux, composent une chambre qui décidait des tournées d'inspection à faire, détaillait et communiquait les ordres du roi, et centralisait à Paris les essais de toutes les fabrications du royaume. Sur chaque fabrication, il était porté

Digitized by Google

un jugement qui fournissait la base des comptes à établir entre le roi et les maîtres particuliers en précisant la *Traite* à percevoir. Auparavant il appartenait au jugegarde de ne laisser passer aucune *brève* sans son contrôle, et de ne tolérer aucune *délivrance* qui ne fût comprise dans les *remèdes*[1].

Dans les baux particuliers ordinaires à fait-fort et dans tous les baux généraux, le maître particulier se charge de fournir les métaux par lui-même, ou par l'apport direct des marchands ses collègues. Il se charge de toutes les avances concernant la solde des officiers et des ouvriers et les frais de charbon et autres ingrédients nécessaires au monnayage et aux opérations accessoires d'affinage, d'essayage, etc. Quelquefois il fournit le billon, souvent non. C'est donc aussi un bailleur de fonds, ban-

1. Cette organisation est celle de presque toutes les fabrications publiques qui, par suite de leurs conditions d'emploi, nécessitent une précision exceptionnelle, et par conséquent une rigoureuse surveillance à tous les moments et à toutes les phases de la fabrication. Toutes les fois qu'il y a des matières variables à acheter, l'État préfère avec raison laisser à un entrepreneur la partie commerciale de l'opération, sans rien relâcher pour cela de sa surveillance. Ce sont ces dispositions qui aujourd'hui encore régissent les manufactures d'armes en France. Si le métal est moins précieux, la rigueur et la sécurité de la fabrication doit être la même que pour la monnaie. L'entrepreneur qui a obtenu l'adjudication de la fabrication est un bailleur de fonds qui achète les matières premières au mieux de ses intérêts dans des usines approuvées et sous la condition de réception par des officiers d'artillerie. L'État lui loue les bâtiments et les machines dont l'adjudicataire a à sa charge les réparations locatives et l'entretien, les huiles, etc. Il paie les ouvriers reçus par les officiers et pourvus de certains privilèges, suivant les tarifs arrêtés par les mêmes officiers. Le contrôle permanent de tous les instants se matérialise par une réception à la fin de chaque partie de la fabrication. L'adjudicataire reçoit enfin, pour chaque arme entière terminée et reçue, une somme fixe calculée exactement sur le prix fixe de revient, augmentée d'un certain p. 100 dont l'élévation fait l'objet de la soumission pour le bail.

Digitized by Google

quier, créancier des avances qu'il fait et devant en tirer un escompte et un profit. Sur les sommes fabriquées, il rend aux propriétaires qui ont apporté les métaux une portion définie par le bail qu'il a consenti en connaissance de cause ; il est comptable du reste envers le roi qui déduit alors les avances faites et les intérêts portés, à moins que le *Brassage* ou les frais n'aient été pris à forfait dans le bail.

Dans les pays où la réglementation de la fabrication n'a pas atteint toute sa puissance, les bénéfices directs du monnayage se composent des gains réalisés dans l'acquisition des matières (l'usure et le change doivent jouer ici un jeu énorme) en y faisant entrer les frais d'affinage, de refonte, etc. Puis vient ce qu'on appelle aujourd'hui les Tolérances, et qu'alors on nommait les *Remèdes :* Remède de poids et Remède de titre. Il est évident que la régularité absolue n'est admissible ni dans la taille ni dans l'alliage et qu'il faut être d'autant plus large que les procédés sont plus grossiers et les ouvriers moins habiles. On commença par exiger qu'en dépit des remèdes de poids, il n'y eût qu'un nombre exact et invariable de pièces au Marc ; l'introduction de quelques pièces trop fortes facilitait alors l'introduction dans la pesée d'un assez grand nombre de pièces faibles, et en gardant toujours les mêmes fortes par devers soi, on se procurait ainsi un profit considérable. On limita alors aussi étroitement que possible le nombre et le poids des forts et des faibles[1]. On introduisit ensuite le *recours du*

1. Prenons l'exemple de la monnaie de Parisis faite à Rouen en 1308. (Saulcy, 1re partie, page 166). Ils doivent être de 17s 5d au marc, et à 4d et maille de loi ; et doivent être taillés à 8 forts et 8 faibles au marc,

Digitized by Google

marc à la pièce, en faisant passer chaque pièce sur le trébuchet, pour empêcher *le fort portant le faible.*

Des différentes sortes de baux de la régie. — A mesure que le pouvoir royal pousse plus loin son contrôle, il resserre d'une part les limites des forts et des faibles, et surtout il s'approprie complètement tout ce qui, grâce aux remèdes permis, n'a pas été rendu au public. Comme il ne rembourse jamais rien pour les excédents, on comprend avec quel soin le maître cherchait à se tenir plutôt en dessous; aussi faut-il toujours tenir compte des remèdes permis pour apprécier la quantité de fin contenue dans n'importe quelle fabrication prescrite par une ordonnance. C'est donc le roi qui hérite alors des plus grands profits de l'opération. Parfois, pour profiter un moment de l'achat des matières mêmes et pour ne plus laisser au maître d'autres bénéfices que ceux qui résultaient de sa situation de fermier, banquier et d'industriel, le roi décide que la monnaie se fera *par achat,* c'est-à-dire que c'est lui-même qui fera acheter les métaux, qu'il paiera avec le produit du monnayage; c'est ce qui s'est fait surtout pour les matières d'or qui s'achètent alors avec de l'argent, et au moment où la nouvelle émission devait en hausser peu à peu le cours. Quelquefois, comme nous l'avons déjà énoncé, le Gouvernement ne passait aucun bail et fabriquait en régie. Enfin, pour

---

le fort de 15^{s} 4^{d} et le faible de 19^{s} et 4^{d} au marc. Il devait donc y avoir régulièrement 209 pièces au marc; donc chaque pièce devait peser 1^{gr},17. Le marc des forts étant de 184 pièces donnait un maximum de poids de 1^{gr},33. Celui des faibles donnait un minimum de 1^{gr},055. En faisant le calcul, on ne trouve pas que le profit pût dépasser ici pour le maître 10^{gr},64 d'argent fin par marc, ou le 23^{e}.

Digitized by Google

quelques grands coups de filet qui furent essayés à plusieurs reprises, mais sans succès, on passa des baux généraux. Nous citons en note, *in extenso* [1], celui de 1303, qui ne semble pas avoir reçu une entière exécution, si même il en a reçu un commencement. Nous trouvons en effet pour la même année, d'autres fabrications de l'ordre habituel. Les bénéfices annuels auraient été si étonnants pour l'époque que l'esprit répugne à en admettre la réalité. Ils seraient montés à un minimum de 12 de nos millions environ.

En avançant dans l'histoire, l'administration se régularise de plus en plus, en même temps que l'établissement des impôts permanents permet au roi de ne plus avoir besoin de recourir au *Travail des monnaies*. Le maître particulier, quand il y en a un, n'est plus que le fermier du droit de seigneuriage, qui se fixe longtemps à 10^{s} par marc d'argent, *l'or portant l'argent* suivant la proportion adoptée. Depuis 1540 surtout, la fabrication des

1. Lettres patentes du jeudi après l'Assomption 1303. Philippe — Sachent tous que nous à nos amés Renier le Flament et Guillaume le Flament citoyens de Paris avons baillé toutes nos monnaies à faire et à ouvrer par tout notre royaume, à quelques lieux et en tant de lieux comme ils voudront, et verront que il sera à faire pour notre profit, en la forme et manière qui s'ensuit... royaux d'or du poids accoutumé de 34 et demi, de fin or, et courront pour 50 sols parisis le royal — (ce qui fait que le marc d'or produisait ainsi 107^{l} 16^{s} au lieu de 44^{l}). — Item feront gros tournois d'argent à 9^{d} de loi à notre argent, du poids accoutumé, et se pourront délivrer à 12 forts et 12 faibles et courront pour 26 petits tournois chacun... (ce qui fait produire au marc d'argent le Roi 8^{l} 13^{s} au lieu de 3^{l}). — Les profits des monnaies seront aux dits maîtres jusqu'à un an, en rendant et payant à nous pour chaque jour ouvrable 8000^{l} tournois, et si le profit dudit monnayage valait plus de 8000^{l} chacun jour, le surplus jusqu'à 600^{l} serait aux dits maitres et si le profit valait plus de 8000^{l} et 600^{l} dessusdits, le surplus serait nôtre. — (Saulcy, 1re partie, page 157.)

Digitized by Google

monnaies ne donne plus lieu à aucun autre profit que le bénéfice régulier d'une opération industrielle, où les économies de combustible, main-d'œuvre, etc., tiennent la plus grande place. Les baux étaient à fait-fort, si le maître promettait d'atteindre un certain minimum (pour lequel il payait le fermage dans tous les cas), et de payer en plus pour tout l'excédent produit, ou à fort-fait, si la somme fixée était un maximum au delà duquel il ne devait plus rien, quand même il serait dépassé. Dans les cas où les monnaies furent mises en régie, le Directeur était soumis, vis-à-vis du Trésor, à toutes les obligations des maîtres.

3° Bénéfices tirés du droit de seigneuriage.

Nous avons vu que le maître particulier était avant tout le percepteur fermier de ce droit, qui rendait notablement plus sensible l'écart entre le prix d'achat des matières et celui de la monnaie qu'on en tirait. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire, dans le corps de ce travail et ailleurs : le prix d'achat des matières ne pouvait être que celui de la monnaie que l'on en rendait au propriétaire, à moins que ce prix ne fût si petit proportionnellement aux quantités apportées que les marchands en fussent réduits à courir les risques des amendes et contraintes édictées contre le commerce des métaux, plutôt que de subir de telles pertes. L'expression de la valeur de ces matières ne pouvait donc dépendre que de celle que le roi attribuait à la partie qu'il rendait transformée en monnaie, c'est-à-dire du

Digitized by Google

cours d'émission ordonné pour les pièces frappées, et du nombre que l'on en rendait. C'était du reste à prendre ou à laisser, et l'abstention était la seule forme de réclamation possible. Comme le roi avait tout intérêt à éviter le chômage, il est évident qu'il prenait toutes ses précautions pour que les prix satisfissent les marchands, au moins au commencement de la fabrication.

Dans une période bien réglée, quand l'écart était assez stable et non exagéré, l'équilibre s'établissait facilement, les prix se fixaient en conséquence et passaient dans l'usage et le langage courant, sans que personne s'inquiétât habituellement de savoir s'il y avait un prélèvement royal. Dans ce cas, l'écart, qui correspondait à la somme des frais et du prélèvement, constitue exactement la plus-value communiquée aux matières par le monnayage qui leur donne un cours légal et forcé, avec plein pouvoir libératoire. Le fait suppose aussi une société très fermée dans ses rapports avec l'étranger, et une législation commerciale chargée d'entraves. C'est le cas de l'Angleterre, où la proportion des prix jouit toujours d'une étonnante stabilité, grâce au titre unique très près du fin de la monnaie d'argent. Quand, à plusieurs reprises, les rois anglais voulurent augmenter momentanément leur prélèvement, et firent tailler un plus grand nombre de deniers dans la livre[1], il fallut chaque fois un certain temps pour que l'augmentation de tous les prix, rentes et fermages répondît complètement à celle des espèces. Au moment où l'équilibre était rétabli,

1. La livre primitive anglaise qui fournissait 240 deniers au XIII^e^ siècle, en aurait fourni 696 et demi au XVII^e^.

Digitized by Google

il est évident que le prélèvement lui-même avait dû redescendre au même niveau qu'autrefois, puisque les matières avaient dû renchérir avec la monnaie qui en était tirée.

En France, où la question se complique par suite de la présence d'un moyen billon trop variable, les cours nominaux n'ont pu longtemps conserver leur efficacité légale. La défaveur de ce billon amena la hausse des espèces d'argent, aussi bien que celle des espèces d'or, et de plus l'on vit plusieurs fois circuler en même temps plusieurs types différents dont les cours d'émission étaient loin d'être proportionnels aux quantités de fin contenues. La valeur fiduciaire qu'on avait ainsi cherché à communiquer aux types de moindre bonté, se traduisait ici encore par la hausse des meilleures espèces, jusqu'à ce que la véritable proportion fût rétablie dans les échanges libres. L'exagération momentanée du prélèvement ne pouvait donc être que légèrement prolongée par la confusion introduite ; mais en France comme en Angleterre, ce genre de mesure n'a jamais pu, comme procédés et comme réussite, que prendre l'allure de véritables coups de main[1].

En Angleterre, ce qu'on appelle le *prix du marc* d'argent peut souvent être confondu avec un prix marchand jusqu'au moment de la prépondérance de l'or, au XVIII[e]

1. La seule exception à faire ne concerne peut-être qu'une partie seulement du règne de Philippe le Bel, où la nouveauté et la variété des expédients, ainsi que la gravité des mesures coercitives employées procurèrent une quantité relativement très considérable de matières ; mais ces violences ne pouvaient, elles non plus, se répéter, et nous n'avons pas connaissance qu'elles se soient reproduites.

Digitized by Google

siècle. Car alors il n'a pu différer de celui de la monnaie que le marchand pouvait en tirer, que par la grandeur du prélèvement royal pour la plus grande part, et pour la plus petite, par l'estimation variable des frais d'affinage. Le prix du marc d'or, qui s'achetait à prix d'argent, pouvait prendre quelques légères oscillations de plus, dépendant de l'état du marché. A partir du XVIII^e^ siècle, la proposition se renverse de l'argent vers l'or.

En France, pendant tout le temps que les différents types simultanés ne contiennent plus des quantités de fin proportionnelles à leur cours d'émission (ce qui est le propre des époques troublées), le *prix du marc* n'a plus aucune signification marchande. C'est uniquement le montant, variable pour chaque type, de la monnaie rendue au propriétaire, estimée au cours même du type considéré. Nous nous sommes déjà occupé, dans un autre travail, de débrouiller la confusion qui en était résultée pour bien des auteurs. Le mot n'a repris le sens qu'on lui attribue généralement maintenant qu'après que l'équilibre et les proportions eurent été complètement rétablis.

Digitized by Google

MARIE DE LORRAINE

MÈRE DE MARIE STUART

ET RÉGENTE D'ÉCOSSE

PAR O. H. AAGAARD

AVANT-PROPOS

Les pages qu'on va lire sont un fragment d'un travail de M. Aagaard, correspondant étranger de l'Académie. Danois et professeur d'histoire au collège royal de Frederiksborg, M. Aagaard a un goût très vif pour la France et pour les choses de la France. Il aime particulièrement notre histoire, et plus d'une fois il l'a prise pour objet de ses savantes recherches. Il publiait en 1878, à Copenhague, un livre intitulé : *Principales causes de la chute et du relèvement de la France pendant la guerre de Cent ans*. En 1887, il faisait paraître : *La France et l'Écosse, épisode de l'alliance des deux États (1536-1560)*. Aujourd'hui, c'est une étude sur Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart et régente d'Écosse, dont il donne la primeur à notre Académie. En effet,

Digitized by Google

son travail est encore manuscrit ; il a été traduit du danois par M. Morillot, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, qui l'a fait précéder d'une courte introduction.

A un savant étranger qui professe un tel culte pour la France et son passé, qui vient à nous avec un épisode si attachant de l'histoire de la Lorraine, la vie de cette Marie de Guise qui, femme, mère et souveraine, a laissé une mémoire digne de tous les respects, l'Académie lorraine de Stanislas aurait voulu pouvoir offrir, dans son recueil annuel, la plus large hospitalité. Mais l'étendue de son travail, qui excède de beaucoup celle d'un simple mémoire et ferait presque un livre, lui impose l'obligation de n'en publier qu'un fragment. Pour le présenter au lecteur, un court préambule est nécessaire.

En 1542, Jacques V, roi d'Écosse, meurt prématurément, au début d'une guerre avec Henri VIII, signalée par des revers. Il ne laissait qu'une fille, âgée de quelques jours seulement : Marie Stuart. Pour se mettre à l'abri des entreprises de l'Angleterre, pour sauvegarder son indépendance, ce prince avait contracté une alliance étroite avec la France. Il avait épousé, en 1536, une fille de François Ier, et quand il l'avait perdue (1537), c'est une fille de Claude de Guise, tout-puissant sur l'esprit du roi, sur l'esprit du dauphin, qu'il avait choisie pour l'élever au trône d'Écosse (1539). A sa mort, deux questions se posent : question de régence, question d'alliance. Qui aura la régence? Sera-ce la reine-mère? ou le premier ministre du dernier roi, le cardinal Beaton ? ou

Digitized by Google

bien encore le comte d'Arran, Jacques Hamilton, le plus proche parent, l'héritier présomptif de la jeune reine ? En second lieu, l'Écosse continuera-t-elle de s'appuyer sur la France ? ou bien acceptera-t-elle l'alliance que Henri VIII vainqueur lui offre avec la paix, dans le but ostensible de préparer la réunion de ce royaume à l'Angleterre, par le mariage de son fils Édouard avec Marie Stuart ? La question politique se complique d'une question religieuse ; car la Réforme commence à s'introduire en Écosse comme en Angleterre, et le schismatique Henri VIII qui la proscrit dans ses États, la soutient en Écosse, pour ébranler dans ce pays la dynastie nationale, pour y faire pénétrer plus sûrement son influence.

Telle était la situation, lorsque s'ouvre avec les pages que nous publions, le récit de M. Aagaard. Nous avons choisi ce fragment à cause de son importance, non qu'il mette en relief la figure de son héroïne : elle n'y joue en effet qu'un rôle secondaire ; mais l'auteur y soutient une thèse neuve, originale et qui a son intérêt. Les historiens, jusqu'ici, dépeignaient le comte d'Arran comme un homme sans talent et sans caractère, subissant toutes les influences, passant d'un parti à l'autre par faiblesse et par légèreté. M. Aagaard renverse cette tradition. Pour lui, d'Arran a toujours été un patriote dévoué, un catholique sincère. Mais, ambitieux, habile, aspirant à la régence que lui disputent la reine-mère et le cardinal Beaton, pour l'obtenir, il flatte, au commencement, le parti protestant et le parti anglais, c'est-à-dire les hauts barons. Le but atteint, il se dégage de ces alliances d'un

Digitized by Google

jour, se rapproche peu à peu de Marie de Lorraine, du cardinal, fait échouer la mission de l'ambassadeur anglais, sir Sadler, et resserre l'alliance de l'Écosse avec la France. Cela dit, laissons, il en est temps, la parole à M. Aagaard.

F. D.

A peine le roi Jacques V eut-il fermé les yeux, que la noble princesse résolut de reprendre et de poursuivre les grands projets de son royal époux : d'abord, briser le régime féodal encore subsistant en Écosse, mais depuis longtemps suranné ; ensuite, grâce à un pouvoir fortement centralisé et appuyé sur d'anciennes alliances[1], assurer la complète indépendance de la nation et pousser celle-ci dans les voies de la civilisation moderne. Mais Marie de Lorraine était encore loin de compte, et, pour devenir seulement régente du pays, elle dut jouer un jeu extrêmement serré, parce que la mort imprévue de son époux rendait la situation des plus difficiles. A l'intérieur du royaume, des luttes et des troubles éclatèrent; à l'extérieur on avait à redouter les visées ambitieuses de l'Angleterre, qui trouva un puissant appui dans des seigneurs rapatriés, mais partisans de cette nation, le Jarl d'Angus, son frère G. Douglas[2], Cassilis,

1. L'alliance française.

2. Anciennement exilés par Jacques V.

Digitized by Google

Glencairn, Maxwell, Sommerville et autres [1]. Ces nobles étaient tous prêts à reprendre les intrigues, dangereuses pour l'État, que le roi Jacques V avait déjouées. Mais avant de suivre la veuve du roi d'Écosse dans ses efforts pour se frayer le chemin au gouvernement du royaume, jetons un coup d'œil sur les personnalités avec lesquelles elle aura le plus à compter.

Nous trouvons tout d'abord près d'elle deux puissants seigneurs qui pouvaient également bien prétendre à la dignité de régent de l'État, l'un sir James Hamilton, comte d'Arran, qui, en qualité de représentant de la maison d'Hamilton, eût été le plus proche héritier du trône, si Marie Stuart était morte sans enfants ; l'autre, le cardinal Davis Beaton, archevêque de Saint-André.

Le comte d'Arran a été très mal jugé par la plupart des historiens. Ils le représentent comme un homme faible et sans volonté, parce que sa vie offre en réalité d'étranges variations : il ne changea pas moins de deux fois, aussi bien de religion que de politique. Mais c'est justement en raison de ces variations que, si, d'un côté, on peut le considérer comme un homme sans scrupules et sans loyauté, il faut aussi, d'un autre côté, le tenir pour un personnage doué d'un sens diplomatique étendu et d'une remarquable aptitude à s'emparer, juste au bon moment, des courants qui pouvaient le porter au but devenu l'objet constant de ses pensées, au pouvoir.

En 1542 il débute en se donnant comme ami de l'Angleterre et comme « Réformé », afin qu'avec l'aide de la

1. Pris par les Anglais au combat de Solway-Moss (26 novembre 1542).

Digitized by Google

nation anglaise, il puisse briser son plus redoutable concurrent, le cardinal Beaton ; mais il n'a pas plus tôt pris les rênes de l'État qu'avec un sang-froid incomparable, il résiste à toutes les séduisantes offres d'Henri VIII; bien plus, il a l'air de jouer un rôle de dupe jusqu'au moment où la répulsion unanime contre l'Angleterre a atteint sa plus grande expansion. Alors il éclate soudain; il s'empare de ce mouvement d'irritation, se réconcilie avec ses anciens adversaires, et, pour assurer l'indépendance du pays et suivre une politique honorable, il garde la même opiniâtreté dont il aura encore à faire preuve, quand, grâce aux manœuvres des Guises, la France cherchera à lui enlever son poste. A peine le fait a-t-il lieu qu'il adopte de nouveau la doctrine des Réformateurs et commence à intriguer avec la noblesse mécontente et avec l'Angleterre. Avisé comme toujours, il masque ses projets et ne se déclare ouvertement l'adversaire de la royauté qu'au temps où le courant est devenu assez fort pour le porter au faîte du pouvoir.

Son rival, le cardinal Davis Beaton, qui, en 1539, avait succédé à son oncle comme archevêque de Saint-André, était un personnage éminemment bien doué. Avec l'esprit froid et pénétrant d'un politique habile, il avait les manières souples et fines d'un homme de cour. Encore tout jeune, il fit plusieurs voyages sur le continent. Il y avait acquis l'habileté d'un diplomate accompli, et il était d'ailleurs étroitement lié avec tous les hommes d'État français et italiens. Intime ami du feu roi, il avait été initié à tous ses secrets et employé pour les missions les plus importantes. Une inimitié ancienne régnait entre lui et d'Arran ; mais on aurait pu prévoir qu'elle ne dure-

Digitized by Google

rait pas toujours. Ambitieux tous deux, tous deux avides de pouvoir et peu scrupuleux sur le choix des moyens, c'étaient des motifs d'intérêt personnel, non une question de principes, qui les tenaient divisés. Leurs idées politiques reposaient sur la même base : maintenir l'ancienne alliance, pour sauvegarder vis-à-vis de l'Angleterre l'indépendance de leur pays. La poursuite du même but devait les porter tôt ou tard à se rapprocher. Mais, entre ces deux personnages remarquables, qui pouvait jouer le rôle de réconciliateur mieux que cette fille de la maison de Guise, cette reine douairière si intelligente, si bien douée, qu'on a considérée comme la plus belle incarnation de l'idée qui admettait l'ancienne alliance ?

La situation était toute différente, à l'égard de ceux que l'on appelait les « partisans de l'Angleterre ». Entre eux et le parti d'Arran et de Beaton, il y avait une opposition de principes que ni le temps, ni aucune circonstance ne pouvait supprimer. Des historiens ont essayé de représenter le parti anglais comme le gardien des intérêts nationaux. Nous déclarons franchement que c'est le contraire qui était vrai. Le parti ne comprenait qu'un petit nombre de nobles que les projets tendant à accroître l'autorité de la couronne commençaient à inquiéter. Si ce parti s'était allié à l'Angleterre, ce n'était pas, on peut le croire, par affection pour cette nation, car Henri VIII eut plus d'une fois à formuler de violents reproches contre ses prétendus amis, qui trahissaient tour à tour les deux causes. En réalité, ceux-ci n'eussent pas supporté l'autorité du gouvernement anglais mieux que celle du gouvernement écossais ; mais la souveraineté s'exerçant à Londres était moins menaçante pour eux

Digitized by Google

qu'un pouvoir fortement centralisé à Édimbourg, et, pour sauvegarder leur situation, ces seigneurs n'hésitaient pas à livrer le bien et l'honneur de leur patrie à son plus ancien ennemi. C'est précisément le parti de ces nobles qui, dans son propre intérêt, était l'adversaire des droits du peuple. L'appréciation erronée émise par des écrivains aussi distingués que Sismondi et Michelet, vient simplement de ce qu'ils se sont laissé égarer par la question religieuse, qui enveloppe, pour ainsi dire, comme d'un voile, les événements politiques du XVI^e^ siècle.

A cette époque, en Écosse, les intérêts politiques n'avaient pour ainsi dire rien à voir avec les intérêts religieux. La Réforme avait, il est vrai, pénétré dans le pays; mais, comme nation, l'Écosse restait encore attachée à ses anciennes croyances. Les masses n'étaient pas encore assez influencées par la nouvelle doctrine pour que les nobles, leurs chefs, pussent, comme cela arriva seize ans plus tard, s'en servir comme d'un levier pour réaliser leurs idées d'indépendance. Le peuple considérait les bûchers réservés aux hérétiques plutôt avec curiosité qu'avec sympathie pour les victimes. Un fait très caractéristique, c'est qu'aucun soulèvement populaire n'eut lieu, comme protestation, durant cette période qu'un écrivain fanatiquement orthodoxe, Rudloff, appelle *l'âge d'or* des persécuteurs.

Peut-on sérieusement prétendre que ces grossiers barons écossais, qui changeaient aussi facilement de convictions politiques que de croyances religieuses, aient été saisis par quelque zèle religieux, ou se soient souciés d'une doctrine autre que celle qui servait à augmenter

Digitized by Google

leur propre puissance ou leur fortune ? Ils avaient à leur tête un homme d'un mérite accompli, le célèbre Jarl Augus, de l'antique famille des Douglas. De 1524 à 1528, soldé par Henri VIII, il avait gouverné l'Écosse d'une façon qui causa à tous les vrais patriotes le plus profond chagrin, et sa conduite brutale avait poussé au désespoir le roi Jacques V encore mineur. Son mariage avec la reine douairière Marguerite avait été, à lui seul, un grand scandale. Sous le règne de Jacques V, il fut exilé ; mais après la mort de ce prince, grâce à l'appui d'Henri VIII et de ses dignes partisans, Glencairn, Maxwell, Sommerville et G. Douglas, son frère, il était rentré en Écosse, pour y satisfaire, même aux dépens du bien et de l'honneur du pays, son insatiable soif du pouvoir.

Telle était à peu près la situation, lorsque, après la mort de Jacques V, sa veuve allait commencer à jouer un rôle politique.

C'est le comte d'Arran qui devait l'emporter au début.

Afin de lutter avec succès contre la popularité de son rival, il s'allia pour un temps, mais seulement en apparence avec le parti anglais ; et il fut assez heureux, non seulement pour être choisi comme le chef du gouvernement (le 22 décembre 1542), mais encore pour faire jeter le cardinal Beaton en prison, à Dalkeith, le 26 janvier 1543.

Henri VIII voyait avec une vive joie ces événements importants, qui semblaient lui promettre la satisfaction prochaine de son désir de réunir les deux royaumes, au moyen d'un mariage entre Marie Stuart et son fils, qui fut roi sous le nom d'Édouard VI.

Digitized by Google

Pour l'instant, il lui parut inutile de recourir à la force des armes, puisque tout contribuait à favoriser ses ténébreux projets d'annexion. Voulant mettre l'affaire en bon état, il envoya en Écosse sir Ralph Sadler, esprit brillant et doué de grandes aptitudes.

Arrivé dans le pays, sir Sadler trouva toutefois que la situation n'était pas précisément telle qu'on la lui avait dépeinte à Londres, et il vit que les amis d'Henri VIII n'avaient pas obtenu de bien grands résultats. Dans les conférences que, dès son arrivée à Édimbourg, l'envoyé d'Henri VIII eut (le 18 mars) avec les « braves » amis de son pays, G. Douglas, Sommerville, Glencairn et d'autres, il apprit, en les pressant de questions, que, malgré la chute de Beaton, il n'était pas possible alors de voir s'accomplir le désir d'Henri VIII, d'avoir en son pouvoir l'héritière du trône d'Écosse. Voulait-il acquérir la souveraineté sur ce pays ? il fallait user de prudence et de douceur. Mais s'il obtenait la réalisation du mariage projeté, le roi verrait bientôt l'ancienne alliance se briser et l'Écosse devenir sa vassale obéissante.

Plus fin était le jeu du comte d'Arran, qui, faute d'être soutenu par la France, ne devait pas rompre ouvertement avec l'Angleterre dans un moment où il avait de si nombreux ennemis. Il se donne donc également comme l'homme du roi Henri, et d'un ton pathétique il s'écrie : « Je jure par Dieu que le cardinal ne quittera jamais sa « prison avec mon assentiment. » N'ayant ainsi rien à craindre du régent, sir Sadler songea à aborder un autre personnage qu'il savait bien ne devoir jamais être un simple comparse : nous voulons parler de la reine douairière, tutrice de Marie Stuart. Il fallait de toute nécessité

Digitized by Google

apprendre à connaître cet adversaire, nous disons adversaire, car comment une fille des Guises aurait-elle pu être autre qu'une ennemie déterminée des projets de son maître ? Le 22 mars, l'envoyé se mit donc en route pour Linlithgow où justement Marie de Lorraine se trouvait ; mais combien ne fut-il pas étonné de l'accueil qu'elle lui fit ! Elle lui témoigna, en termes chaleureux, sa joie au sujet des projets de mariage formés par Henri VIII, projets qui, à son sens, étaient si glorieux pour la nation. Seulement elle devait veiller sur l'enfant jusqu'à sa majorité, car, pour le moment, il n'était pas possible de la confier à d'autres. Elle demandait en outre à Sadler de se défier de l'administrateur du royaume, car elle avait la certitude qu'Arran pensait à faire épouser Marie Stuart par son propre fils. Mais, ajoutait-elle avec une rare habileté, ce projet échouerait, pourvu que Sadler ne se montrât pas trop exigeant dans cette question. Marie de Lorraine n'oublia pas, au contraire, de louer l'ennemi le plus redouté de Sadler, le cardinal, dont l'élargissement eût été la chose la plus propre à ruiner les projets de l'Angleterre. A la question inquiète de l'agent d'Henri VIII, sur les bruits qu'Henri de Guise pourrait venir en Écosse, elle répondit en souriant « que ce bruit ne signifiait absolument rien ». « Vis-à-vis d'Ar-« ran, continua-t-elle, je veux, il est vrai, me poser « comme une adversaire du mariage projeté avec le « prince anglais ; car Arran est seulement un naïf, et « comme je viens de vous le dire, il échouera avec ses « propres projets. »

Cet entretien remarquable, dans lequel nous pouvons distinguer par quelle voie elle voulait atteindre son but,

Digitized by Google

nous montre en même temps que Sadler, tout fin qu'il était, avait cependant trouvé un adversaire supérieur à lui. Aucun politique n'a jamais joué un rôle plus habile. L'invraisemblable arrivait. Comment ! elle, une fille des Guises, chez laquelle Sadler devait avant tout s'attendre à rencontrer une ennemie, non seulement elle se présentait comme un partisan zélé d'Henri VIII, mais elle était encore assez adroite pour ébranler la confiance de l'envoyé du roi dans cet homme et ce parti, desquels seuls il pouvait espérer l'appui. Il fut si étonné, si troublé, qu'il écrivit aussitôt à son maître : « Si les paroles de la « reine douairière sont sincères, la conduite d'Arran et « celle de son parti ne sont que duplicité et mensonge. »

En réalité Sadler était plus près de la vérité que lui-même ne le supposait. Les historiens ont essayé en vain d'expliquer la trahison dont Arran se serait rendu soudainement coupable envers l'Angleterre. L'entrée du comte dans le triumvirat qui fut, peu après, la même année, formé par le cardinal Beaton, la reine douairière et lui, a été considérée par eux comme la suite d'une pression exercée sur lui par la nation. Cette appréciation peut bien être très vraie, mais, d'après notre ferme conviction, il n'est pas moins vrai que le sentiment national avait été entretenu, et son explosion contre les plans de Sadler, préparée par un secret accord entre les trois maîtres de la situation, Arran, Beaton et Marie de Lorraine. Mille petits détails et les diverses phases de la politique suivie la même année confirment notre manière de voir.

Les paroles qui, dans le discours de la reine, s'appliquent à Arran, ont porté jusqu'ici les historiens à con-

Digitized by Google

sidérer celui-ci comme un caractère faible, sans énergie ; mais on n'a pourtant jamais osé soutenir que l'entretien de Marie de Lorraine avec Sadler ait été l'expression vraie de sa pensée. La ligne politique suivie depuis par elle contraste avec ses promesses à l'agent anglais. La même observation, selon nous, doit être faite à propos du jugement porté par elle sur Arran.

Le désir qu'avait ce seigneur d'être régent du royaume était satisfait. Il voyait parfaitement que le peuple haïssait l'Angleterre, et il n'était pas assez simple pour persister à braver des aspirations qui auraient fini par le renverser. Il ne contraria même pas ces aspirations, il les *favorisa* plutôt, car nous le voyons peu après rendre la liberté au plus puissant prôneur de ce sentiment national, au cardinal Beaton. Comme les paroles de la reine concordent bien avec la conduite d'Arran !

Marie de Lorraine parle de l'impossibilité de laisser partir l'héritière de la couronne : Arran également repousse, sur ce point, les exigences de Sadler. La douairière désire que le cardinal soit libre, le régent lui donne la liberté. Et pourtant, il sait bien que son illustre rival, tel qu'on le connaît, ne consentira jamais à n'être que le spectateur passif des événements, et que sa mise en liberté sera incontestablement utile au parti anti-anglais. La vérité, c'est qu'Arran n'a jamais été ni un partisan déterminé de l'Angleterre, ni un ami d'Henri VIII.

A-t-il en effet accompli un seul des désirs de ce prince? Celui-ci demande que le cardinal soit dans une prison à la limite du territoire ; Arran répond à cette demande en faisant reconduire ce même cardinal jusqu'à son propre château de Saint-André, et le 26 mars, Sadler apprend

Digitized by Google

que son ennemi est bien réellement sorti de sa prison. A toutes les offres dorées[1] de l'envoyé d'Henri VIII, Arran répond toujours par cette phrase insignifiante : « qu'il se sent trop petit pour un honneur aussi grand. »

Peu à peu Sadler en vient presque à désespérer. Des deux côtés, il reçoit les plus chaudes promesses de concours, et des deux côtés aucun engagement n'est tenu. Mais ni Arran ni Marie de Lorraine ne pouvaient alors rompre avec l'Angleterre ; ils n'osaient pas même se rapprocher ouvertement, parce que leur jeu eût été facile à deviner ; et la vengeance de l'Angleterre eût été redoutable dans un temps où la France ne pouvait les appuyer. Tous deux feignaient d'être les amis de l'Angleterre, et en médisant l'un de l'autre, ils réussissaient à gagner du temps et à laisser Sadler dans une incertitude et un embarras qui auraient pu faire obstacle à la réalisation des projets d'Henri VIII.

Telle est, selon nous, la seule explication possible de la manière d'agir si extraordinaire que le Jarl et la reine tinrent soit vis-à-vis de Sadler, soit vis-à-vis l'un de l'autre.

Bientôt la situation de l'envoyé anglais devint encore plus difficile. Le cardinal, récemment sorti de prison, observa la même tactique ; et personne cependant n'a jamais osé affirmer que cet homme célèbre ait été, à un seul moment de sa vie, partisan d'Henri VIII.

Les faits confirment notre appréciation.

Après sa visite à la reine, Sadler s'était rendu à Édimbourg. Les entretiens qu'il y eut avec Arran semblent

1. Il proposait de donner la fille du roi, Élisabeth, en mariage au fils aîné du comte.

Digitized by Google

confirmer d'une façon remarquable les paroles de Marie de Lorraine au sujet des véritables dispositions du régent. Celui-ci garda alors une réserve de plus en plus grande par rapport aux désirs manifestés par l'agent de l'Angleterre ; il parla de la reine douairière absolument comme elle-même s'était exprimée sur son compte. Il proféra contre elle des paroles violentes, et parut s'étonner que Sadler pût croire qu'une femme si française songeât sérieusement au mariage de Marie Stuart avec le prince royal d'Angleterre. Mais comme l'envoyé anglais, pour avoir une preuve de la loyauté du régent, lui demandait la rupture de l'ancienne union, celui-ci répondit qu'avant de renoncer à une alliance aussi ancienne, il fallait longtemps réfléchir, et qu'au reste cette union n'avait absolument aucune signification tant que Beaton serait en prison.

Qu'on remarque bien cette réserve. Arran prévoyait bien ce que deviendrait la situation si Beaton était en liberté ; et cependant ce soi-disant ami de l'Angleterre ne refusera justement pas l'élargissement du cardinal. Mais, pour répondre à toutes les insistances de Sadler, il lui disait que le prisonnier était bien gardé, alors qu'il savait positivement qu'à Saint-André l'archevêque était plutôt seigneur que prisonnier. D'un autre côté, les amis d'Arran déclaraient qu'ils ne pouvaient tenir les promesses faites à l'Angleterre. Il n'est donc pas étonnant qu'Henri VIII ait alors commencé de prendre un ton plus menaçant. Il recommandait en outre à Sadler de manifester au parti anglais son profond mécontentement. Mais aux reproches formulés par l'agent, Arran répondit : « Que n'ai-je « connu plus tôt le désir du roi ! Le cardinal n'aurait

Digitized by Google

« certainement jamais quitté sa prison », comme s'il n'avait alors et même tout d'abord compris, à cet égard, les désirs de l'Angleterre !

Il importe peu que G. Douglas ait représenté le régent comme un homme d'une mauvaise foi absolue. Un fait positif, c'est que le cardinal n'était plus en prison, et qu'on dissuadait Sadler de s'occuper davantage de cette affaire, puisque Arran ne satisferait certainement pas les désirs de l'agent anglais sur ce point. Ce dernier put bien vite comprendre la justesse de l'avis. Le premier avril, à un diner chez le régent, il essaya précisément de faire connaître ses prétentions au sujet de la mise en liberté de Beaton ; mais tout de suite la conversation fut détournée et reportée sur la reine-mère. Celle-ci, assurait le régent, était aussi dévouée à la France que le cardinal, et elle faisait son possible pour l'éloigner, lui Arran, de l'Angleterre, afin de rester seule chargée de la régence.

C'était vraiment un partenaire digne d'elle que la reine avait rencontré. « Je ne saurai bientôt plus auquel « il faut croire, disait Sadler tout troublé.* » Lorsque, dans une telle incertitude, il cherchait auprès de la reine quelque motif d'espérance, Marie de Lorraine poursuivait, avec un incomparable aplomb, son rôle d'amie de l'Angleterre. Elle continuait à dire du mal d'Arran, à le représenter comme « un homme préoccupé seulement « de son avenir et préférant mourir plutôt que céder « Marie Stuart à l'Angleterre». En même temps, elle excitait Sadler à tenir en suspicion les amis peu nombreux qui lui restaient. « Vous verrez, lui disait-elle, que ces « seigneurs (les partisans de l'Angleterre) ne vous livre-

Digitized by Google

« ront jamais la royale enfant ; si le roi Henri ne prend « pas de bonnes garanties, ils ne toléreront jamais la « réalisation du mariage projeté. Ah ! ajoutait-elle, si « seulement Beaton était libre, s'il gouvernait l'État, il « serait assurément le premier à offrir ses services à « l'Angleterre. » L'envoyé d'Henri eut dans ces paroles une confiance telle qu'elles la lui firent considérer d'un œil tout différent ; mais ce changement nuisit naturellement beaucoup à ses rapports avec Arran et ses autres amis, dont les actes, il le voyait, répondaient si peu aux promesses faites par eux.

Se croyant sûr de l'appui de la reine, il fit connaître, le 8 avril, les prétentions d'Henri VIII : ce prince exigeait que l'héritière de la couronne fût conduite à Édimbourg et y demeurât sous les yeux des membres de chaque parti. Avec son habileté accoutumée, Arran lui affirmait que Marie Stuart n'était pas exposée au moindre danger ; qu'il était impossible de l'éloigner de Stirling ou de Linlithgow, sans que la reine-mère ou lui y ait consenti, et enfin qu'il fallait, avant tout, traiter cette question avec Marie de Lorraine,

Ces paroles sont très caractéristiques ; elles contredisent ses réponses précédentes. Arran ne cache plus, et déjà la marche des événements avait montré, qu'il y avait une certaine entente entre lui et le vrai chef du parti français, la reine-mère.

De nouveau Sadler essaya de gagner le comte, et cette fois, en lui promettant pour son fils la main de la princesse Élisabeth. La promesse était séduisante : comment fut-elle accueillie par le régent ? Il pria Sadler de transmettre au roi ses plus humbles remerciements pour le

Digitized by Google

grand honneur qu'on voulait lui faire ; mais « il lui fallait « d'abord s'entendre à cet égard avec son frère l'abbé « de Paisley », qui, comme tout l'indique, était l'ennemi juré de l'Angleterre. Comme pour se venger des manœuvres de l'agent, il lui apprit la désagréable nouvelle que « le cardinal était, à ce moment, maître dans sa propre maison ». Dans Beaton devenu libre, Sadler avait donc un nouvel ennemi, et celui-ci avait toute l'habileté d'un homme d'État accompli.

Pleinement d'accord avec ses alliés secrets, la reine-mère et Arran, le cardinal se donna d'abord, lui aussi, pour un ami de l'Angleterre, et il priait Sadler d'intervenir pour le réconcilier avec le régent. La chose parut toutefois trop forte à l'envoyé, qui voulait n'avoir rien à démêler avec le cardinal. Ayant appris, dans le même temps, que le comte de Lennox, revenu de France, commençait, de concert avec le parti français, à rassembler des troupes, il comprit qu'il ne lui restait plus de temps à perdre. Il courut chez le régent lui demander s'il voulait ou non combattre Beaton, au cas où celui-ci marcherait contre la capitale. Arran éclata en reproches violents contre le cardinal, mais il déclara qu'il lui était impossible d'entreprendre une lutte tant soit peu sérieuse, le Parlement ayant seul qualité pour le faire. Il était très touché qu'on lui eût offert pour son fils la main de la princesse ; mais il ne pouvait rien répondre là-dessus, avant que des relations amicales aient été établies entre les deux pays.

C'était trop vague, et Sadler ne pouvait se tenir pour rassuré, même après qu'Arran lui eut déclaré qu'il ne recevrait pas Lennox, qui, précisément en ce moment,

Digitized by Google

sollicitait une audience. Comment se fier à un homme qui promettait tout et ne faisait rien ? Nouveau mécompte pour le diplomate anglais, l'abbé de Paisley arriva chez son frère ; or sa présence pouvait fortifier l'esprit d'opposition toujours grandissant contre les projets de l'Angleterre. L'agent d'Henri VIII se trouvait donc aussi loin que jamais de voir accueillir ses principales exigences : la rupture de l'ancienne union et la remise de la princesse Marie Stuart. Ses propres amis lui déclaraient qu'il était absolument impossible que la jeune héritière du trône quittât le pays.

Le matin du 20 avril, Sadler apprit avec effroi que, tout à fait en secret, Arran avait engagé les partisans du maintien de l'alliance, Beaton, Lennox, Argyle, Murray et Huntly, à venir à Édimbourg, le plus tôt possible, pour y conférer avec lui sur la conduite à tenir à l'égard de l'Angleterre. Il courut le même jour chez le régent ; mais cette imprudente démarche provoqua une scène extrêmement vive : « La demande de votre roi par rapport à « la princesse, s'écria Arran, est contraire à tout bon « sens ! Que Dieu rappelle à lui le prince Édouard : Le « roi Henri pourrait-il donc complètement disposer de « la main de la princesse ? Votre autre prétention n'est « pas plus raisonnable. Nous ne pouvons pas ainsi et « sans y regarder davantage, perdre nos anciens alliés, « la France et le Danemark. Ne croyez pas que je tienne « à ma charge au point de vouloir la conserver par le « sacrifice de mon devoir à l'égard de ma souveraine et « du peuple. »

Sadler répondit à Arran. Il pensait que le meilleur protecteur de Marie Stuart, c'était Henri VIII. Arran

Digitized by Google

avait lui-même mal parlé de l'ancienne alliance ; son devoir était d'épargner au pays les malheurs d'une guerre. Son maître n'avait en vue que l'honneur et la sécurité de Marie Stuart, et puisqu'Arran s'opposait à un projet qui pourrait grandir le respect dû à la princesse, on saurait bien l'obliger à y consentir. — « Eh « bien ! oui, hâtez-vous de le faire, répliqua le régent « avec une ironie sans égale ; faites-le vite. Quoi ! vous « dites être soucieux de la puissance, de la gloire de la « princesse, quand vous projetez de nous faire la guerre « et de porter le fer et le feu dans son royaume ! Je n'ai « qu'une chose à vous dire, mais d'une façon bien ac- « centuée, c'est que vous nous délivriez au plus tôt de « vos obsessions ; car, pour ma part, je ne veux agir que « conformément aux volontés de la nation. »

Burton a prétendu que l'accentuation de la ligne de conduite d'Arran devait être attribuée à son frère l'abbé de Paisley. Mais, selon nous, le comte n'a alors voulu que ce qu'il avait voulu toujours : la paix avec l'Angleterre à des conditions équitables, ou la guerre à outrance, plutôt que de voir sa patrie devenir vassale de ce pays. Il l'a bien prouvé en refusant les séduisantes offres d'Henri VIII. Chaque jour, il voyait se développer le sentiment national, que lui-même avait puissamment contribué à entretenir ; il voyait s'approcher l'heure où une manière d'agir plus caractérisée s'imposerait, soit pour contraindre l'Angleterre à rabaisser ses prétentions, soit pour mettre fin à une situation qui finirait par être également intolérable pour les deux nations. D'un côté donc, il resserrait les liens qu'il avait, depuis longtemps et en toute sécurité, noués avec les chefs du parti français,

Digitized by Google

qu'il engageait à venir dans la capitale, afin qu'il pût garder vis-à-vis de Sadler une attitude plus fière ; mais d'un autre côté, il considérait comme imprudent de rompre avec l'Angleterre, avant d'avoir la certitude d'être aidé par le roi François Ier.

Le 28 avril, les partisans de la France étaient réunis en majorité et en grand nombre à Édimbourg ; mais malgré le caractère anti-anglais des résolutions prises, Arran fit donner à Sadler l'assurance que l'Écosse n'aiderait point la France dans sa guerre contre Henri VIII, assurance naturellement insignifiante pour un homme qui désirait obtenir, non la neutralité de l'Écosse, mais bien une véritable souveraineté sur ce pays.

Sadler eut cependant un rayon d'espoir. Ce fut lorsque Arran l'eut informé qu'il venait de se faire un ennemi de Lennox, lequel, fort courroucé, avait quitté Édimbourg, après avoir été déçu dans sa prétention d'obtenir la main de la belle souveraine, et avec elle la dignité de régent.

Henri VIII s'impatientait ; il ordonna à son agent de poser à Arran un ultimatum : il exigeait que Marie Stuart, dès qu'elle aurait 10 ans, lui fût amenée, et aussi que l'Écosse, renonçant à son antique alliance, conclût avec lui une union inviolable. Comme Arran déclara ces conditions inacceptables, Sadler baissa un peu le ton. Dans un entretien du 6 juin, on convint que l'héritière du trône serait fiancée à 12 ans accomplis au prince Édouard. De plus, l'Écosse abandonnerait son amie et alliée, en ce sens que, si la France attaquait un des deux royaumes insulaires, tous deux se considéreraient comme privés du bienfait de la paix, auquel ils avaient droit.

Digitized by Google

En supposant que ce traité (réellement conclu le 1er juillet) fût exécuté, Henri VIII eût eu un sérieux avantage ; mais un prochain avenir montrera que Sadler, quoique charmé, avait agi sagement en ajournant ses louanges par rapport à la « bonne foi d'Arran ». Il était en effet, malgré tout, loin du but.

Le sentiment national prenait chaque jour plus de force. Argyle, Murray, Bothwel et Huntly refusaient de reconnaître le traité avec l'Angleterre ; Beaton provoquait, sur ce même sujet, une vive agitation, rassemblait des troupes, tenait, le 6 juillet, à Saint-André un grand concile ; et tout cela avait lieu sans qu'Arran, bien que pressé par Sadler, voulût entreprendre la moindre lutte contre des hommes qu'ostensiblement il traitait de rebelles.

On ne peut douter que la reine douairière, d'accord avec le cardinal, n'appuyât en secret toute cette agitation ; mais un fait à remarquer, c'est qu'à Londres, Henri VIII voyait beaucoup plus clair dans la question que Sadler à Édimbourg.

Dans une lettre écrite à son agent, abusé par l'habile tactique de Marie de Lorraine, le roi s'exprimait ainsi : « La résistance que nos projets rencontrent ne se produit « pas à l'insu ou sans le consentement de la reine-mère. « Vous devez donc exiger que la jeune princesse soit « séparée de sa mère et conduite à Temptallon. » Tout montre que le roi avait raison.

Le 23 juillet, les chefs du grand parti national se trouvaient réunis à Linlithgow ; Arran était dans la capitale avec 7,000 hommes ; une correspondance active s'échangeait entre les deux groupes, qui, d'après le bruit

Digitized by Google

public, devaient s'être mis d'accord au sujet du traité conclu avec l'Angleterre. Malheureusement pour Sadler, c'était faux, et quelques jours après, Arran lui apprenait personnellement que les pourparlers engagés avec le cardinal étaient rompus, parce que le parti de celui-ci avait reçu de François Ier la promesse d'être aidé.

Pour voir enfin clair dans la manière d'agir du régent, sir Sadler joua son dernier atout : « Puisque le parti opposé, lui disait-il, ose rompre un engagement pris avec l'Angleterre, mon maître vous fera, sans plus tarder, roi de tout le pays de ce côté-ci du golfe de Forth; il vous appuiera de son pouvoir, et il vous donnera sa fille en mariage. » Comme le régent était, en apparence, indigné du rassemblement des rebelles, Sadler ajoutait : « Mon maître, le roi, vous donnera tous les secours que vous désirerez pour combattre ces révoltés. » Si le régent eût été réellement ce que depuis si longtemps il feignait d'être, un ami de l'Angleterre, il se fût empressé d'accepter une offre qui lui eût procuré un degré de puissance qu'avec ses seules ressources il ne pouvait atteindre. Mais il la repoussa, ainsi que les autres offres de l'agent d'Henri VIII. Faut-il une meilleure preuve pour établir que depuis longtemps il était l'allié déguisé de la reine-mère et du cardinal? En réalité, il n'avait jamais plus que dans cette circonstance, traité comme un naïf l'infortuné Sadler.

Dans ce même temps, le 25 septembre, jour où le traité avec l'Angleterre fut scellé du sceau de la reine et de celui du cardinal, qui n'était pas à Édimbourg, le régent allait à l'improviste faire une visite à son ancien rival dans son château de Saint-André. La nuit suivante,

Digitized by Google

il était de retour, et l'agent anglais n'eut pas à attendre bien longtemps les résultats de cette fatale entrevue de l'après-midi, bien que, peu auparavant, Arran lui eût parlé de l'archevêque dans les termes les plus méprisants. Le 27 septembre, Arran reçut par Campbell un message de Beaton, et la nuit du même jour, sous un prétexte insignifiant, il quittait Édimbourg, accompagné seulement de trois ou quatre hommes. Deux jours après, dans sa demeure de Livingstone, entre Stirling et Linlithgow, il se rencontrait avec son ennemi principal d'autrefois, auquel il faisait l'accueil le plus cordial. Ils convinrent de tenir à Édimbourg une grande réunion pour apporter enfin une solution décisive à la question anglaise.

La situation s'était alors soudainement changée, et au fond sir Sadler avait perdu tout le terrain gagné jusque-là. Mais ce résultat était certainement, pour une part prépondérante, dû à la jeune et belle reine douairière. Sa brillante intelligence l'avait assez bien servie pour paralyser l'agent d'Henri VIII et parer les coups qui pouvaient venir d'Angleterre. Elle avait, non sans un égal bonheur, réussi à réconcilier Beaton avec Arran, qui ne s'était montré l'ami de l'Angleterre que par crainte de perdre sa charge de régent. Le temps était enfin venu, où, forts de leur accord, nos trois éminents personnages devaient oser rompre avec Henri VIII. Ils le pouvaient en toute sécurité, parce que le peuple avait salué d'une bruyante acclamation un triumvirat où il voyait comme une incarnation de sa haine toujours croissante contre l'Angleterre et ses partisans en Écosse. D'autre part, après avoir durant l'été réussi à influencer le sentiment national par de petites et secrètes expéditions, la France

Digitized by Google

commençait à se présenter ouvertement comme la gardienne de l'intégrité de l'Écosse et du maintien de la célèbre union.

Jusqu'ici, c'est d'une façon voilée, en restant au second plan, que Marie de Lorraine avait mis en jeu ses remarquables aptitudes ; maintenant, c'est ouvertement, en son propre nom, qu'elle va apparaître sur la scène de l'histoire et en devenir l'âme pendant un gouvernement de dix-huit ans, où avec Arran d'abord, et plus tard toute seule, elle se montre l'interprète le plus intelligent de l'idéal séculaire de la royauté écossaise : le maintien de l'indépendance nationale de l'Écosse avec une organisation politique répondant aux exigences des temps modernes.

Après avoir assisté aux fêtes du couronnement de la jeune reine à Stirling, les chefs du parti national, alors réconciliés, y tinrent, sous la présidence d'Arran, une nouvelle réunion, où se trouvèrent Marie de Lorraine, Beaton, les évêques de Murray, des Orcades, de Galloway et les comtes d'Argyle et de Huntly. Plusieurs scènes violentes eurent lieu entre Sadler et le *Leader* de l'assemblée, le cardinal Beaton. Le 3 novembre, le diplomate anglais, vaincu, dut quitter Édimbourg et se rendre à Temptallon, d'où son maître le rappela bientôt. Il quittait en désespéré ce pays où il avait eu un succès assez grand, mais où il devait finalement perdre la partie, par suite d'une combinaison politique où une femme avait joué un rôle qui ne fut certainement pas le moindre.

Pendant que Sadler, ainsi battu, se retirait, le parti national récoltait les premiers fruits de sa politique. Pour le soutenir, la France envoyait une petite escadre de

Digitized by Google

six vaisseaux, commandés par Jean de la Brosse et Jacques Mesnaige. De Dumbarton, les chefs français gagnèrent Stirling, où la reine s'occupait activement de réconcilier Arran et Lennox. Les efforts de Jean de la Brosse pour faire tout d'abord rompre le traité avec l'Angleterre et rétablir l'ancienne alliance furent couronnés d'un plein succès. La promesse faite par lui d'apporter l'argent nécessaire pour payer la solde de 10,000 soldats écossais, excita vivement le sentiment guerrier. Le 11 décembre, eut lieu la rupture avec Henri VIII: quand les deux chefs français eurent fait connaître la promesse de leur royal maître, qui s'engageait à soutenir l'Écosse dans une lutte éventuelle contre l'Angleterre, le régent se leva, et avec l'assentiment général, il décida, au nom de tout le peuple, le renouvellement et même l'extension de l'ancienne alliance.

Digitized by Google

L'ADIEU

PAR M. A. LOMBARD

(IMITATION DE SCHILLER)

Adieu, mon doux pays, ma tranquille vallée !
Je vous quitte aujourd'hui, par mon maître appelée,
Collines, champs que j'aime et bois silencieux
Où j'écoute en tremblant l'ordre qui vient des cieux !
Sous les branches du chêne, ô saintes que j'implore,
Vos voix me l'ont redit quand j'en doutais encore :
Oui, je dois tout quitter, et chaumière et troupeau ;
C'est l'éternel adieu qu'il faut dire au hameau,
A mes pauvres parents, à l'église où je prie !
Ah ! j'ai cru que le ciel y renfermait ma vie
Et que j'irais toujours, priant avec les miens,
Avec eux partageant et les maux et les biens !
Mais je ne verrai plus ceux à qui je suis chère ;
Car je m'entends nommer par le Dieu de la guerre.

O Dieu ! ce n'est donc pas une terrestre ardeur,
Un rêve téméraire où s'égare mon cœur !
C'est la foi pour la France en la pitié divine
Qui veut finir nos maux et venger sa ruine !
Seigneur, vous m'avez dit : « Je serai devant toi,
« Pars afin de sauver ton pays et ton roi !

Digitized by Google

« Je fais sentir la peur au soldat intrépide,
« Je donne un cœur guerrier à la vierge timide.
« Quand mon peuple recule à l'aspect d'un géant,
« Je ne veux que la fronde et la main d'un enfant.

« Tu ne connaîtras pas le bonheur de la terre,
« La couronne d'épouse et le doux nom de mère.
« Entre toutes, ma fille, illustre dans la foi,
« Ton seul amour sera d'obéir à ma loi.
« C'est moi qui l'ai voulu : la guerrière chrétienne
« Ne s'appartiendra plus, et sera toute mienne.
« J'ai consacré la vierge à sa patrie en deuil !

« D'un vainqueur insolent tu confondras l'orgueil.
« Quand le brave, étonné de ses propres alarmes,
« Désespère en son cœur du succès de ses armes,
« Voit la France abattue et son bras impuissant,
« La mort qui se rapproche et l'ombre qui descend,
« Ses yeux se lèveront vers ta blanche bannière
« Qui lui rendra soudain la vie et la lumière !
« Quand tu feras briller le signe de la foi,
« Les rangs les plus pressés s'ouvriront devant toi,
« Et sans rougir tes mains ni frapper de la lance,
« Pour vaincre il suffira de ma seule présence.
« Marche ! — Conduite à Reims par un guide immortel,
« Tu verras couronner ton prince à mon autel ! »

Vous avez dit, Seigneur, et docile et sans crainte
J'irai, je remplirai votre volonté sainte.
Soutien de votre peuple, effroi de Pharaon,
Tel vous avez parlé dans le feu du buisson,
Et le pauvre berceau délaissé sur le fleuve
Devint de votre gloire une éternelle preuve.

Digitized by Google

D'où vient que je frémis? Les cieux brillent d'éclairs,
Une rumeur de guerre a couru dans les airs.
Dieu ! L'épée a relui sous la nue enflammée
Et la terre a tremblé sous les pas d'une armée.
Mais je vois la cité qui défend nos remparts
Déployer à son tour ses loyaux étendards.
Dieu vengeur, on combat !... Et ce sang qui ruisselle,
Français, c'est votre sang qui crie et qui m'appelle !

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

DEUX OFFICIERS DE MARINE

EN 1789

PAR FERDINAND DES ROBERT

Nous avons eu la bonne fortune, en compulsant et en inventoriant une liasse épaisse de vieux papiers de famille, de découvrir la copie de nombreuses lettres datées des années 1789 et 1790.

C'est, sauf quelques lettres, la correspondance inédite et s'arrêtant au mois de décembre 1789 de deux officiers de marine du même grade que les exigences du service ont séparés. L'époque où elles furent écrites, car on était à l'aurore de la Révolution, donne un grand intérêt à cette correspondance et nous pouvons, en lisant ces lettres écrites sans apprêt, nous rendre compte des impressions ressenties au jour le jour par leurs signataires. Ce sont, pour nous servir d'une expression moderne, des *instantanés* pris sur le vif.

Un des auteurs de ces lettres se nommait le vicomte de La Porte. Il appartenait à une ancienne famille noble

Digitized by Google

du Dauphiné qui remontait aux Croisades et avait compté parmi ses membres de preux chevaliers, des hommes d'église, des magistrats et des chevaliers ou commandeurs de Malte[1]. Un de ses ancêtres, Joseph de La Porte, seigneur d'Eydoche et d'Aiguebelle, avait été président au Parlement de Metz (1696-1716) et y avait laissé une grande réputation d'honnêteté et de science juridique[2].

Le vicomte de La Porte était, pensons-nous, le fils de Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de Larthaudière, et de Catherine Eyraud de Saint-Marcel, veuve de René de Bardoneuche, vicomte de Trièves. C'était un cadet de famille. Son frère aîné était marié et avait hérité de son père du marquisat de Larthaudière. Son second frère avait embrassé l'état ecclésiastique et, en 1789, il était vicaire général de l'archevêque de Toulouse[3]. Ses deux sœurs étaient mariées; l'une d'elles avait épousé le marquis de Lattier de Bayane qui habitait le château de Frouard, en Lorraine, dont il avait hérité du comte de Chabo, lieutenant général, ancien colonel des volontaires royaux et dernier grand louvetier du duché de Lorraine.

La seconde de ses sœurs avait épousé M. de Naillac et voyageait avec son mari en Italie pendant l'hiver de 1789.

C'était au château de Frouard que le vicomte de La Porte passait une grande partie de ses congés. Il adorait la Lorraine et la préférait, malgré ses horizons brumeux, au

1. Voir *Armorial du Dauphiné,* par G. de Rivoire de la Bâtie, édité à Lyon en 1847.

2. Voir *Biographie du Parlement de Metz,* par Ém. Michel, Metz.

3. Ses prénoms étaient Jean-Laurent. Il fut parrain d'un enfant d'une femme de chambre de la marquise de Bayane, sa sœur, à Frouard (Lorraine).

Digitized by Google

Dauphiné, son pays natal. Il n'y serait jamais retourné, écrit-il, si le désir d'embrasser sa mère ne l'y attirait quelquefois et si elle ne subvenait en partie à ses frais de voyage.

Le correspondant assidu de M. de La Porte se nommait Martin et prenait par plaisanterie le surnom de Luther, car il était protestant. Sa famille, qui était noble, habitait Saintes.

C'est dans cette ville, en vertu d'un congé d'un an, après un long voyage dans les Indes sur la *Sardine,* en qualité de volontaire, que Martin, sous-lieutenant de marine, plus jeune probablement que le vicomte de La Porte, passa toute l'année de 1789.

Au printemps de cette année, il fut promu au grade de lieutenant. Il recevait tous les huit jours des nouvelles du vicomte de La Porte, son ancien compagnon d'armes, homme excellent si nous le jugeons d'après l'amitié qu'il sut inspirer au jeune huguenot qui l'appelle le *Bienheureux,* tant il avait, comme le principal personnage de l'*Optimiste,* le caractère charmant, aimable et toujours égal. Hélas ! comme l'a dit Talleyrand, le bonheur c'est encore une de ces bêtises de l'ancien régime que nous avons remplacées par les immortels principes !...

Le bonheur et les illusions juvéniles de M. de La Porte ne devaient pas durer longtemps.

Nous sommes au mois de février 1789. M. de La Porte, après un voyage de treize mois sur la *Didon,* a fait un court séjour à Frouard, et avant de retourner à Brest, son port d'attache, il fait l'école buissonnière et passe quelques jours à Paris où il a donné rendez-vous à de joyeux camarades, officiers de la marine royale comme

Digitized by Google

lui. Ce sont MM. Le Mire [1], Mari [2], Sainte-Croix [3] et d'autres. Il va avec eux à l'Opéra et admire, en passant, la foule des masques qui inondent « depuis le Palais-Royal jusqu'au faubourg Saint-Honoré ». Il est fou de théâtres.

Le 20 février, un vendredi, il traverse la Seine et va à la Comédie-Française qui occupait, à cette époque, l'emplacement actuel de l'Odéon.

On y jouait pour la première fois les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Harleville, l'auteur de l'*Optimiste*, de l'*Inconstant* et du *Vieux célibataire*.

Cette pièce fut retirée dès la première représentation et l'auteur y fit des changements considérables. On avait trouvé, dit Grimm dans sa *Correspondance*, quelques longueurs dans le premier acte, du vide et de la langueur dans les deux derniers. Collin d'Harleville les refondit presqu'entièrement et n'employa que huit jours à cette besogne ingrate. Il ne fit que quelques changements importants au troisième acte. C'est dans cet acte que d'Orlange, le faiseur de châteaux, s'imaginant qu'un jour il pouvait devenir roi, prononçait ces deux vers très applaudis :

Je choisirais d'abord un ministre honnête homme,
Le choix est bientôt fait quand le peuple le nomme.

Cette phrase semblait s'appliquer à Necker. Le valet qui vient troubler un si beau rêve, après s'être moqué

---

1. Le Mire, sous-lieutenant des canonniers-matelots à Rochefort.

2. Peut-être est-ce le comte Marie d'Astorg, lieutenant de vaisseau à Toulon en 1789.

3. Sainte-Croix (Nègre de), lieutenant de vaisseau à Brest en 1789 (5e escadre, 3e division).

Digitized by Google

de la folie de son maître, finit par rêver lui-même qu'il achètera un jour une métairie, et cela parce qu'il a dans sa poche un billet de loterie, et ce billet, il s'aperçoit bientôt, hélas! qu'il l'a perdu. Comme ceux de Perette, ses projets s'en vont à vau-l'eau.

M. de La Porte estimait que les *Châteaux en Espagne* valaient beaucoup moins que l'*Optimiste* et que la dernière production de Collin d'Harleville avait obtenu plus d'applaudissements qu'elle n'en méritait. C'est aussi notre avis.

Un autre théâtre attira également le jeune lieutenant de vaisseau. Ce fut celui de Monsieur, qui venait de s'ouvrir le 26 février et avait inauguré ses représentations par *Delle Vicende amorose,* opéra dont la musique est écrite par Tritto.

On sait que Monsieur (plus tard Louis XVIII) avait voulu, comme le frère de Louis XIV, avoir son théâtre à lui, ses comédiens et ses comédiennes, et Louis XVI, malgré les réclamations des autres théâtres subventionnés qui prétendaient à un monopole exclusif, avait accédé à la demande de son frère. Le but de Monsieur était de faire représenter sur son théâtre la comédie française et l'opéra-bouffe italien dans la langue originale ou traduit et *parodié* en français. La comédie française n'avait pas réussi au début sur la nouvelle scène et on avait déploré la chute du *Bouquet du sentiment* et de l'*Oncle et le neveu,* mais le premier essai des opéras-bouffes italiens avait été plus heureux.

Quelques années auparavant, la querelle célèbre des Gluckistes et des Piccinistes avait été une des causes des échecs consécutifs de ces opéras sur d'autres scènes.

Digitized by Google

Mais en 1789 ils prirent une revanche éclatante, malgré la faiblesse des libretti. Le vicomte de La Porte assista en véritable dilettante à une des premières représentations de l'opéra italien *le Roi Théodore à Venise,* dont la musique est de Paësiello et les paroles de Casti. La traduction française est de Moline. Les acteurs et les actrices qui créèrent à Paris cet opéra avaient reçu en Italie les leçons de Paësiello lui-même et étaient accoutumés à cet ensemble parfait qu'on ne rencontre guère qu'en Italie. Mais le *Roi Théodore* parut trop long pour des oreilles françaises et on fut forcé d'y faire des coupures dès la seconde représentation. On avait conservé les paroles italiennes. Aussi le vicomte de La Porte en comprit-il peu le sens, ce qui ne l'empêcha pas d'admirer les excellents interprètes de l'opéra transplanté. Parmi ces interprètes il distingua surtout la signora Baletti, Allemande de naissance, malgré son nom. Sa voix juste et suave était enchanteresse et elle savait la manier avec une souplesse merveilleuse et sans efforts. On ne lui reprochait qu'un défaut : elle articulait mal les mots italiens. M. de La Porte, tout en l'admirant, lui préférait M^lle^ Renaud qui avait fait ses débuts au Théâtre-Italien le 14 janvier dernier et rappelait le talent incomparable de sa tante.

Enfin le jeune officier dut s'arracher aux délices de Paris et reprendre le chemin de Brest où il arriva le 1^er^ mars en compagnie d'un de ses camarades.

Après avoir rendu visite à ses chefs, dîné chez le comte d'Hector, directeur général du port de Brest, présenté ses hommages à M^me^ la directrice et monté la garde à bord du vaisseau amiral, il se sentit de nouveau repris par son amour du théâtre. Chez lui c'était

Digitized by Google

une véritable passion dont il ne se cache pas. Au théâtre de Brest on joue pour la première fois *Sargines ou l'Éducation de l'amour,* drame en 4 actes mêlé d'ariettes. La musique de ce drame est l'œuvre du chevalier Dalayrac et le livret est écrit par Monvel, père de M^lle^ Mars. C'est une anecdote tirée des *Délassements de l'homme sensible,* de M. Arnaud, qui a fourni le fond du drame. L'action se passe sous Philippe-Auguste. Le héros, fils du sire de Sargines, est peu à peu et sans qu'il s'en doute déniaisé par une femme qu'il aime, et pour lui plaire il se distingue dans un tournoi donné par le roi. Malgré quelques défauts qui défigurent le poème, la première représentation de *Sargines,* qui eut lieu à Paris, au Théâtre-Italien, le 14 mai 1788, eut un grand succès. Les critiques louèrent un duo du premier acte entre Isabelle et Isidore. Au second on applaudit celui dans lequel Sophie apprend à lire à son amant, ainsi qu'un solo chanté par cette femme. Le reste parut plus faible et l'on accusa Dalayrac de composer difficilement et de suppléer à son manque de talent par des cris et par le bruit de l'orchestration.

Mars 1789.

Maintenant, laissant pendant quelque temps le vicomte de La Porte à son port de Brest, parlons un peu de Martin, son ami.

Nous avons de ses nouvelles par la lettre qu'il écrit au vicomte, dès son arrivée à Saintes, dans sa famille. A peine débarqué de la *Sardine* qui a désarmé à Toulon, il prend le chemin des écoliers et s'arrête à Toulouse. Aussitôt arrivé dans sa ville natale, il s'empresse d'écrire

Digitized by Google

à La Porte pour lui donner de ses nouvelles. Il y a longtemps que le vicomte n'en a reçu, car pendant la quarantaine que le sous-lieutenant Martin a subie à bord de la *Sardine,* à son arrivée dans la rade de Toulon, il faisait si froid qu'il pouvait rarement écrire et encore ne pouvait-il le faire que sur la cambuse, car, en qualité de volontaire, il était le plus mal logé de tout l'état-major, malgré son grade d'officier. Il n'a pu écrire à son ami qu'en vue du cap de Palos et de Carthagène. Quelle joie dans le cœur de La Porte lorsque dans les premiers jours de mars il reçoit la lettre de son cher camarade ! Martin est toujours fou de littérature. Il aime évidemment la marine, puisqu'il vient de faire le voyage des Indes comme volontaire, mais il aime cent fois mieux la poésie.

L'une nuirait-elle à l'autre ? Nous ne le pensons pas, et nous, admirateur de Pierre Loti, nous pensons que les voyages lointains ne peuvent que raviver et renouveler, en les rajeunissant sans cesse, les impressions du poète. Les péripéties émouvantes de la mer et l'étude curieuse des mœurs des pays étrangers doivent agrandir le champ d'exploration que se plaît à cultiver, en le faisant fructifier, son esprit toujours en éveil et avide de nouveautés.

Il est vrai que le genre de poésie que Martin cultive est un genre à part. En ce moment il est absorbé par les corrections à faire à un opéra de sa façon auquel il a donné le titre original de *Pipenfort,* qu'il a l'intention de faire imprimer en attendant que compositeur et partition soient de retour et aient échappé aux risques de la mer. En attendant il s'amuse à critiquer les auteurs dramatiques, ses confrères. Il n'a pas vu jouer l'*Opti-*

Digitized by Google

miste à Paris, mais il en a eu la primeur à Toulouse. Est-ce insuffisance des acteurs ou la faute de l'auteur? Le fait est que le marin-poète est d'avis que la pièce qu'il vient d'entendre manque de ce *vis comica* qui se sent mieux qu'on ne le définit et qu'il ne trouve pas dans les auteurs modernes. Pour Martin, les maîtres de la comédie ce sont Plaute et Térence. Il reconnaît quelque talent à Molière et à Regnard, mais il ne voit en eux que des imitateurs.

Quoique protestant, Martin compte des amis dans le clergé catholique. En passant par Toulouse, il n'a garde d'aller frapper à la porte de l'archevêché et de demander à voir l'abbé de La Porte, vicaire général et frère de son camarade d'armes, qu'il avait déjà rencontré à Montpellier. C'était un jeune abbé, comme il s'en trouvait encore à la fin du XVIII[e] siècle, fort gai et très insouciant, qui n'aurait pas été embarrassé de manger 80,000 livres de rente.

Martin semble plus sérieux et, malgré son peu de fortune, il jouit, dit-il, de tout le bonheur dont peut jouir un hérétique et se félicite d'avoir retrouvé à Saintes son père et sa mère : ce sont là joies de marin et puis, de retour, il peut s'écrier comme Richepin en s'adressant à la mer :

> Le temps que j'ai passé sur tes flots, mer jolie,
> Reste cher à mon cœur comme mon meilleur temps.
> Je ne l'oublierai pas quand je vivrai cent ans,
> Et la douceur en moi n'en peut être abolie[1].

Tout était encore calme en Saintonge ; mais en Bre-

1. La Mer, *Le retour*, page 266.

Digitized by Google

tagne de graves mésintelligences s'étaient élevées depuis près d'un an entre le gouvernement royal et les États de Bretagne et le Parlement de Rennes où les édits de mai 1788 avaient été enregistrés par force. Les scènes les plus violentes eurent lieu et toute la Bretagne prit parti pour le Parlement.

M. de Thiard, lieutenant général, commandant militaire de la Bretagne, fut obligé, malgré les protestations des habitants et du Parlement, de renforcer la garnison de Rennes.

Des députés furent envoyés à Paris et furent faits prisonniers, mais l'avènement de Necker au ministère leur rendit la liberté.

Les États devaient se rassembler à la fin du mois de décembre 1788 à Rennes. Le Tiers qui avait jusque-là joint ses réclamations à celles des autres ordres, s'en sépara, et l'agitation devint tellement grande que le roi suspendit la session. Elle fut remise au 3 février 1789.

La noblesse de Bretagne refusa de se séparer et se réfugia dans le couvent des Cordeliers où les gentilshommes s'établirent à poste fixe. Ils y furent assiégés par les étudiants en droit, commandés par Moreau, le futur vainqueur de Honhenlinden. Huit cents jeunes gens de Nantes marchèrent à leur secours. L'évêque de Rennes alla au-devant d'eux pour essayer de les apaiser. Il y réussit. Toute la jeunesse bretonne était prête à se rendre à Rennes. Ces événements se passèrent le 27 et le 28 décembre 1788[1]. Il n'y eut que le comte de Thiard

1. Voir *Mercure français*, janvier et février 1789. *Les Assemblées provinciales*, par M. de Lavergne.

Des régiments et des canons furent placés sur la place des États ;

Digitized by Google

qui pût ramener les esprits à la raison. Il fit preuve de tact et de conciliation, nous apprend le vicomte de La Porte, peu occupé du reste de ce qu'à Paris les gazettes appelaient les troubles de Bretagne. Les États devaient donc se réunir de nouveau le 3 février. Les esprits étaient encore tellement surexcités qu'il fut impossible d'ouvrir la session. L'arrêt du conseil royal qui accordait la double représentation au Tiers accrut encore en Bretagne l'hostilité entre les ordres. D'après l'ancienne constitution, les députés aux États-Généraux devaient être nommés par les États de la province ; la noblesse et le haut clergé réclamèrent le maintien des formes établies, tandis que le Tiers et le bas clergé se réjouirent de la décision royale. Ceux-ci furent convoqués par sénéchaussée. Le haut clergé et la noblesse devaient se réunir à part à Saint-Brieuc[1] ; mais pour

---

les gentilshommes envoyèrent des députés pour savoir le motif de ces précautions : « C'est pour m'en servir contre vous, si vous êtes agresseurs, ou contre le Tiers-État s'il vous attaque », répondit le comte de Thiard (*Gazette des Pays-Bas*, n° 16).

1. Ce fut le 10 mars 1789 que Louis XVI invita les États de Bretagne à procéder à l'élection des États-Généraux.

Des 25 sénéchaussées qui composaient la Bretagne, 6 seulement devaient députer aux États-Généraux, savoir : Rennes, Hennebont, Brest, Lesneven, Dinan et Ploërmel. Les 19 autres devaient se former en 7 assemblées d'arrondissement et nommer toutes ensemble 44 députés du Tiers-État aux États-Généraux.

Les assemblées où l'on devait nommer les électeurs étaient fixées au 5 avril et celles où l'on devait nommer les députés aux États-Généraux au 7 du même mois.

La noblesse devait, d'après l'ordonnance royale, se rassembler le 16 mars à Saint-Brieuc pour rédiger son cahier et pour élire 22 députés. Le même jour, les membres du haut clergé devaient se réunir également ; quant aux autres membres du clergé, ils étaient convoqués dans la ville épiscopale de leurs diocèses respectifs, le 2 avril. Les membres

Digitized by Google

protester contre la violation de la constitution des États de Bretagne, ils se séparèrent sans avoir procédé aux élections.

Si nous avons rappelé les incidents tumultueux que suscita, en Bretagne, la convocation des États-Généraux, c'est pour montrer quelle était l'atmosphère asphyxiante dans laquelle vivait le vicomte de La Porte depuis son arrivée à Brest. Il s'émeut peu, il est vrai, et ne répond que vaguement, dans ses premières lettres, aux questions pressantes que lui pose son ami à propos des troubles de Bretagne dont l'écho était arrivé jusqu'à Saintes, démesurément amplifié évidemment. Martin, moins philosophe que La Porte, se console cependant de ses inquiétudes naissantes en écrivant des vers. L'année précédente était mort à Versailles, tué en duel, le bailli de Suffren que la mort avait si souvent épargné sur mer. Martin composa son épitaphe :

Je ne sais que le nom que j'enserre,
Mais tous les bons Français viennent m'orner de fleurs.
Tous, quand un sort jaloux le ravit à la terre,
Vinrent ici verser des pleurs :
Pour en conserver la mémoire
Je voulais qu'on m'apprît ses exploits, ses hauts faits ;
Un mortel attendri me dit : Tu peux m'en croire,
C'est aux tombeaux des grands à vanter des succès,
Ignorés et souvent démentis par l'histoire.
Tu renfermes Suffren ; dis son nom aux Anglais,
Ce nom seul suffit à sa gloire.

élus devaient se rassembler une seconde fois le 10 avril, dans la ville diocésaine, où Sa Majesté devait leur faire connaître le nombre de députés de leur ordre à envoyer aux États-Généraux. La Bretagne devait compter 29 députations ou 88 députés.

Digitized by Google

Ces vers sont-ils bons ou mauvais ? C'est aux lecteurs à juger ; toutefois ils sont dans le goût du temps, manquent de naturel et surtout de clarté, croyons-nous.

Si les vers des opéras de Martin leur ressemblaient, nous nous consolons de ne pas en avoir retrouvé la trace.

Mais si son talent poétique est médiocre, l'éloge qu'il fait du bailli de Suffren est mérité. M. de La Porte, tout en l'approuvant, y fait quelques restrictions et prétend que le bailli n'était pas aimé par ses inférieurs. L'épitaphe composée par Martin lui avait beaucoup plu ; il en aimait l'idée, mais il n'aimait pas le héros :

« La passion dominante de cet homme était l'ambition, écrivait-il, mais chez lui elle était insatiable, et de tous les moyens qu'il a employés pour la satisfaire, la bravoure est peut-être le seul estimable. Il est sûr qu'il était très brave, mais ôtez cette qualité et je défie qu'on puisse trouver en lui rien de ce qui peut rendre un homme cher à ses semblables.

« Je me garderais bien de dire pareille chose à tout autre qu'à un officier de la marine, car on croit fermement que dans notre corps il suffit d'avoir acquis un peu de réputation pour être cordialement détesté par tous ses camarades. Je ne sais si cela est vrai, mais je parierais que parmi le grand nombre de personnes qui ont connu M. le bailli de Suffren, abstraction faite des officiers de la marine, il n'y en a peut-être pas deux qui l'aient regretté. »

Ce jugement semble sévère, quand il s'agit d'un héros pleuré par la France entière.

M. de La Porte aime peu la politique ; il lui préfère le

Digitized by Google

théâtre qu'il fréquente assidûment. Brest possédait en ce moment une célébrité. C'était Mlle Saint-Val, ancienne pensionnaire de Sa Majesté à la Comédie-Française, qui avait remporté à la fin de l'année précédente un succès éclatant sur le théâtre de La Rochelle [1]. Elle joua à Brest *Sémiramis* [2], *Mergu*, l'*Orphelin de la Chine*, *Zelmire*, de du Belloy, *Phèdre* et *Britannicus*; ainsi que la *Médée* de Longepierre.

Elle partageait la recette avec les actionnaires du théâtre et touchait au moins six à sept cents livres à chaque représentation. Un jour même, sa part s'éleva à dix-huit cents livres.

M. de La Porte nous apprend que, malgré qu'elle fût laide, elle avait pour amant un élève de la marine, M. de Chaumont-Quitry, qu'elle avait connu à Nantes.

Nous retrouverons ce M. de Quitry, capitaine de frégate, en 1816 [3].

Au mois d'avril 1789, à Brest, on était bien plus occupé de Mlle Saint-Val que de ce qui se passait dans le reste de la France. Elle faillit même causer une émeute, le soir où elle joua pour la dernière fois sur la scène de Brest, et voici comment : Mlle Saint-Val avait été si goûtée dès les premiers jours qu'elle avait échauffé la verve de tous les rimailleurs de la ville, et à la fin de chaque pièce où elle avait joué, on jetait sur la scène des vers com-

1. Voir la *Saint-Val*, d'après des documents inédits, par Paul Mourat, page 89, *Revue d'art dramatique*, 1891, n° 134.

2. Tragédie de Crébillon. Voltaire refit cette tragédie.

3. M. de Chaumont-Quitry avait été nommé élève de la marine le 1er juin 1783. Sa famille existe encore, et son chef actuel, Félix, marquis de Chaumont-Quitry, chevalier de la Légion d'honneur, a donné sa démission de capitaine breveté d'infanterie.

Digitized by Google

posés à sa louange. Le public aussitôt demandait à les connaître et un acteur venait les lire.

Parmi ces vers, il s'en trouva un soir de fort méchants et même injurieux pour les acteurs. Celui qui les lisait se trouva naturellement fort humilié et on rit beaucoup de son air piteux. Mais le lendemain, lorsque les spectateurs réclamèrent, comme d'habitude, qu'on leur donnât communication des poésies inspirées à la verve des poètes de la localité, un acteur s'avança vers la rampe et annonça au public qu'après ce qui était arrivé la veille, M. le comte d'Hector, commandant du port, avait fait défense de donner dorénavant communication des envois poétiques adressés à la diva. Tout le monde garda le silence d'un air soumis et le spectacle continua sans être troublé, ainsi que les jours suivants. Le soir de la clôture, quelques jeunes gens de la ville avaient apparemment résolu de faire lire les vers du jour, malgré la défense de M. d'Hector, car dès que la représentation d'*Iphigénie* fut finie, on jeta sur la scène de nouveaux vers. Le public en réclama la lecture avec insistance et beaucoup de bruit ; le tapage fut long et violent, mais on refusa toute lecture. La police arrêta même au parquet un des bourgeois qui criaient : Les vers! Pendant qu'il faisait quelques difficultés à suivre les agents, un de ses camarades vociféra : Il n'ira pas. Alors tous se levèrent et un officier, major de service, cria : Aux armes! à la garde de la comédie! Tous les bourgeois indignés sortirent en foule du théâtre, et leur camarade, cause de cette bagarre, fut conduit au corps de garde le plus proche. Des attroupements se formèrent, mais on parvint à les repousser par la force.

Digitized by Google

Une demi-heure après on leur rendit le prisonnier qu'ils réclamaient et tout fut calme.

Voici un échantillon de ces vers jetés sur la scène en l'honneur de M^lle^ Saint-Val. Ils étaient attachés à un bouquet de roses et d'immortelles :

Emblèmes de nos sentiments,
Ces fleurs naquirent sur tes traces.
Nous devons les roses aux grâces,
Les immortelles au talent.

Le chevalier de Trélo[1] et quelques officiers de la marine, nés ou propriétaires en Bretagne, partirent le 14 avril pour assister à l'assemblée préparatoire aux États-Généraux, qui devait avoir lieu le 16 à Saint-Brieuc. La noblesse et le haut clergé devaient seuls y prendre part. Deux jours avant les élections, M. de La Porte prévoyait, ce qui arriva, que la noblesse et le haut clergé ne nommeraient aucun député, sous le prétexte que le décret de convocation était contraire aux formes constitutionnelles des États de Bretagne.

Cette province n'avait-elle pas fait ses restrictions et imposé des conditions, au temps de la duchesse Anne, lors de son annexion à la France ? On le voit, comme le pensait Martin, les têtes bretonnes étaient diablement échauffées.

Si la noblesse et le haut clergé protestaient avec énergie contre les volontés du roi et contre la violation de leurs privilèges séculaires, le Tiers-État et le bas clergé, satisfaits des avantages que le gouvernement leur octroyait

1. Fournier de Trélo, lieutenant de vaisseau à Brest, en 1789 (3^e^ escadre, 1^re^ division). Il avait été promu à ce grade le 1^er^ mai 1786.

Digitized by Google

en doublant le nombre de leurs représentants, se réunissaient à Rennes pour élire leurs députés.

En même temps arrivait à Brest, Monge, le célèbre mathématicien, pour inspecter les élèves de la marine.

Deux ans plus tard il devait devenir ministre de la marine.

Les mesures prises par M. Grimouard [1] lors de la soirée d'adieu de Mlle Saint-Val mécontentèrent la bourgeoisie de Brest qui, à la suite de conciliabules, résolut de ne plus aller au théâtre. C'était la ruine des acteurs. Aussi la salle resta fermée jusqu'à la fin d'avril. Au bout de ce temps les officiers résolurent de s'abonner pour permettre à la troupe de subsister et les représentations reprirent leur cours.

Le Tiers s'abstint et persista dans sa rancune. Un seul bourgeois se fit remarquer par sa présence ; mais il fut hué en sortant par ses camarades.

« Le Tiers en corps, écrit Martin, a demandé un honneur pour des gens que peut-être il estime peu en particulier. Dans ce moment-ci la vanité est la marotte française ; on voit qu'il faut faire ventre de paille, et chacun voudrait se couvrir d'une veste d'or. » Ces réflexions peuvent malheureusement s'appliquer à toutes les époques.

Nous sommes arrivés au 25 mai. Martin se confine de plus en plus chez lui. Il traduit Horace, *Tom Jones*, d'Henry Fredling, et *Tristam Sandy* de Stern, et compose quelques petites pièces de poésie, mais avoue ne pas se remettre entièrement au travail. Il « bouquine »

1. Capitaine de vaisseau, major de la 2e escadre, à Brest, en 1789.

Digitized by Google

et se procure entre autres *bouquins* une vieille bible : rappelons qu'il est calviniste, hérétique, comme il s'intitule. Que ne lit-il pas, quoique s'accusant de paresse ? Il dévore les *Métamorphoses* d'Ovide dans l'édition de Sébastien Gryphon de 1554. Il étudie également les *Fastes* et les *Élégies* du même poète dans une édition des Elzevier ; il lit le *Suétone* de Blacru et aurait presque envie de faire un grand opéra de l'*Œdipe* de Dryden, malgré tout son respect pour la Melpomène anglaise.

De La Porte l'en dissuade. En attendant, il a résolu de changer de département et médite un voyage à Rochefort pour y entendre le grand opéra joué par une excellente actrice dont il oublie de dire le nom.

S'il lit beaucoup en ce moment, sa muse sommeille et il laisse sur le métier, sans y toucher, son fameux opéra : *Pipenfort,* qui « une fesse écorchée et guérie, se plaint d'attendre trop longtemps l'autre moitié de sa correction. Ses beautés vénitiennes sont à dîner depuis des années (*sic*) et le journal de son dernier voyage dans l'Inde n'est pas terminé ». Jamais auteur ne fut plus capricieux. Qu'importe ? puisqu'il ne fait œuvre d'auteur que pour son plaisir. Il attend l'inspiration, comme beaucoup d'autres, et écrit tous les dimanches à son ami. Ses lettres mettent cinq jours pour arriver à Brest !

Au cours du printemps de l'année 1789, Martin se sent en verve, une nouvelle ardeur poétique s'empare de lui. Il a, comme tous les poètes, mille projets en tête, mais souvent il ne les exécute pas ou les exécute à moitié. Ainsi il fait de nouveau part à son ami de son désir de faire un opéra de l'*Œdipe* de Dryden.

« Folle idée, lui répond le vicomte de La Porte ; crois-

Digitized by Google

tu qu'il soit plus noble de travailler pour l'Académie royale de musique que pour le Théâtre-Italien? Qu'importe que ton œuvre soit intitulée opéra ou comédie mêlée d'ariettes? C'est toujours travailler pour un musicien qui a tout l'honneur. Laisse cet emploi à Sedaine et prends un vol plus élevé. N'a-t-il pas fait un grand opéra d'Amphytrion? Je ne sais s'il est bon. Je ne l'ai pas vu, mais je suis de mauvaise humeur quand je vois ce vieux radoteur s'emparer des chefs-d'œuvre de Molière pour en faire ses affaires. »

Sedaine et Grétry, en effet, avaient fait représenter le 15 juillet 1788 *Amphytrion* au théâtre de l'Académie royale de musique. Cet opéra eut peu de succès. « On reprocha bien moins, dit Grimm, au nouvel *Amphytrion* de ressembler trop à son aîné que de ne pas lui ressembler assez. » Il était difficile pour Sedaine de lutter contre Molière. Son style était pitoyable et sa versification négligée. Quant à la musique, elle péchait par le récitatif: « Les airs manquent souvent d'intention comme d'originalité. » On admira cependant quelques morceaux d'ensemble; le duo de Mercure et de Bromia, celui de Sosie et de sa femme, furent dignes d'éloges et rappelèrent « le faire spirituel, piquant et vrai » des autres œuvres de Grétry.

Suivant les conseils de son correspondant, Martin renonça à son *Œdipe*, s'attela à une tragédie, et traduisit la *Troade* de Dryden. Il se dit si occupé qu'il n'a pas le temps d'envoyer à l'abbé de La Porte la copie d'un poème intitulé *Bras-de-fer* qu'il lui avait promise.

Le jeune officier, comme le rat de La Fontaine, se confine chez lui. Il ne fait plus aucune visite et les habi-

Digitized by Google

tants de Saintes se plaignent de sa sauvagerie. Il déteste le jeu et n'a pas la patience, avoue-t-il, de faire la cour aux dames. « Jouez donc, dit-il aux Saintongeois, et cajolez sans moi, comme vous avez fait avant mon arrivée. Laissez-moi avec mes papiers et mes livres. »

Mais une chose inquiète Martin par-dessus tout : il n'a pas de nouvelles de son collaborateur d'Unienville qui avait failli faire naufrage, à bord de la *Résolution*, près de l'île Bourbon, et avait perdu, au milieu de la tempête, le manuscrit de la musique de *Pipenfort* dont Martin avait écrit le libretto.

Les deux amis s'aimaient d'amour tendre. Ils regrettaient amèrement d'être séparés l'un de l'autre. Martin désirait se marier, mais son manque de fortune était un obstacle sérieux à l'accomplissement de ses vœux.

Quant au vicomte de La Porte, toujours comme l'oiseau sur la branche, brûlant d'être sur terre quand il était sur mer, désireux de naviguer quand il était sur terre, il avait horreur du mariage et faisait la sourde oreille aux conseils matrimoniaux de son frère, l'abbé de La Porte. C'était un excellent ami. Il adorait ses camarades et, désigné pour aller à Lorient, il ne put se décider à quitter son port d'attache et se fit remplacer par M. de Villaret de Joyeuse, alors lieutenant de vaisseau, qui devait devenir amiral[1].

Nous sommes au mois de juin 1789. M. de La Porte

---

1. Louis Thomas, comte de Villaret de Joyeuse, né à Auch (1750), servait dans la marine depuis 1766. Il combattit dans la mer des Indes sous Suffren et fut fait chevalier de Saint-Louis en 1783.

Fait contre-amiral pendant la Révolution, mis à la tête de la flotte

Digitized by Google

met son ami au courant des nouvelles maritimes les plus récentes.

Une quinzaine de jours auparavant était arrivée de l'Inde à Lorient la gabare *le Nécessaire*, commandée par M. de Bouvet, encore un futur amiral[1]. Les nouvelles qu'elle apportait étaient tristes. Pendant la relâche qu'elle avait faite au cap de Bonne-Espérance il y était arrivé de l'île de France un brick dont le commandant avait appris à M. de Bouvet que la *Résolution* et la *Vénus*[2], étant à Bourbon sur le point de retourner en Europe, avaient reçu un coup de vent très violent qui les avait obligées à prendre le large. La *Résolution* était revenue à l'île de France en fort mauvais état et « mâtée avec des matériaux[3] ». Quant à la *Vénus*, elle avait été

---

de Brest, il combattit les Anglais. Député au Conseil des Cinq-Cents en 1797, il fut déporté le 18 fructidor.

Rentré en France au 18 brumaire, il transporta à Saint-Domingue l'armée du général Leclerc. Capitaine-général de la Martinique et de Sainte-Lucie, il se rendit aux Anglais en 1809. Il mourut à Venise, dont il avait été nommé gouverneur, en 1812.

1. Bouvet (François-Joseph, baron), né à Lorient (Morbihan) le 23 avril 1754, navigua dès l'âge de 12 ans, assista au combat de Négapatam (17 juillet 1782); fit une campagne de 9 mois à la Martinique en 1785; lieutenant de vaisseau au mois de mai 1786, il fit les campagnes des Antilles et de Saint-Domingue. Capitaine de vaisseau en avril 1793, contre-amiral le 16 novembre de la même année, il se distingua aux journées des 10 et 13 prairial an II, prit part à l'expédition malheureuse d'Irlande l'an V, et fut disgracié pendant 5 ans. Rétabli dans son grade au mois de pluviose an X, il conduisit les troupes du général Richepanse à la Guadeloupe. Chef maritime du port de Brest en 1803, il fut de nouveau réformé en 1813.

Fait vice-amiral en 1816, il mourut le 21 juillet 1832.

2. La flûte *le Nécessaire* fut armée à Lorient le 1er janvier 1787, sous le commandement du lieutenant de vaisseau de Bouvet, et y rentra le 28 mai 1789.

3. La frégate *la Résolution* partit de Brest le 13 mai 1785, sous le

Digitized by Google

démâtée de son grand mât. Le brick, porteur de si mauvaises nouvelles, croyait trouver la *Vénus* à Madagascar, mais maintenant on la croyait perdue.

On ajoutait que la *Résolution* était condamnée à servir de pontons à l'île de France.

M. de Chavagnac, major de vaisseau, venait d'être mis aux arrêts à l'*Amiral,* dès son arrivée à Brest, sur la corvette *la Blonde* qu'il commandait, à cause d'une discussion qu'il avait eue, pendant sa campagne, avec Barbé-Marbois, intendant de Saint-Domingue[1].

Quant à Martin, renonçant au port de Brest, afin de se rapprocher de sa famille, il venait de se faire attacher à celui de Rochefort, après avoir permuté avec M. de Terver. Il aurait voulu que le climat de Rochefort fût plus sain, car il aurait engagé La Porte à l'imiter. Que n'était-il assez riche pour le recevoir en dédommagement à Saintes pendant ses congés et que ne pouvait-il se dédoubler afin d'avoir une partie de lui-même à Saintes et l'autre à Brest. Maintenant revenons aux nouvelles maritimes dont M. de La Porte se faisait l'écho et qu'il apprenait ou plutôt confirmait à son ami en congé.

---

commandement du capitaine de vaisseau V. Bruni d'Entrecasteaux, et fut désarmée à l'île de France le 16 février 1789.

La frégate *La Vénus* partit de Brest et se perdit dans le golfe de Perse. Le capitaine qui la commandait était passé sur la *Méduse* le 18 juin 1788.

1. Marquis de Barbé-Marbois (François), né à Metz en 1745, ancien conseiller au parlement de Metz, fut nommé intendant de Saint-Domingue en 1785. Adjoint à M. de Noailles à la diète de l'Empire en 1790, maire de Metz et membre du Conseil des Anciens, dont il fut président, il fut déporté au 18 fructidor. Il fut ministre sous l'Empire et la Restauration et fut à plusieurs reprises président de la Cour des comptes. Il mourut en 1837.

Digitized by Google

On sait que le vice-amiral La Pérouse avait été chargé par Louis XVI de continuer les découvertes de Cook et de Bougainville. Le roi traça lui-même le plan du voyage et La Pérouse partit de Brest avec les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*. Il doubla le cap Horn, remonta vers la côte nord-ouest de l'Amérique, parcourut les parages de la Tartarie chinoise et les îles voisines et, après avoir reçu des dépêches de France à Petropaulosk, il envoya M. de Lesseps à Paris avec ses journaux et ses cartes.

Il reprit la mer le 29 septembre 1787 et se dirigea vers le sud. Arrivé dans l'archipel des Navigateurs, il y perdit M. de Langle [1], son compagnon.

La malheureuse nouvelle était arrivée à Brest il y avait déjà quelque temps. A la fin du mois de juin 1789, elle se confirma, mais on en parlait tout bas, parce que M^me^ de Langle ignorait encore la mort de son mari. M. de Langle n'était pas mort seul. Avec lui avait été massacré, par les habitants de l'île de Maouna, le chevalier Paul de Lamanon, naturaliste célèbre, correspondant de l'Académie des sciences.

On voit que les nouvelles étaient longues à arriver avant l'invention des bateaux à vapeur. La mort affreuse de Langle et de Lamanon, ces deux victimes de la

1. Le chevalier Paul-Antoine-Marie Fleuriot de Langle, né le 1^er^ août 1744, au château de Kerlouet (Côtes-du-Nord), mort le 11 décembre 1787, près de l'île de Maouna, fut nommé garde de la marine le 4 juin 1758 et lieutenant de vaisseau en 1784. Il avait assisté à l'expédition malheureuse de la Jamaïque où le comte de Grasse fut défait. Commandant l'*Astree*, de concert avec M. de La Jaille, il détruisit les forts de Galles et d'York dans la baie d'Hudson. Dans l'expédition de La Pérouse il commandait l'*Astrolabe*.

Digitized by Google

science, avaient eu lieu en 1787, deux ans avant que la nouvelle s'en confirmât, et l'on comptait encore à cette époque sur le retour en France de La Pérouse, mort quelque temps après ses compagnons sur une des îles de Vanikoro.

Malgré la lenteur des navires de guerre et de commerce, Martin, peu amateur du progrès, n'était pas partisan des nouvelles inventions. Il maudit les nouveaux navires qu'il appelle *Tourneur* et regrette les navires à la *Cypière*.

« Le progrès, dit-il, dans la marine n'amène que des catastrophes. La navigation semble devenir de plus en plus périlleuse ; nos officiers sont pourtant plus instruits ; il est vrai que la hardiesse a crû en proportion de leur science et il est très possible que la prudence outrée de nos ignorants prédécesseurs fût moins fertile en naufrages ; cependant la cause principale que je crois devoir attribuer à tous ces malheurs est le vice de notre nouvelle construction.

« A force de rendre nos bâtiments plus légers, nous avons diminué leur solidité. »

De grands événements venaient d'émouvoir la France. Les États-Généraux avaient été convoqués, mais si des aspirations libérales animaient tous les cœurs généreux et si, sous l'impulsion de Louis XVI, de grandes réformes allaient s'accomplir, de graves désordres eurent lieu à Paris et en province, et l'esprit d'insoumission envahit l'armée et la marine après la prise de la Bastille.

Quoique Saintes fût très tranquille, la Révolution qui s'opérait, écrivait le lieutenant Martin à son correspondant, lui semblait si intéressante qu'il lui semblait qu'on

Digitized by Google

ne pouvait guère penser à autre chose et qu'il y rêvait même quelquefois.

Le 26 juillet, douze jours après la prise de la Bastille, la municipalité de Saintes s'assembla pour destituer l'ancien maire dont elle était mécontente et en nommer un nouveau. Le choix tomba sur Jacques Garnier, avocat du roi au présidial. Il était âgé de trente ans. On sait qu'il acquit depuis une triste célébrité. Devenu procureur-syndic au département de Saintes et député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI.

Commissaire de la Convention, il fut envoyé en mission dans la Sarthe, la Manche et la Charente, et partout laissa les traces sanglantes de sa cruauté.

La noblesse refusa maladroitement de choisir un maire dans son sein, comme l'y avait invitée le Tiers-État. Le même jour, on arbora la cocarde nationale. Elle fut offerte par le Tiers au marquis d'Aiguières [1], président de la noblesse, et au colonel du régiment de cavalerie en garnison à Saintes [2], ainsi qu'au doyen du chapitre.

Le 29 juillet, le bruit courut que 10,000 brigands, après avoir pillé Cognac et Jarnac, s'avançaient vers Saintes pour en égorger les habitants. Tout le monde courut aux armes ; la noblesse offrit de se joindre au Tiers qui reçut ses offres avec reconnaissance.

Les jeunes gens formèrent un régiment dont M. le comte de la Tour du Pin [3] fut nommé inspecteur. Le 30,

---

1. Le marquis d'Aiguières mourut à Saintes en 1791, âgé de 81 ans.
2. Le régiment du Roi-cavalerie tenait garnison à Saintes en 1789. Il était commandé par le vicomte d'Ecquevil.
3. Le comte de la Tour-du-Pin devint ministre de la guerre au mois d'août 1789.

Digitized by Google

tout fut tranquille dans la ville, mais une terreur inexplicable régna dans toute la région qui sépare Saintes d'Orléans, sans qu'on pût savoir qui avait motivé cette terreur, car aucun *brigand* n'y avait fait acte de présence.

« De tout cela, écrit Martin, il nous reste un régiment national qui fait ici une police assez exacte, car ils ont arrêté cette nuit trois soldats de la marine qui avaient déserté de Rochefort avec leurs sacs et leurs sabres. Ils étaient sept, mais quatre se sont échappés. »

Le 1er août, la noblesse de Saintes s'assembla pour annuler les mandats impératifs ; le 2, elle alla en corps, d'après l'invitation du nouveau régiment, assister à la bénédiction de ses drapeaux ainsi qu'à un feu de joie.

Le 3 août, les nouveaux pouvoirs des députés furent imprimés. « Ils n'avaient de bornes que la conscience et la probité des deux députés, auxquels on nomma deux suppléants.

« A Saintes, la plus grande union régnait entre les trois ordres. Le Tiers montra beaucoup de respect et d'attachement à la noblesse qui répondit, comme elle le devait, à ces sentiments.

« Je désire, écrivait Martin, que cet heureux accord puisse durer toujours. »

A Brest, les esprits étaient plus agités qu'à Saintes. Le comte d'Hector, lieutenant général des armées navales, commandait ce port depuis neuf années. Sa situation dans la ville était excellente. Il exerçait un grand ascendant sur les marins, les soldats et les ouvriers. Mais il eut la faiblesse de faire éloigner de Brest le capitaine de vaisseau Le Large, directeur de l'arsenal, qui avait fait

Digitized by Google

preuve de vigueur envers les ouvriers de la marine. Cette condescendance encouragea l'esprit de mutinerie et de sédition qui commençait, grâce à des influences étrangères, à agiter les habitants et les matelots.

Le 17 juillet, lorsqu'on apprit, à Brest, le renvoi de M. Necker, eut lieu une grande fermentation, écrivait à la date du 27 juillet le vicomte de La Porte à Martin Luther : « Tout ce qui n'est pas officier était en foule à l'hôtel de ville d'où il partait de temps en temps des courriers pour Rennes afin de savoir plus tôt ce qui se passait à Paris. Bientôt les troupes que nous avons ici ont promis, comme la plus grande partie de l'armée française, qu'elles ne tireraient pas sur les citoyens et qu'elles ne s'opposeraient pas aux prétentions du Tiers, qu'elles croyaient justes. Dès lors l'hôtel de ville a toujours été plein de soldats qui étaient si fort animés (*sic*) et qui proposaient sans cesse des avis si dangereux que les bourgeois commençaient à craindre eux-mêmes qu'ils ne commissent quelque désordre. Cependant cinq ou six jours se sont passés heureusement sans accident et la nouvelle de l'entrée du roi à l'hôtel de ville de Paris, arrivée par l'avant-dernier courrier, a ramené le calme. Depuis ce moment tout est assez tranquille, les bourgeois de la ville se sont enrégimentés, ils ont un corps de garde à l'hôtel de ville. Un d'eux vient prendre le mot d'ordre à la parade et ils font pendant la nuit des patrouilles pour l'ordre public[1]. »

Les bourgeois de Brest, nous apprend le vicomte de La Porte, constituèrent une espèce de comité de six ou

1. V. Lettres du comte d'Hector au ministre de la marine, 23 et 24 juillet 1789.

Digitized by Google

sept personnes qu'ils appelèrent le *Comité permanent*. Ce comité régla toutes les affaires de la ville. Le comte d'Hector se para de la cocarde nationale et tous les officiers l'imitèrent. Jusqu'aux femmes et aux ecclésiastiques, tout le monde en fit autant.

Quelques jours après, la ville fit chanter un *Te Deum* auquel succéda un feu de joie. Les officiers de marine assistèrent à ces réjouissances auxquelles les bourgeois les avaient priés de prendre part.

Le soir illuminations générales.

Ce calme factice ne devait pas durer.

On sait que l'Angleterre ne nous pardonnait pas l'appui que nous avions donné aux Américains et ne négligeait rien pour fomenter en France et surtout dans nos ports des troubles qui devaient lui profiter.

Au mois de juin, le duc Dorset, ambassadeur d'Angleterre en France, fit à M. de La Luzerne, ministre de la marine, une communication singulière. Un inconnu, lui disait-il, s'était présenté à son hôtel pour l'informer qu'un complot, ayant pour objet la destruction de l'arsenal de Brest, devait être mis à exécution dans le courant du mois de novembre. L'ambassadeur était-il de bonne foi ? Il est permis d'en douter, ou du moins, peut-être, fut-il la dupe de quelques hommes pervers désireux d'augmenter l'agitation et les inquiétudes du peuple français devenu de plus en plus soupçonneux et que hantait en ce moment la crainte de troubles et de conspirations le plus souvent imaginaires. Jamais la France n'avait éprouvé une crise plus aiguë ; aussi ses nerfs étaient excessivement surexcités et son cerveau toujours brûlant ne rêvait que périls de toutes sortes.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, on arrêta plusieurs gentilshommes bretons soupçonnés à tort d'être les complices de l'Angleterre.

M. de Montmorin[1] fit part à l'Assemblée nationale de la communication du duc Dorset qui ne put lui désigner aucun coupable.

M. de La Luzerne donna l'ordre au commandant du port de Brest d'user d'une extrême vigilance.

Ces bruits de conspiration répandus en Bretagne augmentèrent la défiance des bourgeois de Brest et il en résulta une ingérence de plus en plus grande de la municipalité dans les services du port. Une circonstance malheureuse, nous apprend M. de La Porte, servit à donner un peu de crédit à ces soupçons. Ce fut le départ précipité pour l'Angleterre de quelques gentilshommes bretons. Plusieurs d'entre eux, entre autres MM. de Temegat et de Botherel, furent arrêtés sur les côtes au moment où ils se disposaient à s'embarquer pour aller dans un autre pays attendre la fin des troubles qui désolaient la France. C'est alors que, justement émus, les officiers bretons en garnison à Brest, tant de la marine que du génie, de l'artillerie et des deux régiments de Beauce et de Normandie, écrivirent au président de l'Assemblée nationale afin de le prier d'engager le duc Dorset à donner au cabinet français des renseignements précis sur la trahison qu'il avait dénoncée. Ils écrivirent également à l'ambassadeur d'Angleterre pour le supplier de nommer

1. Armand-Marc, comte de Montmorin-Saint-Hérem, né vers 1745, remplaça Vergennes au ministère des affaires étrangères. Renvoyé un instant, il rentra au pouvoir le 11 juillet 1789 et en sortit à la fin de 1791. Il fut massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792.

Digitized by Google

les coupables, ainsi qu'au comte de Boisgelin, président de la noblesse bretonne, en le conjurant de faire auprès « du ministre, du roi et du président des États-Généraux toutes les démarches nécessaires pour hâter l'information du complot ».

Complot entièrement imaginaire, comme tous ceux dont la découverte prétendue surexcitait la susceptibilité aveugle des foules et les portait aux excès les plus terribles. La réponse du duc Dorset à M. de Montmorin fut lue à la séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet 1789. Elle démentait les accusations de complicité de l'Angleterre, mais, par une singularité bizarre, ne citait le nom d'aucun gentilhomme.

Le comte de La Luzerne, ministre de la marine, fut prié d'ordonner au directeur du port de Brest de prendre les plus grandes précautions et d'exercer la plus grande vigilance.

Le 3 août, le président de l'Assemblée nationale donna lecture d'une seconde lettre du duc Dorset à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, où il s'agissait encore du prétendu complot de Brest. Son gouvernement, écrivait-il, approuvait sa conduite et assurait la France de son amitié.

Enfin, dans sa séance du 17 août, sur le rapport du *Comité du rapport,* l'Assemblée nationale ordonna la mise en liberté des gentilshommes bretons arrêtés à la suite de la communication plus que singulière du cabinet anglais.

C'est aussi à cette séance qu'on donna lecture de la lettre des officiers et des gentilshommes de Bretagne, dont parle M. de la Porte dans une de ses lettres adres-

Digitized by Google

sées à son ami Martin. L'Assemblée nationale passa à l'ordre du jour, estimant que, comme la femme de César, la noblesse bretonne ne pouvait être soupçonnée. Les gentilshommes incriminés furent relaxés.

Comme partout, à Brest, les troupes et la milice bourgeoise prêtèrent serment de fidélité au roi et à la nation. Cette cérémonie étonne M. de La Porte, qui se demande qui peut avoir donné lieu « à cette démarche extraordinaire, quoiqu'il n'y eût rien dans ce serment qu'un militaire et un citoyen ne puisse promettre hautement.

Peut-être n'avait-on pour but que de tranquilliser les esprits. Il est sûr que cela n'a fait aucun mauvais effet. Toutes les vues se sont tournées du côté de la conservation du port qu'on croyait menacé, on a redoublé de précautions pour sa sûreté et la ville y a contribué elle-même en fournissant des gardes et des patrouilles bourgeoises qui ont arrêté quelques suspects. »

Août 1789.

Marrier d'Unienville, ce lieutenant de vaisseau ami et collaborateur de Martin, est revenu à Brest, après avoir échappé à un naufrage terrible. A bord de la *Résolution* il a perdu, comme nous l'avons déjà dit, la partition de l'opéra intitulé *Pipenfort,* dont Martin lui avait adressé les paroles, mais pendant sa longue traversée au milieu de la solitude des mers, avant d'atterrir au port de Brest, le musicien infatigable a refait entièrement sa musique. A peine débarqué, il continue sa correspondance si longtemps interrompue avec Martin et trouve amplement à

Digitized by Google

critiquer dans le poème de son ami. Éternelle histoire ! Le maëstro est mécontent du librettiste : *Pipenfort*, lui écrit-il, contient des longueurs et quelques scènes languissantes et il lui demande une nouvelle copie de son livret « nette et bien corrigée » et, enfin, une épître dédicatoire signée de leurs deux noms et adressée à un de ses amis.

Naturellement Martin n'est pas content et son amour-propre se trouve blessé. Cependant il félicite son collaborateur de sa musique ; quant aux scènes languissantes qu'on lui reproche, le jeune Saintongeois estime qu'il ne peut les abréger sans porter atteinte au corps de l'ouvrage « parce que ce sont des scènes de méprises qui exigent des détails et fondent tout l'édifice de son poème ». Il conseille donc à d'Unienville de consulter des connaisseurs, promettant les immolations désirées si les experts jugent que les scènes dont il s'agit sont véritablement trop longues et nuisent à la marche de l'opéra.

Quant à l'épître dédicatoire, il l'écrira, mais il ne la signera pas, car il ne connaît pas le destinataire. D'Unienville part pour Strasbourg. Sa patrie, c'est l'Alsace.

Son père commande, en qualité de lieutenant du roi, depuis un grand nombre d'années, à Fort-Louis, petite place fortifiée, près de Strasbourg[1].

Du reste, la gravité des événements refroidit quelque peu la verve de Martin. Ce n'est pas qu'à Saintes il se fut passé rien de bien alarmant, mais le petit peuple conce-

1. Marrier d'Unienville fut lieutenant de roi à Fort-Louis de 1776 à 1791.

Digitized by Google

vait à chaque instant des frayeurs paniques pour des objets ridicules.

On soupçonnait plusieurs gentilshommes les uns après les autres et quelquefois l'ordre tout entier; les campagnes s'enrégimentaient, on n'avait pourtant brûlé encore aucun château. Il régnait malgré cela, dans la populace, une certaine inquiétude qui semblait chercher partout une victime à immoler à sa haine : « La plus grande circonspection, écrit Martin, nous a préservés jusqu'ici, et nous préservera, je l'espère, encore des troubles qui agitent presque toutes les parties du royaume [1]. Le régiment du Roi-cavalerie en garnison ici (à Saintes) prête aujourd'hui le serment qu'on a prêté à Brest. Le but de ce serment est, je crois, de rendre au pouvoir exécutif son activité en permettant aux troupes du roi d'agir contre les rebelles quand elles seront requises par les municipalités. » A Brest on recommença également à faire prêter serment aux troupes suivant la formule arrêtée par l'Assemblée nationale et on y mit le plus de solennité que l'on put : les troupes de marine prêtèrent ce serment *sur le champ de bataille,* les deux régiments de Beauce et de Normandie réunis sur la place qui est devant le château et les officiers de la marine sur l'*Amiral.*

« La milice bourgeoise et les jeunes citoyens, après

1. Voir au sujet des fausses alarmes répandues à Saintes, une correspondance du *Mercure français* du mois de juillet 1789 (numéro de septembre 1789, page 167). — D'après cette correspondance, les faits auraient été plus graves dans l'Angoumois et dans la Saintonge que le dit Martin. Les paysans, armés, voulaient forcer leurs seigneurs, tant nobles que roturiers, et les commis des aides à renoncer par-devant notaire à leurs droits et à leurs privilèges.

Digitized by Google

quelques légères discussions entre eux, se créent des officiers et un uniforme. Ils continuent à monter des gardes et à faire un service militaire ; ils ont même tous les jours des officiers employés dans les mêmes postes que nous. Nous agissons avec eux avec beaucoup de circonspection et heureusement il ne s'est encore rien passé de désagréable. Je ne sais s'ils feront le même service encore longtemps, mais il me semble qu'à leur place je m'en ennuierais cruellement. Le nôtre est devenu aussi plus fatigant depuis quelque temps.

« C'est à présent un capitaine ou un major de vaisseau qui monte la garde à bord de l'*Amiral* et les lieutenants la montent à l'avant et à l'arrière. Tu vois que nous sommes tous les deux jours deux au lieu d'un que nous étions autrefois ; cette innovation a été faite quand la nouvelle du complot a fait redoubler de précautions pour la sûreté du port ; elle devait naturellement cesser avec la crainte, mais il semble qu'on n'est pas encore bien rassuré. »

M. le comte de Thiard, lieutenant général, commandant militaire de la Bretagne, arriva à Brest le 6 septembre. Une cinquantaine de jeunes gens allèrent au-devant de lui à cheval et en uniforme. M. le vicomte de La Porte nous apprend ce qui motivait cette visite :

« Il y a un mois que la ville de Brest, mécontente sans doute de M. d'Hector et de M. de Murinais [1], comman-

1. Antoine-Victor-Augustin Aubergeon, comte de Murinais, maréchal de camp depuis le 1er mars 1780, inspecteur divisionnaire dans la 16e division (Bretagne) et commandant une brigade d'infanterie composée de Normandie (9e) et Beauce (70e) en 1789. Député de la noblesse du Dauphiné aux États-Généraux, député de la Seine au Conseil des Anciens en

Digitized by Google

dant les troupes en garnison ici, avait prétexté les divisions qui devaient résulter de ces deux pouvoirs et de leur choc avec celui du Conseil permanent. Ils avaient demandé en conséquence quelqu'un qui commandât par terre et mer et le vœu général avait désigné M. le comte d'Estaing[1] à qui ils ont écrit pour cela ; mais celui-ci s'est excusé humblement sur son grand âge et son incapacité et il terminait sa lettre pour leur demander une grâce avec instance : « Soyez assez indulgents pour m'ac-« corder le titre vraiment glorieux de fusilier vétéran « dans votre bourgeoisie. »

L'entrée de M. de Thiard qu'on avait été chercher jusqu'à Landerneau fut très brillante. Il s'était acquis beaucoup d'estime et une grande popularité par la prudence et la modération qu'il avait montrées pendant les troubles de Rennes. Cette popularité ne dura guère.

La milice nationale prit les armes pour prêter à son tour serment au roi et à la nation. On bénit les drapeaux dont les dames de Brest avaient fait présent aux soldats improvisés[2] et le gouvernement leur donna des fusils et des canons. Ils paraissaient enchantés de leurs beaux uniformes et de tout cet appareil qui flattait leur amour-propre et leur goût pour la parade :

1797, déporté le 18 fructidor à Cayenne, mort à Sinnamari le 3 décembre 1798.

1. V. le compte rendu de la séance du 4 août 1789 de l'Assemblée nationale. Il y fut fait lecture de la requête du Comité permanent de Brest. Le président fut prié d'aller la présenter au roi.

2. Grâce à une souscription recueillie par M^me^ Siviniant, femme du greffier de la prévôté de la marine, parmi les dames de Brest. Les jeunes filles à leur tour firent don d'un drapeau aux jeunes citoyens faisant partie de la brigade légère de la milice nationale.

Digitized by Google

« Puissent-ils, écrivait M. de La Porte, ne jamais s'occuper plus sérieusement, et puissent toutes ces armes n'être jamais dans leurs mains qu'un objet de parade ou d'amusement ! »

C'était alors la mode des dons patriotiques. Louis XVI en avait donné l'exemple en faisant don au Trésor de toute son argenterie.

Une femme de Brest, restée anonyme, fit porter à l'hôtel de ville ses bijoux consistant en une chaîne, une montre, des bracelets en or, une paire de boucles d'oreilles en cailloux et une bague en diamant.

Un billet ainsi conçu accompagnait ces objets :

« Messieurs et chers compatriotes, à l'imitation de nos vertueuses citoyennes de Paris, je vous prie de recevoir, au nom de la patrie, l'hommage que je lui fais de quelques bijoux ; trop heureuse pour le léger sacrifice que j'en fais, de pouvoir contribuer à l'allégement des dettes de l'État, et pour signature : Une femme de la classe ordinaire de la sénéchaussée de Brest. »

Le conseil permanent ou général de Brest, devançant le décret rendu, le 6 octobre 1789, par l'Assemblée nationale, arrêta, sur la proposition de M. Brichet de Kérillis, que, pour subvenir aux besoins pressants de l'État, il serait ouvert, au plus tôt, une souscription volontaire et patriotique ; que tous les citoyens seraient admis à souscrire pour un écu *de trois livres et au-dessus*. Les fonds provenant de cette souscription devaient être appliqués, tant dans la ville que dans la sénéchaussée de Brest, aux travaux publics, aux dépenses de la guerre et de la marine et autres besoins.

Les officiers de la marine qui étaient à Brest, se réu-

Digitized by Google

nirent pour savoir si, à l'exemple du roi et de plusieurs régiments, le corps de la marine ferait un don gratuit. La majorité des voix acclama ce projet, mais on se décida, avant de s'exécuter, à demander l'avis des autres départements maritimes. Le don gratuit resta en projet. Des événements plus graves devaient se passer à Brest.

Nous serons bref, car ce n'est pas l'histoire de cette ville pendant la Révolution que nous voulons écrire; ce travail existe[1]. Nous ne faisons qu'analyser les lettres intéressantes d'un témoin oculaire et nous n'allons pas au delà. Tout ce qu'il raconte est vrai et un contrôle sérieux nous en a donné la preuve; vers le milieu d'octobre, M. de Menou, major de vaisseau, donna un soufflet, en le maltraitant, à un tambour de la ville, sous prétexte qu'il l'avait coudoyé ou regardé impertinemment. Le baron de Menou fut arrêté et mis à l'*Amiral*. M. d'Hector le força à faire en public des excuses au tambour.

Ce fut M. de Marigny, major général de la marine, qui vint chercher M. de Menou à bord de l'*Amiral* et l'accompagna à l'hôtel de ville. Il prit lui-même la parole: Il venait, disait-il, au nom du corps de la marine et avec M. de Menou, témoigner ses regrets « sur la vivacité à laquelle ce dernier s'était laissé aller, se croyant provoqué par une première insulte. Ensuite il embrassa le tambour et reconduisit M. de Menou à bord de l'*Amiral*. »

— « J'en ai encore le cœur tout serré, ajoute M. de La Porte au récit qu'il fait à Martin de cette démarche humi-

1. Voir *Histoire de la ville de Brest*, par Levot. Brest, 1864. 3 volumes in-8°.

Digitized by Google

liante de deux de ses chefs, que je ne sais pas si ma plume ne se refuse pas à ce récit. On demande aujourd'hui à la nation plus que des montres et des bracelets. Heureux ceux qui peuvent donner le quart de leurs revenus sans mourir de faim. »

L'affront reçu par M. de Menou attrista profondément les officiers de marine en garnison à Brest. Quelques-uns étaient d'avis de se réunir pour s'entendre entre eux sur la manière dont ils se conduiraient en pareille circonstance. Le comte d'Hector les pria de n'en rien faire. Ils se contentèrent de déléguer à l'hôtel de ville des officiers représentant chaque grade et conduits par M. de Marigny. Ces délégués assurèrent le Comité permanent de leur désir de vivre en paix avec les habitants, mais ils ajoutèrent que, si on les insultait de nouveau, ils étaient prêts à « s'opposer de tout leur pouvoir à la violation des droits de la nature et de la société qui ne permettent pas qu'aucuns citoyens, au nombre desquels les militaires sans doute doivent être comptés, soient privés des lois qui subsistent et ont subsisté en France ».

Nous avons dit que le comte d'Estaing avait refusé par modestie le commandement de la force armée à Brest.

Sa modestie ne dura guère, car quelque temps après il fut nommé commandant général à Versailles et, chose extraordinaire et cumul incroyable, il finit par accepter les offres des habitants de Brest :

« C'est la prédiction de l'Évangile, remarque Martin, en répondant à son ami qui lui avait appris toutes ces nouvelles, celui qui s'humilie sera élevé. Peut-être obtiendra-t-il (le comte d'Estaing) le bâton de maréchal de France qu'il n'a pu gagner sur la mer ? » A Rochefort,

Digitized by Google

à Brest et à Toulon, on ne payait plus les officiers et à ceux qui étaient en congé on leur promettait de les payer à leur retour. « Les aristocrates et les démocrates, écrit Martin, bien que la récolte n'ait pas été mauvaise, s'accusent réciproquement; c'est, je crois, l'égoïsme qu'il faut accuser; nous avons encore peu de cœurs où l'amour de la patrie l'emporte sur l'avarice. »

A Saintes, tout était calme, mais c'était un feu qui couvait sous la cendre : « Puisse-t-il s'éteindre, s'écrie Martin, avant qu'on l'ait réveillé ! »

Octobre 1789.

Malgré les troubles qui avaient bouleversé Strasbourg et l'Alsace, d'Unienville, le collaborateur de Martin, toujours en congé chez son père, faisait preuve d'une philosophie singulière.

Ce musicien fanatique se consolait des événements et de la perte de deux héritages montant à 18,000 livres de rente, en faisant de la musique. Il conseillait à Martin de ne pas s'occuper des affaires de l'État, puisqu'il ne pouvait remédier aux maux qui affligeaient la France, et il ne l'entretenait dans ses lettres que d'opéras-comiques. Il réclamait à cor et à cri le libretto de *Pipenfort* et lui reprochait de ne pas en avoir écrit un autre. Martin lui promit de faire plus tard un nouvel appel à Melpomène, mais il ne se sentait pas en ce moment l'esprit assez libre pour s'occuper d'ouvrages aussi difficiles. Il comptait cependant, si les événements le lui permettaient, si la France devenait plus calme, si ses inquiétudes et si ses

Digitized by Google

préoccupations d'avenir devenaient moins vives, d'écrire les paroles d'un *opéra chevaleresque* qui n'aurait pas le sens commun, mais qui se prêterait à la musique et pourrait avoir quelque succès sur la scène, se réservant de garder l'anonyme en cas d'échec, bien entendu. En attendant, pour se mettre en haleine et trouver quelques inspirations, il se mit à lire les *Ménechmes* de Plaute. Un humaniste, nommé Berthomé, poète comme lui, lui copiait son journal de l'Inde, œuvre maritime par excellence qui n'excluait pas la nouveauté des impressions ni la poésie.

D'Unienville attendait son opéra avec plus d'impatience que la Constitution. C'était un philosophe : Heureux, écrivait La Porte à Martin, qui peut voir d'une manière aussi froide l'état du royaume!

Hélas! comme dans toute la France, les choses s'envenimaient à Brest.

Au mois d'octobre, la municipalité fit l'essai de ses droits et de sa force militaire. Il y avait environ un mois que les magasins de vivres de Brest commençaient à manquer de blé ; alors la ville envoya des députés dans les environs pour chercher à s'en procurer.

Ceux qui avaient été à Lannion, petite ville située à 15 ou 16 lieues de Brest, en avaient acheté environ 20 ou 25,000 livres, mais lorsqu'il fut question d'emmener ce blé, les paysans excités, disait-on, par quelques aristocrates (car il était convenu qu'on devait s'en prendre toujours à ces derniers de tout le mal qui arrivait), s'attroupèrent et s'opposèrent à cette exportation. Ils maltraitèrent même les députés de Brest qui revinrent furieux et dépeignirent sous les couleurs les plus sombres

Digitized by Google

la conduite de ces barbares. Il fut décidé qu'on irait à main armée s'emparer du blé et leur apprendre à vivre. Les troupes du roi furent obligées de marcher sur la réquisition de la municipalité. Vers le 1er octobre partit de Brest une petite armée de 1,500 hommes dont environ 500 de la marine, 300 des deux régiments de Beauce et de Normandie et 700 de la milice nationale avec les deux canons qu'à la prière du vice-amiral d'Estaing, le gouvernement avait donnés aux soldats-citoyens. D'autres détachements, venus de Guingamp, Morlaix et d'autres localités, devaient se rassembler sur la route, et le tout devait marcher sur Lannion, théâtre des désordres récents. Le bruit avait d'abord couru que les paysans s'étaient retranchés et qu'eux aussi ils avaient quelques pièces de canon.

Cependant tout se termina sans effusion de sang, et lundi dernier, rapporte le vicomte de La Porte, la petite armée rentra à Brest d'un air triomphant. C'était la première campagne de la garde nationale. Cette manière de mettre les gens à la raison par l'intimidation et le déploiement inusité de la force armée déplaisait au lieutenant de la marine royale, plus habitué à combattre les ennemis de la patrie que des concitoyens : « Je ne sais, écrit-il, si cette manière de se faire justice n'annonce pas plutôt un siècle de barbarie. »

Enfin on s'était décidé à payer les appointements des officiers de marine jusqu'au 1er octobre.

Martin, devenu plus calme, s'était remis au travail et avait terminé son fameux *Pipenfort*. Il en avait rogné les marges par économie, en avait fait un paquet bien ficelé et l'avait porté aux messageries qui devaient

Digitized by Google

le transporter à Strasbourg moyennant la somme de 11 livres.

Son œuvre, commencée sur les bords de la rivière de Penfel, achevée sur ceux du Blavet, revue et corrigée sur ceux de la Charente, mise en musique sur l'Océan Atlantique, entre le vieux et le nouveau monde, allait enfin trouver ses premiers juges sur les bords de l'Ill et du Rhin[1]. Elle était destinée à la scène du théâtre de Strasbourg[2]. D'Unienville promettait à Martin de l'informer au plus vite du succès ou de la chute de leur opéra. Martin, stoïque comme un philosophe, se disait être sans émotion : « J'ai connu, écrivait-il, de tous temps la vraie valeur d'un opéra et je ne serais pas plus affligé de sa chute qu'un tisserand dont la toile aurait servi à faire un mauvais tableau. »

Son indifférence ne confinait pas à l'égoïsme, car il redoutait qu'un insuccès n'accablât d'Unienville que venait d'affaiblir une maladie récente, et que, malgré toute sa philosophie, avait vivement impressionné la perte de sa fortune. Il avait peur que le bruit des sifflets n'envoyât son collaborateur rejoindre dans l'autre monde les Gluck et les Sacchini.

Les muses s'envolaient rapidement de la France et Martin ne se sentait plus le courage de retenir la sienne au logis.

---

1. En ce moment brillait à Strasbourg, comme directeur du concert « *le Miroir* », le célèbre Pleyel, ancien maître de la chapelle de la cathédrale.

2. Le théâtre de Strasbourg, appelé *Comédie-Française,* fut confié pendant la Révolution au citoyen Demeri. La salle ne fut fermée qu'à la suite de l'arrestation du directeur et de sa femme. (*Strasbourg pendant la Révolution,* par Seinguerlet.)

Digitized by Google

Décembre 1789.

Nous sommes arrivés à la fin de 1789. Que vont devenir nos deux amis? L'aristocratie est menacée de toutes parts. Paris et la province sont bouleversés, l'émigration augmente, beaucoup d'officiers quittent la France.

De nombreux vides se font parmi les cadres de la marine où les officiers ne peuvent plus se faire obéir par leurs équipages. Et cependant ces officiers ne tiennent leur grade d'aucun privilège. Ce grade, ils l'ont acquis grâce à une instruction solide et à la suite d'un stage long et pénible comme volontaires ou élèves de la marine et ils ont porté au loin le drapeau de la France. La plupart sont des héros modestes de la guerre d'Amérique et ont fait leurs preuves sous Suffren, d'Estaing et Guichen.

Mais dans les ports comme partout, les municipalités veulent donner des ordres aux autorités militaires et empiéter sur leurs attributions en flattant les inférieurs au détriment de leurs chefs quand elles ne les excitent pas contre lui.

Cette confusion de pouvoirs, jointe au trouble des esprits, à l'expansion de l'orgueil et de l'ambition longtemps inassouvis des bourgeois nuit d'une façon désastreuse au commandement, à la discipline et à la tranquillité de la rue.

Malgré la gravité des événements, Martin éprouve une légère consolation : il vient de recevoir une lettre de change sur Paris qui lui permettra de toucher 10 mois

Digitized by Google

d'appointements et on lui donne l'assurance qu'il ne perdra pas les trois mois qui se sont écoulés depuis son débarquement jusqu'à l'époque de son congé. Maintenant il espère que de Rochefort il pourra faire de nombreuses visites à sa famille, car il y aura peu d'embarquements et ils seront tous brigués. Mais, malgré sa jeunesse et ses belles espérances, de noirs pressentiments engendrés par les rumeurs qui circulent et la lecture des gazettes, ne le laissent pas jouir d'un bonheur sans mélange.

Son congé devait finir le 16 avril. Il craint que les événements ne viennent briser son avenir et celui de ses camarades. En attendant il se trouve heureux du rôle passif qu'il joue en ce moment dans une ville où son âge ne le rend pas *citoyen actif*.

Pour plaire à d'Unienville, malgré sa paresse, il avait conçu l'idée de lui écrire un nouvel opéra. Le *Sire de Créqui*, nouvelle de M. d'Arnaud, lui en avait fourni le sujet et il en avait déjà tracé le plan et écrit deux scènes et deux ariettes dont la première, suivant lui, était un chef-d'œuvre et commençait par ces mots : Je vous salue, ô ma patrie ! Il espérait, écrit-il sous forme de plaisanterie, que l'Assemblée nationale donnerait à ce chant le nom de *Salutation poétique* et l'imposerait à la nation, en guise d'hymne national et patriotique, qui remplacerait avantageusement l'*Ave Maria* qu'on a l'habitude de réciter lorsque sonne l'*Angelus*.

M. Martin était prêt à envoyer son chef-d'œuvre à d'Unienville, son compositeur attitré, lorsqu'il apprit la première représentation de *Raoul, sire de Créqui*, par Monvel et Dalayrac, à la Comédie-Italienne, qui eut lieu le 31 octobre 1789.

Digitized by Google

Il ne songeait guère que l'hymne adopté par la Révolution serait l'œuvre d'un officier comme lui et serait composé, sur les bords du Rhin, à Strasbourg, dans ce beau pays d'Alsace où d'Unienville attendait fiévreux, assis devant son piano-forte, les strophes inspirées de son ami !

Qu'est devenu le marin-poète ? Nous l'ignorons. Nos recherches en Saintonge et au ministère de la marine ont été vaines. Donna-t-il sa démission ? Périt-il sur l'échafaud ou en émigration [1]. Nous ne savons.

La Révolution désorganisa la marine. La plupart des officiers nobles se retirèrent dans leurs foyers ou émigrèrent, car, comme l'écrit le protestant Martin, « être aristocrate est aujourd'hui la même chose que d'avoir été bruyamment à la Saint-Barthélemy. Que de cervelles renversées qui, pour comble de malheur, travaillent à renverser les autres ! Je crois que si quelqu'un demandait ce qui arrivera, on pourrait lui répondre comme saint Paul : Je ne sais. Dieu le sait. »

Obligés de vivre avec la plus grande circonspection, toujours saisis par la crainte de voir des scènes semblables à celles qui avaient eu lieu dernièrement à Toulon, les officiers de marine du port de Brest écrivirent au roi pour lui témoigner leur *sensibilité* à propos du traitement infligé à leurs chefs par la populace ameutée et lui représenter les suites funestes qui pouvaient en

1. La Révolution compta un amiral du nom de Martin, né à la Martinique, croyons-nous. Il fut créé lieutenant de vaisseau en 1792. Il devint en moins d'une année capitaine de vaisseau et contre-amiral. Martin, ami du vicomte de La Porte, fut nommé lieutenant de vaisseau au mois d'avril 1789.

Digitized by Google

résulter dans les ports. « Mais que fera-t-il ? Le pauvre homme n'y est pour rien. Tous ceux qui ont le malheur d'être gentilshommes et militaires existent d'une manière si désagréable depuis quelques mois qu'on est forcé bien souvent de brûler ses titres et ses brevets, écrivait M. de La Porte à son frère aîné le 28 décembre 1789, pour aller, comme Candide, cultiver son jardin. Les bâtiments qui arrivent de nos colonies nous apprennent qu'elles participent aussi un peu aux troubles qui nous agitent. Il semble en vérité que ce soit une épidémie. C'est une cruelle année que celle qui vient de passer. Puisse la nouvelle commencer sous de plus heureux auspices et ramener la paix à une nation dont les membres ne sont pas faits pour se haïr, car, comme disait autrefois Voltaire, le peuple paraît cependant être naturellement doux! Qui peut l'avoir forcé à sortir de son caractère? Il plaisante et il fait du Saint-Barthélemy ; heureux le temps où il ne fait que plaisanter! »

Brest était cependant très calme à la fin de 1789 ; aussi M. de La Porte renonça-t-il à s'embarquer sur la *Félicité* pour la côte d'Afrique, sous les ordres de M. de Grimouard. Il nous apprend, à la date du 23 novembre, que M. de Senneville devait s'embarquer sous peu à Toulon pour passer de là sur une frégate. Le bruit courait qu'il avait reçu la mission de renouveler avec les Algériens un traité de paix conclu depuis longtemps.

Au commencement de décembre, par patriotisme, tous les officiers, à Brest, s'étaient défaits des boucles d'argent qui ornaient leurs chaussures. Les chefs les avaient portées à l'hôtel de ville. La plupart des autres officiers s'étaient contentés de sortir en rosettes ou en boucles de

Digitized by Google

cuivre, excepté les officiers d'infanterie qui avaient conservé leurs boucles d'argent parce qu'elles faisaient partie de leur uniforme.

La Porte s'occupait beaucoup de ce qui se passait aux colonies. « Il est arrivé de la Martinique le 7 décembre, écrivait-il à M. de Naillac, son beau-frère, qui voyageait en Italie, dernièrement deux corvettes du roi. L'une, nommée *l'Expédition,* commandée par Villemagne, lieutenant de vaisseau, rapporte la femme de M. de Vioménil, gouverneur de la Martinique qui n'est pas exempte de troubles. La fameuse cocarde nationale a produit pendant quelques jours une grande fermentation entre les gens de différentes couleurs. C'est une chose étonnante que cet esprit d'insurrection. Il devient pour ainsi dire général. Tu sais sans doute ce qui se passe dans le Brabant. Il semble que tous ceux qui nous avoisinent et ont avec nous quelques rapports sont comme électrisés et que nous leur avons communiqué notre mouvement convulsif. L'autre corvette vient de l'Inde. Elle nous a confirmé le naufrage d'une de nos frégates, nommée *la Vénus,* qui a péri avec tout son équipage dans un ouragan, et ne nous a pas donné de nouvelles de l'expédition de La Pérouse.

« Il y a longtemps qu'on n'a pas entendu parler de ces bâtiments et l'on commence à être inquiet sur leur sort. »

A un de ses amis, le lieutenant de vaisseau Fournier de Trélo qui était en congé chez ses parents à Redon, La Porte apprit, le 7 décembre également, que M. d'Hector venait de recevoir une lettre de M. d'Avigneau, commandant la frégate *l'Ariel* sur laquelle il était arrivé à Cadix. Cet officier avait débarqué M. Barbé-Marbois, in-

Digitized by Google

tendant de Saint-Domingue, qui revenait furtivement en Europe. D'Avigneau mourut deux jours après son arrivée à Brest, après 19 jours de traversée.

Le vicomte de La Porte servit encore pendant toute l'année 1790, mais à partir du 1er janvier de cette année, sa correspondance avec Martin cesse complètement. Nous possédons plusieurs lettres écrites par lui à ses parents et à quelques amis au cours de l'année 1790 pendant laquelle il reçut le commandement de la flûte *le Barbeau* et fut chargé de plusieurs convois de canons et de munitions qu'il conduisit de Brest à Lorient.

Malgré les exemples d'insubordination donnés à Brest, son équipage resta docile et ne prit pas part à la révolte des matelots contre M. Albert de Rions, chef d'escadre, que devait remplacer Bougainville.

Que devint M. de La Porte après 1790? Nous l'ignorons. L'escadre de Brest fut dissoute au commencement de l'année 1791, lorsque les relations de la France avec l'Angleterre commencèrent à s'améliorer. Et cependant le vicomte de La Porte prévoyait avec raison une conflagration générale :

« Le 8 novembre 1790 il écrivait à sa mère :

« Qu'on nous a fait voyager pendant un an ! Autrefois nons pouvions avoir le tort de désirer la guerre, mais à présent je vous assure que tout conspire à nous la faire craindre. Qui pourrait nous porter à la souhaiter? Ce n'est certainement pas l'intérêt, ni l'ambition, car avec des équipages insubordonnés qui pourrait calculer?... Le déshonneur ou la mort... Il n'y a donc plus que l'amour de la patrie, mais il faudrait avoir des vertus plus qu'humaines pour sacrifier tout à cette patrie... »

Digitized by Google

En 1833, mourait en Dauphiné, sans postérité, Joseph-Nicolas de La Porte, marquis de Larthaudière. Était-ce le frère aîné du brillant officier de marine ou était-ce lui-même qui avait repris le titre paternel après la mort sans enfants du chef de famille? Nous l'ignorons.

C'est le cas de dire avec Lamartine :

Ainsi tout change, ainsi tout passe,
Ainsi nous-mêmes nous passons.
Hélas! sans laisser plus de traces
Que cette barque où nous glissons,
Sur cette mer où tout s'efface.

Digitized by Google

ÉTUDES DE LA NATURE

DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

PAR CH. BENOIT

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

C'est pendant un séjour de trois ans à l'île de France (de 1767 à 1770), que Bernardin de Saint-Pierre avait recueilli les éléments de cette simple et ravissante pastorale de *Paul et Virginie,* qu'il publiait seulement en 1788, et qui devait illustrer son nom. En même temps qu'il recueillait les traditions du pays sur le naufrage du Saint-Géran, et sur la mort de l'héroïque jeune fille qui y avait péri, martyre de son angélique pureté, il avait longuement contemplé cette nature luxuriante des tropiques, dans laquelle plus tard il se complut à encadrer la vie innocente de ses jeunes créoles et de leurs mères.

Dès son retour à Paris en 1773, Bernardin avait publié une relation de son voyage à l'île de France, que l'on est curieux de confronter avec le roman. Mais on est bien déçu ; car cette relation ne répond guère à ce que l'on attendait de l'auteur. Parti en effet pour l'île de France plein d'illusions et d'espérances, Bernardin n'y avait trouvé que des déceptions et des misères, qu'il

Digitized by Google

s'était attirées d'ailleurs par son humeur quinteuse, ses prétentions excessives, son esprit mobile et fantasque. Il avait débuté dans la colonie par se brouiller avec tous les officiers, et même avec Poivre, l'intendant, qui lui avait pourtant témoigné beaucoup d'intérêt. Désormais il ne voit plus les choses qu'avec misanthropie et le besoin de tout dénigrer. La population française de l'île n'est à ses yeux qu'un ramassis d'aventuriers, le rebut de l'Europe, unissant à tous les vices de la civilisation la brutalité d'une vie à demi sauvage, et surtout d'une cruauté révoltante envers leurs esclaves. Il n'est pas jusqu'à la nature du pays qui ne se ressente de la maussade humeur de l'auteur. La pensée des hommes lui a gâté les lieux et l'empêche d'en goûter d'abord la beauté grandiose. Il en décrit le sol et les végétaux, avec détail et curiosité, mais sans joie. Son cœur alors n'est pas là. Il y regrette les frais et verdoyants pâturages de sa Normandie. « Ici, dit-il, il n'y a pas une fleur dans les prai-« ries, qui d'ailleurs sont parsemées de pierres et rem-« plies d'une herbe aussi dure que le chanvre. Nulle « plante à fleur dont l'odeur soit agréable. De tous les « arbrisseaux, aucun qui vaille notre épine blanche. Les « lianes n'ont point l'agrément du chèvre-feuille ni du « lierre. Point de violettes le long des bois... » S'il admire la végétation puissante qui revêt cette terre volcanique, il n'y apporte aucune sympathie. Il contemple avec tristesse ce sol raboteux et tout hérissé de rochers, cet amas de basaltes noirci et calciné par le feu. « Ja-« mais, dit-il, ces lieux sauvages ne furent réjouis par le « chant des oiseaux, ou par les amours de quelque ani-« mal paisible ; quelquefois l'oreille y est blessée par le

Digitized by Google

« croassement du perroquet, ou par le cri aigu du singe « malfaisant. Malgré le désordre du sol, ces rochers ce- « pendant seraient encore habitables, si l'Européen n'y « avait pas apporté plus de maux que n'y en a mis la na- « ture. » Voilà pourtant le séjour, dont l'auteur fera plus tard un ravissant Eden, où il abritera sous de délicieux ombrages l'innocence, le bonheur et la paix des enfants de son imagination.

Mais dix ans se seront écoulés dans l'intervalle. A mesure que le présent devient plus triste pour B. de Saint-Pierre, le passé, où il aime à se reporter en rêve, se transfigure et s'idéalise. Le songe le dédommage de la réalité. De retour à Paris, en effet, il n'y a retrouvé que des tracasseries, et s'est vu de nouveau aux prises avec la misère. Il assiège les bureaux du ministère de ses projets plus ou moins fantastiques ; projets pour aller aux Indes par une route nouvelle, projets pour coloniser Madagascar. Partout le malheureux solliciteur est rebuté. On ne prend pas au sérieux ces chimères d'un rêveur. Nul ne s'inquiète de cette âme en peine, qui se morfond à rêver l'âge d'or dans son misérable logis de la rue Neuve de Saint-Étienne-du-Mont, et qui s'aigrit de ne pouvoir sortir de son irrémédiable indigence.

Sans doute, grâce à la recommandation de d'Alembert, il avait été admis dans le salon de M^lle^ de Lespinasse, où se réunissait surtout le monde philosophique. Mais il s'y sentait déplacé et mal à l'aise, comme partout ailleurs. Esprit naïf, chimérique, qui s'était formé surtout par la réflexion solitaire, caractère d'ailleurs timide et ombrageux, il déplut et se déplut à lui-même en ce monde raffiné, où tout lui semblait factice, faux et malsain. Il

Digitized by Google

rompt bientôt avec la coterie philosophique, pour se rapprocher de plus en plus de Rousseau, avec lequel il avait d'ailleurs tant de rapports, et qui devenait en vieillissant de plus en plus misanthrope. Il nous a conté lui-même leurs longues promenades et leurs conversations familières sur tous sujets. Ces deux rêveurs étaient bien faits pour s'entendre. Ils aimaient à médire ensemble des maux de la civilisation ; ils prenaient en pitié les désordres d'une société inégale et corrompue, l'excès du luxe et celui de la misère ; ils caressaient la chimère d'une réforme du genre humain, et se consolaient en savourant ensemble l'ordre et la beauté des spectacles de la nature.

C'est de cette crise d'une vie ainsi refoulée, indigente, solitaire, et de ses relations avec un misanthrope de génie, que va sortir un écrivain original, et le Livre des *Études de la Nature* qui attirera tout d'abord sur son auteur les regards du siècle. A bout de ressources, et en désespoir de cause, Bernardin a renoncé enfin à poursuivre ses projets lointains ; et puisqu'il ne peut devenir un homme d'action, il se résigne à se faire écrivain. Ces harmonies qu'il n'a pu réaliser dans l'ordre civil et politique, il les demandera à l'étude de la nature. Il en racontera les merveilles qu'il y a vues. Ainsi s'ouvre désormais pour ce rêveur, qui depuis longtemps se cherchait lui-même, une carrière nouvelle et mieux appropriée au tour de son esprit. La disgrâce l'a ramené enfin à sa vocation de poète et de peintre. Après une crise douloureuse d'hypocondrie, il a pris son parti. *Enfin j'ai trouvé de l'eau dans mon puits,* écrit-il à M. Hennin, son protecteur. Ses *Études de la Nature* seront le fruit de cette

Digitized by Google

retraite et de son élaboration solitaire. Bernardin y cherchait une consolation à ses disgrâces ; il y trouvera la gloire.

Il avait eu d'abord l'ambition d'écrire une histoire générale de la nature, comme Buffon, mais surtout en observateur, en moraliste et en peintre. Toutefois il avait dû bientôt renoncer à ce plan, trop vaste pour son génie. Car son imagination avait plus de sensibilité et de grâce que de force. Il n'avait pas, comme Buffon, cette puissance de regard qui embrasse un vaste ensemble, et cette vigueur de pensée qui réunit, coordonne et concentre ces matériaux d'une variété immense sous une idée unique et lumineuse. Son esprit mobile n'a donc pu qu'effleurer ce magnifique sujet. Il y fallait plus de science et de puissance d'esprit qu'il n'en avait, pour embrasser cette vaste description de la nature. Son originalité consistera surtout à associer les vérités morales au tableau des phénomènes infiniment variés que la nature nous offre, et à y faire éclater partout la sagesse et la bonté de la divine Providence. Il a le mérite sans doute d'avoir entrevu ce plan merveilleux. Sa pensée dominante sera de rétablir l'harmonie entre l'homme et la nature, entre la nature et Dieu. Voilà l'esprit, en effet, avec lequel il se plaira à la décrire, et s'attachera à nous la faire aimer. Mais il ne pourra qu'esquisser et réunir quelques portions éparses de son vaste sujet. Ce sont des anecdotes, et non une histoire de la nature. Aussi son livre, dont il ne reste vraiment debout que le frontispice, n'a l'air d'offrir en effet que des fragments de l'ouvrage, que l'auteur avait entrepris et qu'il ne pouvait achever. Ces esquisses du moins sont exquises ; ce sont comme des

Digitized by Google

ruines, qu'un peintre jette dans un paysage, pour le décorer, et qu'il revêt de verdure et de fleurs.

Au point de vue même de la science, l'œuvre de Bernardin n'a pas une grande portée. Nulle importante vérité, nulle découverte, qui ait donné à la science une impulsion. La gloire des vues souveraines et fécondes reste à Buffon. A la vérité, le sentiment de Dieu et de sa Providence manque dans l'œuvre de Buffon. Sous le voile magnifique des phénomènes de la nature, on n'y sent pas la présence du Créateur. Si le nom de Dieu s'y rencontre, la pensée de Dieu n'y est pas ; et cette nature, comme privée de son âme divine, a quelque chose de désolant dans sa majestueuse et inexorable grandeur. Buffon n'avait vu dans la nature qu'une admirable machine ; B. de Saint-Pierre, devenu religieux par la disgrâce, y vit un beau poème. Il essaie donc d'en entrevoir et d'en deviner les mystères par une étude ingénieuse et surtout par le sentiment. Dans les faits qu'il observe, il s'efforce de saisir les *causes finales* qui président à leur naissance, et cherche à en découvrir les convenances morales et les harmonies secrètes avec la nature humaine. Avant tout, il veut adorer et faire sentir à tous les cœurs la main cachée et bienfaisante, qui produit tant de merveilles. « Son livre, écrivait Grimm à ses correspondants « d'Allemagne, n'est qu'un long recueil d'églogues, « d'hymnes et de madrigaux en l'honneur de la Provi- « dence. » Ainsi pensaient les coryphées de l'opinion, ces esprits durs et sybarites de la secte encyclopédique, qui regardaient ces élévations vers Dieu comme une faiblesse.

Mais, en dépit de ce mépris des maîtres de l'opinion,

Digitized by Google

le succès des *Études de la Nature* fut rapide et immense. L'influence croissante de Rousseau et de toutes ces idées de sensibilité et de religion naturelle dont il s'était fait l'apôtre, avait préparé l'esprit à saisir avidement de telles perspectives. Femmes et jeunes gens surtout saluent avec enthousiasme cet orateur de la nature, au parler enchanteur. Dans ce naturaliste d'un nouveau genre, dans cet écrivain, on reconnaît l'imagination, l'émotion, l'accent du poète, l'inspiration sincère, la langue divine. Ce cœur triste et tendre, instruit par la disgrâce et la solitude, en se repliant sur lui-même et en cherchant dans le commerce intime de la nature un baume à ses plaies secrètes, y a retrouvé Dieu, la Providence, les secrets infinis et les mystérieuses espérances de notre âme, sources méconnues alors, mais toujours fécondes pour le poète. Ce rêveur et ce mélancolique a découvert en même temps la vraie poésie de la nature, que les poètes contemporains poursuivaient partout sans l'atteindre ; les Delille, les Saint-Lambert, les Rosset, les Lemierre, les Roucher. Bernardin en a seul entendu les voix secrètes et révélé les divines harmonies avec le cœur de l'homme. Il semble même, en vérité, tant il a pénétré dans cette intimité de la nature physique, qu'il soit le premier qui nous en ait ainsi confié les mystérieuses relations avec notre nature morale. Mais ce sentiment de la nature, nouveau sans doute alors dans notre littérature française, n'était pas aussi moderne toutefois que le croyait Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*.

Permettez-moi à se sujet une digression.

Chateaubriand, en comparant la littérature antique

Digitized by Google

aux littératures modernes écloses sous l'inspiration du christianisme, nous fait remarquer combien la contemplation de la nature et la peinture du paysage tiennent peu de place dans la poésie grecque et latine. « On ne « peut guère supposer, dit-il, que des hommes aussi sen- « sibles que les anciens eussent manqué d'yeux pour « voir la nature, et de talent pour la peindre, si quelque « cause puissante ne les avait aveuglés. » (*Génie du Christ.*, IIe partie, livre 4.). Une première cause, selon lui, c'est que, chez eux, le mouvement de la vie est si tumultueux et l'action humaine absorbe tellement l'intérêt, qu'il n'y a plus de place pour la rêverie et la contemplation silencieuse. Mais une autre cause bien plus considérable encore à ses yeux, c'est la Mythologie, qui, chez les anciens, peuplant la nature de leurs dieux et de leurs fables, arrêtait sur ces fictions et ces allégories ingénieuses l'imagination du poète, et détournait ses regards de la nature elle-même. Il fallait donc (pensait-il) que le Christianisme eût débarrassé le monde de ces images fabuleuses, de ces voiles élégants, que l'Antiquité interposait entre les objets naturels et le cœur de l'homme, pour que le poète pût voir enfin la nature face à face, et la goûter et la peindre dans son intime sincérité.

Mais je ne puis accepter sans réserve ce jugement de Chateaubriand. Le grand critique assurément n'a pas assez pénétré dans le sens intime de la Mythologie antique ; il n'a pas vu qu'elle n'était elle-même qu'une expression puissante de cette poésie de la nature. Si, pour un regard superficiel, en effet, la Mythologie, avec son troupeau de divinités champêtres, semble distraire de la contemplation de la nature, et lui ôter sa vérité en lui ôtant

Digitized by Google

sa solitude, en réalité, lorsqu'on pénètre au contraire dans son sens profond et mystérieux, on s'aperçoit qu'elle est toute inspirée par l'instinct le plus vif des spectacles du monde physique. Étudiée de près et bien comprise, elle nous laisse entrevoir encore, à travers ses allégories et ses personnifications hardies et merveilleuses, les phénomènes de la nature tels que les comprenaient des imaginations ignorantes et naïves sous le charme de la sympathie ou la fascination de l'épouvante. On pressent alors que toute cette mythologie antique n'est presque plus que de la poésie descriptive ; de même que toute la religion grecque n'avait été dans l'origine que le culte des forces de la nature, qui se manifestent dans l'infinie variété des phénomènes du monde physique.

Le plus souvent, en effet, à travers cette mythologie transparente, il nous est facile encore aujourd'hui de reconnaître les tableaux de la nature en Grèce, et l'effet que produisaient ces spectacles sur la poétique imagination des jeunes peuples qui l'habitaient. Quand je voyais, par exemple, au printemps, le ciel brumeux descendre sur la plaine aride d'Argos, et par ses orages féconder le sein de la terre qui va se couvrir de fleurs, je songeai au Zeus d'Homère, qui, sur la cime de l'Ida, descend vers Héra son épouse et, s'enveloppant d'une nuée d'or, s'endort avec elle, tandis que le sol à l'entour se pare d'un frais gazon semé de lotus, de safran et d'hyacinthes. Je songeais à la révolte des Titans s'efforçant d'escalader l'Olympe, et renversés par la foudre de Zeus sous les roches qu'ils entassaient, quand je considérais les monts bouleversés de la Thessalie ou de la Phocide, ou le cratère de Santorin, ces rocs encore fumants et hérissés

Digitized by Google

comme une éternelle menace contre le ciel ; quand je sentais gronder encore et s'agiter le sol sous mes pieds, comme si les fils vaincus de la terre jetaient à l'Olympe un suprême défi. Toute cette vieille théogonie ne me semblait plus alors une fantaisie de l'imagination, ni une allégorie, mais une histoire de la nature, qui jadis aurait révélé à la poésie ses secrets.

De tous ces phénomènes de la nature bienfaisante ou ennemie, la Grèce, dans la foi naïve de sa première enfance, avait fait ses dieux. Entouré partout de merveilleux effets, dont il ne voyait pas les causes, mais qui attestaient une puissance, une sagesse, une bonté, une colère mystérieuses; trop ignorant pour relever sa pensée jusqu'à un Dieu suprême et unique, l'homme adorait chacune de ces puissances occultes de la terre et du ciel, comme autant de divinités distinctes. — Aujourd'hui encore, en face des merveilles de ce pays, il nous est facile de comprendre cette fascination qu'exerçait la nature sur les anciens Grecs. Sans doute, quand nous admirons à notre tour ces grands spectacles du monde physique, le Christianisme nous a appris à nous élever plus haut, à remonter de la créature au Créateur, et à considérer, dans cet ensemble de la vie universelle, non plus une sorte d'organisation vivante et spontanée, mais l'œuvre docile et inintelligente d'un Dieu tout-puissant. — Et pourtant, tel est le charme dont vous enivrent toujours les paysages de la Grèce, que l'on ressent encore quelque chose de la fascination par laquelle la nature enchantait les hommes d'autrefois.

C'est au printemps surtout, quand, au milieu de ces paysages couverts de fleurs et inondés de soleil,

Digitized by Google

on respire les parfums des citronniers que la brise de la mer vous apporte des îles voisines, et qui produisent sur l'imagination les effets d'une musique mélodieuse; c'est alors qu'on se sent ému, transporté: on s'enivre de la nature, on l'entend qui parle à nos sens, à notre cœur, d'une voix mystérieuse. On dirait qu'elle a une âme, qui vient chercher la nôtre dans notre sein, pour s'entretenir avec elle. On aime à se confondre avec elle dans une suave rêverie. En cette ardente langueur, l'imagination s'enflamme; tous les objets qui nous entourent s'animent; la solitude se peuple: la nature vit; elle sent, elle sourit, elle souffre, elle aime. Ici gracieuse, là terrible, on dirait qu'elle partage les passions du cœur de l'homme. On devient poète à son tour, presque païen. On jouit, après une pluie d'été, de l'allégresse qui court sur les fleurs de la prairie. Quand la brise du soir prolonge sa plainte sous le feuillage des pins, on comprend ces soupirs de la nature. Aux approches de l'orage, on partage l'attente muette et terrible de la forêt; on frissonne avec la mer, qui semble répondre par le frémissement de ses flots au mystérieux signal de la tempête menaçante. Non, la physique, avec ses lois positives, ne saurait à elle seule nous rendre compte alors de ces phénomènes de la nature, qui nous émeuvent de la sorte. C'est à l'imagination qu'il sied de nous interpréter, comme une prêtresse inspirée, leurs rapports ineffables avec l'homme.

Si telle est encore l'impression que nous cause la nature de la Grèce, qu'était-ce donc au temps de la jeunesse du monde, quand l'homme était à la fois sous le charme de sa naïve ignorance et d'un premier amour? Le monde physique alors semblait n'être que comme le

Digitized by Google

reflet du monde moral ; la nature et l'homme se correspondaient. L'homme croyait retrouver dans les phénomènes physiques les sentiments et les orages de son cœur ; et réciproquement, dans les agitations de son cœur, il reconnaissait la lutte des éléments. S'il humanisait la nature, pour entrer en commerce plus intime avec elle, s'il peuplait les eaux de naïades et les forêts d'hamadryades, la nature réciproquement s'emparait de l'homme et assimilait les impulsions secrètes de son âme au torrent, à la foudre, au volcan. La nature interprétait à l'homme son âme, et son âme lui interprétait la nature, tant il régnait alors une intime correspondance entre l'une et l'autre.

Le christianisme cependant, en se levant sur le monde, avait achevé de faire évanouir à sa lumière, comme les songes de la nuit, ce qui restait encore de ces divinités, dont la mythologie avait peuplé le ciel et la terre. Alors s'ouvre une phase nouvelle pour la *Poésie de la Nature.* L'homme désormais s'y trouve seul, mais en présence du Créateur, dont la main invisible se manifeste partout dans les merveilles de sa création. « Les déserts, dit « Chateaubriand, ont pris sous notre culte un caractère « plus triste, plus vague, plus sublime ; le dôme des fo- « rêts s'est exhaussé ; les fleuves ont brisé leurs petites « urnes, pour ne plus verser que les eaux de l'abîme du « sommet des montagnes ; le vrai Dieu, en rentrant dans « ses œuvres, a donné son immensité à la nature. » (*Génie du Christ.*, IIe partie, liv. IV, c. 1.

Personne n'a mieux senti cette poésie de la nature, où l'homme se rencontre seul avec Dieu, que ces Pères de l'Église qui fuyaient au désert pour y méditer en paix,

Digitized by Google

loin de la corruption du monde, la loi divine. Témoin cette description charmante que nous a laissée saint Basile de sa solitude aux bords de l'Iris en Arménie, où il menait avec quelques amis une vie partagée entre le travail de la terre, l'étude, la méditation et la prière. « Dieu « m'a fait trouver dans le Pont un asile conforme à mes « goûts. Ce que nous avons souvent pris plaisir à nous « figurer en imagination, il m'est donné de le voir dans « la réalité. C'est une haute montagne enveloppée d'une « épaisse forêt, arrosée du côté du nord par des sources « fraîches et limpides. Au pied s'étend une plaine, in- « cessamment fertilisée par les eaux qui tombent des « hauteurs; la forêt qui épand à l'entour ses arbres de « toute espèce, et plantés au hasard, lui sert, pour ainsi « dire, de mur et de défense.

« L'île de Calypso serait peu de chose auprès, quoique « Homère l'ait admirée plus que toutes les autres pour « sa beauté... Ma demeure est bâtie sur un piton avancé, « de sorte que la vallée se déploie sous mes yeux, et que « je puis contempler d'en haut le cours du fleuve, plus « agréable pour moi que n'est le Strymon pour les ha- « bitants d'Amphipolis. Les eaux tranquilles et dorman- « tes du Strymon méritent à peine le nom de fleuve; « mais le mien, le plus rapide fleuve que je connaisse, se « heurte contre une roche voisine et, repoussé par elle, « retombe en torrent, qui me donne à la fois le plus ra- « vissant spectacle et la plus abondante nourriture; car « il a dans ses eaux un nombre prodigieux de pois- « sons.

« Parlerai-je des douces vapeurs de la terre et de la « fraîcheur qui s'exhale du fleuve ? Un autre admirerait

Digitized by Google

« la variété des fleurs et le chant des oiseaux ; mais je « n'ai pas le loisir d'y faire attention. Ce qu'il y a de « mieux à dire de ce lieu, c'est qu'avec l'abondance de « toutes choses, il me donne le plus doux des biens pour « moi, la tranquillité. Non seulement il est affranchi du « bruit des villes, mais il ne reçoit pas même de voya- « geurs, excepté parfois quelques chasseurs qui vien- « nent se mêler à nous. Pardonnez-moi donc de fuir vers « cet asile. Alcméon lui-même s'arrêta, quand il eut ren- « contré les îles Échinades[1]. »

Quand, devenu plus tard archevêque de Césarée, saint Basile instruisait dans sa chaire les pauvres habitants de cette ville, comme il aimait à tirer du spectacle de la nature et des merveilles de la création les pensées par lesquelles il les élevait à Dieu ! En relisant les homélies de son *Hexaméron,* on rapproche spontanément ses belles descriptions des *Études sur la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre. Fidèle à son plan théologique et poétique tout ensemble, l'orateur sacré y explique l'ordre des saisons, les mouvements de la mer, les instincts des animaux, leurs migrations régulières, l'existence de l'homme et les merveilles de son organisation. Comme Bernardin, il se complaît surtout à montrer Dieu partout dans son ouvrage et à mêler à ses descriptions des vérités morales et religieuses. Même mélancolie aussi à opposer ces splendides et magnifiques spectacles de la nature aux vains plaisirs et aux distractions coupables des villes. Mais l'imagination de Basile le ravit plus haut. La magnificence des cieux lui rappelle quelque chose de

1. Saint Basile, *Opera,* t. III, page 89.

Digitized by Google

plus grand. « Là, dit-il, est notre antique patrie, d'où le « démon homicide nous a précipités. Si les choses créées « pour le temps sont si grandes, que seront les choses « éternelles ? Si les choses visibles sont si belles, que « seront les invisibles ? Si l'immensité des cieux dépasse « la mesure de la pensée humaine, quelle intelligence « pourra pénétrer dans les profondeurs de l'éternité ? « Ce soleil périssable et pourtant si beau, cet œil de la « nature qu'il embellit de sa lumière, s'il nous offre une « contemplation inépuisable, que sera dans sa beauté le « soleil de la justice divine ? »

Je ne sais si Bernardin de Saint-Pierre s'était inspiré de l'*Hexaméron* de saint Basile. Mais assurément Fénelon l'a en partie imité dans son traité philosophique de l'*Existence de Dieu,* lorsqu'au déclin du règne de Louis XIV, alarmé déjà des progrès de l'incrédulité, il opposait cette éloquente démonstration aux athées, qui se prévalaient des désordres et des misères du monde moral et de la nature physique, pour blasphémer la divine Providence. Dans son ouvrage en effet, Fénelon ne néglige pas sans doute la preuve métaphysique, dont il proclame au contraire la supériorité et l'excellence ; mais il commence par demander sa démonstration de l'existence de Dieu à l'aspect général de l'univers, pour s'élever ensuite de la contemplation de l'œuvre et de l'admiration de l'art infini qui s'y déploie, à la connaissance du divin ouvrier. Il y a un plan et des lois, donc il y a un législateur et un architecte. Il y a des fins manifestes, donc il y a une intention suprême. Sans pénétrer dans le détail de la nature, et tout en se tenant à ce que tout le monde sait, quelle magnifique revue nous offre Fénelon de l'art qui

Digitized by Google

éclate dans l'univers ! Quel splendide commentaire de la parole du psaume : *Cœli enarrant gloriam Dei !*

Rien n'était assurément plus opportun que de renouveler cette démonstration à la fin du XVIII^e^ siècle, et de ramener au sein de la nature la divine Providence, que la philosophie matérialiste en avait bannie. Car alors l'athéisme triomphait avec Diderot. L'école encyclopédique était presque parvenue à supprimer Dieu dans la nature et dans notre âme, et à nous apprendre à nous en passer, soit qu'elle nous prouvât que l'esprit humain n'a nulle prise pour saisir Dieu, soit que, en affectant un faux respect, elle niât la Providence divine, pour ne pas la commettre avec les désordres du monde physique et du monde moral. On avait tant insisté sur les désaccords que présente le spectacle du monde, sur ses hasards et ses désordres, afin d'en bannir l'idée divine, que c'était alors une position neuve et heureuse à prendre pour un écrivain et pour un sage, que de recueillir au contraire les accords et les harmonies de la nature, et d'y faire resplendir l'idée divine. Aussi l'ouvrage de Bernardin, ce disciple de Rousseau, fut-il, au moment où il parut, un bienfait et un soulagement pour les âmes que n'avait pas complètement desséchées la contagion de l'esprit encyclopédique. Chaque chose, en racontant la fin pour laquelle elle avait été créée, faisait ainsi rentrer la Providence divine dans le monde.

Sans doute cette œuvre prête à bien des critiques. Cette étude de Saint-Pierre est, comme nous l'avons dit, plus ingénieuse que sûre. L'auteur, plus poète que savant, affecte même de mépriser la méthode et l'analyse scientifique pour y substituer le sentiment ; et, mêlant à

Digitized by Google

des lueurs vraies des vues fausses et chimériques, il se laisse trop souvent entraîner aux inductions illusoires de son imagination.

Même esprit de chimère dans les considérations de philosophie morale dont il a semé son ouvrage. On y retrouve partout le disciple enthousiaste et utopiste de Rousseau, avec ses plans de réforme sociale, souvent exagérés encore. Ainsi ne manque-t-il pas d'abonder avec une naïve candeur dans le paradoxe de Rousseau, que l'homme est bon de sa nature, qu'il veut le bien, qu'il le ferait presque toujours, si, au lieu de le laisser libre, les vices des institutions sociales et les abus de la force ne venaient sans cesse l'irriter, l'égarer et le corrompre. Si le mal n'est qu'un accident, fruit de causes extérieures, et non plus une plaie inhérente à la nature humaine, pourquoi l'homme ne parviendrait-il pas à le faire disparaître, et, plus éclairé, à réformer, à créer à nouveau la société humaine? L'homme est en présence du chaos; c'est son droit et sa puissance d'y porter la lumière et l'ordre. Mais les remèdes même que propose Bernardin aux misères de la société, sont chimériques, comme l'idée qu'il en a. Le vrai, le faux, et surtout le vague s'y mêlent en de longues rêveries noyées d'une sensibilité monotone.

On ne rencontre que trop encore le chimérique dans son idée fixe de faire tourner partout son étude de la nature à l'apologie de la divine Providence. Bien des preuves en effet alléguées par lui sont des sophismes. Le système des *causes finales*, où il trouvait en Fénelon un guide à la fois si discret et si éloquent, n'est plus pour lui qu'un cercle étroit où il enchaîne la Providence. Il

Digitized by Google

prétend tout expliquer en bien ; il voit des desseins là même où il a plu à la pensée divine de rester inexplicable, et des lois là où il n'y a que des singularités, dont le mystère nous sera toujours caché. En vérité, dans son raisonnement, il ne sait pas toujours voir les bornes de sa raison ; et il croit raisonner encore, quand il imagine et qu'il rêve. — C'est ainsi que, pour sauver l'attribut de la bonté divine, il ne tient nul compte du mal dans le monde ; il ne le veut pas voir, il va presque jusqu'à le nier. Comment en effet pourrait-il l'expliquer ? Dans son vague déisme évangélique, il n'est pas plus chrétien au fond que Rousseau. Le mystère profond de la chute originelle de l'homme lui échappe. Il ne sent pas le désordre qui en est résulté, ni comment, l'homme s'étant révolté contre Dieu, la nature s'est révoltée contre l'homme. Il n'a plus le mot de l'énigme de la destinée humaine, ni du mal dans le monde.

Cette partie chimérique du livre de Bernardin, qui nous fait actuellement sourire, ne nuisit pas cependant au succès de l'œuvre lorsqu'elle parut, loin de là. Car, depuis l'*Encyclopédie,* tout le monde, ignorants et demi-savants aimaient à raisonner ainsi de toutes les choses divines et terrestres et à se livrer avec une candeur aveugle à leurs conjectures. Mais aujourd'hui tout ce qui est de système et de polémique dans les *Études* de Bernardin a péri. En revanche, tout ce qui est peinture a gardé une fraîcheur immortelle. De cette œuvre disparate, il reste une multitude de tableaux enchanteurs, dans lesquels le poète déploie les beautés de la création et les charmes de la nature avec un art merveilleux de composition, une poésie et une grâce de détails, une

Digitized by Google

simplicité et un coloris de style, qui l'égalent à Fénelon et à Rousseau. Aussi son livre obtint-il auprès d'une grande partie de ses contemporains le plus sympathique accueil. Mais pour nous encore, ces études (quelque incomplètes qu'elles nous paraissent aujourd'hui) demeurent toujours comme une révélation de la nature, qui ne se trouve que là. C'est Bernardin, qui a initié un jour notre rêveuse jeunesse au sentiment et à la poésie de la nature; et son livre reste pour nous une heure mémorable et charmante de ce printemps de notre vie, et comme une aube idéale et à jamais regrettée.

Digitized by Google

POLITIQUE

DES

DUCS DE LORRAINE

ENVISAGÉE DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA FRANCE ET L'AUTRICHE

De 1477 à 1545

Par M. F. DUVERNOY

I.

Vers la fin du XV^e^ siècle, la situation de la Lorraine était celle d'un État petit, faible, placé entre deux grandes puissances, ambitieuses, avides, menaçantes pour l'intégrité de son territoire, pour l'indépendance de ses souverains, pour son existence même : j'ai nommé la France des Valois et l'Autriche des Habsbourg. Tant que l'Allemagne avait été morcelée en une myriade d'États, principautés ou républiques, groupés sous forme de Ligues, vivant, s'agitant, bataillant entre eux, sans tenir compte des volontés d'un empereur qui n'était leur souverain que de nom ; tant que la royauté française s'était trouvée aux prises avec une féodalité indocile, avec une démagogie déchaînée et turbulente, en même temps qu'elle luttait péniblement pour l'existence contre l'Angleterre

Digitized by Google

victorieuse, la Lorraine n'avait rien eu à craindre de ses deux voisines, affaiblies, paralysées, réduites à l'impuissance. Ses princes, on doit le constater, n'avaient guère profité de cet état de choses pour se fortifier par des alliances, pour s'agrandir par des conquêtes. Il ne semble pas qu'ils aient eu, dans ces temps reculés, une politique arrêtée, et que, cette politique, ils l'aient patiemment, fidèlement suivie. Leur activité, qui était grande, s'était usée dans des luttes stériles, dans des expéditions chevaleresques, à la suite des empereurs ou des rois de France; tantôt en Allemagne, en Italie, même en Prusse; tantôt en Flandre et en Bretagne, partout où les entraînaient leur esprit aventureux, leur humeur batailleuse, la ferveur de leur foi, leurs amitiés changeantes, ou bien les liens de parenté, créés par les mariages qui les firent entrer, d'abord dans les maisons impériales d'Allemagne, plus tard dans la maison capétienne de France. Ils avaient même eu l'imprudence d'entamer leur petit domaine, de former à leur détriment, aux portes mêmes de Nancy, une sorte de Bourgogne, presque toujours hostile : le comté de Vaudémont. Cette faute venait d'être réparée, à force de bonheur, plus que d'habileté. Un mariage, également heureux pour la Lorraine, pour le Barrois, avait amené la réunion des deux duchés, autrefois rivaux et ennemis. Puis un autre mariage, qui avait mis un terme aux luttes sanglantes, presque fratricides des comtes de Vaudémont et des ducs de Lorraine, avait fait passer les deux duchés unis dans la maison de Vaudémont. Malgré cet accroissement de forces, dont on sent toute l'importance, la Lorraine était faible, lorsque les événements vinrent la surprendre. Le danger lui vint d'abord, non de la France,

Digitized by Google

non de l'Allemagne, mais d'un État qui cherchait alors à se faire, et qui, pour être, avait besoin d'absorber tout ce qui l'empêchait de former corps : je veux dire la Bourgogne de Charles le Téméraire. Petite, mais grandie par le patriotisme, la Lorraine fit une héroïque défense ; elle eut la gloire singulière de porter au nouvel empire un coup qui lui fut mortel. Mais derrière cet empire s'étaient élevées des puissances plus redoutables encore : la France et l'Autriche. La première s'était faite nation au souffle d'une vierge ; elle s'était façonnée en monarchie compacte sous la robuste main d'un despote de génie. La seconde, récemment sortie du chaos teutonique, inaugurait déjà avec autant d'habileté que de bonheur, la politique matrimoniale à laquelle elle a dû sa prodigieuse fortune. Toutes deux venaient de s'agrandir des dépouilles du Téméraire. La France, pour sa part, avait pris la Bourgogne et la Picardie, qui lui restèrent ; l'Artois et la Franche-Comté qu'elle devait perdre bientôt. L'Autriche, elle, s'était annexé le splendide domaine des Pays-Bas. Rivales, ambitieuses, elles pouvaient entraîner, compromettre dans leurs querelles, chercher même à conquérir les États qui les séparaient et qui les empêchaient d'en venir aux prises. C'est avec elles que la Lorraine allait avoir à compter maintenant.

Quels étaient, pour défendre son existence en péril, ses ressources, ses moyens d'action, sa force de résistance ? Un coup d'œil jeté sur la géographie, sur l'état politique, sur l'état moral du pays, permettra peut-être d'en juger.

Deux États, autrefois rivaux et ennemis, dont les sanglants débats avaient rempli le moyen âge, formaient la petite monarchie gouvernée par le vainqueur de Charles

Digitized by Google

le Téméraire. La réunion de la Lorraine et du Barrois, œuvre d'une sage politique, mais souvent contrariée, avait été singulièrement laborieuse et difficile. Préparée, dès 1420, par le mariage de René d'Anjou, donataire[1] de son oncle, le cardinal-duc Louis de Bar, avec Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, elle s'était effectuée à la mort de ce prince : en 1430, les deux époux régnaient conjointement sur la Lorraine et le Barrois. Mais, vingt-deux ans plus tard, à la mort d'Isabelle (1453), elle se défit par l'imprudence de René. Légataire de sa femme, il aurait pu conserver la Lorraine ; il s'en dessaisit trop généreusement pour son fils Jean de Calabre ; et le fils de ce prince, Nicolas, qui, heureusement, ne laissa point d'héritier, vécut jusqu'en 1473. C'est alors qu'en vertu d'un accord conclu en 1432, par les deux rivaux qui avaient joué la Lorraine sur le champ de bataille de Bulgnéville (1431), le duché passa dans la maison de Vaudémont. René II, petit-fils d'Antoine de Vaudémont et de René d'Anjou, comte de Vaudémont depuis 1470, prit, du chef de sa mère Iolande d'Anjou, possession du duché de Lorraine. Mais il n'eut le Barrois qu'en 1480, à la mort de son aïeul, ou plutôt, comme nous le verrons, en 1484, à la mort d'Iolande, sa mère : en sorte qu'il avait fallu plus d'un quart de siècle, depuis leur séparation à la mort d'Isabelle, pour réunir à nouveau et définitivement les deux duchés. Bien que chacun d'eux eût conservé ses institutions, ses États généraux, ses lois, qu'il n'y eût pas fusion complète entre eux, mais union personnelle seulement, sous le sceptre du même souverain,

1. La donation est de 1419.

Digitized by Google

l'intimité était telle qu'on peut les considérer dès lors comme formant un seul et même État, auquel nous appliquerons, pour plus de commodité, la dénomination générique et collective de Lorraine.

Assise presque tout entière dans les bassins de la Moselle et de la Meuse, la Lorraine empiétait en outre sur les bassins voisins de la Seine et de la Saône, et même, par delà les Vosges, sur le bassin de l'Ill, c'est-à-dire du Rhin. La France l'avoisinait à l'ouest par la Champagne, au sud par la Franche-Comté, qui allait bientôt passer à la maison d'Autriche (1493). L'Empire l'enveloppait, sur sa frontière de l'est, par l'Alsace tant autrichienne qu'allemande ; sur celle du nord, par des États allemands : le duché de Deux-Ponts, le comté de Sarrebrück, l'archevêché de Trèves, les duchés de Luxembourg et de Bouillon, enfin par les trois évêchés de Metz, de Verdun et de Toul, qui pénétraient son territoire.

Dans ces limites, l'autorité des ducs n'était pas partout la même. Souverains directs du duché de Lorraine et du Barrois oriental jusqu'aux rives de la Meuse, ils étaient suzerains seulement dans le comté de Bitche, inféodé par eux à la maison allemande de Deux-Ponts. Comme avoués de Remiremont[1], comme *marchis*[2], ou gardiens de la frontière allemande, du côté de la France, comme marquis de Pont-à-Mousson, ils étaient vassaux de l'Empereur. Ils relevaient du roi de France pour la partie du Barrois située à l'ouest de la Meuse, le Barrois *mouvant*.

1. L'avouerie ou comté de Remiremont était comme héréditaire dans la maison de Lorraine.

2. Le *marchis* présidait aux duels qui avaient lieu entre Rhin et Meuse ; il assignait le champ.

Digitized by Google

Il s'en fallait de beaucoup que la superficie des duchés unis répondît à leur contour. Sans parler des comtés de Salm et de Blâmont, des terres de Bainville et de Châtel-sur-Moselle, qui s'y trouvaient enclavés, les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, États ecclésiastiques souverains que la politique des rois de Germanie[1] avait créés pour affaiblir la puissance des anciens ducs de Haute-Lorraine, pénétraient par de larges brèches jusqu'au cœur du territoire lorrain; ils y étaient comme encastrés.

L'évêché de Metz, formé de deux masses principales et d'un semis d'îlots, était le plus puissant des trois. Par le pays messin, il détachait la Lorraine du Barrois septentrional; par le pays de Vic, qui s'allongeait entre la Seille et la Sarre[2], il coupait en deux parties la Lorraine orientale. Bien qu'à diverses époques il eût perdu Nomeny, Saint-Avold, Hombourg, Baccarat, Fribourg[3], Delme et Rambervillers, engagés aux princes lorrains par des évêques batailleurs et besoigneux[4], et tout récemment les villes plus importantes d'Épinal et de Sarrebourg, qui, fatiguées du joug épiscopal, s'étaient données, la première à Jean de Calabre (1466), la seconde à son fils Nicolas (1470), l'évêché était encore de taille à lutter victorieusement, comme par le passé, contre les ducs de Lorraine. La grande cité de Metz, jalouse de ses libertés, indocile à ses évêques, redoutable par son

1. Otton le Grand.
2. Saarwerden et Bouquenom, aujourd'hui Saar-Union, appartenaient alors à l'évêché.
3. Dans le canton de Réchicourt.
4. V. Digot, t. III, p. 232.

Digitized by Google

assiette naturelle, par ses fossés, par ses remparts, au pied desquels se brisera, plus tard, la fortune de Charles-Quint, laissant loin derrière elle, pour la population, pour le commerce, pour la prospérité matérielle la capitale de la Lorraine, faisait sa principale force.

L'évêché de Toul, entre la Moselle et la Meuse, était moins étendu, moins puissant; mais il était plus gênant. La ville forte de Toul s'élevait en face et à cinq lieues seulement de la capitale de la Lorraine; et une vieille charte de Dagobert, que personne n'osait enfreindre, interdisait aux voisins de l'évêché d'élever aucune forteresse à quatre lieues de distance de la cité épiscopale. Ajoutez qu'aux trois pointes du pays Toulois se dressaient les solides bastions de Liverdun, de Void, de Vicherey.

Si les villes de Metz et de Toul tenaient le cours de la Moselle, Verdun, en plein Barrois, interceptait celui de la Meuse.

Est-il besoin de le dire ? Ce qui manquait à la Lorraine, c'était des frontières naturelles, une conformation régulière; c'était un territoire compact et continu, le *pré carré* que Louvois voulait pour Louis XIV. De tous côtés, elle dépassait les fleuves ou les montagnes, Argonnes, Faucilles, Vosges même, qui eussent pu lui servir de fossés ou de remparts. Elle était ouverte à tous vents. Pénétrée jusqu'au cœur par des États étrangers, sinon hostiles, elle avait quelque chose d'informe. Qu'on la mesure du nord ou sud, entre l'Alsace et la Champagne, on lui trouvera une largeur approximative de 180 kilomètres à l'est, de 110 seulement au centre, et de 120 à l'ouest : il manquait un ventre à ce corps. Les ducs de

Digitized by Google

Lorraine ne se sentaient à l'aise pour ainsi dire nulle part. Pour les relations commerciales, pour les mouvements de troupes, pour la défense du territoire, les communications étaient gênées et difficiles.

A défaut d'assiette naturelle, la Lorraine avait-elle au moins l'assiette morale que donnent à un État une race, une langue originale, tranchant sur celles des États voisins ? Celtes d'origine, comme l'ont amplement prouvé les savants travaux de M. Godron, les Lorrains, s'ils se distinguaient profondément de leurs voisins de l'est, les Allemands[1], se confondaient, au contraire, avec leurs voisins de l'ouest, les Français. Il y avait là, remarquons-le en passant, une indication non douteuse pour l'avenir du pays. Du reste, la population n'était pas considérable. On l'évaluera, pour l'année 1544, date de la mort du duc Antoine, à moins de 400,000 âmes. Vers la fin du xv^e^ siècle, au sortir des guerres de Bourgogne, qui l'avaient décimée, avant les acquisitions de René et de son fils, pouvait-elle dépasser de beaucoup le chiffre de 300,000 ?

L'esprit militaire et le patriotisme de ses habitants, leur dévouement profond pour leurs souverains séculaires, qui respectaient leurs libertés, alors que partout ailleurs les rois attaquaient celles de leurs sujets ; enfin la puissance de cohésion que donne, jointe à l'unité de la race, la communauté des mœurs, des traditions, des souvenirs, voilà quelles étaient les meilleures, les vraies forces de la Lorraine ; voilà ce qui faisait de ce petit peuple une nationalité vivace et résistante.

---

1. Nous exceptons, bien entendu, les habitants, d'ailleurs peu nombreux, de la Lorraine allemande.

Digitized by Google

Avec leurs deux duchés, les princes lorrains avaient au loin d'autres possessions, enclavées dans le royaume de France ou dans les Pays-Bas. C'était d'abord le vieil héritage des Rumigny, tombé, dès le XIII[e] siècle, dans la maison de Lorraine[1]. Il comprenait : la seigneurie de Rumigny, avec tout un cortège de châtellenies, de terres, de domaines, qui s'échelonnaient, à travers le Rethelois et la Thiérache, jusqu'aux sources de l'Oise, où se trouvait Hirson ; puis d'autres terres, à l'ouest dans le Vermandois ; au nord, Florines[2] dans le Hainaut. Plus près d'eux, à l'ouest du Barrois, les ducs de Lorraine possédaient, enclavée dans la Champagne, la célèbre baronnie de Joinville, qui appartenait depuis 1394, à leur maison[3]. René lui-même, en 1476, à l'heure de ses plus grands désastres, avait recueilli, du chef de son aïeule Marie d'Harcourt, le bel héritage de cette maison, qui comprenait les comtés d'Harcourt, d'Elbeuf et d'Aumale, les seigneuries de Lillebonne et de Brionne, avec des terres aux Pays-Bas.

Ce n'étaient pas ces possessions, perdues au loin, ne se rattachant ni entre elles ni au noyau ducal, qui pouvaient ajouter à la puissance des ducs de Lorraine. Bien au contraire, en donnant prise sur elles aux rois de France, qui pouvaient les confisquer presque sans coup férir, elles l'affaiblissaient. Mais elles pouvaient du moins, et

1. Il avait été apporté à Thibaut II par sa femme Élisabeth, la dernière des Rumigny (1231).

2. Aujourd'hui, Florennes, près de Charleroy.

3. Chose curieuse, une Marguerite avait porté le comté de Vaudémont dans la maison de Joinville ; une autre l'avait ramené, accru de Joinville, dans la maison de Lorraine (1394).

Digitized by Google

allaient en effet servir d'apanage à une branche cadette, dont le lustre et la grandeur éclipsèrent pendant un demi-siècle l'éclat de la maison régnante.

Petit-fils de René d'Anjou roi de Sicile, cousin du comte Charles du Maine, René II espérait recueillir, dans un avenir peu éloigné, le magnifique héritage de la maison d'Anjou, qui comprenait le duché d'Anjou et les comtés de Provence, de Forcalquier et du Maine, avec des prétentions plus ou moins fondées sur de grandes souverainetés européennes[1], dont deux, l'empire latin de Constantinople[2] et le royaume de Jérusalem[3], avaient entièrement disparu. Les autres étaient : le comté de Piémont[4] et les royaumes des Deux-Siciles[5], de Hongrie[6], d'Aragon[7] et de Majorque[8]. René, dans ses actes officiels, a pris les titres de ces souverainetés, à la réserve de deux : le royaume de Hongrie et l'empire de Constantinople. La Hongrie appartenait alors au chef de la maison d'Autriche, à l'empereur Frédéric III : par égard pour

1. V. l'excellent travail de MM. Briard et Lepage (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3e série, t. XIII).

2. Hugues des Baux, descendant des Courtenay par les femmes, avait cédé, vers 1368, ses droits à Louis Ier d'Anjou.

3 Marie d'Antioche, descendante des Lusignan, avait cédé, après 1287, ses droits aux Angevins de Naples.

4. Ce comté, formé d'un héritage successivement accru de diverses acquisitions, avait appartenu aux anciens comtes de Provence.

5. Conquête de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

6. Gouvernée, depuis Charles-Martel, par la branche aînée des Angevins de Naples.

7. René y prétendait à double titre : par Iolande de Bar, femme de Jean II, roi d'Aragon ; par leur fille Iolande, mariée à Louis II d'Anjou.

8. Isabelle, fille de Jayme III, avait vendu, en 1376, ses droits à Louis Ier d'Anjou.

Digitized by Google

son suzerain, les droits qu'il prétendait sur ce royaume, il se contenta de les rappeler dans ses armoiries par un quartier, sur ses monnaies par la croix hongroise à deux branches, qui, arborée par lui sur le champ de bataille de Nancy, était devenue l'emblème national de la Lorraine victorieuse[1]. Quant à ses prétentions sur Constantinople, il ne semble pas qu'il les ait affichées sous aucune forme.

Tels étaient la complexion physique, l'état politique et moral, les conditions de vie et de force de la Lorraine, les droits, les prétentions actuelles ou à venir de ses souverains. D'après ces données, quelle était, au sortir des luttes contre la Bourgogne, en présence de la France et de l'Autriche grandissantes, la politique qui s'imposait aux ducs de Lorraine, qu'ils devaient adopter et suivre, dans l'intérêt bien entendu de leur État et de leur dynastie ? Devaient-ils, reprenant pour leur compte les ambitieuses visées de Charles le Téméraire, s'efforcer de construire entre le Rhin et la Meuse un empire intermédiaire ? Poser la question, c'est presque la résoudre. Les éléments d'un tel empire, les ressources pour le créer, tout leur faisait défaut. Ils n'avaient point de Pays-Bas à joindre à la Lorraine. D'ailleurs pouvaient-ils se flatter de réussir là ou le *Grand Duc d'Occident* avait si pitoyablement échoué, malgré ses armées et ses trésors ? Sa chute, qui était leur œuvre, était un avertissement de ne pas recommencer les fautes qui l'avaient perdu. Allaient-ils faire valoir les droits qu'ils avaient ou croyaient avoir

1. V. l'article de M. L. Germain dans la *Revue de l'art chrétien*, t. III, 3e livr., 1885.

Digitized by Google

sur les grandes souverainetés dont il a été question ? Nous ne voulons pas, bien entendu, parler de Constantinople ou de Jérusalem, quoique l'entreprise, si chimérique qu'elle fût, ait plus tard hanté le cerveau romanesque de Charles VIII ; ni de la Hongrie, tout à fait hors de leur portée, trop bien tenue d'ailleurs par la maison d'Autriche. Nous pensons au royaume de Naples, que le roi René avait disputé deux fois (1438 et 1454) à Alphonse d'Aragon, que son fils Jean de Calabre avait par deux fois tenté (1450-1456 et 1462-1463) d'arracher à Ferdinand, fils de ce même Alphonse, et où la maison d'Anjou, vaincue et détrônée, conservait encore de fidèles partisans. Nous pensons au royaume d'Aragon, dans lequel Jean de Calabre avait bataillé trois ans contre Jean II, où il était mort glorieusement, après avoir conquis la plus grande partie de la Catalogne. L'Aragon, le royaume de Naples étaient loin, bien loin de la Lorraine ; ils en étaient séparés par toute l'épaisseur de la France, par les hautes murailles des Alpes et des Pyrénées. Une expédition dirigée contre eux, avec les faibles ressources en hommes et en argent des duchés lorrains, alors que les trônes de Jean II et de Ferdinand étaient affermis, que les partisans de la maison d'Anjou étaient écrasés ou dispersés, une telle entreprise ne pouvait être qu'une aventure, comme le prouva bientôt la vaine tentative dans laquelle vint échouer, avec une grosse armée, la première de l'Europe, la puissance d'un roi de France. Courir au loin à la conquête d'un royaume, c'était, pour les ducs de Lorraine, risquer, en ne gagnant rien, de perdre même leurs États livrés, en leur absence, aux convoitises de voisins puissants. Ainsi, point de visées

Digitized by Google

d'empire, point de conquêtes lointaines ! De pareilles envolées n'étaient pas pour les alérions.

Une politique mesurée, circonspecte, ne visant ni trop haut ni trop loin, tenant compte avant tout des intérêts du pays, s'enfermant volontiers dans les limites de la région lorraine, une politique à leur taille enfin, voilà ce qui, dans leur situation, convenait le mieux aux descendants de Gérard d'Alsace. Constituer la Lorraine en la complétant, faire disparaître les enclaves qui la gênaient comme un corps étranger entré dans l'organisme ; conquérir les Trois-Évêchés, ou, si l'œuvre dépassait leurs forces, par d'habiles ménagements les attirer à leur alliance ; mettre et tenir le pays sur un bon pied de défense ; renforcer également son unité morale en développant les institutions nationales, en y ajoutant celles dont il avait besoin pour vivre de sa vie propre, en fixant à jamais la dignité ducale dans la famille en qui, depuis plus de quatre siècles, s'incarnait la nationalité lorraine ; tout cela, dans le but d'opposer aux attaques du dehors une masse plus compacte, plus résistante ; enfin se dégager peu à peu, s'il se pouvait, de la suzeraineté de l'Empire, de la suzeraineté de la France, telle est l'œuvre, plus modeste en apparence, mais aussi plus utile, laborieuse du reste, que les ducs de Lorraine pouvaient se proposer. Telle nous paraît avoir été leur politique, à partir de René II. Il s'établit une tradition, et, malgré les changements politiques ou religieux qui, naturellement, en modifièrent la mise en œuvre, le système fut pratiqué avec une fidélité, un esprit de suite, une persévérance remarquables.

Digitized by Google

II.

Ce n'est pas du premier coup, toutefois, qu'au sortir de catastrophes qui ont bouleversé profondément le sol, un gouvernement réussit à trouver sa voie. René ne comprit pas tout d'abord les nécessités de la situation. Il était jeune — vingt-six ans seulement ; — il était sans expérience, plein des grands souvenirs de la maison d'Anjou, sa famille maternelle, ébloui, exalté par son inespérée et si complète victoire sur celui qui naguère faisait trembler la France. Puis on était au siècle des hautes ambitions princières, comme nous le sommes au nôtre, des vastes ambitions nationales. Les souverains, grands ou petits, se tourmentaient, non seulement pour réduire leurs vassaux à l'obéissance, mais encore pour étendre leurs domaines aux dépens de leurs voisins. Il y avait un Louis XI, un Charles le Téméraire en France, un Ferdinand le Catholique en Espagne, un Maximilien en Autriche. On allait voir bientôt un Ludovic Sforza à Milan, en attendant le prince par excellence, le héros de Machiavel, le trop fameux César Borgia. René subit la fascination générale. Au lieu de laisser respirer son peuple, de bander les plaies du pays, il s'éprit de conquêtes[1], il rêva d'empire. Il visait, comme dépouilles du vaincu de Nancy, le Luxembourg, la Franche-Comté, peut-être même la Bourgogne. Puis, escomptant d'avance l'héritage du roi de Sicile son aïeul, il se voyait déjà duc

1. Les États généraux le lui reprocheront en 1481, dans de véhémentes remontrances. V. Schütz, *Mémories de l'Académie de Stanislas*, année 1842, p. 242.

Digitized by Google

d'Anjou, comte de Provence, souverain du royaume de Naples reconquis par ses armes, roi titulaire de Jérusalem et, soutenu par les Suisses, par les États de la Haute-Allemagne, par la Savoie, — après un abaissement inouï, — potentat aussi respecté que le roi de France, que l'empereur d'Allemagne.

Si l'on en croit un document officiel, le *Discours sur la souveraineté du duché de Lorraine*[1], Louis XI aurait, tout le premier, encouragé l'ambition de René. Ayant besoin d'un aide pour abattre le grand empire burgondo-batave, il l'aurait invité à se jeter sur le Luxembourg et la Franche-Comté, tandis que lui-même irait à la conquête de la Picardie et des Pays-Bas. Bien plus, il lui aurait offert la main de sa filleule, de sa prétendue pupille, Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire.

Quoi qu'il en soit, le duc de Lorraine poussa en avant ses troupes victorieuses. Le bâtard de Calabre soumit avec 6.000 hommes toutes les villes du Luxembourg, à l'exception de la capitale. La Franche-Comté fut entamée ; la Bourgogne elle-même fut en partie occupée par les Lorrains[2]. René devait être fier. Son illusion fut courte,

1. V. Lepage : *Recueils de documents relatifs à l'histoire de la Lorraine*, t. Ier, p. 188. Lepage pense que le discours a pu être rédigé l'an 1564, au nom du Conseil ducal, par Thierry Alix.

2. Sur ces expéditions les historiens diffèrent. Hugo (*Histoire de René II*, p. 240), qui seul raconte celle du Luxembourg, se tait sur les autres. René aurait soumis plusieurs villes de la Bourgogne, d'après Remy (*Discours des choses advenues en Lorraine*, p. 141) ; une grande partie de la province, d'après la *Vie man. de René II* (note de Calmet, t. II, col. 1077) ; la province elle-même, d'après la *Chronique scandaleuse* (*Id.*, ibid.). Calmet, lui, se tient dans le vague. Olivier de la Marche attribue la conquête de la Bourgogne à Louis XI (note de Calmet, ibid.).

Digitized by Google

et Louis XI lui fit voir qu'on ne gagne rien à chasser avec le lion. Il avait trouvé bon de se servir de lui pour mieux saisir sa proie ; il n'entendait point partager. Il invita le jeune conquérant à s'arrêter dans le Luxembourg ; il « l'interpella », dit Remy, de lui rendre la Bourgogne, comme lui appartenant par droit de réversion ; ce qu'il fit, ajoute-t-il, sans autrement s'en offenser, ni même sans réclamer les frais qu'il y avait faits.

Cette docilité de René fit naître une nouvelle exigence. Le roi lui demanda « avec autorité », comme dit son biographe[1], de lui envoyer le Bâtard de Bourgogne. C'était un fils naturel, mais légitimé[2] de Philippe le Bon[3], qui avait été pris dans la déroute de Nancy par le panetier du duc de Lorraine, Jean Bidot[4]. Ses hautes qualités d'esprit, sa rare vaillance, la noblesse de son caractère l'avaient fait surnommer le Grand-Bâtard. Oncle de Marie de Bourgogne, très influent dans le Conseil ducal, il pouvait aider puissamment le prince qui disposerait de lui à mettre la main sur la riche succession qui venait de s'ouvrir. Il offrait à René 100,000 *riddes*[5] pour sa rançon ; et le Conseil de Lorraine était d'avis qu'on se servît de lui pour ménager l'union de René, dont la femme était stérile, avec l'héritière de Bourgogne. Quels purent être les motifs qui firent négliger de si grands

1. Hugo, *Histoire de René II*, p. 242.
2. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 479.
3. Sa mère était Jeanne de Grulles. Il s'appelait Antoine, et était né en 1421.
4. Calmet l'appelle Jeannon de Bidots ; Champier dit : Monseigneur de Pont, nommé Scamot de Bides.
5. La ridde, ride ou rhide, monnaie d'or étrangère, valait 2 francs barrois dix gros, 10 fr. 45 c. environ.

Digitized by Google

avantages à René ? Sa conscience de chrétien reculait-elle devant un divorce ? Eut-il peur d'engager la lutte avec la France ? Il avait pourtant l'appui des Suisses et des États de la Haute-Allemagne, auxquels se seraient joints les sujets de Marie de Bourgogne. Pensait-il obtenir des concessions de Louis XI ? Mais qu'attendre d'un prince qui prenait toujours et ne donnait jamais ? A cette heure décisive, il eut une défaillance de hardiesse et d'honneur. Lui, né loyal et généreux, sortant de sa nature pour imiter les procédés les plus odieux des politiques du temps, il consentit à livrer le Grand-Bâtard à l'ennemi le plus implacable de sa maison, et, pour s'en faire un mérite de plus aux yeux du roi de France, il s'abaissa à le livrer lui-même. De cette lâche complaisance il ne recueillit que la honte. Louis XI, qui était à Arras, refusa d'abord de le voir. Au lieu de faire traîner, comme on s'y attendait, le Bâtard au supplice, il le reçut avec honneur, et s'en fit par la suite un utile conseiller et un ami. Enfin, lorsqu'il consentit à admettre René en sa présence, il lui fit un accueil si glacial, si méprisant que le prince, saisi d'une vision de l'aventure de Péronne, partit secrètement, et reprit au plus vite le chemin de la Lorraine (1477)[1].

Pour se mettre à l'abri du mauvais vouloir d'un allié devenu tout à coup son ennemi, René resserra sa vieille ligue avec la Haute-Allemagne et les Suisses, et y fit entrer Maximilien[2] (janvier 1478), qui venait d'épouser

1. V. pour cet épisode : Hugo, p. 242-244 ; D. Plancher, t. IV, p. 479 ; Calmet, t. II, col. 1078-1079.

2. Hugo, p. 249.

Digitized by Google

l'héritière de Bourgogne (1477). Le coup était habile, et fut de conséquence. Louis XI voulait être rassuré sur sa frontière de l'est, pour pouvoir tourner toutes ses forces contre l'archiduc : il traita avec René ; il lui reconnut, ce qui ne lui coûtait guère, ses conquêtes dans le Luxembourg[1]. Ce rapprochement imprévu inquiéta Maximilien qui, à son tour, consentit à régler la question favorablement pour René. Il lui céda les quatre places de Marville, de Damvillers, de Chauvency et de Virton, qui formèrent à la Lorraine une assez bonne défense sur sa frontière du nord. Il lui assurait en outre la possession des seigneuries, enclavées aux Pays-Bas, que venait de lui léguer son aïeule Marie d'Harcourt[2]. Somme toute, René s'était tiré plus heureusement qu'on n'aurait cru du mauvais pas dans lequel il s'était si malencontreusement jeté.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous ici, pour le bien constater : le mauvais vouloir, sinon encore l'hostilité déclarée de la France, s'était manifesté au lendemain de la bataille de Nancy et de la mort du duc de Bourgogne, au moment où l'édifice mal cimenté, qu'il n'était plus là pour soutenir, s'écroulait avec fracas. Ce revirement était dans la force des choses. Tant que Charles le Téméraire avait été un danger pour la France, un fléau pour la Lorraine, les deux pays étaient restés étroitement unis, l'un pour secouer un joug odieux, l'autre pour se défendre. Maintenant que, le péril passé, le duc de Lorraine et le roi de France se trouvaient seuls et face à face, la

1. *Idem,* ibid.
2. Calmet, pr. t. III, col. CCLXXXVI.

Digitized by Google

divergence des intérêts éclatait au grand jour. Elle ne pouvait que s'accentuer. René en fit bientôt la douloureuse épreuve. Joué par Louis XI dans l'affaire de la Bourgogne, il le retrouva pour adversaire dans une question bien autrement importante pour sa maison, pour la Lorraine : il se vit disputer, ravir par les intrigues de son rapace et terrible voisin, le magnifique héritage de la maison d'Anjou.

Il se composait du Barrois, de l'Anjou et de la Provence, biens personnels du roi de Sicile ; du Maine, qui appartenait à son neveu Charles d'Anjou. Ces possessions n'étaient pas toutes de même nature. L'Anjou, le Maine étaient des apanages de la couronne de France, et devaient y revenir, à défaut d'héritiers mâles et directs, en vertu de la loi spéciale qui régissait cette sorte de fiefs. Ici, le droit de Louis XI était incontestable. Au contraire, le Barrois, qui relevait pour moitié de la couronne de France, la Provence, vieille dépendance de l'Empire, comme le Barrois, étaient des fiefs simples qui, d'après la coutume, pouvaient passer aux femmes, à moins qu'un statut spécial n'en disposât autrement. Or, il n'y avait point de loi salique dans le duché de Bar. En Provence, l'acte d'adoption de Louis I[er] d'Anjou, par lequel Jeanne de Naples avait réglé la succession du comté et du royaume, appelait les femmes à succéder, au cas de l'extinction de la descendance mâle[1].

Cela posé, à qui les deux provinces devaient-elles revenir ? Aucun doute pour la Provence : il y avait un re-

1. Lecoy de la Marche, *Revue des questions historiques*, année 1888, p. 128.

Digitized by Google

présentant de la descendance masculine, Charles du Maine ; il devait passer avant tout autre. C'est après lui seulement, s'il mourait sans héritier, qu'une compétition pouvait s'établir entre Louis XI et René II, au sujet de cette province. Dans le Barrois, les deux princes étaient seuls en présence, et, comme on va le voir, le droit était, ici, incontestablement pour René. Le roi de Sicile n'avait que deux filles : l'aînée, Iolande, mère du duc de Lorraine, et Marguerite, la veuve infortunée du roi d'Angleterre Henri VI. Une sœur, qu'il avait perdue, était la mère de Louis XI. Telle était la situation. Le droit des femmes étant admis, à la mort du roi de Sicile, ce n'est point à la sœur, ni par conséquent à Louis XI qui la représentait, c'est à la fille aînée et, après elle, à René, que devait passer le duché de Bar. Le véritable héritier n'était pas le neveu, mais le petit-fils. Il en sera de même pour la Provence, à la mort de Charles du Maine.

Les deux prétendants, avouons-le, n'étaient pas plus modérés, plus équitables l'un que l'autre. Tous deux, dans leur avidité, dépassaient la limite de leur droit. Louis voulait avoir les fiefs avec les apanages ; René les apanages en même temps que les fiefs. Pour comble d'injustice, tous deux avaient l'impudeur de revendiquer d'ores et déjà la Provence, comme si l'héritier naturel, Charles du Maine, n'avait pas été là[1].

René avait affaire à bien forte partie ; il allait se trouver aux prises avec le prince des politiques du temps, avec le créateur de la diplomatie moderne. Louis XI, né pour

1. Procédé d'autant plus blâmable, de la part de René, que Charles était son beau-frère, ayant épousé Jeanne de Vaudémont.

Digitized by Google

l'intrigue, avait vécu dans l'intrigue dès son adolescence.

Il avait à peine dix-huit ans que, délibérement, il se jetait dans le mouvement de la Praguerie, à la tête des vassaux rebelles (1440). Réconcilié avec son père et investi par lui de l'apanage du Dauphiné, à la suite d'une nouvelle rupture, pendant quinze années, soit dans sa province où il tranchait du souverain, soit, quand il en eut été chassé, dans les Pays-Bas, où il avait cherché asile près de Philippe le Bon et du comte de Charolais, il n'avait point cessé de cabaler, de conspirer, de s'insurger avec les pires ennemis du roi et du royaume. Au milieu des complications, dans le conflit des intérêts, au perpétuel contact des hommes et des choses, ses facultés natives s'étaient affinées ; il avait acquis une expérience précoce ; il était devenu un des plus grands connaisseurs d'hommes dont nous parle l'histoire. Aussi excellait-il à les manier, à les prendre par leur intérêt, par leurs passions, par leurs faiblesses, par les promesses, par la peur. Peut-être n'avait-il si bien battu le duc de Bourgogne sur le terrain de la diplomatie, que parce qu'il avait pratiqué familièrement le comte de Charolais à la cour de son père, et qu'il connaissait à fond et le prince et l'homme. Il avait mis dans sa perfection l'art des sourdes menées, des savantes intrigues, des conférences intimes, dans lesquelles on surprend, on trompe un adversaire, ou bien même un ami, enfin, comme il aimait à dire, de ces *bons appointements* que l'on fait pour désarmer l'ennemi, quand on est le plus faible, et qu'on rompt sans scrupule, quand on est le plus fort.

Contre ce vieux jouteur, que pouvait le duc de Lor-

Digitized by Google

raine, jeune encore[1], sans expérience, spontané, chevaleresque, croyant à la loyauté parce qu'il était loyal, croyant à l'amitié parce qu'il avait du cœur ? Surpris, dès son avènement, par les catastrophes, enlevé à Joinville et traîné quelque temps captif par Charles le Téméraire ; ballotté entre l'alliance imposée de ce prince et celle du roi de France ; chassé de ses États par le duc de Bourgogne ; errant trois années de suite, en France, en Suisse, en Alsace, en Lorraine, et bataillant sans cesse pour reconquérir son duché, bien plus qu'il ne négociait, car devant le danger commun, les alliances lui venaient d'elles-mêmes, il n'avait eu ni le loisir d'étudier les hommes, ni le temps de les bien connaître, ni les moyens de se rompre aux manèges de la politique. Pour René, pour Louis, la partie, on le voit, était loin d'être égale.

Entre ces ambitieux sans scrupules, qui, lui vivant, se disputaient son héritage, quand il s'agit de décider, le *Bon* roi René, laissé à sa seule conscience, ne tint compte que du bon droit. Il fit, le 22 juillet 1474, un testament par lequel il instituait son neveu Charles du Maine, son héritier pour la Provence, et léguait à son petit-fils le duché de Bar, diminué du marquisat de Pont-à-Mousson, érigé en apanage pour son fils naturel, Jean de Calabre[2]. Il ajoutait au Barrois les comtés de Lambesc et d'Orgon, enclavés dans la Provence[3].

---

1. Louis XI, en 1476, avait cinquante-trois ans, René vingt-cinq.

2. Ce prince, que René avait eu d'une demoiselle d'Albertaz, est connu dans l'histoire sous le nom de Bâtard de Calabre.

3. Hugo, *Histoire de René II*, p. 246.

Digitized by Google

Par cet acte, Louis XI se voyait évincé. Il guetta l'occasion pour saisir par force ou par ruse ce qu'on lui refusait. Il ne l'attendit guère, car elle se présenta comme à souhait, l'année suivante. Il avait eu vent de pourparlers secrets entre le duc de Bourgogne et le roi de Sicile. S'agisssait-il de la Provence, que l'ambitieux Téméraire convoitait, lui aussi, comme une pièce essentielle du grand empire qu'il travaillait à construire entre la mer du Nord et la Méditerranée, dans les limites de la première Lotharingie ? René fit-il quelque promesse ? Louis XI, prompt à soupçonner ce qu'il pouvait craindre, le crut aisément. Aussitôt, de saisir l'Anjou et le Barrois, et d'ajourner son oncle devant le Parlement, comme coupable d'intelligences avec l'ennemi du roi et du royaume. Cette violence créa peut-être un danger qui n'existait pas. Pour imposer au spoliateur, pour lui faire lâcher prise, René prêta l'oreille aux ouvertures plus que singulières du duc de Bourgogne. Mais la défaite du Téméraire, la même année, devant Granson (2 mars 1476), l'avertit que le jeu pourrait bien tourner mal. Il alla trouver à Lyon, où il tenait sa cour, son terrible neveu, qui sut mettre à profit cette circonstance inespérée. Loin d'éclater en reproches, il accepta de bonne grâce les explications de René ; il le cajola, l'étourdit d'honneurs, de plaisirs et de fêtes, et finalement il l'amena à conclure un traité dont le duc de Lorraine fit les frais. Le testament de 1474 devait être maintenu. Il était dit que la Provence ne serait livrée ni au duc de Bourgogne, ni à tout autre ennemi du royaume de France, mais qu'elle passerait à l'héritier naturel, Charles du Maine ; qu'à la mort de ce prince, s'il n'avait pas d'enfant, elle revien-

Digitized by Google

drait à la couronne de France[1] (mai 1476). Cette convention signée, Louis donna à son oncle mainlevée de la saisie des duchés ; mais il eut soin de laisser une garnison, comme garantie, dans le château d'Angers.

René venait de quitter Lyon, lorsque son petit-fils, poussé par le soin de ses intérêts les plus chers, y arriva à son tour. A l'accueil glacial que lui fit le monarque, il devina ce qui s'était passé, et repartit presque aussitôt.

Tout changea de face l'année suivante. Le duc de Lorraine venait de reconquérir sa couronne ; sa belle victoire de Nancy lui avait mis au front une auréole de gloire. Fier d'un tel petit-fils, le *Bon* roi René sentit tressaillir ses entrailles d'aïeul. Il résolut, cette fois, de léguer toutes ses souverainetés au jeune héros qui jetait inespérément un si vif éclat sur sa maison. Plusieurs de ses conseillers l'encouragèrent dans cette résolution ; car il y avait à la cour d'Aix un parti tout dévoué au duc de Lorraine. Mais Louis XI, dont l'avarice savait être prodigue, quand il s'agissait de gagner une province, avait aussi le sien, qui avait pour chef le président même du Conseil d'Anjou et de Provence, Palamède de Forbin[2]. On l'avertit du péril. Il connaissait l'humeur pointilleuse de son oncle, le caractère fier du duc de Lorraine : il agit en conséquence. Ses partisans, stylés par lui, feignirent d'applaudir au dessein du vieux monarque. En même temps ils lui persuadèrent d'exiger qu'en retour d'un si grand bienfait, son petit-fils adoptât pour siennes les armes de la maison d'Anjou. Cette condition plongea

1. Lecoy de la Marche : *le Roi René*, t. Ier, p. 406-410.

2. Ancien page du roi de Sicile. Il s'était élevé à force d'adresse et de talent.

Digitized by Google

René dans une terrible perplexité. Il ne pouvait se résoudre à renier les armes de son pays, de ses ancêtres : ne serait-ce pas payer d'ingratitude le brave peuple qui l'avait si bien servi ? Son Conseil consulté, il répondit à son aïeul qu'il était prêt à prendre et à porter les armes « mi-parties de Lorraine et d'Anjou ». Louis XI avait calculé juste. Le roi de Sicile fut blessé au vif; il se plaignit de l'orgueilleux dédain de son petit-fils, ajoutant, en forme de menace, que le comte du Maine se montrerait moins difficile. René accourut pour plaider sa cause (1478). Il calma son aïeul, il s'insinua dans ses bonnes grâces ; il accrut le nombre de ses partisans. Lorsque Louis XI intervint, il n'était que temps. Il avait dépêché le comte du Maine à Aix, pour défendre son droit fondé sur les traités ; il l'appuya par la force. Des troupes marchèrent du Dauphiné et du Languedoc sur la Provence. Menacé de tomber sans défense aux mains de son ennemi, René quitta furtivement la cour; il s'embarqua à Marseille, et gagna la Lorraine par Venise, Milan et la Suisse.

Dès lors, une grasse pension, régulièrement servie, et les conseils de Forbin, dont l'influence pesa de plus en plus sur lui, entretinrent le *Bon* roi René dans des dispositions favorables pour la France[1].

La certitude acquise de recueillir un jour la succession de Provence ne suffisait pas à Louis XI ; il voulait encore avoir le duché de Bar, le reste de l'héritage de la maison d'Anjou. Il avait déjà pris ses mesures en conséquence : en 1476, le 7 mars, il s'était fait céder par Marguerite d'Anjou, dont il avait payé la rançon au traité de Pec-

1. Hugo, *Histoire de René II*, p. 246-247 et 250-253.

Digitized by Google

quigny, ses droits éventuels à la succession de ses père et mère. Il poussa cette princesse à intenter un procès à sa sœur Iolande, pour la possession du Barrois. Le roi René s'émut de ces manœuvres. Il s'était résigné à déshériter son petit-fils de la Provence, qui lui venait de son frère Louis III; il ne pouvait consentir à le dépouiller du duché de Bar, son patrimoine à lui, le legs de son oncle vénéré, le cardinal de Bar, le complément naturel, nécessaire du duché de Lorraine. Il crut tout sauver en modifiant le testament de 1474. Pensant que le roi de France serait plus respectueux des droits de la mère que de ceux du fils, le 31 juillet 1479, il institua Iolande son héritière pour le Barrois. Mais en même temps, il afferma pour six ans la province à son petit-fils, moyennant une rente annuelle de 4,000 écus[1]. C'était une mise en possession déguisée, au profit du duc de Lorraine. Le roi se récria, protesta, menaça. Le pauvre René céda, comme toujours, et, modifiant encore ses dernières dispositions, il détacha du duché la prévôté de Bar[2], et l'afferma pour le même temps, au prix de 6,000 livres, au compétiteur de René II[3].

Cette position acquise, Louis XI, en stratégiste habile, travailla à l'affermir en achetant à son oncle la suzeraineté de Châtel-sur-Moselle, fief enclavé dans le duché de Lorraine, entre Nancy et Épinal. Il y voyait le triple avantage de tenir le duc en respect, de mettre sous sa

1. Convention de Peyrolles, près d'Aix. V. Marichal : *Positions de thèses à l'école des Chartes,* 1891, p. 24.

2. Elle comprenait, entre l'Aire et le Saulx, 39 communautés. Liénard, *Dictionnaire de la Meuse.*

3. Convention de Tours; Marichal, 24 et 26.

Digitized by Google

main le possesseur du fief, Henri de Neuchâtel, un affidé de la maison d'Autriche ; d'entretenir le dévouement du vieux René à ses intérêts, en flattant son avarice qui, avec l'âge, ne faisait que grandir. Ses offres, 60,000 livres, payables en plusieurs termes, l'éblouirent en effet[1]. Mais il fut stipulé que, du jour où le vendeur viendrait à mourir, l'acheteur se trouverait libéré des termes qu'il devrait encore. Louis voyait son oncle septuagénaire, malade, moribond ; il spéculait sur sa mort prochaine. Son calcul se trouva juste. René s'éteignit le 10 juillet 1480, avant l'ouverture de la première échéance : le roi eut la suzeraineté de Châtel, sans bourse délier[2].

Il réunit sans opposition l'Anjou à la couronne, comme apanage vacant, et se mit en devoir d'en faire autant pour le Barrois. L'usurpation, préparée d'avance, s'accomplit facilement. La prévôté de Bar fut occupée par les troupes royales, qui poussèrent jusqu'à la Meuse, et entamèrent le Bassigny. Louis, invoquant les droits de sa mère et la cession de Marguerite d'Anjou, se fit reconnaître par les habitants comme duc souverain, et confirma, en cette qualité, les privilèges des trois États (ordonnance de septembre 1480).

Impuissant contre le roi, le duc de Lorraine s'en prit au faible Charles du Maine qui, lui, de son côté, s'était mis en possession du comté de Provence. La ville de Metz, qui était bien aise de l'éloigner, la République de Gênes, qui s'effrayait de voir, un jour, la Provence réunie au royaume de France, lui promirent de l'argent. Les

1. La vente fut décidée le 15 avril 1480.

2. Lecoy de la Marche : *Revue des Questions historiques,* année 1888, p. 146-156.

Digitized by Google

seigneurs du pays qui tenaient pour lui, préparèrent un soulèvement; des bandes de condottières, appelées d'Italie, devaient les seconder. Ludovic Sforza, régent de Milan, était favorable. Quand tout fut prêt, René partit secrètement pour la Provence. Les villes de Forcalquier, de Grasse et de Draguignan se déclarèrent pour lui, et le proclamèrent comte; mais celle d'Antibes et le château de Trans[1] firent une vigoureuse résistance. Le comte Charles eut le temps de rassembler ses forces, et le roi, d'envoyer des troupes à son secours. L'aventure faillit tourner mal pour René. Il allait être enveloppé; les routes du nord lui étaient coupées. Il n'eut que le temps de se jeter dans Marseille, et, comme en 1477, il revint dans ses États par Venise (1481). Le comte Charles ne lui pardonna pas cette tentative pour le détrôner : le 9 décembre[2] 1481, la veille de sa mort, il fit un testament par lequel, confirmant celui de son oncle le roi de Sicile, il laissait, outre le Maine, son apanage, la Provence et les droits sur Naples à Louis XI.

Cet échec, ce mécompte décidèrent le duc de Lorraine à s'accommoder avec le roi pour cette prévôté de Bar, qu'il se sentait plus que jamais incapable de lui reprendre; il se résigna, en 1482, à lui en reconnaître la possession.

C'est ainsi que René, joué, battu par le plus fin, le plus retors, le moins scrupuleux des politiques du temps, fut non seulement frustré d'une riche province, assise sur les rivages de la Méditerranée, mais encore, chose

1. A 5 kilomètres de Draguignan.

2. Bouche (*Histoire de Provence*) dit : 10 décembre pour le testament, fait à Marseille; 11 pour la mort.

Digitized by Google

plus grave, dépouillé d'une partie intégrante de la monarchie lorraine. Peut-être qu'à tout prendre, la perte de la Provence fut un bonheur pour le brave petit peuple que les descendants de Gérard d'Alsace avaient à gouverner. Ils eussent été partagés entre leurs États du nord et leurs États du midi, et, qui plus est, tentés par l'attrait des droits sur Naples, de se risquer dans une aventure où René de Sicile et son fils Jean de Calabre avaient quatre fois échoué. Pour soutenir leurs entreprises, ils auraient ruiné la nation; peut-être l'auraient-ils livrée, affaiblie, épuisée, sans défense aux coups de ses puissants voisins.

Nous avons longuement exposé cette querelle de succession, à cause de l'importance de l'enjeu que René eut à y disputer, et aussi parce que la solution qui lui fut donnée exerça la plus haute influence sur les destinées de la Lorraine, et imprima une direction particulière à la politique de ses souverains.

Le besoin de mouvement, le goût des aventures n'étaient malheureusement pas encore éteints chez René. Avant de soulever la Provence, il avait accepté le commandement des troupes de la République, dans une guerre entre Venise et le duc de Ferrare. Si l'on en croit le document déjà cité, le *Discours sur la souveraineté du duché de Lorraine,* Louis XI fit tout ce qu'il put, jusqu'à lui offrir l'épée de connétable, pour le dissuader de partir. Il craignait que, la guerre finie, il ne s'aidât des troupes et des vaisseaux de Venise pour faire la conquête du royaume de Naples. René persista dans son dessein, il passa dans la Péninsule. Mais sur ce nouveau théâtre, le vainqueur de Nancy se montra au-des-

Digitized by Google

sous de sa renommée. Il échoua devant Ferrare, résigna son commandement, et revint en Lorraine, diminué comme capitaine, mais non guéri encore de la manie des aventures, de ses folles visées de conquêtes lointaines (1481).

La mort du vieux despote qui l'avait dépouillé, fut une délivrance pour René ; elle lui rendit la liberté de ses mouvements et lui permit de se relever. La France de Louis XI semblait prête à se détraquer. Tous les intérêts qu'il avait lésés, tous les droits qu'il avait violés, toutes les familles qu'il avait spoliées ou décimées, s'ameutaient et réclamaient. Grands vassaux, gentilshommes, clergé, peuple demandaient des États généraux pour porter remède aux souffrances de tous. Le duc d'Orléans, pour sa part, revendiquait la régence. Assaillie, débordée, la sœur, la tutrice du jeune roi, Anne de Beaujeu, résolut de désarmer les plus redoutables des mécontents, c'est-à-dire les grands vassaux et les chefs des États voisins. Elle fit des avances au duc de Lorraine, qui se rendit à la Cour. Elle avait cru le désintéresser en lui restituant le Barrois ; elle était loin de compte : René voulait encore l'Anjou, la Provence, enfin l'héritage entier de son aïeul. Il profita de la réunion des États de 1484 pour porter ses réclamations devant l'assemblée qui, sagement, évita de se prononcer. Lui donner l'Anjou, on n'y pouvait songer : c'était un apanage légalement dévolu, irrévocablement réuni à la couronne. Quant à la Provence, M^me^ de Beaujeu ne pouvait se résoudre à se dessaisir d'une province qui donnait à la France le complément de ses côtes, ses meilleurs ports sur la Méditerranée et l'entrée de l'Italie, en fermant, du côté de la mer, l'accès du Dau-

Digitized by Google

phiné. C'eût été compromettre la sécurité, la grandeur, l'avenir maritime du pays. Pénétrée de cette idée, elle avait fait prendre à son frère, dès son avènement, le titre de comte de Provence et de Forcalquier[1]. Mais elle était obligée de compter avec le prétendant; son concours, sa neutralité tout au moins, lui était nécessaire pour vaincre son compétiteur au pouvoir, Louis d'Orléans, pour abattre la faction des princes. René, de son côté, avait besoin du bon vouloir du roi et de sa sœur pour atteindre au but de ses désirs : la pleine possession des biens de son aïeul. Les deux parties conclurent un accord provisoire. On convint d'ajourner à quatre ans la solution de cette grave question, et d'en remettre la décision à une commission de trois membres nommés par le roi, et dont Commines fit partie jusqu'au jour de sa disgrâce[2]. En attendant, pour lui faire prendre patience, on donnait au duc de Lorraine le commandement d'une compagnie de cent lances, 18,000 livres pour le fermage de la prévôté de Bar, impayé depuis trois ans; une pension de 36,000 livres pendant les quatre ans, durée de l'ajournement. D'ailleurs on lui délivrait immédiatement le Barrois, sans exiger le remboursement des sommes prêtées par Louis XI au roi René[3] (29 novembre 1483).

Cette province était le domaine propre de la mère de René; mais Iolande d'Anjou mourut l'année suivante (21 février 1484)[4]. Le duc de Lorraine devint duc de

1. Arch. nat., p. 1380, cote 3,210.
2. Commines, coll. Michaud, p. 168. — Calmet, t. II, col. 1090 et pr. t. III, col. CCXCIV et CCXCV.
3. Calmet, t. II, col. 1090.
4. Calmet, t. II, col. 1090 et note *h*.

Digitized by Google

Bar : les deux duchés se trouvèrent définitivement et pour toujours unis.

Pour maintenir son nouvel allié dans de bonnes dispositions, Anne lui prêta ses bons offices dans une question qui intéressait à la fois sa personne et sa dynastie. René avait épousé, en 1471, une parente éloignée, Jeanne d'Harcourt-Tancarville[1]. Cette princesse ne lui avait pas donné d'enfants, et était incapable de lui en donner : la couronne de Lorraine était sans héritier. Depuis 1480, René était en instance près de la cour de Rome pour faire casser ce mariage malheureux. M^me^ de Beaujeu l'appuya si bien de son crédit que, le 8 août 1485, l'official de Toul prononça l'annulation[2], et que le pape Innocent VIII confirma cette sentence[3]. Pour enchaîner mieux encore le duc de Lorraine à son alliance, M^me^ de Beaujeu lui fit épouser une nièce de son mari, la vertueuse Philippe de Gueldre, fille d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre, et de Catherine de Bourbon (28 août 1485)[4].

Dès les premières avances, croyant au bon vouloir de celle qui s'employait si bien pour lui, René, par une convention signée à Malesherbes (23 septembre 1484), s'engagea à soutenir la sœur du roi contre ses ennemis personnels, contre les ennemis du royaume[5]. C'est lui qui chassa de la Cour « avec rudes et folles paroles[6] »,

1. Calmet, pr. t. III, col. CCXXXVII.
2. Calmet, t. II, col. 1091.
3. La bulle ne fut publiée que le 1^er^ février 1488. Calmet, pr. t. III, col. DCLXXXV.
4. Calmet, t. II, col. 1092 ; pr. t. III, col. CCXCVI.
5. Calmet, pr. t. III, col. CCXCIV.
6. Commines, coll. Michaud, p. 169.

Digitized by Google

le célèbre diplomate et historien Commines qui, tout membre qu'il était du Conseil du roi, entretenait des intelligences avec la faction des princes. On le voit, en 1485, encourager les communes de Flandre dans leur révolte contre Maximilien[1] (février) ; puis, aux côtés du roi, combattre le duc d'Orléans, et, quand ce prince eut fait sa soumission, s'entremettre pour procurer à la Cour celle des autres rebelles[2] (fin août).

Pendant que Mme de Beaujeu et le duc d'Orléans, à la tête des vassaux révoltés, se disputaient le pouvoir les armes à la main, les commissaires pour la Provence s'étaient mis à l'œuvre. Afin de s'éclairer, ils avaient fait rédiger par des jurisconsultes du pays un mémoire sur les droits du roi. Il servit de base à une consultation, qui fut présentée le 10 mai 1484. On marchait au dénouement. Les circonstances étaient propices pour Mme de Beaujeu. Elle avait atteint son but ; elle voyait les factions abattues, le pouvoir du roi, qui était le sien, relevé et affermi, le royaume si bien pacifié qu'il resta tranquille depuis la fin d'août 1485 jusqu'au 13 décembre 1486. Le roi, avançant en âge, pouvait parler en son nom, avec autorité. Il était donc possible de trancher la question de Provence ; mais il fallait y procéder avec une prudence extrême. On avait tout à craindre des emportements du duc de Lorraine, lorsque les droits du roi viendraient à être proclamés. Il fallait parer au danger, éloigner à tout prix un mécontent, à la fois vassal et prince souverain, qui, se joignant aux rebelles du dedans, aux ennemis du dehors, pouvait anéantir en un jour des

1. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. v.
2. Calmet, t. II, col. 1095.

Digitized by Google

résultats si laborieusement obtenus, et replonger le royaume dans un chaos pire que celui d'où on l'avait tiré. Mme de Beaujeu y avait pourvu. Depuis quelque temps déjà, elle s'étudiait à caresser l'ambition de René, elle flattait ses secrets désirs. Digne fille de son père, dans ces circonstances délicates, elle montra qu'elle était bien, comme l'a dit Brantôme, « fine et déliée comme personne ne fut oncques ». Jadis, en traitant à Senlis avec le Téméraire, Louis XI avait donné toute liberté à son terrible vassal d'aller se compromettre en Allemagne devant Neuss, de s'aller perdre, en Suisse, à Granson et à Morat. Sa fille, qui préférait aux décevantes chimères les solides réalités, qui redoutait pour son jeune frère l'attrait des droits légués par la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, montra au duc de Lorraine le chemin de l'Italie.

Le roi de Naples Ferdinand Ier faisait peser sur ses sujets un intolérable despotisme. Des seigneurs du pays, proscrits, dépouillés par lui, étaient venus en France pour demander secours et protection contre l'oppresseur de leur malheureuse patrie. Ils s'étaient adressés à Mme de Beaujeu. N'obtenant de la sœur du roi que des réponses évasives, ils s'étaient tournés vers le duc de Lorraine, qu'ils avaient d'abord dédaigné, à bon droit, semble-t-il; car la seigneurie de Venise, qui passait, on le sait, pour se connaître en hommes, consultée par eux, leur avait fait cette réponse des moins encourageantes : « Le duc de Lorraine est un homme mort, qui ne pourra vous résouldre[1]. » René, flatté dans son orgueil, accueillit avec

1. Commines, p. 169.

Digitized by Google

un vif empressement les propositions des seigneurs ; il promit d'aller au secours du peuple napolitain : il était engagé.

On le voit, Mme de Beaujeu pouvait, sans risque bien sérieux, faire parler maintenant les commissaires royaux. Ils déclarèrent que le duc n'avait aucun droit sur l'Anjou ni sur la Provence ; qu'en vertu du droit de masculinité, cette dernière avait légitimement passé du roi René au comte du Maine, qui non moins légitimement l'avait léguée au roi de France[1].

La déclaration des commissaires n'était qu'une décision de juristes ; mais cette décision impliquait la réunion à court terme de la Provence à la couronne de France. René ne s'y trompa point, il vit l'annexion faite[2]. Outré de dépit, il quitta brusquement la Cour, partit pour la Lorraine, et passant à Châlons-sur-Marne, il protesta devant notaire[3].

Toutefois il ne rompit pas son traité de 1484 avec Anne de France. Son concours lui était trop nécessaire pour faire la conquête de ce beau royaume de Naples qui le dédommagerait amplement de la perte de l'Anjou et de la Provence. Mme de Beaujeu, de son côté, n'avait garde de ne pas se prêter aux désirs de René. Elle lui fit, comme on dit vulgairement, un pont d'or : 20,000 fr. d'argent comptant et promesse de 40,000 autres ; licence de lever des gens de guerre en France et d'emmener les lances dont il avait le commandement ; promesse même

1. Bouche, *Hist. de Provence,* t. II, p. 496.
2. Calmet, t. II, col. 1094.
3. Calmet, pr. t. III, col. CCXCVIII.

Digitized by Google

d'un puissant secours, quand le royaume serait complètement pacifié; libre passage pour ses troupes à travers la Provence; promesse de faciliter l'entreprise par nos ambassadeurs à Rome, à Gênes et ailleurs[1], elle n'omit rien de ce qui pouvait décider le duc de Lorraine à partir et précipiter son départ. Elle lui offrit même, et lui fit accepter, la charge éminente, autant que lucrative, de grand chambellan, pour l'attacher étroitement à la personne du roi.

Forte de cette convention, elle n'hésita plus à trancher la question de la Provence. L'annexion de ce beau pays ne fut pas une œuvre de violence. Jamais peuple, dans ces temps reculés, ne se donna à un autre plus librement, ni avec un sentiment plus réfléchi du bel avenir qu'il s'ouvrait. Ici, laissons la parole à l'historien de la Provence. Les États du pays s'étaient assemblés à Aix, au mois d'août 1484, pour délibérer sur la question de l'union : « Après avoir bien considéré, dit Bouche, le grand advantaige qui serait à la Provence d'estre sous l'abry d'un grand roy, plustot que sous la protection d'un duc, il fut unanimement délibéré de se donner d'un cœur franc au roi de France. » Les États réservèrent les droits, libertés et privilèges du pays. En vertu de ce vote, le roi prononça la réunion de la Provence à sa couronne, en consacrant toutes ses franchises[2]. Les États se réunirent de nouveau, en 1487, pour recevoir cette déclaration. L'archevêque d'Aix prit la parole : il remontra à l'assemblée « le grand bonheur qui arrivera à la Provence

1. Commines, p. 168; et Bibliot. nat., fonds Dupuy, n° 590, *Mém. et actes de Charles VIII.*

2. Bouche, *Hist. de Provence,* p. 495 et 498.

Digitized by Google

d'estre sous le protectorat d'un si grand monarque que celuy de France, incomparablement plus à souhaiter que non pas le prince lorrain. » Les États votèrent définitivement l'annexion[1]. Mme de Beaujeu avait consommé l'œuvre commencée par Louis XI; René était battu, en 1486, par la fille, comme il l'avait été vingt ans auparavant par le père.

Mais il avait la tête trop pleine du royaume de Naples, il était trop absorbé par ses préparatifs pour s'émouvoir outre mesure d'un dénouement qui n'était que trop prévu. Cette fois, d'ailleurs, ce n'était pas le roi de France seulement qui l'évinçait pour satisfaire son ambition, c'était la Provence elle-même qui, consultant son intérêt, refusait d'unir ses destinées à celles de la Lorraine. Tout au plus entra-t-il, par le pacte de Nancy[2] (20 décembre 1486), dans la grande coalition qui venait d'armer contre la Cour les ducs d'Orléans et de Bretagne, les seigneurs du centre et du midi de la France, l'archiduc Maximilien et le nouveau roi d'Angleterre Henri VIII (13 décembre 1486). Voulait-il marquer son mécontentement, ou bien tenir la sœur du roi en crainte pour l'obliger à remplir ses engagements ? Dans tous les cas, il ne prit pas les armes; il sortit même bientôt de la coalition, et fit campagne avec le roi contre ses alliés de la veille. D. Calmet[3] nous le montre chargé de poursuivre le duc d'Orléans, le bloquant dans Châteaudun, le forçant à capituler, à faire sa soumission. En 1488, bien qu'on fût, en Lorraine, en pleins prépa-

1. Bouche, *Hist. de Provence,* p. 495 et 498.
2. Calmet, t. III, col. 1096.
3. *Ibidem.*

Digitized by Google

ratifs pour la guerre de Naples, il prend part à l'expédition de Bretagne, et assiste, le 28 juillet, à la fameuse bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, gagnée par La Trémouille. Il était là sans commandement, comme un féodal auprès de son suzerain ; car le P. Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne,* ne le mentionne pas parmi les vingt et un capitaines de l'armée royale dont il nous a transmis les noms. La campagne terminée, le duc revint dans ses États pour mettre la dernière main à ses préparatifs contre Naples.

L'entreprise de René, rendons-lui cette justice, avait été bien concertée. Une foule de seigneurs avaient demandé à suivre le jeune paladin au delà des monts. Des corps d'aventuriers furent levés en divers pays, principalement en Suisse. Les ducs de Savoie et de Milan avaient promis le passage sur leur territoire ; Gênes donnait son concours. L'assentiment du souverain pontife, suzerain du royaume de Naples, était indispensable ; René se le procura. Innocent VIII méditait alors une croisade contre les Turcs. Or il y avait quelque part, dans un coin de la France, un précieux otage qui pouvait servir pour faire contre le sultan une puissante diversion : c'était un frère de Bajazet, Gem ou Zizim, qui lui avait disputé le trône, à la mort d'Amurat. Vaincu, il avait cherché un refuge dans l'île de Rhodes ; les chevaliers l'avaient interné dans leur commanderie de Bourganeuf[1]. René fit, pour l'enlever, pour le livrer au pape, une tentative qui ne réussit pas. Le pontife, néanmoins, lui sut

1. Dans la Marche ; c'est aujourd'hui une sous-préfecture de la Creuse.

Digitized by Google

gré de ses efforts. Il approuva l'expédition; il la prit même sous son patronage en autorisant le duc de Lorraine à lever, pour y pourvoir, un décime sur le clergé lorrain. Aux murmures, aux résistances que souleva la perception de cette taxe, René put voir combien son entreprise était impopulaire dans le pays.

On était dans les derniers mois de l'année 1488, quand l'expédition se trouva prête. Au début, tout alla bien. Le Bâtard de Calabre, parti avec l'avant-garde, arriva sans encombre à Gênes, et fut élu capitaine-général par le peuple. La voie étant ouverte, René prit à son tour le chemin de l'Italie. Malheureusement, les préparatifs avaient traîné pendant près de deux années : quand il arriva à Lyon, l'occasion propice était passée[1]. Ferdinand avait eu le loisir d'écraser ses adversaires. Les seigneurs qui étaient venus en France chercher un libérateur, avaient perdu patience; trompés par une fausse paix, attirés dans un piège, ils gémissaient maintenant au fond des cachots de Naples. Les Génois, attaqués, battus par les Florentins, alliés de Ferdinand, venaient de déposer les armes. Puis enfin, Charles VIII, entré dans ses dix-huit ans, la tête pleine de romans, aussi aventureux que René, ne rêvant que prouesses, regrettait qu'on eût permis au Lorrain de prendre le chemin de l'Italie. Il l'invita, ce qui était un ordre, à suspendre sa marche, et, pour l'y obliger, il lui reprit les lances françaises, il lui retira sa pension. L'entreprise n'était plus possible : René rebroussa chemin, et « retourna, dit Commines, bien honteux, dans son pays ». (1488.)

1. « Jà, dit Commines, son entreprise était à demy perdue, pour la longue attente », p. 169.

Digitized by Google

On ne saurait attribuer à une idée de mesquine vengeance le conflit d'une nature toute spéciale, purement religieux, qu'il engagea, l'année suivante, avec le Parlement de Paris. Le gouvernement français, auteur de la Pragmatique de Bourges, s'efforçait de la propager dans tous les fiefs relevant de la couronne. Le Parlement, gardien-né des droits du roi et des libertés de l'Église gallicane, le secondait dans cette tâche avec le plus grand zèle. Il soutenait, dans le Barrois mouvant, les candidats aux bénéfices qui tenaient leur droit de l'élection; il empêchait d'entrer en possession ceux qui devaient leur nomination à la Cour de Rome. René, fidèle ultramontain comme ses prédécesseurs, adressa au Parlement une lettre de protestation, dont nous ignorons les effets (1489)[1].

Nous sommes arrivés à un moment de crise pour la politique des ducs de Lorraine. L'expédition de Naples, dont René s'était tant promis, avait misérablement avorté; la leçon lui profita. Il comprit qu'il avait visé trop haut; que pour un petit duc de Lorraine, qui ne disposait pas de la Provence et qui avait le roi de France pour voisin, la conquête de Naples était une chimère et une folie. Il renonça, en 1497, à ses prétentions, moyennant une pension de 24,000 livres, qui lui fut assurée par Charles VIII. Il lui avait fallu deux humiliations, l'une en 1481, l'autre en 1488, pour lui donner le sentiment des réalités; mais il était cette fois et pour jamais assagi. S'il fit, en 1498, à l'avènement de Louis XII, une démarche désespérée pour obtenir de son ancien allié la

1. Arch. nat., X. 919, folio 168.

Digitized by Google

restitution de la Provence; si, le voyant tout occupé de la conquête du Milanais, il songea de nouveau au royaume de Naples, ce furent là des velléités d'un jour, qui ne furent point suivies d'effets. La politique d'aventures et de conquêtes lointaines fut abandonnée, et, ce jour-là, naquit une politique nouvelle, politique modeste, terre à terre, si l'on veut, mais qui avait au moins un mérite incontestable, celui d'être pratique et de pouvoir produire d'heureux, d'utiles résultats pour la Lorraine. Elle consistait, nous l'avons déjà dit, à concentrer tous ses efforts dans la région lotharingienne, à la soumettre de proche en proche, s'il se pouvait, à la domination, sinon au protectorat de la maison ducale; à resserrer, dans un but d'énergique résistance aux entreprises de l'étranger, le faisceau, lâche encore, des forces morales du pays. C'était là, on en conviendra, une politique vraiment nationale, une politique tout à fait lorraine.

Or, à la fin du XV^e^ siècle, les circonstances se prêtaient singulièrement à la mise en œuvre d'une pareille politique. Un courant puissant, irrésistible, entraînait souverains, armées, peuples vers l'Italie, où les attiraient un sol incomparable, un climat merveilleux, la triple fascination du luxe, de la politesse et des arts. Pendant soixante-quatre ans, rois de France, rois d'Espagne et empereurs, chefs redoutés de la maison d'Autriche, se disputèrent avec obstination le royaume de Naples, le duché de Milan, la domination de la Péninsule. Pendant qu'ils étaient retenus loin de leurs États par ces luttes incessantes, pendant que l'empereur d'Allemagne, suzerain des Trois-Évêchés, défendait en outre l'Église romaine et son propre pouvoir contre l'inimitié religieuse

Digitized by Google

et politique des princes luthériens, la chrétienté contre les infidèles, les ducs de Lorraine et de Bar eurent leurs coudées franches dans la région lotharingienne.

Des moyens détournés qui vont au but lentement, mais sûrement, ou de la force ouverte qui le manque souvent, pour vouloir l'atteindre d'un seul coup, quel est le procédé qui convenait le mieux pour faire tomber les Trois-Évêchés sous la dépendance des ducs de Lorraine? Il faut, pour en décider, se rendre bien compte de la situation, bien savoir en quoi consistaient ces singuliers États qu'on appelait les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun.

Les Trois-Évêchés étaient comme un abrégé du monde féodal. Il y avait là un souverain, l'évêque, et parfois un co-souverain, comme par exemple dans l'évêché de Toul, où le Chapitre possédait en propre les places fortes de Void et de Vicherey[1]; au-dessus de l'évêque, suffragant de l'archevêque de Trèves, un suzerain spirituel, le pape, et un suzerain temporel, l'empereur, tous deux défenseurs-nés de l'évêché, qui pouvait en outre se donner un protecteur spécial, sous le nom d'avoué ou de voué. Au-dessous de l'évêque, il y avait des vassaux, des hommes libres, des serfs. Nous verrons les ducs de Lorraine eux-mêmes relever, pour certaines villes ou seigneuries, de l'église de Metz. Mais les vassaux les plus gênants, parfois les plus redoutés des évêques-souverains, étaient sans contredit leurs cités épiscopales, dotées de libertés, se gouvernant elles-mêmes, ayant leurs milices,

1. Elles formaient avec Villey-Saint-Étienne les trois prévôtés du Chapitre.

Digitized by Google

gardant leurs portes et leurs murailles, faisant la guerre, la paix, contractant des alliances, placées, en tant que villes impériales[1], sous la protection de l'empereur. La ville de Metz, en particulier, était à la fin du XV^e^ siècle une véritable république, gouvernée par des magistrats et des conseils élus, sous l'autorité d'un magistrat suprême : le maître échevin. L'évêque, souverain réel partout ailleurs, n'était pour elle qu'un souverain nominal.

Les villes épiscopales avaient, outre l'empereur, un *gardien* ou *défenseur* de leur choix. Le droit de *garde,* dans ces grandes cités, se trouvant lié aux événements et à la politique du temps, il ne sera pas inutile d'en dire quelques mots. Le *gardien* avait des devoirs : il était tenu de défendre la cité ; mais aussi il avait des droits : les bourgeois lui devaient une redevance annuelle ; ils devaient le suivre en guerre, dans un rayon déterminé, contre tous ennemis, excepté l'évêque, leur souverain, excepté l'empereur, leur suzerain. Le droit de *garde,* on le conçoit, fut de bonne heure l'objet des convoitises des ducs de Lorraine et des rois de France, également désireux d'étendre, les uns dans la Lotharingie, les autres dans la direction du Rhin, leur influence et leur pouvoir. Les ducs, voisins immédiats des cités épiscopales, avaient été les premiers à l'acquérir, et cela dans la ville qu'il leur importait le plus, comme touchant à leur capitale, de tenir sous leur main. Ils s'étaient fait donner, en 1253, la *garde* de Toul, et avaient

1. Verdun tenait ce titre d'Otton I^er^ ; Metz et Toul le prirent vraisemblablement au XIII^e^ siècle, à la faveur du grand interrègne.

Digitized by Google

eu bien soin de se faire confirmer ce droit précieux par les empereurs d'Allemagne. Mais, cinquante ans plus tard, nos rois les avaient supplantés. En 1300, Philippe le Bel, au moment où il soumettait la partie du Barrois qui devint mouvante de la couronne de France, s'était fait reconnaître comme *gardien* de la ville de Toul. Il avait obtenu le même titre à Verdun, l'année suivante. Ce privilège s'était étendu à Metz, sous Philippe V, et avait pris, par la suite, un caractère de perpétuité. A l'avènement des Valois, le protectorat des trois villes épiscopales et, indirectement, celui des Trois-Évêchés appartenaient de droit, comme de fait, à la France. Il est probable qu'elle le perdit à Metz pendant les cruels désastres de la guerre de Cent ans. En 1465, au sortir de la guerre du Bien-Public, Louis XI, voulant gagner le duc de Lorraine Jean de Calabre, s'en dessaisit en sa faveur, à Toul et à Verdun. Mais vraisemblablement il le recouvra à Verdun, soit en 1475, lorsqu'il occupa le Barrois mouvant sur le roi René, soit en 1477, lorsqu'il chassa la garnison que Charles le Téméraire y avait mise[1]. On a les lettres de protectorat que François Ier et Henri II octroyèrent, à leur avènement, l'un à la ville de Verdun[2], l'autre à la ville de Toul[3].

Revenons à notre sujet. Une chose, dans le tableau que nous avons tracé, frappe les yeux tout d'abord : l'extrême complexité des Trois-Évêchés, l'enchevêtrement de pouvoirs et de forces, hiérarchiquement groupés, ou

1. Calmet, t. II, col. 1077.
2. Roussel, *Hist. de Verdun.*
3. P. Benoît, *Hist. de Toul,* pr. XLV.

Digitized by Google

seulement juxtaposés, qui s'y rencontraient. Les attaquer, c'était s'attaquer aux prélats et aux cités ; c'était se heurter en outre au pape et à l'empereur, qui en étaient les suzerains, au roi de France, qui se considérait toujours comme le gardien de Verdun et de Toul. A moins de rencontrer une occasion exceptionnelle, à moins de disposer de moyens puissants, on ne pouvait se flatter de faire tomber d'un seul coup tous ces obstacles, de réussir dans une conquête à force ouverte. Le passé d'ailleurs parlait assez haut. Toutes les tentatives, — et elles sont nombreuses, — dirigées contre les Trois-Évêchés avaient complètement échoué. Pour nous borner aux plus récentes, ni le roi René[1], en compagnie de Charles VII à la tête d'une grande armée (1444) ; ni son petit-fils Nicolas (1473), à l'aide d'un stratagème habilement ourdi, n'avaient pu venir à bout de la puissante cité de Metz.

Ces fâcheux souvenirs n'arrêtèrent pas René II ; ils l'engagèrent seulement à user de prudence, à n'aborder l'entreprise qu'après avoir préparé les voies. Il appela la politique à son aide, et ainsi il créa une tradition qui devait être suivie par la cour de Lorraine jusqu'aux derniers temps de la monarchie ducale. Plus d'une fois ses prédécesseurs avaient fait élever leurs fils aux trônes épiscopaux de Toul et de Metz[2]. Mais, qu'on ne s'y trompe

1. On a pensé que René voulait se faire suzerain des Trois-Évêchés, sous la souveraineté de la couronne de France. V. Henri Martin, t. IV, p. 113.

2. Henri, fils de Thierry, à Toul (1126-1167) ; Thierry, fils de Mathieu Ier, à Metz (1179-1181) ; Mathieu, fils de Ferry Ier, à Toul (1197-1203) ; Jacques, fils de Ferry II, à Metz (1258-1260).

Digitized by Google

point : ce n'était pas alors œuvre de politique, c'était tout simplement placement de cadets. Il s'agissait, non de faire pénétrer dans les Trois-Évêchés l'influence lorraine, mais d'assurer une situation digne de leur naissance à des princes déshérités. René inaugura le système qui consistait à mettre des princes de la maison ducale à la tête des évêchés, pour les faire tomber peu à peu sous le patronage de la Lorraine. A la mort de l'évêque de Metz Georges de Bade (1484), il proposa son oncle paternel, Henri de Vaudémont, aux suffrages du chapitre. En vertu de la Pragmatique de Charles VII, en vertu du Concordat germanique de Frédéric III, dont l'Église de Metz s'était approprié les principes, les élections devaient être libres. Mais à lui seul, que peut le droit quand il a contre lui l'intérêt des puissants ? En fait, qu'arrivait-il ? Presque toujours la cour de Rome, et quelquefois les princes voisins, à l'aide d'une pression plus ou moins dissimulée, contraignaient les chanoines à proclamer leurs candidats. René ne prit point de détour ; il imposa le sien par la force. C'était son oncle, le frère de Ferry de Vaudémont. Le chapitre, les bourgeois surtout, étaient en défiance ; ils ne voulaient point du prince lorrain pour évêque, « *utpote qui generis Lotharingici principes formidarent* », dit la *Gallia Christiana*. René fit contre l'évêché une démonstration qui impressionna les chanoines et enleva l'élection (1484). Il était sûr maintenant de la neutralité, même du secret concours de l'évêque de Metz, intéressé d'ailleurs à humilier une bourgeoisie orgueilleuse, à ressaisir, avec l'aide de son neveu, l'autorité qui avait appartenu aux premiers évêques-souverains.

Digitized by Google

Le terrain était donc préparé ; l'occasion de l'attaque fut en outre bien choisie. René saisit le moment où l'empereur et le roi de France, Maximilien et Charles VIII, étant aux prises pour la Bretagne, l'Artois et la Franche-Comté, détournaient forcément les yeux de la Lorraine. L'entreprise, on le voit, était bien concertée ; et malgré tout, elle échoua. Ni trois années d'une guerre atroce, dans laquelle on vit les Lorrains dévaster systématiquement le pays, et les Messins, exaspérés, massacrer leurs prisonniers ; ni la trahison d'un des principaux magistrats[1], gagné à prix d'or, peut-être par l'entremise de l'évêque, ne purent entamer la puissante cité, qui avait alors toute l'énergie, toute la force de résistance que donnent le patriotisme et l'amour de la liberté (1490-1493).

Malheureux contre la ville épiscopale, René se dédommagea, avec la connivence de son oncle, aux dépens de l'évêché. Il réunit à ses États deux villes de l'Église de Metz, Sarrebourg et Épinal. Lasses de vivre sous des maîtres qui refusaient à l'une l'octroi de toute liberté, et qui violaient sans cesse les privilèges de l'autre, ces villes, bien peuplées, actives, florissantes, s'étaient révoltées autrefois contre leurs évêques. Sarrebourg s'était donnée au duc de Lorraine Jean de Calabre. Ce prince, en pleins préparatifs de guerre contre l'Aragon, avait décliné l'offre (1464) ; son fils Nicolas, lui, l'avait acceptée (1471). L'autre ville, Épinal, avait eu des destinées bien autrement tourmentées. C'est d'abord à la France qu'elle avait

1. Jean de Landrémont, l'un des Treize. On lui ouvrit le ventre, on lui arracha, tout vivant, le cœur et les entrailles.

Digitized by Google

eu recours : au moment où Charles VII entrait dans les Trois-Évêchés, elle s'était mise sous la souveraineté, sous la protection de ce prince (1444). Mais, après la guerre malheureuse du Bien-Public, Louis XI, au traité de Conflans, avait dû la céder à un *alter ego* de Charles le Téméraire, Thiébault de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne (1465). Sur le refus des habitants de devenir Bourguignons, il l'avait peu après transmise au duc Jean de Calabre (1466). René II, successeur de ce prince, entretenait donc une garnison dans Épinal, lorsqu'à l'instigation de l'évêque de Metz Georges de Bade, Charles le Téméraire vint attaquer la place. Il s'en rendit maître (1475) ; mais René la reprit l'année suivante et, dès lors, ne la perdit plus. Son oncle, devenu grâce à lui évêque de Metz, n'avait rien à lui refuser. Il sanctionna, en 1500, la double usurpation de Sarrebourg et d'Épinal. Il fut bien stipulé que le haut domaine resterait aux prélats, que les ducs de Lorraine leur feraient hommage pour la *vouerie* d'Épinal, qui appartenait aux évêques depuis trois siècles ; mais ces restrictions étaient de pure forme. Moins prélat que prince lorrain, Henri laissa périmer les droits de son église ; et, comme son successeur fut un fils de René, rien n'empêcha les deux cités messines de s'incorporer complètement à la Lorraine.

C'est encore au népotisme de son oncle que René dut l'acquisition, en 1499, du comté de Blâmont ; en 1503, de la seigneurie de Deneuvre. C'étaient deux fiefs de l'Église de Metz qui venaient d'échoir par voie d'héritage à son grand-oncle Olry de Blâmont, évêque de Toul. L'évêque Henri de Metz autorisa ce prélat à se dessaisir

Digitized by Google

de ses droits en faveur du duc de Lorraine (1504). Il en fut de Blâmont et de Deneuvre comme d'Épinal et de Sarrebourg : ils cessèrent d'être des fiefs de l'Église de Metz, et les ducs de Lorraine firent hommage, de ce chef, directement à l'Allemagne. Par suite de ces annexions, le grand évêché de Metz se trouvait fortement entamé au profit de la Lorraine qui acquérait dans la région de l'est, au nord, au centre, au sud, des positions militaires d'une haute importance.

René fit aussi des progrès dans l'évêché de Toul, mais par d'autres moyens. Son échec devant Metz lui avait révélé la force de résistance des villes épiscopales. Puisqu'on ne pouvait emporter de haute lutte ces vivantes citadelles, que la passion républicaine gardait au moins autant que leurs fossés et leurs remparts, il fallait tourner les obstacles, cheminer pas à pas et, à défaut de territoire, conquérir de l'influence, conquête qui, après tout, n'était pas à dédaigner. La diplomatie, substituée à l'emploi de la force, fut, depuis qu'il avait renoncé à toute entreprise en dehors de la région lorraine, la seconde évolution politique de René.

Depuis 1460, Toul avait pour évêque un ancien vassal, une créature de Charles le Téméraire, Antoine de Neuchâtel. Il était fils de ce Thiébault qui avait dispute la possession d'Épinal à René. Il s'était opposé, en 1484, à la perception du décime concédé à ce prince par Innocent VIII pour la conquête du royaume de Naples. Indigné de voir cet ancien ennemi occuper, aux portes de sa capitale, un siège qui commandait spirituellement au duché de Lorraine, René l'abreuva de tels dégoûts qu'Antoine finit par s'éloigner. Il mourut peu de temps

Digitized by Google

après ; et René, là comme à Metz, pesant sur le chapitre, fit élire son grand-oncle Olry de Blâmont, dont la faiblesse pour lui ne connaissait pas de bornes. L'évêché s'ouvrait donc, semble-t-il, à ses entreprises. Sa politique, souple, alerte, prompte à changer de front, visa tour à tour, pour y prendre pied, la cité, le chapitre, l'évêque et l'empereur. Il s'en prend d'abord aux bourgeois, réclame d'eux le paiement de l'arriéré des droits de garde : sur leur refus, il les attaque, les bat, mais les traite généreusement, afin de séparer leur cause de celle du chapitre[1]. Il demande alors aux chanoines l'autorisation de mettre garnison dans la place de Void : elle échappera mieux, gardée par lui, aux convoitises de la France. Le chapitre fait la sourde oreille. René, sans aucun scrupule, occupe non seulement Void, mais encore Vicherey ; il les eût conservés, si Louis XII n'avait menacé de venir en personne pour les lui reprendre[2] (1500). Repoussé sur ce point, il se jette sur un autre. Il venait, pour flatter son oncle, de lui abandonner cinq villages[3] du duché de Lorraine : il obtient facilement que le faible vieillard lui cède son droit de régale ou de souveraineté sur la cité de Toul. Cette fois, c'est l'empereur qu'il trouve sur son chemin : Maximilien oppose son veto à cette singulière convention. René change alors ses batteries. Que l'empereur l'autorise à racheter le comté de Toul qui, dans les anciens temps, appartenait à ses ancêtres[4] ; il offre de le tenir en fief de l'Église de Toul et

1. P. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 597.
2. P. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 598.
3. Azerailles, Gélacourt, Flin, Glonville, Blademénil-sur-Meurthe.
4. Il avait été vendu par Ferry III à l'évêque Gilles de Sorcy.

Digitized by Google

d'en faire l'hommage soit à l'empereur, soit à l'évêque. Entre les mains d'un séculier, ne sera-t-il pas mieux défendu contre les entreprises du roi de France, qui, sous prétexte de le protéger, ne cherche qu'à le détacher de l'empire pour se l'approprier? Nous trouvons ici, non sans quelque surprise, la note d'une politique bien connue. Avec l'empereur, comme avec le chapitre, René évoque la vision d'une conquête française. Quatre siècles avant le fondateur de l'unité allemande, il joue de la France pour effrayer l'Allemagne. Mais les temps n'étaient pas mûrs ; Maximilien resta sourd à cet argument bien trouvé, et, sur les instances des bourgeois qui avaient pris peur, il rompit la négociation (après 1500).

Ce qu'on lui refusait, René réussit à le prendre par des voies détournées. Il fit nommer par son oncle un bâtard de Lorraine maire de Toul ; il fit élire une de ses créatures à la principale magistrature de la cité. « Par ces deux officiers », dit l'historien de Toul, le P. Benoît, auquel nous avons emprunté ces récits, « il tint si bien la ville qu'elle consentit à payer les mêmes taxes qu'on payait en Lorraine. »

Enfin, pour conserver, même après la mort de son oncle, l'influence qu'il avait exercée, lui vivant, sur l'évêché de Toul, il lui fit donner pour coadjuteur par le chapitre un prêtre dont le dévouement lui était acquis, Hugues des Hazards, qui devint évêque en 1508.

René couronna son œuvre et l'affermit, en plaçant ses deux fils Jean et Louis sur les sièges de Metz et de Verdun. Jean n'avait que deux ans, lorsque son grand-oncle Henri de Vaudémont le prit, en 1500, pour coadjuteur. Il devint évêque en 1505, à la mort du vieux

Digitized by Google

prélat ; je veux dire évêque de nom, car le chapitre prit en mains et conserva le gouvernement du diocèse jusqu'à l'époque de sa majorité. Quant à Louis, ce fut l'influence de son parrain Louis XII qui le fit nommer évêque de Verdun (12 juillet 1508), moins de cinq mois seulement avant la mort de René. Il n'avait que neuf ans.

Les coadjutoreries, les élections prématurées[1], les cumuls, le droit de résignation sous condition de *regrès*, c'est-à-dire de retour, droit que Jean de Lorraine, grand accapareur de sièges épiscopaux, exerça deux fois à Metz, deux fois à Verdun et trois fois à Toul, comptent parmi les plus grands abus de l'Église au XVI^e^ siècle. Ce furent ces abus qui facilitèrent aux princes lorrains, même enfants, l'accès aux Trois-Évêchés, qui leur permirent d'en prendre possession et de s'y perpétuer. La double élection des fils de René a presque l'importance d'un avènement dynastique. Pendant près d'un siècle, depuis l'élection d'Henri, oncle de René (1484), jusqu'à la mort du cardinal de Guise (1574), l'évêché de Metz a été, sans interruption, le patrimoine de la maison de Lorraine. Celui de Verdun lui a appartenu de 1508 à 1548, de 1585 à 1587 et de 1593 à 1661, c'est-à-dire, en différentes fois, pendant cent dix années. Celui de Toul, qu'elle aurait eu le plus d'intérêt à s'approprier complètement, parce qu'il touchait à Nancy, parce qu'il commandait spirituellement à la Lorraine, a été sous sa main, par suite d'interruptions, trente-deux ans seulement. Quoi qu'il en soit, on comprend quel prestige,

1. Voir, à ce sujet, les plaintes de Gaspard Donet, évêque de Mâcon, à Louis XIII (2 juin 1617).

Digitized by Google

quelle prépondérance il en résulta, surtout avant l'occupation des Trois-Évêchés par la France, pour la maison ducale, dans la région lotharingienne.

Pendant qu'elle s'y implantait par une double élection, René réussissait à recueillir, par voie de procédure, quelques épaves de l'héritage de la maison d'Anjou. Débouté de ses prétentions insoutenables sur les biens d'apanage, frappé dans ses droits légitimes sur la Provence, il s'était rabattu sur les biens personnels de la branche du Maine. Sur ce nouveau terrain, il trouvait pour compétiteurs, non plus seulement le roi de France, mais encore les princes d'Armagnac, issus de Louise d'Anjou, sœur de Charles du Maine. C'étaient les fils infortunés du duc Jacques de Nemours, qui, traînés, a-t-on dit, au pied de l'échafaud, avaient été arrosés du sang de leur père. Les biens en litige étaient : les Seigneuries de Sablé, de Mayenne[1] et de la Ferté-Bernard dans le Maine ; les terres de Lonjumeau et de Chilly, avec l'hôtel d'Orléans près de Paris[2]. L'affaire fut portée devant le Parlement. En attendant une décision, Charles VIII, qui s'était pris d'affection pour les princes d'Armagnac[3], leur adjugea la jouissance de ces différents fiefs (5 mars 1484). Le jugement fut rendu seulement douze ans plus tard (24 février 1496). La succession fut partagée : René obtint Mayenne et la Ferté-Bernard ; il aurait eu aussi Sablé, s'il avait pu fournir aux princes d'Armagnac la

1. On disait aussi Maine la Juhée ou la Juhelle, parce qu'elle avait été fondée par Juhel, descendant de Foulques de Nerra.

2. V. Marichal : *Positions de thèses pour l'école des Chartes,* 1891, p. 28-29.

3. Le troisième, Louis de Nemours, fut vice-roi de Naples.

Digitized by Google

terre de la Roche-sur-Yon[1], en échange de cette seigneurie.

La maison d'Armagnac s'éteignit, à son tour, en 1504, dans la personne de la comtesse Charlotte. Outre sa part de l'héritage de la maison du Maine, elle laissait le comté de Guise et la seigneurie de Nouvion-en-Thiérache, avec des prétentions sur la vicomté de Martigues en Provence, alors détenue par la maison de Ligny-Luxembourg[2]. Le duc de Lorraine et le roi de France se trouvèrent de nouveau en présence. La plus belle pièce de l'héritage était le comté de Guise, d'autant plus convoité par René qu'il avait été le premier apanage du roi de Sicile, son aïeul. Usurpé en 1424 par le comte Jean de Luxembourg, reconquis par Charles VIII, il n'avait pas été rendu à son possesseur légitime[3]. Ce prince l'avait donné à Louis de Nemours qui, en mourant, l'avait transmis à sa sœur Charlotte (1503). Celle-ci, par son testament, en laissait l'usufruit à son mari Charles de Rohan (1504). Le Parlement trancha en 1505 la question de Sablé, qu'il attribua définitivement au duc de Lorraine[4]. Il ajourna sa décision pour les autres domaines, qui demeurèrent en litige jusqu'au règne du duc Antoine.

René régla, vers le même temps, une question de ter-

1. Marichal, ibid. La seigneurie de la Roche-sur-Yon appartenait, depuis le mariage de l'héritière, Isabelle de Beauveau, avec Jean de Bourbon, à la branche de la Marche, qui refusa de s'en dessaisir.

2. V. *Dictionnaire de La Martinière*, art. *Martigues*. René transféra, en 1504, ses prétentions sur la vicomté à sa femme Philippe de Gueldre.

3. Charles VIII l'avait donné à Charles Ier du Maine, qui avait épousé une nièce de Jean de Luxembourg. Louis XI l'avait recueilli dans l'héritage du comte Charles II. — V. Léon Germain : *René, duc de Lorraine, et le comté de Guise*.

4. Marichal, ibid., p. 29.

Digitized by Google

ritoire qui avait son importance pour la bonne constitution et la sécurité de la monarchie ducale. On se rappelle que le roi de Sicile avait, par son testament de 1474, érigé le marquisat de Pont-à-Mousson en apanage pour son bâtard Jean de Calabre. Le duc de Lorraine acheta, en 1507, au prix de 2,000 florins, le désistement de ce personnage, ce qui rendit définitive l'incorporation au duché de Bar, d'une terre qui était un fief de l'empire, d'une ville qui gardait la frontière[1], et qu'attendaient, soixante-cinq ans plus tard, de si glorieuses destinées.

René s'était efforcé d'agrandir la petite monarchie que ses prédécesseurs lui avaient transmise, d'en faire un tout compact, en lui donnant au nord ses limites normales. Le but n'était pas atteint. Il n'avait pu faire qu'un petit nombre d'acquisitions, non toutefois sans valeur, et, à défaut de conquêtes territoriales, des conquêtes d'influence. Les Trois-Évêchés, avec leurs grandes métropoles, étaient toujours debout. René voulut du moins assurer l'unité, l'indépendance, la perpétuité de la Lorraine, telle que sa politique l'avait faite. Cette préoccupation, si digne d'un patriote et d'un homme d'État, perce pour ainsi dire à chaque ligne dans ses dernières dispositions. Sans doute, il ne pouvait songer à laisser dans les mains d'un seul ses duchés de Lorraine et de Bar et les nombreux domaines, dispersés en divers pays, que ses prédécesseurs lui avaient transmis, dont lui-même avait hérité, ou qui devaient, dans l'avenir, échoir à sa maison; cela n'eût été ni sage, ni même pratiquement possible. Il avait d'ailleurs quatre fils : Antoine, Claude,

1. René y fit bâtir une « maison forte ». Calmet, notice.

Digitized by Google

Jean et Louis ; en outre, la duchesse Philippe était en ce moment enceinte. Deux de ses fils, il est vrai, étaient déjà pourvus : Jean, monté récemment sur le siège épiscopal de Metz; Louis, postulé pour celui de Verdun, par la faveur de son parrain Louis XII. Quant à l'enfant qu'on attendait, René décida, si c'était un fils, qu'il entrerait dans les ordres, comme ses frères Jean et Louis. Pour toutes ces raisons, par son testament[1] signé le 25 mars 1506, à Loupy-en-Barrois, il fit de sa succession deux parts, mais deux parts seulement. A Antoine, son fils aîné, il laissait tout ce qui formait le noyau de la monarchie ducale : les duchés de Lorraine et de Bar, avec toutes leurs dépendances et leurs enclaves, nommément le marquisat de Pont-à-Mousson et le comté de Vaudémont, son domaine patrimonial. Il y joignait les droits ou prétentions de sa maison sur les royaumes de Sicile et d'Aragon, sur le duché d'Anjou, sur les comtés du Maine et de Provence ; et aussi le beau titre de roi de Jérusalem, si propre à rehausser le lustre d'une monarchie chrétienne. A Claude,

1. L'authenticité de ce testament a été fort attaquée. Digot l'a bien établie, croyons-nous, dans son beau *Mémoire sur la masculinité du duché de Lorraine* (*Mém. de l'Acad. de Stanislas,* année 1853). Lorsque René rédigeait cet acte remarquable, des exemples, donnés de haut, ne lui manquaient pas. Depuis longtemps, en effet, il se faisait en Europe un mouvement très marqué, tendant à renforcer l'institution monarchique, en substituant au droit féodal, qui admettait la succession des femmes, un droit tout politique, qui les écartait. La France, dans un but manifeste de préservation nationale, avait pris les devants ; elle s'était donné sa loi *salique* (1314 et 1328). L'empereur Charles IV, pour empêcher l'émiettement du droit électoral, avait, par sa *Bulle d'or* de 1356, appliqué aux Électorats les principes du statut français. En 1473, l'électeur de Brandebourg Albert, dit l'Ulysse ou l'Achille, avait soumis au même régime l'Électorat et ses dépendances actuelles ou à venir, déclarées par lui indivisibles. Il y a, sous ce rapport, une analogie frappante entre le testament de René II et la *Dispositio achillea*.

Digitized by Google

son second fils, il assignait les terres ou seigneuries qu'il possédait ou prétendait aux Pays-Bas, en France et, spécialement, en Provence. Pour le lot de l'aîné, sa volonté expresse était qu'il ne fût jamais démembré, que les duchés de Lorraine et de Bar et les fiefs qui s'y rattachaient, restassent indissolublement, perpétuellement unis. Sur ce point, il s'exprime avec une force singulière : « Pour ce que nos dicts duchés de Lorraine et de Bar sont conjoincts et enclavés l'un dans l'aultre; qu'à l'occasion que du passé ils ont été à deux seigneurs, plusieurs guerres..... sont entrevenues sur iceulx pays, à la foule d'iceulx duchés...., et qu'il est à craindre que, s'ils étaient ci-après disjoincts l'un de l'aultre et ès-mains de deux princes, le pareil vraisemblable pourrait entrevenir...., à cette cause, instituons notre héritier lors Antoine, nostre fils aisné, esdicts nos duchés de Lorraine et de Bar, avec leurs appartenances, terres et seigneuries y comprises et enclavées. Voulons et ordonnons qu'il y succède seul et pour le tout...., esquels nos dicts duchés entendons nommément y être compris le marquisat de Pont et le comté de Vaudémont. »

Pour perpétuer l'unité, ainsi faite, de l'État lorrain, René établissait un nouveau régime de succession. C'est ici la partie contestée de son testament, dont on n'eût jamais, sans cela, mis en doute l'authenticité. Jusqu'ici, la couronne ducale avait été accessible aux femmes : une fille de Charles II l'avait portée dans la maison d'Anjou ; une fille de René Ier l'avait transmise à la maison de Vaudémont. René II changea profondément les choses. Sans nul doute, il était frappé de ce qu'avait fait la loi *salique*, en France, pour l'absorption des fiefs par des mariages,

Digitized by Google

pour la formation territoriale du pays, pour l'unité, l'indépendance, l'individualité de la nation. Or, sa grande crainte était que sa patrie n'allât se perdre un jour, par le mariage d'une héritière ducale, dans l'un des deux empires qui l'étreignaient sur ses deux frontières de l'est et de l'ouest. L'Autriche, habile à se ménager ainsi de splendides héritages, était, à cet égard, plus à redouter que la France. La loi *salique* apparaissait à René comme le plus sûr moyen de conjurer un si grand péril. Mais, parvenu au trône en vertu du droit des femmes, grâce à l'abdication de sa mère Iolande, il ne pouvait, sans mentir à ses origines, leur en interdire l'accès d'une façon absolue. Aussi instituait-il une loi salique mitigée. Son testament réglait de la manière suivante l'ordre de succession : à Antoine, il substituait Claude ; à Claude, l'aîné des frères non entrés dans les ordres ; à celui-ci, son cadet, dans le cas où les trois premiers mourraient sans postérité masculine. Si le dernier des substitués lui-même ne laissait pas d'héritier mâle, alors la couronne ducale devait passer aux autres hoirs selon la coutume du pays, par conséquent aux femmes, si elle le permettait. Sans être radicale, la réforme suffisait à sauvegarder l'unité, l'autonomie de la Lorraine. Mais son auteur ne fit pas ce qu'il aurait fallu pour la rendre viable. Un testament n'est pas une loi ; et dans un pays libre, qui a sa représentation nationale, le soin de régler la succession au trône, acte constitutionnel au premier chef, ne saurait être abandonné au caprice du souverain. En France, la loi *salique* avait été faite, sinon par les États généraux, du moins par le corps des hauts barons. Le testament de René ne pouvait faire loi qu'après avoir reçu la sanction

Digitized by Google

des États des duchés. Or, cette sanction indispensable, René ne la demanda point : il aurait craint, par cette démarche, de se mettre sous la dépendance étroite des assemblées. A l'avènement de son fils, comme Antoine n'avait pas encore vingt et un ans, les États furent convoqués. On leur fit connaître les volontés du dernier duc, tant au sujet de la régence, qu'il laissait à sa veuve Philippe[1], que pour l'union perpétuelle et irrévocable des deux duchés. Quant aux principes posés par lui en matière de succession, s'ils en eurent communication, ce qui est douteux, ils ne furent point appelés à en délibérer et à les convertir en statut fondamental en y apposant leur sanction. Le testament de René resta ce qu'il était, l'expression d'une volonté individuelle. Ce qu'un duc de Lorraine avait fait, un autre pouvait le défaire. La situation restait ambiguë, grosse de conflits pour l'avenir.

René II avait régné trente-cinq ans, avec des alternatives singulières de grands malheurs et de grande gloire. Il avait eu le temps d'observer beaucoup, de beaucoup réfléchir, d'acquérir une sérieuse expérience des hommes et des choses[2]; et de cette expérience, il avait tiré un système de politique, qu'il léguait, comme une tradition d'État, à ses successeurs. Il leur avait ouvert une route : nous aurons à voir, maintenant, de quelle façon ils y marchèrent.

---

1. Les États déclarèrent qu'Antoine était « constitué en âge compétent, et suffisamment qualifié pour être hors de tutelle, curatelle et mainbournie ».

2. D. Calmet dit de lui qu'il « avait la parole sententieuse ».

Digitized by Google

III.

Avant d'étudier la politique d'Antoine, fils de René, il convient d'examiner une question préliminaire. Si l'on en croit certains auteurs[1], malgré le soin qu'avait pris René de régler sa succession, il se serait élevé un conflit entre ses fils. Claude aurait réclamé la couronne, par ce motif injurieux, — remarquons-le bien, — pour sa mère, qu'Antoine, étant né du vivant de l'épouse divorcée, n'était pas légitime. Débouté de ses prétentions, il serait allé, de dépit, s'établir en France, où il aurait demandé et obtenu la qualité de Français. Un historien des ducs de Guise, René de Bouillé, combat cette singulière tradition, qui n'est ni vraisemblable en elle-même, ni d'accord avec les faits. Claude était bien jeune alors, — il n'avait que douze ans, — pour prendre vis-à-vis d'Antoine une semblable attitude. D'ailleurs, s'il l'avait prise, sa mère l'aurait-elle avantagé, comme elle le fit plus tard, quand, par son testament, elle l'institua son unique héritier pour tous ses domaines ? Enfin, c'est René lui-même qui, voulant établir son second fils en France, avait émancipé Claude, âgé de huit ans et demi (5 octobre 1504), et l'avait fait naturaliser Français dix-huit mois plus tard (mars 1506). L'histoire, loin de garder la trace d'un conflit entre les deux frères, nous montre Claude, parvenu en France à une haute situation, venant de lui-même au secours d'Antoine, dans sa lutte contre

1. Varillas et, d'après lui sans doute, le président Hénault, Bayle, etc.

Digitized by Google

les Rustauds. Ainsi tout nous porte à croire que le testament de René fut obéi et respecté. Cette question écartée, entrons dans notre sujet.

L'éducation d'Antoine explique tout naturellement les inclinations et le caractère de sa politique dans la première partie de son règne. Son père l'avait confié, dès l'âge de dix à onze ans selon D. Calmet[1], de sept à huit selon d'autres[2], à son ancien ami du temps de la régence, le duc d'Orléans, devenu Louis XII. Élevé, sous la sage direction de deux seigneurs lorrains, Errard de Dommartin et Louis de Stainville, dans la cour honnête et chevaleresque de ce souverain, le jeune Antoine y avait puisé, avec un goût très vif pour la France, des sentiments nobles et élevés. Louis XII lui avait fait faire ses premières armes au siège de Gênes (1506-1507). En 1509, l'année d'après son avènement, Antoine, laissant la régence à sa mère, suivait de lui-même le roi en Italie, et faisait avec lui la brillante campagne d'Agnadel. Il assiste, en 1515, au sacre de François Ier, où il figure un des douze pairs, le duc de Normandie. La même année, son mariage avec Renée de Bourbon, sœur du trop fameux connétable, le rattache plus étroitement encore à notre France, dont l'humeur chevaleresque répondait si bien à ses goûts de paladin. Aussi fut-il, en 1515, de la merveilleuse équipée qui, de Lyon, par|delà les Alpes, entraîna l'armée française, à la suite du roi-chevalier, jusqu'aux plaines de Marignan.

François Ier n'avait rien à refuser à un vassal qui se

1. Calmet, pr. t. III, col. CL.
2. Version donnée par Digot, sans indication de sources.

Digitized by Google

montrait aussi zélé pour les intérêts de sa couronne et de sa gloire. Nos chartes en témoignent. Le 8 décembre 1518, le duc de Lorraine étant retenu dans ses États par diverses affaires, le roi lui accorda un délai d'un an pour l'hommage qu'il devait lui faire de la seigneurie de Gondrecourt en Barrois [1]. Le délai fut même prolongé, l'année suivante, et l'hommage ne fut prêté que le 14 août 1520 [2].

Ici finit ce qu'on peut appeler la période héroïque du règne d'Antoine : une autre, bien différente, toute politique celle-là, allait commencer.

Les événements avaient marché ; l'Europe avait changé de face ; la situation se faisait grave ; deux grands périls avaient surgi pour la Lorraine : Charles-Quint, la Réforme. Le petit souverain des Pays-Bas, Charles de Brabant, était devenu roi d'Espagne en 1516, chef de la maison d'Autriche et empereur d'Allemagne en 1519. La moitié de l'Europe était à lui. Il venait d'entraîner l'Angleterre et la Papauté dans son alliance. Les guerres d'Italie, après avoir été des guerres de succession entre la France, l'Espagne et l'Autriche, pour la possession de Naples et de Milan, dégénéraient en une rivalité grandiose, celle de François Ier et de Charles-Quint, luttant avec fureur pour l'empire du monde. La guerre, confinée d'abord dans la Péninsule, menaçait de s'étendre à toutes les frontières des deux États rivaux et d'atteindre la Lorraine. Antoine qui, lors de l'élection à l'empire, avait travaillé pour le roi de France, et qui, l'année suivante,

1. Arch. de Nancy ; B. 364, fol. 57 v°.
2. Arch., B. 364, fol. 4 v°.

Digitized by Google

l'avait accompagné au camp fastueux du Drap-d'Or, jugea prudent, lorsqu'il vit Henri VIII prendre parti pour Charles-Quint, de se renfermer dans la plus stricte neutralité, de peur d'attirer sur lui la colère du vainqueur qui, dans ses prévisions, ne pouvait être que le puissant souverain de l'Empire, des Pays-Bas, de l'Espagne et du royaume de Naples. Il s'excusa de ne point prendre part, comme François Ier l'en pressait, à l'aventureuse campagne de Pavie.

La situation de René II avait été simple et sa marche politique relativement aisée. Grâce à la minorité orageuse de Charles VIII, grâce aux guerres d'Italie, qui avaient occupé, au delà des monts, ce prince, son successeur et Maximilien avec eux, il avait eu pleine liberté d'agir dans les Trois-Évêchés et d'y faire des progrès. Antoine, moins heureux que son père, n'avait pas seulement à redouter son terrible voisin et suzerain, Charles-Quint ; il avait en même temps à se défendre contre la Réforme.

La Réforme, qui venait d'ajouter une division de plus à toutes celles dont souffrait l'Allemagne, et certainement la plus profonde de toutes, celle des croyances ; la Réforme, qui faillit, en France, briser la monarchie la plus parfaite que l'Europe eût connue depuis l'empire des Césars, fut pour la Lorraine une crise des plus graves. Elle menaçait de dissoudre l'unité morale, si précieuse, du pays ; de couper la nation en deux parties hostiles, dont l'une eût regardé vers l'Allemagne luthérienne, et l'autre tendu la main à la France catholique. Elle eût ouvert la porte aux interventions étrangères, et gravement compromis, peut-être complètement

Digitized by Google

ruiné l'indépendance du pays. Antoine et ses successeurs la combattirent comme catholiques, pour maintenir l'unité de la foi ; ils la combattirent comme souverains, pour maintenir l'unité de la nation. En agissant ainsi, ils firent de la Lorraine un pays à part dans cette partie de l'Europe ; ils la séparèrent profondément de ses puissantes et dangereuses voisines : de l'Allemagne, où la Réforme allait avoir bientôt son existence légale ; de la France où, par politique, les derniers Valois penchèrent pour la tolérance. Ils lui communiquèrent une individualité qui pouvait être pour elle une garantie sérieuse d'indépendance et de durée. Nous n'avons pas à discuter ici la légitimité des moyens qu'à l'exemple de tant d'autres princes, ils crurent devoir employer pour la fin qu'ils voulaient atteindre. Il suffit, croyons-nous, à l'objet de notre étude que nous ayons caractérisé leur politique dans cette grave question, que nous en ayons déterminé les motifs et le but.

Antoine fut aux prises avec la Réforme, pour ainsi dire dès qu'elle parut. De Strasbourg, du Palatinant, de la Suisse, elle pénétrait dans ses États au moyen des livres, par le commerce, par les relations de toute sorte que ces pays entretenaient avec la Lorraine. Dès l'année 1523, il prenait contre elle des mesures de défense. L'ordonnance ducale rendait les luthériens justiciables de l'inquisition. Étaient passibles de la confiscation soit de corps, soit de biens, les détenteurs de livres prohibés et ceux qui se refusaient à dénoncer les coupables.

Antoine eut à combattre la Réforme non seulement dans ses États par des édits, mais encore au dehors sur les champs de bataille. Ici, elle lui apparaissait sous son

Digitized by Google

aspect le plus odieux, comme une invasion étrangère et comme une explosion sauvage d'appétits communistes. Il fut à la fois pour elle un Simon de Montfort et l'un de ces féodaux qui, au temps du roi Jean, taillaient en pièces les Jacques de l'île-de-France. Il n'entre pas dans notre plan de raconter la guerre des Rustauds, demeurée si vivante dans les traditions du pays, le combat de Lupstein[1], la reddition et les massacres de Saverne, la bataille de Scherwiller[2] (1525). Il suffira de dire que ces hauts faits donnèrent au duc un renom de grand capitaine, une immense popularité et une prépondérance incontestable, comme sauveur de la foi, de la région lorraine et de l'ordre social menacés.

Cette guerre religieuse et sociale fut suivie d'un redoublement de rigueurs dans les duchés. Il y eut des exécutions capitales, dont une par le bûcher. A la demande des États généraux, qui étaient en cela d'un même sentiment avec le duc, la pénalité fut aggravée : à la peine de l'emprisonnement, l'on substitua le supplice du feu.

Il y a presque toujours deux faces aux choses humaines ; et si, comme l'on dit, toute médaille a son revers, la réciproque est parfois vraie. Ainsi en fut-il de la Réforme pour les ducs de Lorraine. Elle leur était apparue grosse de menaces et de périls ; et pourtant, contre toute attente, elle devint pour eux un puissant auxiliaire, un levier de leur politique. Antoine, qui la combattait avec une rigueur impitoyable, qui défendait si énergiquement le catholicisme dans ses États, fut désormais

1. A 9 kilomètres de Saverne.
2. A 7 kilomètres au N.-O. de Schlestadt.

Digitized by Google

l'espoir, le centre de résistance et comme le chef des catholiques dans les Trois-Évêchés, un Philippe II au petit pied dans la région lotharingienne. La Réforme, redoutée par les catholiques, les prêtres, les évêques, lui donna prise sur ces beaux territoires convoités de longue date par les princes de sa maison; elle lui permit d'y acquérir de l'influence, en attendant le jour où son petit-fils les soumettrait, en partie du moins, à sa suprématie. Une politique nouvelle, la politique religieuse, prit naissance. Elle aura son complet épanouissement sous le règne de Charles III; mais déjà elle se montre sous celui d'Antoine, elle s'y annonce par un curieux indice. Le fait dont il s'agit est rapporté par le théologien protestant Paul Ferry [1].

Des trois villes épiscopales, Metz, à cause du voisinage de l'Allemagne et de ses rapports suivis avec Strasbourg, était celle qui avait fourni le plus d'adeptes à la Réforme. Les catholiques de la cité tremblaient pour leur foi. C'est alors que, « pour échapper, dit Ferry lui-même [2], à la secte luthérienne et à la France », les magistrats traitèrent avec l'ennemi héréditaire de la République, avec le duc de Lorraine (1529). Ce prince devait avoir, sous le titre de comte de Metz et vicaire impérial, tous les droits souverains. Il s'engageait à établir à Metz un parlement et une cour des comptes, à alléger les tailles, à faire jouir la cité « de toutes les franchises du temps de saint Louis ». Qu'un pareil pacte ait été souscrit par

1. Célèbre par la tentative qu'il fit avec Bossuet, alors archidiacre de Metz, pour réconcilier les deux Églises. Il mourut en 1669.

2. Observations séculaires, XVI^e^ siècle, n° 318, t. II, fol. 410; *Bibliothèque de l'histoire du protestantisme.*

Digitized by Google

les magistrats d'une ville aussi jalouse de son indépendance et de tout temps hostile à ses voisins de Lorraine, n'est-ce pas là un symptôme bien significatif? Trois points, dans ce récit, sont à noter pour l'objet qui nous occupe : la politique ducale. Remarquons, en premier lieu, que le traité visait non seulement la Réforme, comme danger religieux, mais encore la France, comme danger politique. Puis, pour masquer l'usurpation d'une ville impériale par le duc de Lorraine, les magistrats, les catholiques de Metz, lui faisaient prendre le titre, officiel en Allemagne, de vicaire du Saint-Empire. Or, c'est en cette qualité que, vingt-trois ans plus tard, un roi de France, appelé par les princes luthériens de l'Allemagne, se présentera pour prendre sous son protectorat les trois villes épiscopales. Enfin l'on rétablissait, en faveur du duc de Lorraine, une dignité abolie, depuis plus de deux siècles (1314), par des bourgeois révoltés, victorieux, qui voulaient être libres, celle de comte de la cité. Du reste, le traité de 1529 n'eut point de suites. Fait au plus fort d'une guerre qui occupait, au loin, les deux souverains qui inspiraient défiance au duc et à la cité, ceux qui l'avaient conclu n'osèrent passer outre, lorsqu'ils apprirent que, contre toute attente, les deux rivaux, posant les armes, allaient se réconcilier. Peut-être est-ce pour dissiper les ombrages qu'on avait pu prendre de sa conduite en France, que le duc de Lorraine courut, peu de temps après, féliciter le roi du retour de ses fils, remis en liberté par la paix de Cambrai (1529).

Antoine fit, la même année, avec son frère Claude, un accord qui, au point de vue des éventualités qui pouvaient surgir du côté de la France, avait son importance. Les

Digitized by Google

deux frères n'étaient pas brouillés, comme ils auraient dû l'être, s'ils s'étaient disputé la couronne à la mort de leur père. Loin de là ; dès qu'il avait appris l'irruption des Rustauds, Claude, qui était alors lieutenant-général, au nom du roi, en Champagne et en Bourgogne [1], était accouru à la tête d'une vaillante noblesse et d'une grosse troupe d'aventuriers [2], pour prêter main-forte à Antoine (1525). Sa fortune, depuis cette époque, avait singulièrement grandi. On se rappelle qu'à la mort de Charlotte d'Armagnac (1504), les biens de cette princesse, un héritage de la maison d'Anjou, étaient demeurés en litige entre le duc de Lorraine et le roi de France. François Ier s'en désista en 1527. Pour récompenser Claude de ses services, il l'investit du comté de Guise, qu'il érigea en duché-pairie l'année suivante. C'est à la suite de ces différents actes que fut conclue entre les princes lorrains la convention de Bar-le-Duc (1530), qui régla définitivement l'état de leurs possessions et les rapports des deux branches de la maison ducale. Antoine y reconnaissait les récentes acquisitions de son frère. Il lui cédait en outre, mais à titre de fief, sous condition d'hommage, la prévôté d'Ancerville. Cette possession, remarquons-le, était située dans le Barrois et confinait à la Champagne : la donner à Claude de Guise, c'était l'intéresser, lui et ses successeurs, à faire respecter par le roi de France le territoire de la Lorraine.

Le traité de Metz, le traité de Bar se rattachent à la politique générale, et ils nous y ramènent. Les événe-

1. Cart. de la bibliothèque de Nancy, p. 469.

2. Il en vint, dit Calmet, de l'Anjou et du Maine, malgré la défense du roi.

Digitized by Google

ments, nous l'avons fait entendre, s'étaient précipités depuis 1519. Le vainqueur de Marignan, vaincu, traîné captif à Madrid, avait dû payer sa rançon de l'abandon à son rival d'une partie de ses États. L'excès de son infortune, toutefois, l'avait servi : l'Europe alarmée s'était retournée contre l'empereur devenu trop puissant ; une ligue s'était formée à Cognac pour le défendre. Le duc de Lorraine refusa d'y entrer. Vassal du roi et vassal de l'empereur, sa situation était pleine de difficultés et de périls. Il craignait d'aller se perdre, lui et son peuple, dans le chaos de cet implacable conflit. Aussi prit-il prudemment le parti de se renfermer dans la plus stricte neutralité. Cette sage attitude profita à son influence. Les évêchés et leurs métropoles avaient besoin de sécurité et de paix, comme la Lorraine ; ils se sentaient menacés, et leurs appréhensions n'étaient que trop fondées. Les troupes françaises avaient ordre, en effet, d'entrer sur leur territoire, pendant que le roi franchirait les monts pour reconquérir en personne le Milanais et le royaume de Naples. Aussi vinrent-ils se placer d'eux-mêmes sous l'égide d'Antoine. Dès l'année 1510, les bourgeois de Verdun avaient recherché son patronage. Le chapitre de Toul et l'évêque[1], à sa suite, allèrent plus loin encore ; ils autorisèrent Antoine à mettre garnison dans les places de Void et de Liverdun, à condition qu'il ferait respecter leur neutralité par la France. Quant à la ville de Metz, voisine, non de la France, mais de l'Allemagne, elle servit au duc un subside pour qu'il la défendît, qu'on pèse bien l'expression, « contre tous enne-

1. Hector d'Ailly, successeur de Jean de Lorraine, qui avait résigné.

Digitized by Google

mis ». Ce qu'avait commencé la crainte de la Réforme, la crainte de la France et de l'Autriche l'achevait : le duc de Lorraine tenait les évêchés sous son protectorat. Redoutant par-dessus tout l'explosion d'un conflit, il s'étudia à entretenir les relations les plus correctes avec ses redoutables voisins. On a vu la démarche qu'il avait faite à la cour de France, après la paix de Cambrai. De même, quand l'empereur l'invita à fournir des troupes pour chasser le Turc de la Hongrie, il s'empressa d'envoyer un contingent, et il paya sa part du *Landfriede* ou impôt de guerre, qui venait d'être établi par la diète de Ratisbonne (1532).

La lutte, suspendue par la paix de Cambrai, reprit en 1536 avec une nouvelle fureur. Elle pouvait s'étendre en se prolongeant, et gagner la Lorraine. Antoine prit ses précautions : il mit ses forteresses en état de défense ; il fit reconnaître, de la façon la plus expresse, sa neutralité par l'empereur. Il s'entremit, en outre, avec le plus grand zèle, pour ménager un rapprochement entre les deux rivaux. Il écrivit au pape Paul III ; il écrivit à Charles-Quint et au roi de France. Ses efforts ne furent qu'à demi couronnés de succès : il réussit à faire conclure, non une paix définitive, mais une simple trêve, qui, signée pour dix ans, fut rompue au bout de quatre.

Malgré le système de neutralité strictement suivi par Antoine, malgré son abstention voulue lors de la campagne de Pavie, ses rapports avec la France n'avaient pas cessé d'être bons ; nos archives l'attestent. Par un acte daté du 21 mars 1522, François Ier autorise les sujets du duc de Lorraine à commercer librement en France, « en payant les traictes et péages deuz et devoirs pour

Digitized by Google

ce deuz[1]. » Antoine, de son côté, consent à une transaction dans une question qui importait à la couronne de France. On sait que le roi, par la paix de Madrid, avait pris l'engagement de restituer au connétable de Bourbon ses domaines confisqués. Le connétable fut tué, en 1527, au siège de Rome; mais il laissait des héritiers, entre autres sa sœur Renée, femme du duc de Lorraine. Une convention signée le 10 juin 1529, deux mois avant la paix de Cambrai, régla la situation : elle assignait à Renée, tant pour sa dot que pour sa part de succession, la baronnie de Mercœur, avec 2,000 livres de rente assignées sur la recette d'Auvergne[2]. Le roi renonça, en 1530, à son droit de rachat sur ladite baronnie[3], et en 1532, il déclara la cession irrévocable[4]. L'année précédente, il avait abandonné à la duchesse le revenu intégral du comté d'Auvergne[5]. Les rapports des deux souverains étaient encore si bons en 1539, que, par lettres patentes en date du mois d'octobre, le roi accordait au duc et à ses deux enfants, François et Anne de Lorraine, le droit de régnicole, et les autorisait à posséder et hériter en France, sans être tenus au droit d'aubaine[6].

Dans cette partie de son règne, Antoine avait eu la bonne fortune de faire, et par la suite il fit encore plusieurs acquisitions qui avaient leur importance. Le cardinal Jean, son frère, l'évêque de Metz, lui avait donné,

1. Arch. de Nancy; B. 527, n° 99.
2. Arch., B. 410, fol. 1.
3. Arch., B. 410, fol. 18 v°.
4. Arch., B. 410, fol. 10 v°.
5. Arch., B. 410, fol. 46.
6. Arch., B. 402, fol. 404.

Digitized by Google

en 1525, l'investiture des comtés de Saarwerden et de Bouquenom, depuis Saarunion, qui étaient des fiefs de son Église. Ces possessions complétaient le territoire lorrain dans le bassin de la Sarre. Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs renforcèrent son assiette dans celui de la Moselle. Châtel était cette seigneurie dont Louis XI, on s'en souvient, avait acheté la suzeraineté au vieux René mourant, et qu'il s'était arrangé de manière à ne payer ni à lui ni à ses héritiers. François Ier avait eu la générosité de rendre gracieusement, en 1516, cette suzeraineté à Antoine, alors son grand ami. Châtel était, avec Bainville, la propriété de la maison allemande d'Isembourg, héritière de celle de Neuchâtel, lorsqu'en 1543 le duc de Lorraine les acquit l'une et l'autre. Il lui en coûta, il est vrai, la ville de Vaudrevange[1] chef-lieu du bailliage d'Allemagne, et la terre de Belrain[2], située dans le Barrois. Mais la possession de Châtel valait ce sacrifice, qui ne fut que temporaire. Vaudrevange et Belrain revinrent, peu de temps après, à la Lorraine; en sorte qu'elle se trouva agrandie, sans avoir rien perdu.

Antoine caressa même l'espoir de faire, en 1538, une grande acquisition lointaine, celle du duché de Gueldre. Cette vaste province, qui commençait à l'évêché de Liège et ne finissait qu'au Zuyderzée, était de succession féminine. Or, Philippe, mère d'Antoine, était la sœur, l'unique héritière du dernier duc Charles de Gueldre, qui n'avait pas laissé d'enfant. Mais ce prince avait pris, de longue

1. Aujourd'hui Waldrevange sur la Sarre, au nord de Sarrelouis.
2. Dans la Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte.

Digitized by Google

date, l'engagement solennel de léguer toute sa succession à l'empereur Maximilien. Aussi, dès qu'il fut mort, Charles-Quint, s'autorisant des titres de son aïeul, s'empressa-t-il d'occuper la Gueldre. A vrai dire, cette *ultima Thule,* perdue au beau milieu des Pays-Bas, à quarante lieues de la Lorraine, convenait aussi peu que possible aux successeurs de René ; elle n'aurait été bonne qu'à faire un apanage pour des cadets de leur maison. Elle était indispensable, au contraire, à la maison d'Autriche, pour compléter aux embouchures du Rhin et de la Meuse, comme sur le Zuyderzée, son beau domaine des Pays-Bas. Aussi, malgré les réclamations d'Antoine, et quel que fût son désir d'attirer ce prince dans son alliance, l'empereur resta-t-il inflexible dans sa résolution.

Il ne renonçait pas cependant à conquérir l'amitié du duc de Lorraine. Il en avait besoin pour barrer au roi de France la route vers les Trois-Évêchés, vers l'Alsace, vers le Rhin. Elle lui était plus nécessaire encore pour s'ouvrir l'entrée de la France du côté de la Champagne. Aussi fit-il, dès l'année 1538, les ouvertures les plus flatteuses à Antoine. Il avait toujours présente à l'esprit la devise de sa maison : « *Felix Austria, nube.* » Il s'en était servi avec autant d'habileté que de bonheur pour enchaîner à sa fortune un duc de Savoie, *le Portier des Alpes,* un duc de Toscane, les rois de Danemark et de Portugal. Une fois même, il avait tenté d'appliquer, — avec quel insuccès ! on le sait, — cette politique matrimoniale à la France. Il y recourut pour ramener à lui, pour gagner à sa politique le duc de Lorraine. Il lui proposa deux mariages : celui de sa nièce Christine, fille du roi de Danemark, avec le prince ducal, François de

Digitized by Google

Lorraine; celui d'Anne de Lorraine avec René de Châlon, prince d'Orange[1]. Comment Antoine n'aurait-il pas été flatté, lui petit duc de Lorraine, de voir son alliance recherchée par le plus grand potentat de la chrétienté ? Il accepta avec empressement, sans se demander si, plus tard, cet honneur ne lui coûterait peut-être pas bien cher. Le mariage de sa fille eut lieu le 19 août 1540. On vit, dans cette circonstance, combien était fragile, par défaut de sanction des États généraux, l'acte par lequel René avait cru faire de la loi salique un statut national. Antoine, dans le contrat, reconnut à sa fille des droits de succession, dans le cas où sa descendance mâle viendrait à s'éteindre. C'était déchirer le testament de son père; c'était aller contre les droits de Claude qui, assisté de deux notaires, protesta, parlant à sa personne[2]. Quant au mariage du prince ducal, il fut célébré l'année suivante. L'empereur avait-il donné à entendre à son futur neveu que la Gueldre, convoitée par Antoine, serait la dot de la princesse Christine ? Cela est bien possible. Il n'était pas avare, — on l'avait vu en France, — de semblables promesses, ni moins encore embarrassé, le moment venu, de s'en dégager. Ce qui est certain, c'est que le jeune prince avait eu un espoir, et que cet espoir fut déçu.

Quoi qu'il en soit, les mariages lorrains, dont il mesurait toute la portée, excitèrent au plus haut point le mécontentement de François Ier. Il fut d'autant plus blessé que le prince qui venait d'entrer dans la famille de

1. C'était le neveu et unique héritier de ce Philibert d'Orange qui avait pris Rome, après la mort du connétable de Bourbon.

2. Cart. de la bibliothèque de Nancy, p. 469-470.

Digitized by Google

Charles-Quint était son filleul, qu'il avait été élevé à sa cour, près du Dauphin, qu'il y était resté jusqu'en 1539. Peut-être avait-il songé à se l'attacher étroitement en le mariant à une princesse française. Après avoir tant fait pour le duc de Lorraine et pour les siens, il avait le dépit de le voir, par orgueil dynastique, se jeter tout à coup dans les bras de son plus cruel ennemi. Pour se venger d'Antoine, pour punir son ingratitude, il le fit harceler par le Parlement de Paris dans son fief du Barrois. On n'en était encore qu'aux négociations des mariages, lorsque les hostilités s'ouvrirent. En 1539, Antoine est sommé de livrer certains de ses sujets « qui machinent, disait-on, contre le Roy et ses Estats ». Ensuite on lui conteste le droit de juger en dernier ressort dans le Barrois mouvant. Puis on veut qu'il se reconnaisse l'homme-lige du roi pour Neufchâteau, Commercy et Clermont-en-Argonne[1]. En 1541, le mariage du jeune prince approche, il va se faire; les tracasseries ne suffisent plus; il faut, en prévision d'une nouvelle guerre avec l'empereur, prendre ses sûretés contre un vassal devenu suspect. On le force, lui et son fils, à titre d'hommes-liges et de vassaux du roi pour le Barrois et autres fiefs, à promettre, « sous l'obligation et hypothèque de tous et chascun de leurs biens présents et advenir, estans des dites reprises... de le servir, honorer et obeyr de leurs personnes envers tous et contre tous, sans nuls excepter, et en toutes guerres et divisions que luy et ses successeurs en la Couronne pourraient avoir ;..... et encore de lui bailler et

1. C'est le traité de Rumilly. V. *Réflexions sur le Barrois*, coll. Noël, n° 164.

Digitized by Google

faire bailler passage par leurs pays, terres et seigneuries pour les gens de guerre qu'il vouldrait faire passer ou repasser pour son service dans lesdicts pays ou aulcuns d'iceulx[1]. »

Enfin, quand le mariage fut un fait accompli, le roi, mettant à profit l'éloignement de l'empereur, qui subissait alors un piteux échec devant Alger, exigea des deux princes lorrains la cession de Stenay, qui commandait le cours de la Meuse sur la frontière des Pays-Bas. Dès qu'il l'eut entre les mains, il accrut ses défenses[2], il en fit un boulevard solide pour ses États, une base d'opérations contre les possessions de Charles-Quint.

La guerre qu'on prévoyait en France, et qu'Antoine s'efforça, mais en vain, de prévenir, éclata en 1542. Elle s'annonçait comme devant être, cette fois, d'autant plus sérieuse que Charles-Quint venait de ramener l'Angleterre à son alliance. Antoine, justement inquiet, sollicita de nouveau et obtint de l'empereur la reconnaissance formelle de sa neutralité (10 juillet 1542).

Une neutralité, même bienveillante, ne suffisait pas à l'empereur, qui avait besoin du passage de la Lorraine pour entrer en France par la Champagne. Il fit une démarche décisive pour faire oublier au duc l'affaire du duché de Gueldre, pour entraîner dans son alliance le beau-père de Christine. Il se montra on ne peut plus coulant dans une question qui n'importait pas, il est vrai, à la maison d'Autriche, mais seulement à l'empire. Tandis que François Ier humiliait, dépouillait son vassal, qu'il lui

1. Godefroy; *Généal. des Ctes de Bar*, pièces justificatives.
2. Arch., B. 402, fol. 404.

Digitized by Google

rendait sa suzeraineté de plus en plus lourde dans le Barrois, Charles-Quint, toujours avisé, renonça à la sienne sur le duché de Lorraine.

Pendant une bonne partie du moyen âge, depuis Gérard d'Alsace (1048) jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, les ducs de Lorraine avaient fait partie du Corps germanique. Vassaux des empereurs, qui leur donnaient l'investiture, ils les suivaient en guerre, non seulement en Allemagne contre les prétendants ou les vassaux rebelles, que leur opposait l'inimitié des papes, mais encore en Italie contre ces mêmes pontifes. Ils siégeaient dans les Diètes, et ils votaient, comme électeurs, immédiatement après le roi de Bohême. Mais au milieu du XIII^e^ siècle, il s'était établi, au profit des principaux princes, un droit de *prétaxation* ou de présentation, qui ne laissait plus à la fourmilière des vassaux inférieurs que la satisfaction toute platonique d'acclamer le nouvel élu, et qui donna naissance à la prérogative des sept Électeurs. Les ducs de Lorraine, mécontents de leur rôle effacé, cessèrent, comme beaucoup d'autres, de paraître aux Diètes d'élection, et ne siégèrent que par extraordinaire dans les Diètes législatives. Ils oublièrent l'Allemagne, et l'Allemagne les oublia. D'ailleurs les empereurs, presque toujours tirés de maisons pauvres et obscures, étaient tout occupés de faire ou d'agrandir leur fortune patrimoniale. Il leur fallut, plus tard, éteindre le grand schisme, comprimer le soulèvement religieux, politique et national des Hussites. Il vint un jour où les ducs de Lorraine se trouvèrent indépendants, sinon en droit, du moins en fait, comme les feudataires de l'ancien royaume d'Arles, le duc de Savoie, le Dauphin du Viennois et le comte de Provence. De

Digitized by Google

temps à autre, cependant, quand l'occasion était propice, le droit s'affirmait encore. C'est ainsi qu'en 1414, à la requête de René Ier, l'empereur Sigismond jugea souverainement[1] entre ce prince et son compétiteur au duché de Lorraine, Antoine de Vaudémont : il se prononça pour René et lui donna l'investiture. Le fait finit par primer le droit. Dans la fameuse Diète tenue en 1495 à Worms, où la Chambre impériale fut créée par l'empereur Maximilien, René II refusa de faire hommage pour le duché de Lorraine ; il ne prêta serment que pour le marquisat de Pont, Clermont-en-Argonne, le droit de marchis, le droit de monnayage, l'avouerie de Remiremont et la garde de Toul.

Les empereurs, abandonnés à eux-mêmes, auraient peut-être laissé aller les choses. Mais il y avait des légistes en Allemagne, comme en France, et par profession, les légistes n'oublient point. Donc la Chambre impériale voyait dans le duc de Lorraine un vassal ; elle citait Antoine et ses sujets en appel, même en instance. La Diète, de son côté, les taxait au *Landfriede,* non seulement à raison des fiefs ou droits énoncés plus haut, mais encore pour la Lorraine. Antoine protesta ; des négociations s'ouvrirent à Nuremberg. Charles-Quint, décidé d'avance à satisfaire le beau-père de Christine, s'y fit représenter par un autre lui-même, par son propre frère, le roi des Romains Ferdinand. Il suffit de lire le mémoire si peu probant envoyé par Antoine à l'appui de ses réclamations, « *l'Advertissement et instruction pour la souveraineté du*

1. Le jugement fut rendu à Bâle, où l'empereur s'était rendu pour les affaires du concile.

Digitized by Google

duché de Lorraine[1] », pour acquérir la certitude que l'archiduc était venu avec le parti pris de se dire convaincu. Les commissaires impériaux firent quelques objections pour la forme. Une convention fut signée le 26 août 1542. « Les duchés de Lorraine et de Bar cessaient, dit l'historien Digot, d'être considérés comme faisant partie intégrante du Corps germanique. Ce dernier les prenait sous sa protection, se chargeait de les défendre, et les déclarait exempts de tous mandements, procédures et juridictions de l'empire, à charge pour les ducs, de verser dans la caisse de la Chambre impériale une taxe égale aux deux tiers de celle que payait un électeur. » L'empereur cessait donc d'être un suzerain, pour devenir un protecteur, le protecteur, s'entend, de la Lorraine contre la France. N'était-ce pas, après tout, l'essentiel pour Charles-Quint ? Le pacte de Nuremberg faisait à la Lorraine une situation exceptionnelle et privilégiée dans l'empire. Aussi fut-il l'objet d'une violente opposition. Plusieurs électeurs refusèrent de l'approuver, et la Chambre impériale de Spire ne consentit à l'enregistrer que dix-neuf ans plus tard (26 août 1561).

Telle fut cette convention fameuse, claire dans son texte, mais dont les effets furent si contradictoires qu'elle devint matière à controverses pour les diplomates et les historiens[2]. Elle fut tantôt invoquée, tantôt négligée par les parties intéressées ; si bien qu'il vint un jour où l'on

1. Lepage : *Recueil de documents relatifs à l'histoire de la Lorraine*. On ignore le nom du ou des auteurs de ce document.

2. V. art. de M. Pfister dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, à propos d'un ouvrage de Sigefried Fitto; numéro du 19 octobre 1891.

Digitized by Google

ne savait plus quel était le droit, et si le duché de Lorraine était indépendant, ou s'il était toujours vassal de l'empire d'Allemagne.

Malgré le pacte de Nuremberg, Antoine persista prudemment dans la neutralité qui lui était précédemment acquise. Pour la faire respecter, il demanda une levée d'hommes aux États généraux. Le roi de France lui sut gré de cette loyale attitude ; désireux de l'y maintenir, il lui accorda une faveur singulière. Des légions provinciales, formant une infanterie nationale de 50,000 hommes, avaient été créées en 1532. Pour solder les nouveaux corps, la taille fut augmentée de 1,200,000 livres ; c'est ce qu'on appela la *grande crue*. Or, le roi décida, l'an 1543, que les « manants et habitans du Barrois » en seraient exemptés pour cette fois. Le mandement qu'il adressa, dans ce but, au bailli de Sens, commence par ces mots : « Désirant singulièrement bien et favorablement traicter notre Cousin[1].... »

Antoine ne se contenta pas de rester neutre entre le roi et l'empereur ; il tenta, pour le rétablissement de la paix, un dernier et suprême effort. La guerre s'était faite, en 1542 et en 1543, dans les Pays-Bas, le Roussillon et le comté de Nice ; le duc de Lorraine voulait l'arrêter, avant qu'elle se portât, comme tout le faisait craindre, sur la frontière de l'est, auquel cas ses États deviendraient une arène ou, tout au moins, un passage pour les armées ennemies. Malgré des accès de goutte, malgré l'hiver, en plein mois de décembre, il se mit en route pour aller trouver l'empereur à Valen-

1. Arch., B. 404, fol. 59.

Digitized by Google

ciennes, conféra avec lui, et revint en Lorraine sans avoir rien obtenu (1543). Après s'être mesurés en Italie, sur le champ de bataille de Cérisoles[1] (15 avril 1544), Français et Impériaux allaient s'entrechoquer, cette fois, en pleine France. L'empereur et le roi d'Angleterre avaient concerté un plan d'invasion formidable : ils devaient venir, l'un par la Champagne, l'autre par Calais, marcher droit devant eux, et faire leur jonction sous les murs de la capitale. L'armée impériale, forte de 50,000 hommes, était massée aux environs de Metz ; François Ier s'avançait à travers la Champagne pour lui tenir tête. Antoine fit demander à ce prince une entrevue. Il venait de quitter Bar pour s'y rendre, lorsqu'il fut saisi de l'accès qui l'emporta. Il mourut peut-être à temps (14 juin 1544) pour n'avoir pas l'humiliation et la douleur de voir les bandes impériales fouler impunément le sol de sa chère Lorraine.

La politique d'Antoine avait été celle de René, modifiée par le caractère de l'homme, et plus encore par le cours des événements. « Prince d'honneur et de conscience », comme dit Brantôme, « le bon duc » lui avait donné un cachet remarquable de sincérité et de droiture. Mis en présence de la Réforme, il avait inauguré le protectorat religieux de la Lorraine sur les Trois-Évêchés et sur leurs métropoles. Lorsque s'était posée la question de suprématie entre François Ier et Charles-Quint, sa politique était devenue pour ainsi dire passive. Il s'était trouvé, comme il arrive aux faibles dans les grands conflits, à la merci des événements. Ceux qui se disputaient

1. Province de Coni.

Digitized by Google

le monde les provoquaient ; lui les avait subis. Toute son habileté, toute son industrie avaient consisté à se garer des contre-coups, à garantir de toute atteinte la sécurité, la paix, l'indépendance de la Lorraine. Il avait pourtant réussi à profiter des circonstances pour faire un pas de plus dans la voie que son père avait ouverte : il avait fait entrer l'évêché de Toul, les villes de Metz et de Verdun dans son système de neutralité armée contre la France, contre l'Allemagne ; il les avait placés sous son patronage politique. Il avait même eu la chance inespérée d'affranchir la Lorraine d'une suzeraineté qui pesait certainement beaucoup moins à ses finances qu'à sa fierté. Mais, en se laissant aller plus que la prudence ne le comportait, aux avances de Charles-Quint, en versant peu à peu dans une intimité qui ne s'accordait plus avec l'impérieux devoir d'une impartiale neutralité, il avait provoqué les méfiances et le ressentiment de la France, et préparé l'orage qui devait fondre, huit années plus tard, sur son petit-fils. A vrai dire, il redoutait moins pour la Lorraine, pour sa maison, pour lui-même un empire féodal, comme l'Allemagne, gouverné par un chef électif et par une Diète, dans lequel les États particuliers conservaient une certaine autonomie, et concouraient en outre à la direction de l'ensemble, qu'une monarchie héréditaire, fortement centralisée, absorbant tout ce qui se mouvait dans son orbite, et dont toutes les parties, recevant d'un seul l'impulsion, fonctionnaient d'un mouvement automatique et servile. En dépit des apparences contraires, il trouvait le roi plus puissant, plus dangereux que l'empereur : avec l'un il fallait s'anéantir, avec l'autre on pouvait vivre encore.

Digitized by Google

Antoine avait eu, plus que son père, plus que le roi René, le sens des réalités politiques. Répudiant de trompeuses chimères, il avait renoncé aux titres pompeux et vains de roi de Jérusalem, d'Aragon et de Sicile, de duc d'Anjou et de comte du Maine ; il s'était intitulé : « duc de Calabre[1], de Lorraine et de Bar, marchis (marquis) de Pont, comte de Provence et de Vaudémont ». Pour avoir conservé le titre de comte de Provence, il faut qu'il se soit cru bien sûr de la réalité de son droit.

Le règne si court de François Ier (il ne dura qu'un an, du 14 juin 1544 au 12 juin 1545) ne fut que l'épilogue de celui qui venait de finir. Le fils d'Antoine héritait d'une situation engagée ; il dut la subir. Charles-Quint ne se croyait pas obligé d'avoir pour un prince de vingt-sept ans, que dominait sa nièce, la fière et intelligente Christine, les mêmes égards qu'il aurait eus peut-être pour le vainqueur des Rustauds, vieilli dans la carrière des armes et de la politique. Il était entré, le 6 juin, dans sa ville impériale de Metz ; il y resta vingt-sept jours, attendant sans doute le changement de règne qui, dès cette époque, était prévu. Il eut un moment la pensée d'établir à Metz un gouverneur représentant de son autorité. C'était mettre la cité en tutelle ; ses conseillers le détournèrent de tenter ce coup d'État. Le 26 juin, douze jours après la mort d'Antoine, il se mit en mouvement pour entrer en Lorraine. Le jeune duc ne put se défendre d'aller à la rencontre de cet oncle redoutable, et il put encore moins, tout neutre qu'il était, mettre son peuple

1. Titre déjà pris par René Ier (1453), pour se distinguer des souverains effectifs qui régnaient à Naples et en Sicile. V. l'art. de MM. Briard et Lepage, *Mém. de la Société d'arch. lorraine*, 3e série, t. XIII.

Digitized by Google

à l'abri des exigences, des vexations, des pilleries des gens de guerre. Charles-Quint passa à Toul comme à Metz. Pendant ce temps, un corps de troupes allait occuper Verdun; un autre faisait une tentative pour s'emparer de Void, propriété du chapitre de Toul. Mais les chanoines, bien décidés à se tenir dans la neutralité, repoussèrent les assaillants; et quand le roi de France leur offrit, à son tour, de mettre des troupes dans la place pour la garder contre les Impériaux, ils répondirent par un refus. En agissant comme il venait de le faire à Void et à Verdun, comme il avait été tenté de le faire à Metz, l'empereur voulait-il simplement assurer sa ligne d'opérations, ou bien mettre la main sur les Trois-Évêchés? La seconde hypothèse nous paraît bien probable[1]. Quoi qu'il en soit, lorsque les Impériaux furent entrés en Champagne, lorsqu'ils eurent commencé le siège de Saint-Dizier, le duc de Lorraine, « selon les vues et les instructions de son père », nous dit D. Calmet, courut au camp impérial pour offrir sa médiation et travailler au rétablissement de la paix. Presque Français par l'éducation, presque Autrichien par son mariage, filleul du roi et neveu de l'empereur, il semblait, malgré sa jeunesse, mieux en position que personne de jouer le rôle d'intermédiaire et de conciliateur entre les deux rivaux. Charles-Quint agréa ses offres, probablement par bienséance.

1. L'année précédente, à Cambrai, ville libre et archiépiscopale, il avait persuadé aux bourgeois de bâtir à leurs frais une citadelle, dont ils auraient la garde, pour défendre leur indépendance contre le roi de France. L'ouvrage terminé, il fit entrer dans la place des troupes qui n'en sortirent plus, et se trouva maître de Cambrai. L'empereur, c'est-à-dire la maison d'Autriche, s'agrandissait sans scrupule aux dépens de l'empire.

Digitized by Google

La fortune lui souriait alors. François Ier, au contraire, voyant la route de Paris ouverte aux Impériaux, consentit de suite à une entrevue. Le duc de Lorraine s'y rendait, lorsqu'il fut pris d'une indisposition subite et si violente, qu'il fut obligé de rebrousser chemin. C'était le premier symptôme d'un mal qui devait l'emporter dix mois plus tard. Du moins, plus heureux que son père, eut-il la consolation de voir (bien certainement il dut le croire), de voir le dénouement du terrible conflit qui, depuis vingt-trois ans, faisait trembler le monde et qui avait causé à son prédécesseur de patriotiques angoisses. Au lieu de marcher droit sur Paris, Henri VIII, infidèle à ses promesses, était resté immobile dans la Picardie, qu'il s'acharnait à conquérir. Charles-Quint, se voyant seul et sans soutien en avant de la capitale, irrité contre son allié, impatient d'ailleurs d'en finir, en Allemagne, avec les luthériens, consentit à négocier. Il signa, le 18 septembre 1544, avec François Ier le traité de Crespy qui, entre autres clauses, stipulait la restitution de la forteresse de Stenay au duc de Lorraine.

Le roi de France attachait une telle importance à la possession de cette place, qu'il fit tout ce qu'il put pour en sortir le plus tard possible, et même pour y rentrer après. Il rasa, — c'était son droit, — les fortifications qu'il y avait élevées ; il démolit même une portion des anciennes défenses. Puis il demanda que le duc « lui fasse ouverture de la ville toutes les fois qu'il lui plairait, pour faire parachever le surplus qui reste à démolir [1] ». Il ne s'exécuta qu'après de longs et pénibles pourpar-

1. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 100.

Digitized by Google

lers. Encore conserva-t-il par devers lui l'acte de cession, les titres et les archives de Stenay, qu'il devait restituer. Il ne s'en dessaisit que le 10 août 1545, à la demande expresse de l'empereur, signataire et partie garante du traité [1].

Malgré son mauvais vouloir dans cette affaire, le roi sut gré au duc de Lorraine de sa bienveillante attitude pendant toute la campagne, de ses bons offices et de ses efforts pour le rétablissement de la paix. Il lui accorda, en témoignage de sa gratitude, pour lui, pour ses sujets de précieuses faveurs. C'est probablement alors qu'il envoya au jeune prince, son filleul, le collier de l'ordre de Saint-Michel [2]. Les populations du Barrois avaient souffert du passage et des excès des troupes impériales : il les exempta, pour l'année 1545, du paiement de l'impôt des 50,000 hommes [3].

François Ier de Lorraine survécut peu au traité de Crespy ; neuf mois plus tard (2 juin 1545), il s'éteignait à vingt-huit ans, laissant le trône à son fils, un enfant de deux ans. C'est cet enfant qui, dans un règne signalé au début par une grande catastrophe, plus tard par des conflits religieux et dynastiques dont on sait toute la gravité, portera à son apogée la politique ducale, par cette politique, la prospérité, le renom, l'influence extérieure du pays, et qui sera, en un mot, Charles III le Grand.

---

1. Arch., B. 402, fol. 404.

2. A la mort du duc, ce collier fut renvoyé par sa veuve, qui en reçut décharge, le 1er septembre 1545. Arch., B. 416, fol. 230.

3. Arch., B. 582, n° 85.

Digitized by Google

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS

L'ANCIEN DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

1863-1870

PAR M. MAGGIOLO

Et pius est patriæ facta referre labor.

INTRODUCTION

De 1863 à 1869, sous la conduite d'un ministre libéral, l'Université a suivi le mouvement du siècle, sans s'y précipiter, comme il convient à un grand corps qui a son esprit et ses traditions. Elle a produit dans le monde scolaire une agitation féconde et dans le pays un courant d'opinion qui a emporté le vote unanime de deux grandes lois (21 juin 1865 — 10 avril 1867). Des statistiques de l'enseignement, des enquêtes sérieuses et raisonnées ont fait connaître la situation dans ses moindres détails : — le nombre des écoles, des maîtres, des élèves inscrits et présents, — les moyens complémentaires d'instruction

Digitized by Google

et d'éducation ; — les résultats numériques des examens ; — l'instruction des conscrits et des conjoints ; — la progression des budgets, en un mot, tout ce qui donne lieu à un dénombrement exact, ainsi que les rapports qui dérivent de la comparaison des nombres.

Inspecteur de l'Académie de Nancy de 1861 à 1869, j'ai publié chaque année, dans mon rapport au conseil général, un tableau synoptique et comparatif indiquant, par des chiffres, la situation de l'enseignement primaire dans chacun des cinq arrondissements de l'ancien département de la Meurthe. L'œuvre accomplie de 1863 à 1870 appartient désormais à l'histoire, aussi il m'a paru utile de résumer en quelques tableaux les chiffres de ma statistique, qui a précédé de deux années celle du ministère. Afin d'obtenir des renseignements exacts, j'avais établi des règles fixes d'enregistrement : j'ai adressé à chaque instituteur un questionnaire imprimé qu'il a rempli avec un soin scrupuleux ; les inspecteurs primaires en ont contrôlé les chiffres et une commission spéciale en a fait une révision sérieuse dans les bureaux de l'inspection académique [1]. Dans ce travail, le dernier sans doute que mon âge avancé me permettra d'offrir à l'Académie qui, en 1838, couronnait mon éloge de Dom Calmet, je me propose un triple but : — rendre un hommage mérité au ministre vaillant dont j'ai été le lieutenant dévoué — payer la dette de ma reconnaissance aux instituteurs, ces hommes d'intelligence et de cœur, auxquels, pendant dix années, j'ai tant demandé et qui

1. Appendice n° 1. *Bulletin*, 15e année, n° 6. Circulaire aux instituteurs et rapport annuel.

Digitized by Google

m'ont donné toujours, avec désintéressement et avec zèle, plus que je ne leur demandais ; — détruire par des chiffres et par des faits les affirmations d'une école nouvelle, qui voudrait faire croire qu'elle a réorganisé notre enseignement primaire. — Nous étions plus modestes, plus prudents dans notre campagne contre l'ignorance, nous ne nous faisions pas d'illusions, nous signalions avec courage les points faibles, les desiderata, nous savions qu'il restait beaucoup à faire, nous avions pour devise le *nil actum reputans si quid superesset agendum.*

I^re^ PARTIE. — STATISTIQUE

I^er^ TABLEAU. — *Nombre des établissements primaires publics et privés.*

	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.
Écoles publiques de garçons.	375	377	384	387	394	397	402	407
Écoles publiques de filles	366	372	382	384	390	397	403	407
Écoles mixtes	363	361	357	355	350	347	343	337
Salles d'asile publiques.	82	86	89	94	96	96	106	112
Ouvroirs	18	22	29	30	101	203	263	263
Cours d'adultes publics, hommes.	56	65	277	522	691	714	717	716
Cours d'adultes publics, femmes.	"	"	"	"	123	207	302	327
Écoles privées de garçons	31	32	28	25	21	23	23	24
Écoles privées de filles.	61	61	65	65	64	65	66	61
Salles d'asile privées. .	10	10	13	13	13	14	14	14
Cours d'adultes privés .	"	"	"	"	8	8	6	6

Digitized by Google

IIe TABLEAU. — *Personnel, nombre des instituteurs, des institutrices, des directrices, laïques, congréganistes, publics, privés. — Leur valeur pédagogique, leur revenu.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Instituteurs publ. laïq.	718	719	721	721	724	725	725	729
Instituteurs publics congréganistes	20	19	20	21	20	20	20	15
Institutrices publiques laïques.	13	14	15	16	18	24	27	30
Institutrices publiques congréganistes . . .	353	358	367	368	372	373	376	377
Directrices d'asile laïq.	13	12	11	10	10	11	11	12
Directrices d'asile congréganistes	69	74	78	84	86	85	95	100
Revenu des instituteurs (moyenne).	807	824	903,42	902,66	913,28	916,20	953,25	980,39
Revenu des institutrices (moyenne)	200	250	353	421	430	435	439,90	445
Écoles de garçons dirigées Bien ou A.-B. .	376	417	454	473	519	478	504	517
Écoles de garçons dirigées Mal	61	50	43	31	18	18	14	12
Écoles de filles dirigées Bien ou A.-B.	146	174	202	220	241	245	275	265
Écoles de filles dirigées Mal.	73	62	45	36	17	27	19	22
Asiles dirigés Bien ou A.-B..	57	60	57	60	72	65	75	73
Asiles dirigés Mal. . .	9	7	8	12	4	5	3	3
Nombre des instituteurs privés laïques. . . .	24	23	20	17	12	13	13	13
Nombre des instituteurs privés congréganistes	7	8	8	9	9	10	11	10
Nombre des institutrices privées laïques . . .	36	38	33	35	35	34	33	34
Nombre des institutrices privées congréganist.	25	23	32	30	29	32	33	35
Nombre des directrices privées laïques . . .	5	5	7	7	7	7	6	6
Nombre des directrices privées congréganist.	4	5	6	6	6	7	8	8

Digitized by Google

IIIe TABLEAU. — *Population des institutions primaires, publiques et privées.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Écoles publ. de garçons.	31,125	31,084	31,160	30,675	30,84[illegible]	29,12[illegible]	30,336	31,145
Écoles publ. de filles .	20,042	20,215	20,287	20,193	20,49[illegible]	20,815	21,119	22,662
Filles reçues dans les écoles mixtes. . . .	7,150	7,243	6,926	6,716	6,80[illegible]	7,754	6,448	6,503
Asiles publics.	7,555	8,163	8,581	9,042	9,487	9,44[illegible]	9,302	9,650
Enfants reçus dans les ouvroirs	320	617	673	785	2,015	2,452	2,950	6,378
Cours d'adultes, hommes	1,608	1,621	4,911	8,805	15,841	16,990	17,101	17,114
Cours d'adultes, femmes	"	"	"	"	2,52[illegible]	4,866	6,210	7,324
Écoles privées de garçons	2,303	2,283	2,137	2,003	2,015	2,081	2,085	1,974
Écoles privées de filles.	3,779	3,674	3,867	3,801	3,785	3,466	3,994	3,042
Asiles privés	369	467	553	413	470	57[illegible]	590	524
Écoles et asiles publics, total des élèves. . .	65,882	66,705	66,954	66,626	67,634	67,145	67,206	69,360
Écoles et asiles privés, total des élèves. . .	6,451	6,424	6,557	6,217	6,268	6,04[illegible]	6,669	5,540
Total général. . .	72,333	73,129	73,511	72,843	73,902	73,190	73,875	74,900
Enfants privés d'instruction	791	599	668	836	386	437	425	328

Digitized by Google

IVe Tableau. — *État matériel des maisons scolaires, au point de vue de la classe, du logement, du mobilier, du jardin.*

			1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Écoles.	Salles de classe. . .	Bien. . . .	598	645	678	779	746	767	824	811
		Passable . .	332	310	300	288	295	299	261	257
		Mal	174	154	142	108	93	75	63	74
	Logements.	Bien. . . .	513	573	628	634	671	711	775	764
		Passable . .	358	324	323	346	340	322	280	292
		Mal	233	212	170	145	123	104	94	96
	Mobiliers.	Bien. . . .	406	473	497	542	586	597	737	691
		Passable . .	474	447	441	440	425	421	307	348
		Mal	224	189	183	143	123	116	104	109
Maisons dépourvues de jardin			269	248	227	208	187	171	158	147
Asiles.	Classe et mobilier. .	Bien. . . .	47	47	49	44	69	45	70	71
		Passable . .	18	19	24	40	24	49	25	29
		Mal	17	20	16	10	3	9	11	11
	Logements.	Bien. . . .	58	64	64	69	50	70	63	77
		Passable . .	17	19	21	22	37	27	38	28
		Mal	7	3	4	3	9	6	5	6
Dépenses effectuées pour réparations et constructions . . . . . Fr.			119.508,44	117.851,40	286.672,23	155.014,13	82.455,65	93.365,07		132.000

Digitized by Google

V^e^ TABLEAU. — *École normale d'instituteurs fondée en 1828. Cours normal d'institutrices fondé en 1863. Commission d'examen. Brevets obligatoires et complets.*

	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
École normale.							
Nombre des élèves	75	63	63	63	63	75	75
Candidats présentés[1]	84	78	84	93	85	90	97
Candidats admis	28	18	18	18	22	25	25
Brevets obtenus	22	18	18	18	21	25	25
Cours normal.							
Nombre d'élèves	"	12	18	20	20	20	20
Brevets obtenus	"	"	"	12	9	9	10
Commission d'examen.							
Nombre des aspirants. . . .	140	134	112	64	61	84	"
Nombre des ajournés	94	106	66	36	34	31	"
Nombre des brevets obligatoires	36	22	28	26	24	32	"
Nombre des brevets complets.	10	6	18	2	3	21	"
Nombre des aspirantes . . .	44	42	43	43	56	87	"
Nombre des ajournées . . .	16	8	7	12	17	20	"
Nombre des brevets obligatoires	18	29	30	24	28	50	"
Nombre des brevets complets.	10	5	6	7	11	17	"

1. Le nombre des candidats diminue d'une manière inquiétante ; tel département, en 1891, n'a compté que 49 candidats pour 54 places mises au concours ! La loi de 1881 a voulu atteindre le recrutement du clergé, elle a compromis le recrutement des écoles normales.

Digitized by Google

VIe TABLEAU. — *Ressources appliquées aux dépenses ordinaires et extraordinaires de l'instruction primaire.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Dépenses ordinaires . .	489.152f » c	536.271f » c	563.969f » c	545.279f » c	551.582f » c	572.524f » c	866.024f » c	872.723f » c
Centimes spéciaux. . .	266.312 »	299.170 »	308.556 »	309.883 »	319.007 »	331.360 »	494.275 »	505,624 »
Rétribution scolaire. . .	237.793 27	252.341 58	258.431 16	283.167 50	238.197 74	265.594 58	247.599 09	241.79 106
Subvention du département	45.884 »	43.733 »	47.022 »	44.081 »	33.532 »	44.754 »	72.630 »	78.919 »
Subvention de l'État . .	8.838 »	20.537 »	15.676 »	8.941 »	28.762 »	24.032 »	57.328 »	43.015 »
Total des dépenses ordinaires et extraordinaires.	561.509 45	592.801 80	621.420 25	646.397 32	648.747 35	652.228 96	918.709 98	938.384 74

Digitized by Google

VII[e] Tableau. — *Institutions auxiliaires. Bibliothèques scolaires. Société de secours mutuels.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Bibliothèques.								
Nombre de bibliothèques. .	20	250	290	308	401	446	491	539
— de volumes. . . .	650	11,670	24,265	34,603	48,647	52,148	62,230	72,428
— de prêts.	"	"	"	20,192	37,750	48,471	61,686	82,781

	1865	1867	1869	1875	1890
Société de secours mutuels fondée en 1865.					
Membres honoraires	61	71	89	112	25
Membres participants. . . .	660	683	681	332	260
Situation financière	11.126,36	7.320,28	15.251	36.383	71.500

VIII[e] Tableau. — *Résultats de l'instruction. Conscrits illettrés.*

	1862 à 1865	1866	1867	1868	1869
État général.					
Nombre des conscrits.	18.796	4.041	3.417	3.212	3.750
Conscrits illettrés.	855	130	74	63	36
Proportion des illettrés sur cent .	4.5	3.24	2.24	1.96	0.98
Rang du département.	5	4	1	1	1

Digitized by Google

État indiquant, par canton, le total des conscrits et la moyenne des illettrés.

	1866		1867		1868		1869	
Arrondissement de Château-Salins.								
Albestroff	137	3	106	1.8	85	3.53	112	0.89
Château-Salins	128	4	132	3.03	119	4.20	119	0
Delme	93	2.35	99	0	114	0.88	112	0.89
Dieuze	113	3.54	82	1.21	84	1.20	102	0.99
Vic	157	7.64	120	2.50	104	3.84	112	3.17
Arrondissement de Lunéville.								
Baccarat	193	5.18	180	3.11	167	0.60	214	1.40
Bayon	81	2.40	70	2.85	79	0	100	1
Blamont	122	0	118	1.69	105	0	119	0
Gerbéviller	105	0	73	1.36	76	0	98	1.02
Lunéville-Nord	111	2.70	99	4.04	84	2.40	108	2.77
Lunéville-Sud	160	1.80	109	1.83	125	3.20	122	0
Arrondissement de Nancy.								
Haroué	102	1.96	76	0	80	1.25	75	0
Nancy-Est	260	2.69	178	0.56	177	0	219	1.32
Nancy-Nord	144	2.08	169	0.91	134	1.50	158	0
Nancy-Ouest	182	3.30	169	0.59	152	1.31	204	0.49
Nomeny	111	0.90	113	0	103	0	128	0
Pont-à-Mousson	179	2.90	165	0.60	143	0	195	0
Saint-Nicolas	142	5.55	119	2.52	116	0	163	0
Vézeliso	132	0	92	1.08	110	0	98	0
Arrondissement de Sarrebourg.								
Fénétrange	127	6.30	109	2.75	98	4.09	105	0
Lorquin	198	5.16	159	1.25	136	1.47	169	1.17
Phalsbourg	216	7.40	183	7.65	167	5.39	174	0.57
Réchicourt	132	2.40	62	3.22	74	1.35	65	0
Sarrebourg	171	2.90	171	5.84	130	3.85	155	0.64
Arrondissement de Toul.								
Colombey	108	0.92	105	0.95	115	0	123	0
Domèvre	96	0	81	2.46	66	1.50	105	1.68
Thiaucourt	84	1.19	100	1	64	0	75	1.17
Toul-Nord	143	2.80	124	1.61	100	1	123	0
Toul-Sud	119	4.20	114	1.75	105	0	90	1.11
Totaux et moyennes	4,041	3.24	3,417	2.24	3,212	1.52	3,750	0.79

Digitized by Google

Le 24 février 1869, une circulaire ministérielle a modifié l'état relatif à l'instruction des conscrits ; voici le tableau de 1869 : Nombre des conscrits, 3,750 — conscrits sachant lire et écrire, 3,606 — sachant lire seulement, 3 — ne sachant ni lire ni écrire, 36 — nombre de conscrits dont l'instruction n'a pu être vérifiée, 55 — proportion des illettrés sur cent conscrits, dont l'instruction a été vérifiée, 0.98.

Observations : — nombre des idiots, 9 — moyenne réelle, 0.79. Rang de la Meurthe, 1.

IX[e] TABLEAU. — *État relatif à l'instruction des conjoints.*

	1861 à 1865	1866	1867 à 1870
Nombre de mariages	16,559	3,098	14,229
Époux n'ayant pas signé l'acte de mariage. .	397	44	334
Épouses n'ayant pas signé l'acte de mariage.	947	143	548
Moyenne des époux ayant signé	97.6	98.58	98.4
Moyenne des épouses ayant signé	94.7	95.38	95.2
Moyenne des conjoints ayant signé.	95.95	96.98	96.8
Rang de la Meurthe (class. général), époux .	"	3	"
— — épouses .	"	5	"
— — conjoints.	"	3	"

Dans la période de 1816 à 1820, la Meurthe a mérité le premier rang, par ses moyennes, 91.79 (époux), 82.18 (épouses), 86.9 (conjoints).

Digitized by Google

X^e^ TABLEAU. — *État comparatif des institutions scolaires dans les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, que la guerre nous a enlevés.*

1862. Château-Salins. — 1866. Sarrebourg.

	1862 — ARRONDISSEMENTS		1866 — ARRONDISSEMENTS		1869 — ARRONDISSEMENTS	
	Château-Salins.	Sarrebourg.	Château-Salins.	Sarrebourg.	Château-Salins.	Sarrebourg.
Écoles publiques. Garçons. . . .	71	78	75	81	75	84
— Filles.	69	78	72	80	74	82
— Mixtes.	72	56	70	57	70	55
Salles d'asile	12	7	15	9	18	9
Écoles privées. Garçons	2	5	0	2	0	3
— Filles	4	3	5	4	5	6
Salles d'asile	2	0	2	1	2	1
Ouvroirs publics	1	1	26	3	54	37
Cours d'adultes. Hommes	5	18	132	123	142	122
— publics. Femmes	0	0	26	15	48	66
Élèves. Écoles et asiles publics .	10.397	11.597	10.190	11.309	10.218	11.873
— Écoles et asiles privés. .	447	436	410	291	455	329
— Ouvroirs	59	20	345	49	1.070	116
— Cours d'adultes hommes et femmes.	131	137	2.578	3.835	3.746	3.880
Enfants privés d'instruction . . .	51	137	39	169	31	116
Écoles publiques de garçons. Bien ou Assez bien dirigées		67	94	94	99	130
Écoles publiques de garçons. Médiocre ou Mal	40	37	20	15	17	6
Écoles de filles. Bien ou Ass. bien.	33	20	47	37	45	51
— Médiocre ou Mal.	24	45	19	38	15	15
État matériel. Salles de classe . .	"	"	"	"	"	"
Écoles et asiles. Bien ou Ass. bien.	123	129	127	148	150	164
— Mal.	38	37	18	34	20	27
Logements. Bien ou Assez bien. .	103	87	126	118	155	135
— Mal.	52	64	19	44	22	35
Mobilier. Bien ou Assez bien. . .	85	83	121	107	130	114
— Mal.	56	49	24	43	30	41
Maisons dépourvues d'un jardin.	34	64	14	53	12	46
Produit de la rétribution scolaire. Écoles et asiles.	37.342,59	36.432,99	41.917,04	42.344,64	42.636	38.451,33
Élèves gratuits. Écoles et asiles.	3.410	3.847	3.329	4.148	3.987	5.799
Revenu des instituteurs publics, moyenne.	808	759	900,74	870,08	964,46	905
Revenu des institutrices publiques, moyenne.	150	125	401,40	421	425	431,30
Communes subventionnées . . .	55	69	61	67	76	88
Communes où l'enseignement est gratuit	4	6	6	14	12	31

Digitized by Google

XI[e] TABLEAU. — *État comparatif de la situation de l'instruction primaire dans la Meurthe.*

	1862	1869	DIFFÉRENCES en plus ou en moins.
Écoles publiques de garçons. . .	375	407	+ 32
— de filles. . . .	366	407	+ 41
Écoles mixtes	363	337	— 26
Écoles privées de garçons. . . .	31	24	— 7
— de filles	61	61	»
Ouvroirs publics	18	263	+ 245
Cours d'adultes. Hommes	56	716	+ 660
— Femmes	0	327	+ 327
Élèves reçus dans les écoles et asiles publics.	66.079	69.358	+ 3.279
Élèves reçus dans les écoles et asiles privés	6.082	5.016	— 1.066
Salles d'asile publiques	82	112	+ 30
— privées	9	14	+ 5
Élèves gratuits. Écoles et asiles publics	21.498	29.435	+ 8.467
Élèves des ouvroirs.	320	4.178	+ 3.858
— des cours d'adultes, hommes et femmes.	1.608	24.438	+ 22.830
Produit de la rétribution scolaire.	237.793,27	241.791,06	+ 3.997,79
Communes où l'enseignement est gratuit.	24	111	+ 87
Communes subventionnées . . .	187	271	+ 84
Enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction	393	328	— 65
Revenus des instituteurs, moyenne.	807	980,59	+ 173,59
— des institutrices, moyenne.	200	439,90	+ 230,90
Bibliothèques scolaires (en 1863).	250	539	+ 289
Nombre de volumes.	11.750	72.428	+ 60.678
Nombre de prêts (en 1865) . . .	6.333	82.781	+ 76,448
Écoles de garçons et mixtes. Bien ou Assez bien dirigées	376	517	+ 241
Écoles de garçons et mixtes. Mal dirigées	61	12	— 41
Écoles de filles. Bien ou Ass. bien.	146	265	+ 119
— Mal.	73	22	— 51
Asiles. Bien, Assez bien	57	73	+ 16
— Mal.	9	3	— 6
État matériel. Classes, garçons et filles. Bien.	598	811	+ 213
État matériel. Classes, garçons et filles. Mal	174	72	— 102

Digitized by Google

	1862	1869	DIFFÉRENCES en plus ou en moins.
Logements. Bien	513	764	+ 251
— Mal.	233	96	— 137
Mobiliers. Bien	406	691	+ 137
— Mal	224	109	— 115
Asiles. Classes et logements. Bien.	125	148	+ 23
— — Mal .	24	17	— 7
Maisons dépourvues d'un jardin .	269	145	— 122

ANNEXE DU XI[e] TABLEAU. — *État comparatif de la situation de l'instruction primaire dans le département de Meurthe-et-Moselle.*

	1876	1884	1891
Écoles publiques de garçons. . .	317	329	309
— de filles. . . .	308	321	301
— mixtes et de hameau	316	317	325
Écoles privées de garçons. . . .	21	28	28
— de filles	66	80	82
— mixtes.	9	6	7
Asiles et écoles maternelles publics.	120	155	64
Asiles et écoles maternelles privés.	12	13	25
Élèves des écoles et des asiles publics	58.162	66.251	66.644
Élèves des écoles et des asiles privés	8.493	10.200	12.364
Enseignement public. Personnel .	1.365	1.427	1.431
— privé. Personnel. .	»	386	432
Cours d'adultes. Hommes et femmes.	564	328	98

Digitized by Google

XII[e] TABLEAU. — *État comparatif de la situation de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Toul, le seul que la guerre de 1870 n'a en rien modifié.*

	1862	1869	1881	1886	1891
Nombre des écoles et asiles publics, garçons	51	57	60	57	49
Nombre des écoles et asiles publics, filles	51	58	60	58	49
Nombre des écoles et asiles publics, mixtes et de hameau	68	61	58	62	69
Nombre des asiles ou écoles maternelles	9	24	21	25	4
Nombre des ouvroirs	1	47	90	"	"
Cours d'adultes, hommme et femmes.	11	154	103	"	22
Écoles et asiles privés	8	5	6	11	11
Population des écoles publiques	9.847	9.693	9.029	7.394	8.212
— des asiles ou écoles maternelles	859	1.050	"	1.955	538
Population des écoles et asiles libres.	598	425	703	723	551
— des ouvroirs	12	727	"	"	"
— des cours d'adultes, hommes et femmes	210	3.320	1.453	"	477
Enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction	69	52	30	"	"
Maisons d'école. Bien, sous le rapport de la classe	91	143	"	"	"
Maisons d'école. Mal, sous le rapport de la classe	21	6	"	"	"
Maisons d'école. Bien, sous le rapport du logement	81	136	"	"	"
Maisons d'école. Mal, sous le rapport du logement	42	14	"	"	"
Maisons d'école. Bien, sous le rapport du mobilier	75	124	"	"	"
Maisons d'école. Mal, sous le rapport du mobilier	29	8	"	"	"
Maisons dépourvues d'un jardin.	31	18	11	"	"
Dépenses pour construction et réparations de maisons	17.994,15	18.353,41	"	"	"

Digitized by Google

IIe PARTIE. — RÉSUMÉ HISTORIQUE.

NOTES A L'APPUI DES TABLEAUX DE STATISTIQUE.

1er TABLEAU. — La Meurthe a toujours été en tête des départements par le nombre de ses établissements primaires. — Elle occupe le 4e rang dans la statistique de 1829, elle compte 716 écoles pour 710 communes. — En 1834, elle en a 800; elle figure dans les dix départements où l'on constate le plus de bonnes écoles publiques et privées; — de 1852 à 1862, l'accroissement est remarquable : 35 écoles publiques de garçons, 32 écoles de filles, 32 salles d'asile; le chiffre des écoles mixtes s'abaisse de 392 à 363; — un total de 1,186 institutions, soit 26.08 p. 10,000 habitants. Toutes les communes de 800 âmes ont une école spéciale de filles; on en compte 262 dans les communes dont la population est inférieure au chiffre légal. — De 1862 à 1869, le progrès s'accentue : 407 écoles de garçons, 407 de filles, 337 écoles mixtes, 112 asiles; un total de 1,463 institutions.

Le but semble atteint, plus on en approche, plus il faut d'efforts et de temps pour vaincre le mauvais vouloir ou l'infirmité de certaines conditions sociales; on passe plus facilement de 30 à 60 que de 90 à 95.

Les institutions libres, de 1852 à 1869, perdent 17 écoles de garçons, 10 écoles de filles; elles gagnent 8 asiles, 14 au lieu de 6; — l'État, cependant, a laissé à la liberté toutes les garanties nécessaires.

Digitized by Google

IIe TABLEAU. — *Personnel. — Sa valeur pédagogique — son revenu.* — Les écoles spéciales de garçons sont en général dirigées par des maîtres laïques, les écoles de filles par des institutrices congréganistes; cependant, de 1862 à 1869, le chiffre des institutrices laïques a doublé, 30 au lieu de 13. Le nombre des adjoints et des adjointes, dont je n'ai pas tenu compte dans ma statistique, a été toujours en rapport avec l'importance de l'école; il y avait, en 1863, 192 adjoints et adjointes (89 laïques, 103 congréganistes) dans les écoles publiques et 211 dans les écoles privées (128 congréganistes, 71 laïques).

La valeur pédagogique est un fait d'ordre moral et la statistique ne peut enregistrer, avec quelque sûreté, que les faits d'ordre matériel. — Aussi, en groupant comme on l'a fait dans les statistiques officielles, avant 1877, les écoles en bonnes ou mauvaises, on n'a obtenu que des classifications, dont l'échelle variable ne supporte pas une comparaison équitable entre une période et une autre. Cependant, il m'a paru utile d'indiquer, de 1863 à 1869, les notes d'inspection relatives à la tenue de l'école et aux résultats obtenus, car ces notes étaient données par les inspecteurs, d'après une même méthode et les mêmes procédés d'appréciation.

Une bonne instruction primaire exige des maîtres habiles, l'argent est nécessaire pour les former et les rémunérer. Nous avons eu à lutter beaucoup; il y avait, en 1862, surtout pour les institutrices une situation déplorable. Mes rapports au conseil académique, en 1862 et 1863, signalent, avec une douloureuse émotion, la misère des institutrices de l'arrondissement de Sarrebourg. Celui

Digitized by Google

de 1864 témoigne de ma vive reconnaissance envers le ministre qui, en homme d'État et en homme de cœur, nous accordait une allocation de 15,390 fr., pour leur donner, suivant son énergique expression, *ce morceau de pain, dont elles étaient mal assurées.*

En 1866, une subvention de l'État porte à 913 fr. la moyenne du traitement de l'instituteur et à 430 fr. celle du traitement de l'institutrice. La dignité du maître a une grande importance sur l'éducation de l'enfant et cette dignité, dans l'état de nos mœurs, est inséparable des conditions matérielles de son existence. — En 1869, les moyennes s'élèvent : 980 fr. 59 c. pour le maître, 445 pour la maîtresse.

IIIe TABLEAU. — *Population des écoles. — Enfants privés d'instruction.* — La population française augmente trop peu ; le chiffre des enfants qui fréquentent l'école reste à peu près stationnaire depuis trente ans. — La population enfantine, de 5 à 15 ans, est de 83,310 en 1850 ; elle tombe à 72,875 en 1863, elle se relève à 74,339 en 1867.

En 1862, la statistique constate l'inscription de 58,722 enfants (31,125 dans les écoles de garçons et mixtes, 20,042 dans les écoles de filles, 7,555 dans les asiles) ; en 1869, il y a 62,867 enfants inscrits (31,145 dans les écoles de garçons et mixtes, 22,062 dans les écoles de filles, 9,650 dans les asiles). La mieux-value de 1869 prouve que la loi du 10 avril 1867 a accru le nombre des élèves dans les écoles de filles et que l'on comprend mieux le triple but de l'asile : garder les enfants, que la famille ne peut surveiller, leur inculquer les habitudes

Digitized by Google

de propreté, d'ordre, de discipline, leur donner les premiers rudiments de l'éducation. — L'asile est le vestibule de l'école aussi, et il y a lieu de s'affliger de voir disparaître le nombre de ces utiles établissements : nous en avions 112 en 1869, 157 en 1886, il en reste 64 en 1891.

L'assiduité est une des conditions essentielles du progrès ; dans un rapport au ministre, le 20 janvier 1870, j'ai établi la proportion d'assiduité des enfants de 7 à 13 ans dans les écoles ; la moyenne est de 8 mois 24 jours ; elle était pour 1867 de 8 mois 14 jours.

Le chiffre des enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction s'abaisse de 836 en 1864 à 328 en 1869 ; chacun de mes rapports signale le zèle des instituteurs pour ramener au bercail la brebis égarée ; ils insistent auprès des familles, et quand leurs efforts ont été inutiles, ils donnent les motifs de ces résistances ou de ces impossibilités. En 1869, 7 ont été retenus par l'éloignement, 72 par des infirmités, 249 par l'inconduite ou le mauvais vouloir des familles ; il y aura toujours hors des écoles des idiots, des infirmes et de pauvres enfants victimes de la cupidité de leurs parents.

La loi de 1850, je l'ai dit, n'a pas été favorable à l'enseignement privé ; de 1863 à 1869 le chiffre des garçons est tombé de 2,303 à 1,774, celui des filles de 3,777 à 3,042. Les asiles privés ont gagné 155 enfants, 524 au lieu de 369.

IV^e^ TABLEAU. — *État matériel. — Jardins.* — A toutes les époques, l'administration a cherché à améliorer l'état des maisons d'école et surtout des salles de classe ; les chiffres de ma statistique le prouvent mieux que des

Digitized by Google

paroles[1]. Elle a réclamé et obtenu des communes des améliorations sérieuses au point de vue de la classe, du logement, du mobilier, des jardins. De 1862 à 1870, les sommes dépensées s'élèvent à plus de quinze cent mille francs ; il nous restait beaucoup à faire, nous le disions hautement, mais nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir obéré les finances communales, abusé des ressources de l'État et irrité les populations. La Meurthe, d'ailleurs, était au premier rang par son installation matérielle ; c'est l'un des départements où l'on a le moins dépensé de 1882 à 1891. Le traité de Francfort nous a enlevé 278 écoles ; on a conservé nos bâtiments scolaires, qui n'étaient en rien inférieurs à ceux de l'Allemagne.

En 1870, à la suite d'une sérieuse enquête, le recteur signala au ministre l'existence dans la Meurthe de 846 jardins, d'une contenance de plus de 50 hectares. Partout on s'occupe avec intelligence, avec goût, avec succès, de l'art de cultiver les fleurs, les légumes et les fruits, il y a chez nos maîtres une merveilleuse activité pour le bien ; je ferais un volume avec les détails pleins de vérité et d'intérêt que contiennent les rapports des instituteurs et les notes que j'ai recueillies dans mes inspections : — à Dommartin-lès-Toul, un jardin botanique, où l'on a réuni un grand nombre de plantes officinales du pays, classées et étiquetées ; — à Allain, l'ancien cimetière est transformé en un parterre émaillé de fleurs, l'instituteur y a dessiné une croix grecque ; — à Lan-

1. En 1868, l'État a accordé à 1,129 communes la somme de 3,053,600 fr. pour constructions de maisons d'école ; en 1869, le secours accordé à 1,354 communes s'élève à 3,540,247 fr.

Digitized by Google

guimberg, on accorde une terre inculte de 24 ares à un instituteur habile ; il la transforme en pépinière et en potager ; il y sème, à titre d'essai, les plantes fourragères qui conviennent le mieux aux prairies artificielles ; — à Coutures, un digne curé entreprend, avec l'aide de l'instituteur, de créer un jardin modèle ; le conseil municipal leur donne un terrain de 18 ares ; la produit sera consacré à une distribution de prix aux élèves de l'école ; — à Jarville, un maître excellent draine un champ improductif, il en fait un beau jardin. Sous les fenêtres de la classe un massif de fleurs ; à droite, une loge couverte de houblon ; plus loin des carrés d'asperges, de fraises, une pépinière d'un are ; des arbres greffés par les élèves ; l'agréable et l'utile, une bonne action et un bon exemple ! Ceux qui n'ont pas encore de jardins greffent des sauvageons à la forêt ; ils dirigent, chez les particuliers, les travaux horticoles, que le père confie avec plaisir à son fils ; personne ne reste inactif et le progrès s'accomplit. C'est ainsi que le bon sens des populations fournit chaque année à un plus grand nombre d'instituteurs, le moyen de donner aux élèves, dans une propriété communale, les notions pratiques d'horticulture.

Vᵉ TABLEAU. — *Préparation des instituteurs et des institutrices. — Commission d'examen.* — I. Le 14 février 1831, une ordonnance royale prescrit d'établir une école normale, en chaque académie. La Meurthe en avait une depuis 1828 ; placée à Toul, dans le collège Saint-Léon, elle fut transférée à Nancy en 1834 ; elle comptait 57 élèves-maîtres en 1837 et 75 en 1863. Cette

Digitized by Google

même année, l'inspection générale signale la situation malsaine, insuffisante du local ; une installation nouvelle est nécessaire, elle a été résolûment accomplie, avec intelligence, avec économie, avec cette sage lenteur qui prévient les mécomptes. — En 1864, le département achète une belle propriété située à 2 kilomètres du centre de la ville ; les devis et les plans étudiés avec soin sont approuvés par le ministre, qui lui-même a visité les lieux. Le 1er septembre 1866, l'école est installée dans une simple et commode habitation, au milieu de vastes jardins. La dépense totale s'élève à 113,518 fr., soit 38,000 fr. pour frais d'acquisition, 75,518 fr. pour constructions et appropriation de bâtiments. — En réalité, cette belle école normale n'a coûté au département que 6,000 fr. payés en deux annuités, l'État avait accordé une subvention de 30,000 fr., l'école avait payé sur ses bonis 71,518 fr. — Pour nous, l'école normale était un séminaire laïque et non pas un lycée ; les portes ne s'ouvraient qu'à un petit nombre d'élus, dont nous avions constaté l'aptitude et éprouvé la vocation ; la discipline était paternelle, nous faisions une large part à la responsabilité personnelle et à une sage liberté. Le recrutement était facile ; en 1865, 84 aspirants, 48 admissibles, 18 admis. — Parmi les meilleurs, 13 fils d'instituteurs, auxquels on attribue une portion de bourse en rapport avec le mérite du père et sa position de fortune. De 1866 à 1870, les rapports officiels prouvent que notre école était aux premiers rangs par son installation matérielle et par les progrès des élèves dans les études de législation usuelle, de musique, de gymnastique, d'agriculture et d'horticulture.

Digitized by Google

II. *Cours normal d'institutrices.* — Fondé en 1863, le cours normal, sous la direction des religieuses de la Doctrine chrétienne de Nancy, a donné les résultats les plus satisfaisants. Le recteur, l'inspecteur de l'Académie ont souvent visité le cours normal[1], l'inspection générale a constaté plus d'une fois que les directrices intelligentes et dévouées appliquaient avec succès les méthodes et les procédés prescrits par l'Université. Les populations, dont le vœu était toujours respecté, appréciaient le zèle et l'aptitude de nos institutrices laïques, dont le nombre a doublé de 1863 à 1870. Notre cours normal, loin d'être un péril pour les congrégations religieuses, leur a donné une force nouvelle ; elles ont cherché à justifier de plus en plus la confiance dont elles jouissaient. Les novices ont été mieux préparées, les méthodes affermies ou corrigées ont mieux répondu aux exigences de cette éducation spéciale, qui fait de la femme le bon génie ou plutôt l'ange gardien du foyer domestique.

III. *Commission d'examen.* — Nommée par le conseil départemental, la commission chargée de délivrer les brevets de capacité s'est toujours conformée à toutes les prescriptions des règlements ; impartiale et éclairée, elle a exercé gratuitement, avec une parfaite mesure, des fonctions délicates et pénibles ; elle a contribué à élever progressivement le niveau des études. Il y a deux sessions d'examen par année, c'est un travail de 8 à 9 heures par jour ; j'ai vainement réclamé pour les hommes dévoués

1. L'installation matérielle du cours normal n'a rien coûté au département ; l'installation de l'école normale de filles, de 1879 à 1891, a coûté 400,000 fr. !

Digitized by Google

qui consacraient leur temps à ce service départemental, une indemnité qui leur a été enfin accordée.

VI[e] TABLEAU. — Les ressources appliquées au service de l'instruction primaire sont chaque année plus satisfaisantes : de 1863 à 1869 leur chiffre s'élève de 561,509 fr. 45 c. à 938,384 fr. 74 c. ; la subvention départementale de 45,884 fr. à 78,919 fr., celle de l'État de 8,338 fr. à 43,311 fr. L'ancienne législation laissait, en principe, à la charge de la commune les dépenses relatives à l'école ; la part proportionnelle est en 1863, 79.6 pour la commune, 12.6 pour le département, 7.8 pour l'État ; en 1866, elle a peu varié : 80.1, 12.2, 7.7. — La nouvelle législation a changé les rôles, elle a fait de l'État le pourvoyeur général ; la subvention pour Meurthe-et-Moselle est, en 1886, de 1,061,232 fr.[1], la quotité de dépense par élève est de 25 fr. 06 c. ; elle était de 8.37 en 1863. La loi du 18 juillet 1889 est-elle, ainsi qu'on l'annonçait bruyamment, une loi de réparation et de progrès? Je ne le crois pas, elle a été et elle est encore l'objet de critiques justes et sévères.

VII[e] TABLEAU. — *Institutions auxiliaires. — Bibliothèques scolaires. — Société de secours mutuels.* — I. De 1862 à 1869, le chiffre des bibliothèques s'élève de 20 à 739 ; il y a 72,428 volumes au lieu de 650 et 82,781 prêts. J'ai vu naître et grandir cette œuvre essentiellement morale et civilisatrice ; la propagation des bons livres est l'un des remèdes les plus efficaces pour

1. En 1876, la dépense totale en Meurthe-et-Moselle est de 863,539 francs ; en 1886, elle s'élève à 1,306,876 fr.

Digitized by Google

combattre l'influence de cette littérature malsaine, avide de scandales, que le génie du mal offre à vil prix, à la ville comme à la campagne. L'organisation a été facile ; une légère subvention des communes, le produit des souscriptions, les dons et les cotisations du riche, l'obole du pauvre ont fourni les ressources nécessaires. A Dolving, à Postroff, deux pauvres villages de l'agglomération allemande, le nom des bergers figure pour 50 cent. à côté de celui des maires, des curés, des instituteurs. La lecture d'un bon livre faite par l'enfant, à la veillée, a retenu souvent au foyer de la famille le père et le frère aîné qui auraient perdu, au cabaret, leur temps, leur argent, leur moralité. Un maître habile, je l'ai constaté plus d'une fois, a obtenu 700 ou 800 prêts par année, avec 150 ou 200 volumes.

II. *Société de secours mutuels.* — En 1865, une société de secours se forma pour venir en aide aux invalides de l'instruction, aux veuves, aux vieillards. Les hommes les plus honorables tinrent à honneur d'en faire partie comme membres honoraires. Elle a rendu d'utiles services aux instituteurs, auxquels la pension de retraite ne pouvait alors, comme aujourd'hui, offrir des ressources suffisantes. Depuis 1875, le chiffre des membres honoraires a sensiblement diminué, 26 au lieu de 112 ; — le chiffre des participants n'est plus que de 260, il s'élevait à 332 en 1875, à 681 en 1869.

III. *Bulletin scolaire.* — Le 14 septembre 1865, une circulaire du ministre prescrit la création, dans chaque département, d'un bulletin scolaire ; la Meurthe en avait

Digitized by Google

un depuis 1852, publié sous la direction de l'inspecteur d'académie. Ce recueil a contribué à améliorer toutes les parties du service; conservé dans les archives de chaque école, il comprend, à proprement parler, une histoire complète de l'instruction primaire.

IV. *Enseignement de la musique vocale et du chant.* — De 1865 à 1870, cet enseignement était devenu obligatoire; nous avons compté chaque année un nombre plus considérable d'orphéons, de maîtrises, dont les chants pieux, aux jours de fête, contribuaient à la solennité des cérémonies religieuses. Le 30 mars 1865, l'inspecteur d'académie a adressé au recteur un rapport spécial sur l'enseignement de la musique dans les écoles, sur les méthodes, les livres employés, les progrès obtenus. A l'entrée et à la sortie de la classe, on exécute des chants courts et simples; dans les marches, à l'église, dans les distributions de prix, il y a des chœurs de musique religieuse, des chants patriotiques. C'est à tort que l'on prétend aujourd'hui que les programmes de 1883 ont introduit la musique vocale dans les écoles maternelles, les écoles primaires et les écoles normales.

V. *Délégations cantonales.* — Chaque année, de 1861 à 1870, l'inspecteur d'académie a réuni MM. les délégués pour leur rendre compte de la situation des écoles et profiter de leurs avis; il ne faut pas compter sur des visites fréquentes et régulières des délégués dans les écoles, mais leur intervention, leur autorité morale prévient des écarts et des conflits. Pour nous, les délégations ont été en réalité des comités consultatifs, elles nous ont rendu faciles les concours entre les adultes.

Digitized by Google

VI. *Conférences cantonales.* — Chaque année, les instituteurs ont été réunis au chef-lieu de leur canton ; on y traitait les questions pédagogiques, dont le programme avait été publié en novembre ; — ces réunions de famille ont combattu l'indifférence des uns, excité l'émulation des autres, elles ont établi le respect du devoir et de l'enfance, l'esprit d'ordre et de méthode, qui assurent les progrès de l'élève et la considération du maître. Elles ont permis à l'inspecteur d'académie, qui les présidait, de conférer avec les instituteurs, de connaître leurs vœux et leurs besoins, de leur témoigner de l'intérêt et de la bienveillance. Dans les choses morales, c'est sur la volonté qu'il faut agir et sur le cœur ! Afin de faire bien comprendre l'importance et le caractère de cette œuvre, je cite[1] la circulaire du 30 novembre 1866 et le programme des questions des conférences de 1867.

VII. *Œuvre des adultes.* — *Concours communal et cantonal.* — En 1862, l'inspecteur d'académie, dans son rapport au conseil général, garde le silence sur les cours d'adultes ; il y en a 56 ; en 1863, il déplore le peu de résultats obtenus, 65 cours et 1,624 auditeurs. En 1864, un ministre libéral a le courage de signaler cet *arriéré d'ignorance qui est pour le présent une faiblesse et une entrave*, il prêche la croisade. La Meurthe, comme toujours, prend la tête du mouvement : nous comptons 522 cours et 15,845 élèves en 1865, 1,043 cours et 24,438 élèves en 1869[2]. En 1865, 1,267 adultes, tous

1. Appendice 2. Bulletin n° 2, 15e année.
2. Appendice 3. Bulletin n° 1, 17e année.

Digitized by Google

ouvriers de la terre, de l'usine, de l'atelier, tous munis d'un certificat d'assiduité et de moralité, se présentent au concours communal; 371 obtiennent une mention d'honneur signée par le préfet. Le nombre des concurrents augmente : 4,881 en 1866, 7,783 en 1867; le nom des plus vaillants est inscrit au Bulletin ; ils reçoivent des mentions et des lettres de félicitation. Les heureux du concours communal ont seuls le droit de se présenter au concours cantonal; 1,010 concurrents en 1866, 1,320 en 1867, 1,460 en 1868, se disputent les prix offerts par l'Empereur, par le ministre, par de généreux citoyens. Dans l'un et l'autre concours, les présidents, choisis parmi les notables et les délégués, ont affirmé la régularité et la loyauté des épreuves, dont les textes leur ont été envoyés sous pli cacheté. Le Bulletin scolaire et les rapports de l'inspecteur d'académie prouvent les progrès réalisés dans ces cours du soir, que la présence et la parole des magistrats, des prêtres, des notables ont rendus si profitables à l'éducation populaire. Le 20 mars 1868, l'inspecteur d'académie écrit à MM. les instituteurs : « Les résultats acquis dans nos concours communaux des 15 et 16 février ont dépassé toutes mes espérances. 7,783 adultes, c'est-à-dire 2,625 de plus qu'en 1867, ont pris part à l'épreuve, qui a eu lieu dans 649 communes. 1,664 copies étaient irréprochables, 1,840 avaient moins de 3 fautes, l'orthographe et l'écriture sont en progrès partout; c'est un beau succès que nous devons à votre dévouement et au bon esprit de nos intelligentes populations. » Au concours cantonal du 2 avril, les épreuves écrites comprennent un problème

Digitized by Google

d'arithmétique, une question de grammaire et une question d'agriculture.

VIII. *Enseignement agricole. — Concours. — Promenades agricoles.* — L'enseignement des notions d'horticulture et d'agriculture a été l'objet de la sollicitude des instituteurs; les comices agricoles leur ont accordé des félicitations et des médailles [1]. En 1868, un concours a lieu dans le canton d'Albestroff; 22 écoles sur 27 envoient au jury 117 compositions; 32 ont été jugées bonnes ou très bonnes; le comice décerne 25 prix, il constate que les premières notions d'agriculture sont enseignées d'une manière sérieuse. Le 25 avril, l'inspecteur d'académie organise un concours agricole dans chaque canton [2]; un règlement en fixe les conditions; les épreuves sont placées sous la surveillance des autorités locales; le texte de la composition, adressé sous pli cacheté au président, est ouvert en présence des concurrents. Le 3 juin, le jury chargé de la correction termine son travail, 650 élèves sur 4,600 sont classés par ordre de mérite, leur nom est inscrit au Bulletin scolaire. La générosité du ministre, des comices, des amis de l'éducation primaire nous permet de décerner à 5 élèves, par canton, des livrets de caisse d'épargne ou des livres. Les promenades agricoles [3], les herbiers, où l'élève écrit le nom des plantes, ses qualités utiles ou nuisibles, le livre-journal, sur lequel il consigne les travaux exécutés dans le jardin ou le champ d'expériences

1. Bulletin n° 1, 16e année.
2. Appendice 4. Bulletin n° 7, 16e année.
3. Appendice 5. Bulletin n° 6, 16e année.

Digitized by Google

donnent un intérêt particulier aux études agricoles. — En 1863, les parents se plaignaient que l'on perdît du temps à enseigner l'agriculture. Les choses ont bien changé, les idées justes font toujours leur chemin!

IX. *Expositions scolaires.* — A l'Exposition universelle de 1867, la Meurthe a mérité le premier rang[1] dans le concours ouvert, le 10 janvier, entre toutes les écoles de l'empire. — 93 de nos compositions sur 100 étaient irréprochables au point de vue de l'écriture, de l'orthographe, de l'arithmétique. On lit dans le rapport au ministre sur les travaux manuels des jeunes filles, cette phrase que je cite textuellement : « Combien nous avons préféré à ces stérilités brillantes les honnêtes reprises de l'ouvroir de Cirey! » Nous avions proscrit dans les écoles rurales, tous les travaux de luxe; nos institutrices enseignaient aux élèves le tricot, tous les genres de couture, elles les préparaient aux soins et aux labeurs du ménage. En 1869, au palais académique, une exposition annoncée par une circulaire du 1er décembre 1868, a montré la diversité et le mérite des travaux scolaires: — du 23 au 31 août, les produits nombreux et variés fournis par nos écoles ont permis d'étudier la nature de notre enseignement, son caractère, ses résultats, d'apprécier les progrès des élèves et la valeur de ces maîtres laborieux et modestes, qui comprennent si bien l'importance de leur mission. Le 12 octobre, la commission de classement publie un rapport très remarquable, qui occupe

1. A l'Exposition universelle de 1889, le jury a décerné une médaille d'or à « l'inspection et aux fonctionnaires de l'enseignement primaire de Meurthe-et-Moselle ».

Digitized by Google

20 pages du Bulletin ; elle signale en particulier le mérite de la partie agricole du concours[1] ; 70 écoles y ont pris part ; elle décerne 19 mentions très honorables et 38 mentions honorables. Les objets soumis à l'examen peuvent être rangés dans les catégories suivantes : 1° échantillons et analyses de sols et sous-sols des communes ; 2° échantillons de roches, fossiles, minéraux ; 3° herbiers ; 4° modèles d'instruments agricoles ; 5° plans cadastraux et plans agricoles ; 6° cahiers de maîtres et d'élèves traitant de sujets agricoles ; 7° produit des champs d'expériences. Le jury place hors concours, avec mentions très honorables, l'école normale et l'institut agricole d'Insming ; « il signale d'une manière toute particulière la remarquable exposition de l'instituteur d'Allain, M. Olry, il lui décerne une mention hors rang, en raison de la variété et du mérite des objets qui la composent : échantillons de géologie, cartes agronomiques, coupe de terrains ».

X. *Distribution des prix.* — De 1864 à 1869, le nombre des distributions de prix augmente chaque année. MM. les membres du conseil général, les maires, les curés, les délégués, les notables ont partout témoigné par leur présence, leurs discours, leurs libéralités, leurs sympathies pour ces fêtes scolaires. Les symphonies des orphéons, les chants des sociétés chorales et des maîtrises, les expositions de travaux classiques, les récitations de dialogues ont précédé et suivi la proclamation

1. Le 26 août, M. Grandeau, professeur de chimie agricole et membre du jury, a fait aux instituteurs une conférence très remarquable sur les champs d'expériences (Bulletin n° 6, 18e année).

Digitized by Google

des prix mérités par la bonne conduite constatée, par les notes des registres scolaires et par le succès dans les compositions. En 1867, le nombre des volumes distribués a été de 11,791, la dépense totale s'est élevée à 15,460 fr. 15 c. dont 8,106 fr. 50 c. fournis par les communes et 7,355 fr. 65 c. par la générosité des amis de l'éducation populaire. Le ministre de l'instruction publique nous a envoyé 91 volumes d'une grande valeur pour les instituteurs et les institutrices et 45 pour les lauréats des concours cantonaux. En 1869, il y a des distributions dans toutes les écoles. Le samedi, 21 août, à la classe du soir, l'instituteur, en présence des autorités, lit le résumé des notes des meilleurs élèves et les places obtenues dans les compositions; à défaut d'un livre ou d'une image, il inscrit sur le registre scolaire le nom des lauréats, avec une mention d'honneur. Le 1er septembre, chaque instituteur adresse à l'inspecteur primaire un rapport sur l'effet produit par cette lecture officielle et obligatoire et il fait connaître les mesures prises par l'autorité locale, pour organiser une distribution solennelle; nous en comptons 524 en 1869. Le recteur de l'académie[1] en a présidé plus de 40.

XI. *Certificat d'études primaires.* — Le 20 août 1866, le ministre, pour combattre l'indifférence des parents et le défaut d'émulation des élèves, adresse aux recteurs un modèle de certificat d'études primaires; l'examen sera fait par l'instituteur, en présence et avec le concours du maire et du curé; il s'agit d'exercer indirectement

1. Appendice n° 6, Bulletin n° 11, 18e année.

Digitized by Google

sur les familles une influence morale, qui profite à l'amélioration de l'enseignement primaire ; le 1er septembre, l'inspecteur d'académie écrit aux instituteurs : « Il me suffit de placer sous vos yeux la circulaire de M. le ministre pour être assuré que vous saurez assurer le succès d'une mesure, qui est appelée à exercer une heureuse influence sur nos études primaires ; MM. les maires et les curés vous prêteront leur bienveillant concours pour cet examen, qui prouvera que l'élève qui quitte l'école possède les éléments essentiels de l'instruction, que nul ne peut ignorer sans péril et sans honte. » L'expérience a proclamé le succès de la mesure prescrite par le ministre; chaque année, à partir de 1867, les familles, les chefs d'industrie attachent une légitime importance à ces diplômes qui sont en réalité un titre d'honneur pour ceux qui l'ont mérité, par leur conduite et par leur travail. Les différentes matières de l'examen sont cotées d'après les résultats, sur une échelle de 10 à 0. — 10 et 9 signifient très bien, 8 et 7 bien, 6 et 5 assez bien, etc. [1].

XII. *Enseignement de la gymnastique.* — Un décret du 3 février 1869 place la gymnastique au nombre des matières obligatoires ; nous avions dans la Meurthe devancé l'obligation légale. Nos conférences pédagogiques en 1867 et 1868 avaient eu pour objet spécial de concilier la double nécessité de fortifier le corps de l'enfant en même temps que son intelligence, aussi les instituteurs ont-ils, dans la mesure du possible, appliqué avec

1. L'inspecteur d'académie, dans son rapport de 1875, constate que les candidats ont obtenu la note 8 pour l'instruction religieuse, que la loi n'avait pas encore proscrite de nos écoles publiques.

Digitized by Google

intelligence les prescriptions du programme. Le 20 mai, l'inspecteur d'académie les félicite : « Vous m'avez accoutumé à compter toujours sur vous, lorsqu'il s'agit de réaliser un progrès, je sais par expérience ce que l'on peut attendre de votre concours dévoué et intelligent. Plusieurs d'entre vous ont déjà fait construire, à peu de frais, par les ouvriers du village, un portique ou des barres parallèles... Souvenez-vous qu'il s'agit de fortifier la constitution de nos enfants, de les rendre agiles et robustes et qu'il importe d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait compromettre leur santé. » La circulaire indique les précautions à prendre pour éviter les accidents, et elle invite les instituteurs à adresser à l'inspecteur primaire, le 15 juillet, une note spéciale sur les mesures qu'ils auront prises pour réaliser les instructions du programme relatif à l'enseignement pratique de la gymnastique.

XIII. *Caisses des écoles.* — Leur institution dans la Meurthe date de 1864; dans plusieurs communes, une ingénieuse charité avait su, par le don de quelques aliments ou de quelques vêtements, enlever au vagabondage pour les rendre à l'école, les enfants des familles les plus nécessiteuses. En 1867, la loi les organise; leur revenu se compose des versements et des cotisations des membres honoraires, des dames patronnesses et du produit des quêtes.

XIV. *Ouvroirs.* — En 1866, la nécessité de donner à la jeune fille condamnée à fréquenter l'école mixte une éducation professionnelle, détermine l'administration à

Digitized by Google

confier à la fille, à la femme ou à la sœur de l'instituteur la direction des ouvroirs, qui ont été partout accueillis avec faveur. Au 15 mars, 2,015 filles étaient initiées aux travaux à l'aiguille dans 101 écoles mixtes. Le ministre, informé des résultats obtenus, a accordé à ces institutrices improvisées, une subvention de 2,800 fr. qui a permis de récompenser ces femmes dévouées, qui, sans stipuler aucun salaire, avaient répondu à notre appel. En 1869, nous comptons 263 de ces utiles établissements.

VIII[e] TABLEAU. — *Résultats de l'instruction.* — *Conscrits illettrés.* — Il a fallu 30 ans pour ramener de 46 à 23 la moyenne générale des conscrits illettrés[1]; en 1863, la moyenne de la Meurthe était de 6.36; elle s'abaisse à 1.86 en 1866, à 0.98 en 1868, à 0.79 en 1869. Mes tableaux statistiques, publiés depuis 1864, indiquent, pour chaque canton, le succès obtenu par nos maîtres dans cette rude campagne; 13 de nos 28 cantons, en 1868, 19 en 1869 n'ont pas un illettré! Vaincue dans la plaine, l'ignorance s'est réfugiée dans la montagne; en 1867, le canton de Phalsbourg avec sa moyenne de 7.65 compte plus d'illettrés que les 13 cantons des arrondissements de Nancy et de Toul; en 1869, ce même canton figure dans les 19 qui n'ont pas un illettré, sa moyenne est de 0,57. A l'Exposition universelle, à la Sorbonne, le 2 septembre 1867[2], j'ai indiqué et développé, dans une conférence faite aux instituteurs

1. En 1836, sur 309,376 conscrits, on compte 46.42 illettrés; en 1867, sur 312,557, il n'y en a plus que 23.

2. Conférences pédagogiques, 1867. 3 vol. in-12, Hachette.

Digitized by Google

de quarante départements, les mesures qui ont donné à la Meurthe la place d'honneur en 1867, en 1868, en 1869[1]. Un avis inséré au Bulletin, le 1er novembre 1868, résume ces mesures en quelques lignes. « L'inspecteur d'académie recommande à MM. les instituteurs de faire immédiatement une *prudente enquête* sur l'instruction des conscrits; il les prie de lui adresser, comme en 1866 et en 1867, *avant le 1er décembre,* avec le chiffre des jeunes gens qui prendront part au tirage, le nom et la profession de ceux qui ne savent ni lire ni écrire, qu'ils usent de toute leur influence pour les attirer aux classes du soir, qu'ils s'adressent à la famille, aux autorités, aux chefs d'industrie, qu'ils offrent aux illettrés des leçons particulières et gratuites, comme plusieurs l'ont fait avec succès. » A la fin de janvier, chaque instituteur adresse à l'inspecteur, avec une nouvelle note, des copies et des devoirs rédigés par les ignorants de la veille.

IXe TABLEAU. — *Instruction des conjoints.* — La statistique des conjoints illettrés, comme celle des conscrits, montre bien l'action des cours d'adultes[2]; en 1866, la moyenne des conjoints qui n'ont pu signer leur nom sur le registre de l'état civil est de 25 p. 100, elle s'élève à 41 pour les femmes; c'est là un chiffre douloureux, disait M. le ministre, et il avait raison. De 1866 à 1870, la Meurthe occupe le 1er rang, une moyenne de 1.6 pour les époux, de 4.8 pour les épouses. Dans un pauvre

1. Appendice 7. Bulletin n° 4, 16e année.

2. Les 8 départements où le chiffre des conjoints illettrés était au-dessus du vingtième en 1866, sont aussi ceux où l'on compte le plus de cours d'adultes et le moins de conscrits illettrés.

Digitized by Google

village de l'agglomération allemande, une jeune mariée pleurait, en avouant son ignorance, devant l'officier de l'état civil ; elle ira au cours d'adultes et ses enfants ne seront pas illettrés !

X^e^ TABLEAU. — *Enseignement du français dans 76 communes des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg.* — Les ordonnances des ducs de Lorraine, les édits du roi Stanislas, les lois de 1833 et de 1850, les mesures violentes prescrites de 1856 à 1860, n'ont pu détruire la langue ou plutôt le patois allemand, dans 76 communes des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg. La population, française par le cœur, restait fidèle à un idiome qui avait de profondes racines dans les mœurs, dans le culte, dans les traditions du foyer domestique. En 1861, l'enseignement du français dans l'agglomération allemande était devenu une question politique et religieuse ; à mon arrivée, je fus effrayé de l'indifférence des uns, de l'hostilité des autres, du manque de confiance des instituteurs dans la méthode qu'on leur imposait, de l'insuffisance de prétendues institutrices, dont l'ignorance égalait la misère. 24 de ces pauvres filles sur 68 ne parlaient pas le français en 1861 ; il en restait 12 en 1863 ; il fallut trois ans pour les remplacer ! En 1864, le courant des idées était meilleur ; le concours actif et dévoué des autorités, des notables, des délégués rendait plus facile et plus féconde l'action des membres de l'Université. Les chiffres d'une statistique publiée à la suite d'une longue et sérieuse enquête, donnent une idée de la situation en 1864. Sur une population de 46,508 habitants, 6,820 seulement

Digitized by Google

parlent le français (4,319 hommes, 2,501 femmes). Les 160 écoles (92 de garçons, 68 de filles) comptent 6,803 élèves (3,586 garçons, 3,217 filles), 2,402 parlent français, 2,691 le comprennent, 1,710 l'ignorent! Dans une série d'instructions spéciales et dans les conférences aux chefs-lieux des quatre cantons allemands, j'ai exposé et développé une méthode simple et naturelle, qui permet au maître de se servir de l'usage de la langue maternelle, pour le progrès de l'enseignement de la langue française. En 1865, en 1866, l'opinion publique est pour nous; les résistances ont cessé, les défaillances aussi; nous avons des auxiliaires auprès de chaque foyer; les élèves des écoles répètent et enseignent les mots français aux plus jeunes enfants; la mère s'étonne de ne plus les comprendre et elle ne se plaint pas de voir disparaître une infirmité, dont elle connaît le danger. Le recteur de l'Académie visite les asiles et les écoles, il donne aux instituteurs réunis en conférence à Albestroff, des conseils, des encouragements, des éloges. Le préfet, à Fénétrange, félicite les instituteurs assemblés, sur les succès obtenus ; il leur exprime ses sympathies pour ce grand intérêt d'unité politique et nationale. Dans les villages situés au milieu des forêts du comté de Dabo, de jeunes filles et de jeunes garçons, de 10 à 13 ans, complimentent, en français, l'évêque qui prête un si utile concours à notre œuvre à la fois religieuse et sociale. De 1865 à 1869, les chants de l'asile, les leçons de l'école et des cours du soir, les bibliothèques, le zèle des maîtres, la volonté des enfants, le bon sens des familles amènent le triomphe définitif de la langne nationale; ce n'est plus seulement à l'école que l'on parle français, c'est dans la

Digitized by Google

rue et au foyer domestique. L'inspecteur primaire me transmet chaque trimestre un état récapitulatif des résultats constatés dans chacune de ces 76 communes, à l'école des garçons, comme à l'école des filles; les chiffres servent à établir la situation que j'expose chaque année dans mes rapports au conseil général et surtout au conseil académique. La proportion des enfants qui parlent français est de 14 p. 100 en 1862; elle s'élève à 64 en 1867, à 78 en 1869 ! Les recrues nouvelles, les élèves entrés à Pâques, n'ont pu encore parler la langue nationale.

L'institut agricole d'Insming, légalement constitué, a été l'école modèle de nos contrées allemandes; les résultats constatés ont prouvé que la pratique raisonnée de l'horticulture et de l'agriculture ne nuit en rien aux progrès des études primaires, que l'enseignement simultané de l'allemand et du français n'est pas moins facile que profitable, qu'un régime franchement agricole fortifie la santé, l'intelligence, la moralité de l'enfant destiné à vivre à la campagne.

Merveilleusement secondé par le zèle intelligent des instituteurs et des inspecteurs primaires, j'ai, durant neuf années, comme inspecteur d'académie ou comme recteur, poursuivi avec persévérance, avec énergie, avec foi, la propagation de la langue française; nous étions heureux de reconquérir à la langue et aux mœurs de la patrie ces populations si françaises de cœur. Une guerre néfaste nous a ravi, hélas ! ces contrées; mais, après vingt années, le vainqueur n'a pu enlever aux enfants et aux adultes de nos chères écoles, ni l'amour de la France, ni l'usage de sa langue ! C'est

Digitized by Google

une consolation pour nous dans les malheurs qui nous ont si cruellement et si injustement frappés, c'est aussi une espérance pour l'avenir, dont Dieu seul a le secret! Un jour, je l'espère, je publierai un résumé des notes que j'ai recueillies, du 15 juillet 1870 au 1er mars 1871, dans ce palais de l'Académie, que l'ennemi a respecté; je me borne à reproduire deux dépêches qui prouvent la fière et digne attitude des fonctionnaires de l'Université à cette déplorable époque [1].

XIe TABLEAU. — *État comparatif de l'instruction primaire, 1862-1869.* — En sept années, la mieux-value est considérable : 32 écoles spéciales de garçons, 41 écoles de filles, 32 asiles, 245 ouvroirs, 539 cours d'adultes, 289 bibliothèques, 3,279 élèves dans les écoles et les asiles publics. Le progrès est lent mais continu, la situation matérielle, intellectuelle, morale s'améliore chaque année; nos maîtres sont protégés et honorés, leur revenu augmente, partout règne la paix; les ministres des cultes nous prêtent leur concours, nos enfants, dans les écoles, reçoivent l'instruction religieuse et morale, ils apprennent à devenir des hommes et des citoyens. Le chiffre des institutions scolaires, sans parler des cours d'adultes, s'élève de 1,204 à 1,526. L'enseignement privé de 1862 à 1869 perd 7 écoles, 85 au lieu de 92, et 1,036 élèves; il gagne 5 asiles, 14 au lieu de 9. Les familles ont confiance dans l'éducation donnée par l'État, qui ne voit pas dans l'Église une rivale et un adversaire.

1. Appendice n° 8.

Digitized by Google

Les résultats constatés dans l'annexe du XI^e^ tableau sont profondément tristes; de 1876 à 1884, le chiffre des écoles spéciales et des asiles publics s'élève à 805 (650 écoles, 155 asiles); de 1884 à 1891, il tombe à 674 (610 écoles, 64 asiles). En 1876, l'enseignement privé compte 96 écoles, 12 asiles, 8,493 élèves; en 1891, il compte 117 écoles, 25 asiles, 12,364 élèves. La législation nouvelle blesse la justice et la liberté, elle inquiète les consciences, elle prodigue les deniers publics, elle frappe les maîtres dans leur traitement et leur dignité professionnelle, elle diminue le nombre des écoles publiques, elle augmente le nombre de ces écoles congréganistes dont elle voulait la ruine. En 10 années, l'enseignement privé congréganiste a gagné 3,790 écoles et 413,979 élèves; 1,103 asiles ou écoles maternelles et 112,231 enfants. La statistique est impitoyable; un tableau sur les résultats de la laïcisation [1], publié en 1892 par l'administration, donne, avec le chiffre des écoles *laïcisées* ou *supprimées,* le chiffre des écoles congréganistes fondées pour leur faire concurrence. Dans 58 départements, le chiffre des élèves est plus considérable dans les écoles privées congréganistes que dans les écoles publiques laïcisées. 303,285 dans les écoles publiques, 354,472 dans les écoles concurrentes; une différence de 51,187 en faveur des congréganistes.

XII^e^ TABLEAU. — Un coup d'œil sur la statistique comparative des écoles et asiles dans l'arrondissement de Toul démontre premièrement que : durant dix années la République a accru le nombre et la prospérité des

1. Rapport présenté par la commission de statistique le 5 juin 1891.

Digitized by Google

écoles spéciales et des écoles maternelles; — secondement, que les lois de 1880 à 1890 ont diminué le nombre de ces écoles et de ces asiles.

	1869 sous l'Empire.	1881 sous la République.	1891 sous la République.
Écoles spéciales. Garçons.	57	60	49
— Filles.	58	60	49
— Mixtes.	61	58	69
Écoles maternelles.	14	21	4
Cours d'adultes	154	123	22
Écoles ou asiles privés	5	6	11
Nombre d'élèves dans les écoles et asiles publics	10.743	9.029	8.225
Nombre d'élèves dans les écoles et asiles privés.	425	703	551
Nomb. d'élèv. dans les cours d'adultes.	3.320	1.453	477

Avant 1883, l'État subventionne dans une certaine mesure toutes les écoles de filles; de 1883 à 1886, il se charge exclusivement de payer les traitements. La loi de 1886 (art. 15) enlève le caractère obligatoire aux écoles des communes de moins de 500 âmes, elle les exclut, en principe, de la participation aux subventions. Le décret du 10 octobre 1881 donne le nom d'écoles maternelles aux asiles, qui étaient une charge exclusivement communale. De 1883 à 1886, l'État supporte intégralement le traitement des directrices. En 1886, il limite ses subventions aux communes de plus de 2,000 âmes; 17 asiles sont convertis en *classes enfantines*, la directrice n'est plus que l'adjointe de l'institutrice ou même de l'instituteur! Depuis dix années, 90 écoles du département ont été *laïcisées* ou *supprimées*. Le chiffre des écoles et des asiles publics tombe de 805 à 674.

Digitized by Google

APPENDICES.

APPENDICE n° 1. — *Circulaire du 15 décembre 1861.* — Monsieur l'Instituteur, je vous prie de vouloir bien préparer avec le plus grand soin les éléments du rapport annuel que vous voudrez bien m'adresser directement, du 15 au 25 mars prochain. Vous trouverez dans le tableau ci-joint la série des questions auxquelles vous répondrez *de la manière la plus précise et dans l'ordre indiqué.* Ne craignez pas, dans une note confidentielle, de me faire connaître vos besoins et vos vœux ; mon plus vif désir est d'améliorer, dans la mesure du possible, la position des maîtres laborieux, honnêtes et dévoués, qui consacrent leur vie à l'éducation populaire.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

L'Inspecteur d'Académie,
L. MAGGIOLO.

Les 72 questions du tableau donnent les éléments les plus précis et les plus complets pour la statistique que j'ai, de 1862 à 1869, présentée au Conseil général :

Population de la commune ; nombre d'écoles publiques, libres, d'asiles ; serait-il possible d'établir une école spéciale de filles, un asile ? nombre d'enfants de 3 à 7 ans, de 7 à 13 ans ; d'enfants sourds-muets, aveugles, idiots ; d'enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction ; indiquer les motifs qui éloignent de l'école chacun de ces enfants ; chiffre des élèves garçons et filles présents à l'école, le 1er décembre, le 1er mars ; des élèves payants, gratuits ; des élèves des cours d'adultes, d'apprentis ; nom et âge des candidats à l'École normale ; taux de l'abonnement ou de la rétribution ; produit de la rétribution ; notice personnelle sur

Digitized by Google

l'instituteur ; peut-il être chargé d'une école allemande ; instituteurs adjoints ; situation matérielle des maisons d'école ; indiquer le chiffre des dépenses faites dans l'année, pour la salle de classe, le mobilier, le logement ; le mobilier de l'instituteur ; y a-t-il un ouvroir dans l'école mixte ? bibliothèque scolaire ; tenue de l'école, enseignement ; revenu total de l'instituteur ; traitement fixe, accessoires ; touche-t-il le montant intégral de l'indemnité pour le secrétariat de mairie ; situation financière de la commune.

APPENDICE n° 2. — *Circulaire du 30 novembre 1866.* — Messieurs les Instituteurs, en vous adressant le programme des questions qui seront, en 1867, l'objet principal de nos conférences, je dois d'abord vous remercier et vous féliciter ; votre zèle et vos succès ont dépassé toutes nos espérances. Vous avez depuis cinq ans, dans ces réunions cantonales, qui rendent nos relations si faciles et si cordiales, étudié avec nous les méthodes et les procédés les plus capables de donner à notre enseignement ce caractère essentiellement pratique, dont les familles apprécient l'utilité. Tous les devoirs du maître au point de vue matériel, intellectuel, religieux ont été successivement traités, avec cette sage liberté qui rend les discussions profitables ; les nombreux mémoires que vous m'avez envoyés, ont prouvé votre intelligence et votre aptitude pour des fonctions dont vous comprenez bien la haute importance. Courage donc, Messieurs, courage et persévérance ! l'année qui commence sera féconde en bons résultats, je n'en doute pas, car je vous connais ; je sais par expérience ce que l'on doit attendre de vos généreux efforts. Continuez à prodiguer tous vos soins aux conscrits illettrés, aux bibliothèques scolaires, aux cours d'adultes. Inspirez à vos élèves, dès l'âge le plus tendre, le goût des travaux et des occupations de la campagne ; répétez-leur souvent que ce n'est pas dans les villes que l'on trouve la fortune et le bonheur ; que celui-là est vraiment heureux qui sait conserver et améliorer le champ que lui a laissé son père, que l'indigence n'atteint jamais celui qui a des habitudes simples et modestes et que l'agriculture est la meilleure, la plus féconde, la plus noble des professions, qui nous peuvent assurer le pain quotidien, que nous demandons à notre père céleste. C'est ainsi, Messieurs, que vous honorerez la mission que l'État vous confie et que vous mériterez chaque jour davantage, avec la

Digitized by Google

reconnaissance des familles, l'estime publique, l'affection de vos chefs et surtout la satisfaction que donne toujours le devoir accompli.

PROGRAMME DES CONFÉRENCES CANTONALES EN 1867. — 1re *Question.* — Des principes qui doivent diriger l'instituteur dans la direction des cours d'adultes, de la méthode, des procédés, des matières de l'enseignement. Est-il possible d'établir des règles uniformes pour la tenue de ces cours? Ne faut-il pas avant tout étudier le milieu dans lequel on opère, les besoins des adultes, les exigences de leur profession...? de l'âge auquel il convient d'admettre les adultes, de leur classement; faut-il organiser deux ou plusieurs divisions? De la discipline, des punitions, des récompenses; nécessité de la prudence, du tact, de l'autorité morale, pour ne pas blesser l'amour-propre de ces recrues volontaires. De l'époque et de la durée des cours, du nombre de leçons par semaine; comment on peut concilier la préparation nécessaire à la classe du soir avec les exigences et les pratiques de la classe du jour; de l'utilité de lectures bien choisies empruntées à l'histoire naturelle, à l'agriculture, à la physique, à l'hygiène. Leçons collectives sur la famille; les obligations du citoyen envers l'État; le respect de la loi et de l'autorité; les sociétés de secours mutuels; la caisse des retraites et de la vieillesse, etc., etc.? Quels avantages un maître habile peut-il trouver dans le concours du maire, du curé, des délégués, des hommes d'intelligence qui ont à cœur le progrès de l'éducation populaire?

2e *Question.* — 1° Dans quelle mesure l'enseignement agricole et horticole peut-il être introduit utilement dans l'école? De la pratique agricole, des dangers qu'elle présente. — 2° De l'enseignement théorique de l'agriculture et de l'horticulture; utilité d'un livre spécial, simples notions de comptabilité agricole et horticole. — 3° Bonne tenue du jardin de l'instituteur, importance de la culture des légumes, des fruits, des fleurs, de la taille, de la greffe. — 4° Les soins à donner aux animaux domestiques; services qu'ils rendent à l'homme. — 5° Utilité des promenades du jeudi pour l'enseignement agricole; comment un maître habile met à profit les leçons d'agriculture pour inspirer aux enfants le goût de la vie des champs, l'amour de l'ordre, de l'économie, de la vie de famille, le respect de la propriété et du bien d'autrui.

Notre département a obtenu le premier taux par le nombre de

Digitized by Google

ses cours d'adultes d'hommes et aussi par le nombre des cours fondés pour les femmes.

APPENDICE N° 3. — *Bull.* 17e *année* n° 1. — L'inspecteur a exposé la méthode à suivre : « Il espère qu'il y aura cet hiver des classes de persévérance dans toutes les communes où il y a une école spciale de filles, les directrices des travaux à l'aiguille dans les écoles mixtes tiendront à honneur de s'occuper des jeunes filles, dont l'éducation a été autrefois négligée. Rien n'est plus simple que le programme d'un cours d'adultes pour les femmes... La couture domestique, les ouvrages à l'aiguille, le calcul mental, l'étude de la langue, les notions essentielles de la comptabilité rurale, avec des causeries bien préparées sur la conduite du jardin, de la basse-cour, du ménage, telles sont les bases de cette éducation spéciale qui fait de la femme la providence de la famille. » Le chiffre des cours d'adultes de femmes s'élève de 123 en 1866 à 327 en 1869.

APPENDICE N° 4. — 20 *avril* 1868.— Messieurs les Instituteurs, le succès du concours d'Albestroff, au mois d'août dernier, et les renseignements si pleins d'intérêt que renferment vos rapports sur les progrès de l'enseignement agricole, m'encouragent à organiser, dès cette année, un concours agricole dans chacun des 29 cantons. Je ne me dissimule ni les difficultés, ni les obstacles que présente l'institution des concours, mais j'ai confiance dans votre énergie pour le bien, dans votre loyauté, dans votre zèle intelligent et je ne crains pas d'établir, en faveur des élèves des divisions supérieures des épreuves analogues à celles qui nous ont si bien réussi depuis 1865, dans les cours d'adultes. Vous étudierez avec soin et vous suivrez avec exactitude les dispositions du règlement ci-après qui sera placé par vos soins sous les yeux de la commission chargée de veiller, dans chaque commune, à la sincérité des épreuves. Ce sera pour vous un devoir et un honneur aussi de réaliser sur ce point essentiel la pensée généreuse de M. le Ministre et de mériter les récompenses qu'il a promises aux lauréats du concours, dans l'instruction du 30 décembre dernier, que j'ai soumise à vos méditations. Le règlement annexé à la circulaire comprend onze articles.

APPENDICE N° 5. — 25 *mars* 1868. — L'inspecteur d'académie

Digitized by Google

se fait un plaisir et un devoir de mettre sous les yeux de MM. les instituteurs, la lettre ci-jointe, qu'il a reçue de M. Guittin, leur honorable collègue de Saint-Quirin. « Ainsi que vous l'avez toujours recommandé, Monsieur l'Inspecteur, je m'efforce de donner à mon enseignement le caractère essentiellement pratique et d'apprendre à mes élèves les choses les plus utiles pour leur pays.... Les beaux jours de février étant arrivés..., une première promenade fut décidée : équerre, chaîne d'arpenteur et jalons en mains, nous voilà partis... une demi-heure après nous mesurions des surfaces, un are, un hectare, nous arpentions un champ, nous levions des plans. Après trois heures d'un travail amusant, nous rentrons à l'école en bon ordre et au pas gymnastique. Trois semaines après, une seconde promenade ; nous nous rendîmes à une scierie pour y acquérir la pratique du solivage, dont la théorie avait été préalablement enseignée : arrivés là au nombre de 55, nous avons solivé toutes les tronces en grumes et équarries, cubé les piles de planches et pris la hauteur des arbres sur pied. Aujourd'hui, 19 mars, nous avons fait une troisième promenade...: chacun avait apporté les semences de pin, de sapin et d'épicéa qu'il avait pu recueillir ; nous nous sommes mis à boiser le versant d'une côte couverte de bruyères. Rien de plus curieux que de voir mes 50 jeunes ouvriers, une hache à la main, travailler de toutes leurs forces à couper la bruyère, à creuser des trous pour recevoir la semence de notre future forêt. Le travail a été long et agréable, nous avons ensemencé environ 80 ares de terrain. Nous revenions au village, fiers de notre œuvre, l'outil sur l'épaule et en chantant, lorsque nous aperçûmes une pauvre vieille femme péniblement occupée à labourer son petit champ, pour y planter des pommes de terre ; aussitôt et spontanément, tous mes enfants se mettent à l'œuvre, ils envahissent le champ et en moins d'une demi-heure, ils en ont fait plus que la pauvre femme en trois jours ; moi-même je travaillais de toutes mes forces. La bonne vieille fut si contente qu'elle nous remercia les larmes aux yeux et je saisis l'occasion de féliciter mes élèves sur leur bon cœur. En descendant la côte nous arrivâmes sur un chemin en mauvais état, qui longeait une prairie située au-dessous: mes intrépides ouvriers se mirent aussitôt à faire des saignées pour conduire l'eau sur le pré, ils mettaient en pratique les leçons que je leur avais données sur

Digitized by Google

l'assainissement des champs et l'irrigation des prés. Je crois, Monsieur l'Inspecteur, que de ma vie je n'ai éprouvé plus de plaisir ; c'est pour cela que je vous écris pour que vous le partagiez avec moi. Tous mes élèves ont promis de pratiquer des semis dans leurs terres abandonnées, sous peu d'années, je l'espère, nos montagnes à l'aspect triste et pauvre seront couvertes d'une jolie verdure. »

APPENDICE N° 6. — *L'inspecteur d'académie à MM. les instituteurs*, 16 *août* 1869. — « Appelé par la confiance de l'Empereur à diriger l'Académie de Nancy, je remets aujourd'hui entre les mains de mon digne et honorable successeur, M. Bayan, le service de l'instruction primaire dans le département de la Meurthe. Votre intelligence, votre dévouement, votre amour du devoir, ont rendu ma mission douce et facile ; je garde le plus cher souvenir de votre déférence filiale, de votre affectueux concours, je vous remercie de vos vœux et de vos félicitations. Dieu merci, je ne vous quitte pas, je demeure avec vous uni d'esprit et de cœur, dans cette rude et bonne guerre que vous faites à l'ignorance, je n'oublie pas que, dans la sphère de l'instruction primaire, comme dans le domaine de l'instruction secondaire et supérieure, le législateur veut que le Recteur de l'Académie soit *le magistrat particulier de l'enseignement.* »

APPENDICE N° 7. — 20 *janvier* 1868. — Messieurs les Instituteurs, vous avez poursuivi, avec une intelligence et un dévouement bien dignes d'éloges, l'instruction des conscrits dans notre département, j'ai été le témoin souvent et le confident toujours de vos généreux efforts, et j'ai suivi avec le plus vif intérêt les phases diverses de vos luttes contre l'ignorance. Vous avez triomphé des difficultés, des obstacles, des résistances ; vous avez su *amener à l'école du soir ou instruire en particulier* les conscrits pauvres et ignorants. Leurs copies de devoir que vous m'avez adressées [1] sont la meilleure preuve des progrès déjà réalisés en écriture, en orthographe, en calcul. Vienne le jour du tirage nous ne compterons pas d'autres illettrés que les idiots

1. Je serais heureux de recevoir encore, 8 jours avant le tirage, une copie de ces mêmes conscrits, afin de pouvoir juger le degré de l'instruction acquise.

Digitized by Google

et quelques réfractaires, que retiennent loin de nous des infirmités physiques ou plutôt des infirmités morales. Vous ne vous êtes pas seulement occupés des conscrits de cette année; par votre sollicitude, par votre prévoyance, vous avez aussi préparé l'avenir. Désormais, il n'y aura plus d'illettrés dans notre département, où les adultes ont compris que l'ignorance est une honte pour le soldat aussi bien que pour le citoyen.

APPENDICE N° 8. — Le 12 août les Prussiens occupent Nancy; je ne reçois plus rien du ministre, auquel j'adresse presque tous les jours des nouvelles de la guerre, par des voies détournées. Le 10 septembre, le secrétaire général écrit :

« Monsieur le Recteur, nous lisons vos dépêches avec le plus vif intérêt. M. Jules Simon me charge de vous remercier et de vous féliciter de votre excellente attitude; ayons foi dans les destinées de la France. Nous subissons de cruelles épreuves ; si nous profitons virilement des leçons qu'elles renferment, la Providence ne nous abandonnera pas. Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes cordiales et douloureuses sympathies. *Le Secrétaire général,* TAILLANDIER. » — Le 13 septembre le Recteur répond : « Monsieur le Ministre, votre dépêche du 10 courant fortifie mon énergie ; vous approuvez la ligne de conduite que m'avait tracée mon patriotisme, je la suivrai résolûment et avec foi. Le courage, la modération du gouvernement de la Défense nationale rassurent les bons citoyens, la France ne périra pas ! Aucun fait nouveau, dans mon académie, n'a porté atteinte ni aux intérêts ni à la dignité de l'Université. Nous restons étrangers à toutes les pratiques et à tous les actes de l'ennemi. Depuis les doyens des facultés jusqu'aux instituteurs, tous les membres de la famille universitaire sont unis d'esprit et de cœur à leur chef; j'ai toujours respecté leur liberté et défendu leurs droits, leur confiance aujourd'hui et leur affection sont pour moi une force. Notre jeunesse de la Meurthe va s'enrôler dans les Vosges, où la résistance s'organise ; à Toul, à Phalsbourg, à Metz, à Thionville, à Verdun on ne se rend pas ! Nos intelligentes contrées ont été surprises, envahies, accablées, mais elles sont françaises de cœur, elles sauront le prouver ! J'attends vos instructions, je les exécuterai sans retard et avec dévouement. *Le Recteur,* L. MAGGIOLO.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1891.

ALLAIN (l'abbé). — L'enquête scolaire de 1791-1792 ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges du 23 juillet 1891 ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

Dr ATORF. — La guerre des paysans (Rustauds) sous le duc Antoine de Lorraine ; Forbach, 1890, 1 br. in-4°.

EM. BADEL. — L'église Saint-Nicolas de Nancy, son histoire, ses objets d'art, ses peintures murales ; Nancy, 1890, 1 br. in-4°.

H. BARDY. — Le tombeau de Gérard de Reinach-Montreux ; Belfort, 1891, 1 br. in-8°. — Le Folk-Lore du Val-de-Rosemont-Belfort ; Belfort, 1891, 1 br. in-8°. — Les inondations et les incendies à Saint-Dié ; Saint-Dié, 1891, 1 br. in-8°.

F. BARTHÉLEMY. — Outil acheuléen découvert dans les alluvions de la Moselle (Congrès de Limoges, 1890).

Dr BARTHÉLEMY. — De l'acnitis ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

A. BENOIT. — Une abbesse de Remiremont. Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon. 1646-1696. Saint-Dié, 1891, 1 br. in-8°.

BERNET-ROLLANDE. — Saint Amable, sa vie, son église, son culte ; Clermont-Ferrand, 1891, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Dr Bleicher. — Commerce et industrie des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine; Colmar, 1891, 1 br. in-8°. — Sur la structure microscopique des roches phosphatées du Dekma (département de Constantine); Paris, 1891, 1 plaq. in-4°.

J. Bourgoin. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire. Précis de l'art arabe; t. 7e, 2e fasc.

U. Bouriant. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire; t. 5e, 2e fasc.; t. 6e, 1er fasc.

A. Bouvier. — Les mammifères de la France; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

J. Brun-Durand. — Dictionnaire topographique de la Drôme; Paris, 1891, 1 vol. in-4°.

F. Brunot. — Un fragment des Histoires de Tacite. Étude sur le *De moribus germanorum*; Paris, 1883, 1 vol. in-12.

A. Campaux. — Le rêve de Jacqueline. Chanson d'avril; Paris, 1890, 1 vol. in-16. — Histoire du texte d'Horace; Nancy, 1891, 1 vol. in-8°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France. — Département, t. 13, 14, 17; Paris, 1891, 3 vol. in-8°.

C. C. Charraux. — La pensée et l'amour; Paris, 1869, 1 vol. in-12. — La philosophie et le concile. Lettres d'un philosophe socratique à Mgr Mermillod; Paris, 1869-1871, 3 br. in-8°. — L'ombre de Socrate; Paris, 1878, 1 vol. in-12. — De la pensée; Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Petit manuel de morale; Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Notes et réflexions; Paris, 1887, 1 vol. in-12. — De l'esprit philosophique et de la liberté d'esprit; Paris, 1888, 1 vol. in-12. — La cité chrétienne; Paris, 1890,

Digitized by Google

1 vol. in-12. — Les éléments de la pensée et les éléments de l'histoire ; Grenoble, 1890, 1 br. in-8°.

J. CHAUTARD. — Étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type de revers ; Bruxelles, 1891, 1 vol. in-8°.

M. CLESSE. — Le canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs ; Nancy, 1891, 2 vol. in-8°.

Dr R. COLLIGNON. — L'anthropologie au conseil de revision ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

CONGRÈS des sociétés savantes. — Discours prononcés à la séance générale du Congrès par MM. Gaston Boissier et Léon Bourgeois, le mercredi 27 mai 1891 ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

CONGRÈS archéologique et historique de Bruxelles. — Mémoires. Documents. Questionnaires ; Bruxelles, 1891, 1 br. in-8°.

CRÉGUT (l'abbé). — Avitacum. Essai de critique sur l'emplacement de la ville de Sidoine-Apollinaire ; Clermont-Ferrand, 1890, 1 vol. in-8°.

A. DENIS. — Un épisode de l'émigration, l'affaire Marc, Gauthier et Malvoisin, 1791-1792; Toul, 1891, 1 br. in-16.

DIETZ. — M. G. A. Hirn, notice nécrologique ; 1890, 1 br. in-8°. — M. Rodolphe de Turckheim. Notice nécrologique ; 1890, 1 br. in-8°.

P. DONY. — Tombe de dom Didier de La Cour, réformateur des Bénédictins de Lorraine et de France ; Verdun, 1891, 1 br. in-4°.

JULIEN DUCHESNE. — Esquisses du monde littéraire et artistique de 1830, d'après les portraits et souvenirs d'Hippolyte Lucas ; Rennes, 1891, 1 br. in-8°.

G. DUMOUTIER. — Les symboles, les emblèmes et les acces-

Digitized by Google

soires du culte chez les Annamites ; Paris, 1891, 1 vol. in-12.

FLICHE. — Étude chimique et physiologique sur les feuilles de fougères ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Notes pour servir à l'histoire des temps glaciaires, 1879-1880 ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

Dr FOURNIER. — L'Alsace, Belfort ; 1891, 1 plaq. in-8°. — Vieilles coutumes, usages et traditions populaires des Vosges provenant des cultes antiques et particulièrement de celui du soleil ; Saint-Dié, 1891, 1 br. in-8°.

P. FOURNIER. — Le royaume d'Arles et de Vienne, 1138-1378 ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

FRAIPONT. — Compte rendu des travaux du VIe Congrès archéologique et historique de Belgique ; Liège, 1890, 1 br. in-8°.

GARSIGNOL (Abbé). — Dante et Virgile dans le royaume de la douleur ; Hyères, 1891, 1 br. in-8°.

LÉON GERMAIN. — La sphère, emblème du duc Antoine de Lorraine ; 1890, 1 plaq. in-8°. — La cloche de Bermont (Vosges) ; Nancy, 1890, 1 br. in-8°. — Excursions épigraphiques, l'église d'Arrancy ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, seigneur de Génicourt, datée de 1610 ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

GRAND'EURY. — Géologie et paléontologie du Gard ; Saint-Étienne, 1890, 1 vol. in-4° avec carte et atlas in-f°.

CH. GUYOT. — Des faultés ou féautés lorraines ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

A. HANNEQUIN. — Biographie de M. le Bon de Saint-Vincent ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°

HELLER. — Notice nécrologique sur M. le Bon G. de Dumas (Extrait du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, 1882). — La nature et le naturalisme ; Nancy, 1884, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

— Paraphronime ou les modernes Triboulets ; Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

JULES HENRIVAUX. — Projet de caisse de prévoyance pour sociétés industrielles ; Lille, 1891, 1 br. in-8°.

CHRISTIAN HUYGENS. — Œuvres complètes, correspondance 1660-1661, t. 3 ; La Haye, 1890, 1 vol. in-4°.

H. JADART. — L'entrée de Jeanne d'Arc à Reims le 16 juillet 1429, poème de Nicolas Bergier ; Reims, 1890, 1 br. in-8°. — Passage de Pierre-le-Grand à Reims le 22 juin 1717 ; Reims, 1890, 1 br. in-8°. — Nicolas Baquenois, le premier imprimeur de Reims (1552-1560) ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — Chronique de Jean Taté, greffier de l'hôtel de ville de Château-Porcien, 1677-1748 ; Reims, 1890, 1 vol. in-8°.

A. JACQUOT. — Pierre Woeriot, lès Wiriot-Woeiriot, orfèvres-graveurs lorrains ; Paris, 1892, 1 vol. in-8°. — Le véritable Almanach lorrain pour 1892 ; Nancy, 1892, 1 br. in-4°.

LABOURASSE. — Parmentier et sa légende ; Bar-le-Duc, 1891, 1 br. in-8°.

DE LASTEYRIE et LEFÈVRE-PONTALIS. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire ; Paris, 1890, 1 vol. in-f°. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France ; 2 vol. in-4°.

DE LANNOY DE BISSY. — Carte d'Afrique à l'échelle de 2,000,000e. Carte d'assemblage, plus les cartes 34, 35, 39, 40, 46, 47, 51, 52, 56, 57. — Notices sur la carte d'Afrique ; Paris, 1884-1886, 5 livr. in-8°. — La carte d'Afrique, 1/2,000,000. (Extrait du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Grenoble 1885.) 1885, 1 br. in-8°. — Les possessions françaises de la Méditerranée au Soudan Niger) ; (Lyon,

Digitized by Google

1891, 1 br. in-8°. — Études sur l'utilisation des grandes voies de communication du continent africain (*Revue du Cercle militaire des armées de terre et de mer*. 22 mai 1887.)

COLONEL LAUSSEDAT. — Notice sur l'histoire des applications de la perspective à la topographie et à la cartographie ; Paris, 1890, 1 br. in-8°.

LEDERLIN. — Discours sur les travaux de la Faculté de droit. Année scolaire 1889-1890 ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

LOIS allemandes sur les brevets d'invention (7 avril 1891) et sur les modèles de fabrication (1er juin 1891). Mises en vigueur le 1er octobre 1891 ; Mulhouse, 1891, 1 br. in-8°.

A. LONGNON. — Dictionnaire topographique de la Marne ; Paris, 1891, 1 vol. in-4°.

Cte DE MARGON. — Historique du 8e régiment de chasseurs, de 1788 à 1888 ; Verdun, 1889, 1 vol. in 8°.

EUG. MARTIN (Abbé). — L'Université de Pont-à-Mousson, 1572-1768 ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°. — De canonicis præmonstratensibus in Lotharingia ; Nancy, 1891, 1 vol. in-8°.

DE MAS-LATRIE. — Chronique d'Amadi et de Strambaldi, 1re partie ; Paris, 1891, 1 vol. in-4° cart.

MASPERO. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire ; t. III, 3e et 4e fasc. ; t. VII, 2e fasc. ; Paris, 1889-1891, 3 vol. in-f°.

C. MILLOT. — La nébulosité à Nancy ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Températures normales et quantités normales de pluie à Nancy ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

F. NIZET. — Projet d'un catalogue idéologique des périodiques ; Bruxelles, 1891, 1 br. in-8°.

EM. PAYARD. — Notice sur un vase gallo-romain en verre

Digitized by Google

orné de peintures ; Reims, 1891, 1 br. in-8°. — *Revue Rétrospective* (numéro du 1er novembre), 1 br. in-12.

J. J. PICORÉ. — Culture et taille de la vigne du vignoble lorrain ; Nancy, 1891, 1 br. in-4°.

M. C. PIERRON. — Le nouveau projet de loi sur les brevets d'invention et sur les modèles de fabrication en Allemagne ; Mulhouse, 1891, 1 br. in-8°.

Dr POINCARÉ. — Historique de la fièvre typhoïde dans les départements de l'Est ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine en Meurthe-et-Moselle, pendant l'exercice 1890 ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

A. PUTON. — Traité d'économie forestière ; t. III, Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

LÉOPOLD QUINTARD. — Aventures d'un jeune Lorrain chez les Turcs au XVIIe siècle ; Nancy, 1890, 1 br. in-8°. — Monnaie inédite de Thomas de Bourlémont, frappée à Liverdun ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

RAYET. — Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde 1889-1890 ; Bordeaux, 1890, 1 br. in-8°.

RECENT french exploration in the Ogowe Congo Region ; 1 br. in-8°.

RISTELHUBER. — Contes alsaciens (3e série) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

V. RISTON. — Sur un procédé pratique de tirages des épreuves positives sur verre ; Genève, 1890, 1 br. in-8°. — Six jours au pays des Ksour (Sud-Oranais) ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — Une excursion à Hammam-Meskoutine ; Paris, 1890, 1 vol. in-8°. — De l'institution des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs ; Lille, 1891, 1 br. in-8°. — La photographie et l'espionnage devant la loi ; Mou-

Digitized by Google

lins, 1891, 1 br. in-8°. — Les grottes de Sainte-Reine; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

F. DES ROBERT. — Le cardinal de Lattier de Bayane, d'après ses souvenirs inédits, 1739-1818; Nancy, 1 br. in-8°.

LÉON DE ROSNY. — La morale du Boudhisme; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

C. A. SALMON. — Questions de morale pratique et populaire; Paris, 1891, 1 vol. in-12.

DE SAUSSURE. — Portrait d'Horace Bénédict, ancien membre de l'Académie de Stanislas.

A. H. SAYEE. — Les Hétéens. Histoire d'un empire oublié, préface par M. Ménant (bibliothèque de vulgarisation); Paris, 1 vol. in-12.

SCHAUDEL. — Les anciens seigneurs de Breux; Montmédy, 1890, 1 br. in-8°. — Histoire d'Avioth et de son église; Bar-le-Duc, 1891, 1 vol. in-8°.

SOCIÉTÉ de Saint-Vincent-de-Paul, conférences de Benott-Vaux; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

TISSERANT. — Rapport général sur les travaux du conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1890; Nancy, 1891, 1 vol. in-8°.

TONKIN financier (Le), son avenir (Étude économique); Paris, 1891, 1 br. in-8°.

A. ULVELING. — Protection de l'enfance, patronage des détenus et des libérés; Luxembourg, 1890, 1 br. in-8°. — Les étrangers dans le Luxembourg. Étude théorique et pratique de l'extradition; Paris, 1890, 1 vol. in-8°.

A. VACANT. — Études comparées sur la philosophie de saint Thomas-d'Aquin et sur celle de Duns Scot, t. I; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1891-1892

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie d'archéologie de Belgique.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Académie des sciences.

Digitized by Google

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Académie des sciences.

BERNE. — Société des sciences naturelles.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Société des sciences naturelles.

BRESLAU. — Société des sciences et de l'agriculture.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Société d'archéologie.

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA. — Académie royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

COMPIÈGNE. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CORDOBA. — Academia nacional de ciencias de la Republica Argentina.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Académie royale des sciences de Norwège.

DUBLIN. — Académie royale d'Irlande.

DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.

DÜRKHEIM. — Société des sciences naturelles.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Société des sciences naturelles et médicales.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

Digitized by Google

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino- Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Société historique philosophique.

KIEL. — Société historique du Sleswig-Holstein.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Société des sciences physiques et économiques.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LOUVAIN. — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN, CONN. — Scientific association.

Digitized by Google

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation du département de l'Allier.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Société botanique de Bavière.

MUNICH. — Académie royale des sciences.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société lorraine des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques.

PARIS. — Club alpin français.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.

PARIS. — Société de biologie.

PARIS. — Société de botanique de France.

PARIS. — Société d'ethnographie.

PARIS. — Société des études historiques.

PARIS. — Société géologique de France.

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS. — Société académique indo-chinoise de France.

PARIS. — Société de médecine légale de France.

PARIS. — Société philomathique.

PARIS. — Société philotechnique.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pennsylvania.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER. — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Digitized by Google

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Académie royale des sciences.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et littéraire.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Académie royale des sciences.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe.)
VIENNE. — Institut impérial et royal de géologie.
VIENNE. — Société impériale et royale de géographie.
VIENNE. — Société impériale et royale de zoologie.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — United states Geological Survey.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis Croatica.

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN
Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

CLAUSENBOURG. — Université royale des sciences hongroises de François-Joseph.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. Bolletino delle publicazione Italiane.

KIEL. — Université royale.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l').

PARIS. — École polytechnique (Journal de l').

PARIS. — Journal d'oculistique et de chirurgie.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet.

RIO-DE-JANEIRO. — Archivos do Museum nacional.

ROME. — Bolletino delle opere moderne straniere della Bibliotheca centrale de Victor-Emmanuel di Roma.

TURIN. — Osservatorio della regia Università.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1892.

BUREAU.

—

Président : M. Ch. GUYOT.
Vice-Président : M. le général HANRION.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. MILLOT.
Secrétaire annuel : M. MATHIEU DE VIENNE.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres. Associé le 18 mai 1846, Membre titulaire le 1er février 1849, 20, rue Saint-Michel, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

Digitized by Google

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862), 1, rue du Tapis-Vert, Nancy.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé le 7 juin 1838, Membre titulaire le 2 février 1866), Toul (Meurthe-et-Moselle).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. BENOIT (Ch.), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1847), 9, rue Lepois, Nancy.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (A.), Avocat à la Cour d'appel, Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 18 janvier 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur à la Faculté de Médecine (Associé le 1er août 1862), 9, rue de Serre, Nancy.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur honoraire du Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

10 Nov. M. HECHT (le Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 4, rue Isabey, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Juin. M. CUVIER, Pasteur (Associé le 22 novembre 1872), 29 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

Digitized by Google

1880. 16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, 12, place de l'Académie, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 27, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. DRUON, Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

M. PUTON, Inspecteur général des Forêts, Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 4 juin 1880), 12, rue Girardet, Nancy.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET, Sous-Intendant militaire en retraite (Associé le 5 mai 1882), 18, rue de Boudonville, Nancy.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé le 5 août 1881), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Ch.), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

M. DE LUDRE (le comte), Homme de lettres (Associé le 1er mai 1863), au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle).

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 138, rue Saint-Dizier, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER, Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT, ancien officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 2, rue Gilbert, Nancy.

Digitized by Google

1888. 21 Déc. M. VACANT (l'abbé), Docteur en théologie, Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 19 mars 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

12 Déc. M. le général HANRION, 49, place de la Carrière, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE, chef d'escadron au 8e d'artillerie (Associé du 18 février 1888), 1, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. Émile GALLÉ, Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), 32, rue Ballu, Paris.

1854. 3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

25 Mai. M. COURNAULT (Édouard), Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875), 27, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy.

Digitized by Google

1857. 10 Juin. M. DE MARGERIE (A.), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), Lille.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872), 10, faubourg de Paris, Rennes.

M. LAFON, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, à Paris.

M. LIÉGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 4, rue de la Source, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 9, avenue de l'Observatoire, à Paris.

M. DESJARDINS (Albert), Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), 30, rue de Condé, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

M. VAUGEOIS, Doyen de la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 39, place de la Carrière, à Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 18, rue de Montbauron, à Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

Digitized by Google

1872. 2 Nov. M. MICHEL (E.), Artiste-Peintre (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, à Paris.

22 nov. M. VIANSSON, ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, à Nancy.

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873), 19, rue des Frères, à Strasbourg (Alsace).

1874. 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 4, rue Sainte-Sophie, Versailles.

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 9, rue du Bel-Respiro, à Paris.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 20 avril 1877 au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

17 Nov. M. DEBIDOUR, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, à Paris.

1879. 2 Mai. M. DE GUERLE (E.), ancien Trésorier-Payeur général de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 23 janvier 1880 au 17 juin 1887), Le Vésinet (Seine-et-Oise).

M. MATHIEU (l'abbé), curé-doyen de Saint-Martin, à Pont-à-Mousson (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. LORIN, Directeur des Contributions directes (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô.

Digitized by Google

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCHAL, Docteur en médecine, 57, rue Stanislas, Nancy.

M. DIDION, Docteur en médecine, 18, rue St-Dizier, Nancy.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. PÈTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1846. 18 Mai. M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

1856. 10 Déc. M. BÉNARD (l'abbé), Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, 9, rue Trouillet, à Nancy.

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, à Malzéville (près Nancy).

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie en retraite, 77, rue d'Arrès, à Bordeaux.

1861. 21 Juin. M. DE PUYMAIGRE (le comte), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

1864. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, 89, rue de Rennes, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts, à Charleville (Ardennes).

21 Juin. DOYOTTE (l'abbé), de la Compagnie de Jésus, Curé de Notre-Dame du Haut-Mont, à Mouveaux (Nord).

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, à Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, 5, rue du Parc, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 85, rue Boileau, Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRAND'EURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 23, cours Saint-André, à Saint-Étienne.

1879. 2 Mai. M. CASPAR, professeur et compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

Digitized by Google

1881. 20 Janv. M. DE BIZEMONT (le comte), Capitaine de frégate, 214, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts à Dijon.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER, Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. DE WARREN (le vicomte Lucien), 3, place de l'Arsenal, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. JACQUOT (Albert), Luthier, 17, rue Gambetta, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Conseiller de Préfecture à Vesoul.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, à Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 64 *bis*, rue de Monceau, Paris.

20 Nov. M. BENOIT (Arthur), Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée, 2, rue de Lorraine, à Nancy.

M. WOHLGEMUTH, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, Directeur de l'École professionnelle de l'Est, 17, rue des Jardiniers, à Nancy.

18 Déc. M. NETTER (A.), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire, 39, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, 3, rue Gilbert, à Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 6, rue des Dominicains, à Nancy.

1888. 16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. BERGER-LEVRAULT (O.), Imprimeur-Éditeur, 7, rue des Glacis, à Nancy.

2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur R.), Médecin-major, 42, rue de la Paix, à Cherbourg.

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, 63, rue de Metz, à Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé), Curé de Jeanménil, par Rambervillers (Vosges).

Digitized by Google

1888. 29 Juin. M. HULOT (le baron Ét.), à Sainte-Cécile, près Nancy.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, rue Saint-Victor, à Verdun (Meuse).

5 Juillet. M. BARTHÉLEMY, 22, faubourg des Trois-Maisons, à Nancy.

2 Août M. FRIOT, Docteur en médecine, 29, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

6 Déc. M. GANIER (Henry), Juge au Tribunal civil, 5, rue du Montet, à Nancy.

1890. 26 Déc. M. DEMANGE (l'abbé), Directeur de l'École Saint-Léopold, 26, rue de la Pépinière, à Nancy.

1891. 10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité près Nancy.

17 juill. M. DE LANNOY DE BISSY, chef de bataillon du génie, à Épinal (Vosges).

1892. 8 janv. M. RISTON, Avocat, 1, rue d'Essey, Malzéville.

6 mai. M. THOULET, Professeur à la Faculté des Sciences, 45 *ter*, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. D'HAMONVILLE (le comte), Conseiller général, au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

2°

1845. 13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, à Paris.

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

1855. 25 mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, 36, rue de La Bruyère, à Paris.

1860. 22 Déc. M. LOYSON (l'abbé), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 5 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1863 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, 3, rue Perronet, à Paris.

Digitized by Google

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, 8, place de la Madeleine, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 47, avenue Duquesne, à Paris.

6 Juill. M. DE BROGLIE (le duc Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger et de Carthage, Cardinal français.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr), Correspondant national de l'Académie de Médecine. Professeur à la Faculté de Médecine, 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Févr. M. TERRIEN DE LACOUPERIE, Professeur de chinois, 62, Cherilton Road, S. W., Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, ancien Professeur à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises, Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors.

1871. 17 Mars. M. HOVELACQUE (Abel), Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, 38, rue du Luxembourg, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 6, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, à Nîmes.

1873. 10 Déc. M. FANO (le Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 5, rue d'Abbeville, à Paris.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, à Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, 38, rue Valade, à Toulouse.

Digitized by Google

1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, à Rouen.

7 Août. M. MARMIER (Xavier), Membre de l'Académie française, 1, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

M. PETITOT (l'abbé), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, à Paris.

M. COMETTANT (Oscar), Homme de lettres, 13, faubourg Montmartre, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur à la Faculté des Lettres, 5, rue Buffon, à Dijon.

M. DE SÉMALLÉ, Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, à Versailles.

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. THOMAS (Ambroise), Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 15, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

1880. 2 Mars. M. GÉRARD (A.), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon.

16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, à Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. DE MARGON (le comte), lieutenant-colonel au 11e régiment de chasseurs à cheval, à Vesoul (Haute-Saône).

7 Déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Romiguières, à Toulouse.

1884. 18 Janv. M. MOSSMANN (X.), Archiviste de la ville, rue Saint-Martin, à Colmar (Alsace).

Digitized by Google

1884. 7 Nov. M. D'HAUSSONVILLE (le comte), membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, à Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, à Herment, près Clermont-Ferrand.

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL, ancien Magistrat, 10, rue Washington, à Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART, Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant.

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE, 15, rue Saint-Lazare, à Compiègne.

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, chemin du Caudérau, près Bordeaux.

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble.

5 Avril. M. BARTHELÉMY, Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, à Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), 11, rue Garancière, à Paris.

1890. 21 Mars. M. CHERVIN (D^r^), directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, à Paris.

M. COUSIN (Charles), vice-président de la Société des amis des livres, 20, rue de Dunkerque, à Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE, Inspecteur primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT, Maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

Digitized by Google

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1844. 22 Août. M. SAVI (Pierre), Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liége.

1858. 10 Déc. M. DE KUSTER (le baron), Directeur du Jardin impérial botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain, 52, rue des Orphelins.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

17 Déc. M. MULLER (E.), Conservateur des forêts, membre de la Société royale des sciences à Copenhague (Danemark).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. DE HELLWALD (le baron), Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Wurtemberg).

M. BLAISE, Professeur, à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de Droit inter-

Digitized by Google

national, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 18 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Ioss-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED, Inspecteur de collège à Copenhague (Danemark).

MEMBRE DONATEUR (1)

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire, décédé le 27 février 1889. Don fait en mémoire de lui par sa famille. 500 fr.

(1) Règlement. Article additionnel : Les membres honoraires, titulaires, associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur, en versant une somme d'au moins 500 francs. Ces dons forment un capital inaliénable. Les noms des membres donateurs, — que la libéralité ait été faite de leur vivant ou après leur décès — sont inscrits à perpétuité dans les comptes rendus de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 19 mai 1892.

	Pages.
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Jules Lejeune.	I
L'École militaire. M. le général Hanrion. Discours de réception	XVII
Réponse du président, M. Audiat, au récipiendaire	LIV
Compte rendu de l'année 1891-1892, par M. l'abbé Vacant, secrétaire annuel	LXXI
Discours prononcé le 12 février 1892, aux obsèques de M. Jules Gouÿ, par M. Audiat, président	LXXXV

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Notice sur Auguste Mathieu, sa vie et ses travaux, par M. Fliche	1
Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle, par M. Maurice de Vienne	49
Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart et régente d'Écosse, par O. H. Aagaard	162
Correspondance de deux officiers de marine en 1789, par Ferdinand Des Robert	191
Études de la nature de Bernardin de Saint-Pierre, par Ch. Benoît, doyen honoraire de la Faculté des lettres.	240
Politique des ducs de Lorraine envisagée dans leurs rapports avec la France et l'Autriche, de 1477 à 1545, par M. F. Duvernoy	259
Une page de l'histoire de l'instruction primaire dans l'ancien département de la Meurthe, 1863-1870, par M. Maggiolo	345
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1891	394
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1891-1892	402
Publications périodiques adressées à l'Académie	410
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas, suivant l'ordre de réception	411

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar ;* 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy ;* 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° Le volume de 1883 ouvre une cinquième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google